Consultation
sur place

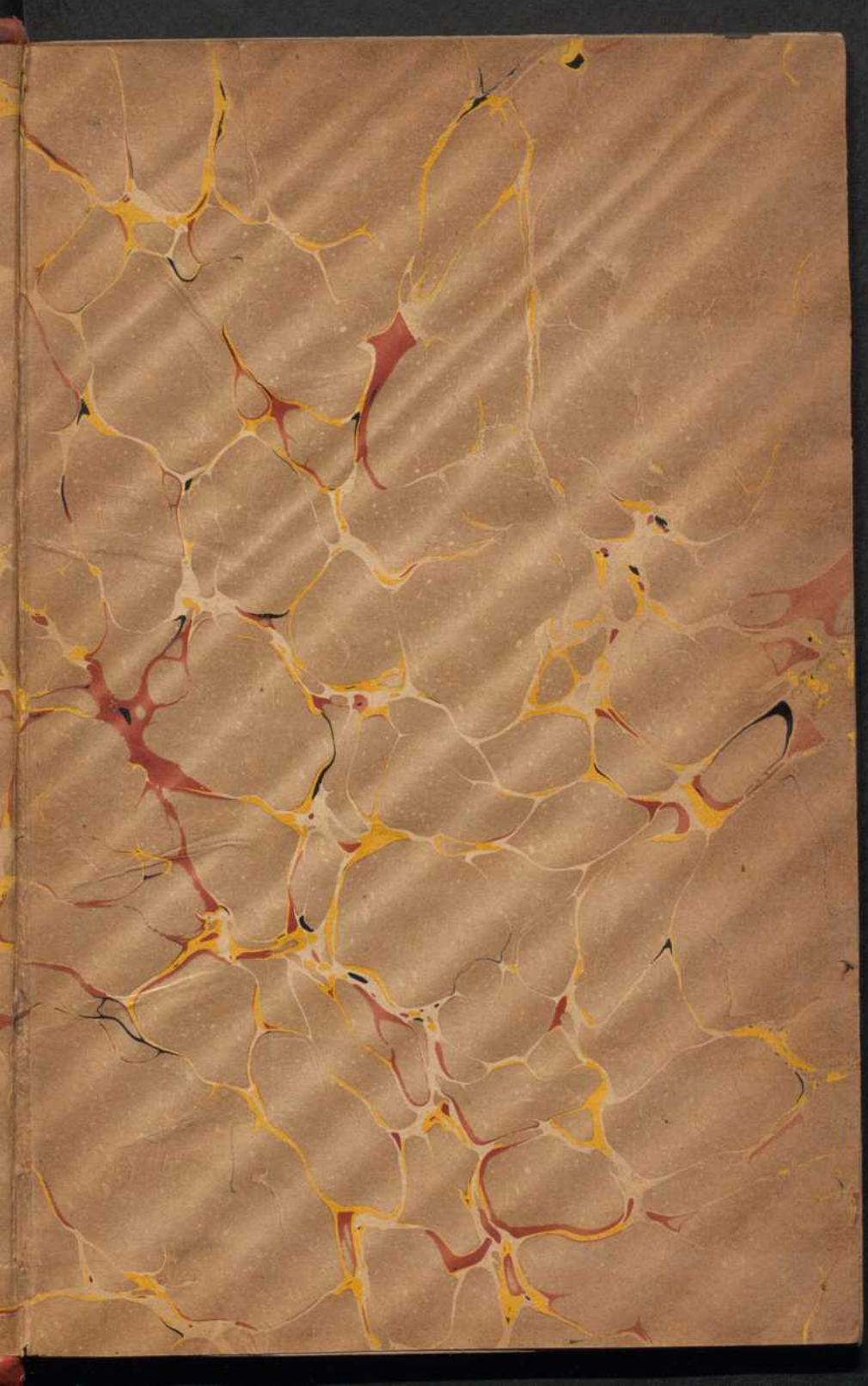

HISTOIRE

DU MINISTÈRE

DE G. CANNING.

TOME II.

A Londres,

CHEZ DULAU ET COMPAGNIE;

A Bruxelles,

CHEZ LECHARLIER;

A New-York,

CHEZ BEHR ET KAHL.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4,
PLACE DE L'ODÉON.

HISTOIRE

DU MINISTÈRE

DE G. CANNING;

PAR L'AUTEUR

DU PRÉCIS HISTORIQUE DES ÉVÉNEMENS QUI ONT AMENÉ LA RÉVOLUTION ESPAGNOLE.

TOME SECOND.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

H 727 (2)

PARIS.

MOUTARDIER, ÉDITEUR

DE L'HISTOIRE DE FRANCE, PAR L'ABBÉ DE MONTGAILLARD,

RUE GÎT-LE-CŒUR, N°. 4.

1828.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.

HISTOIRE

DU MINISTÈRE

DE G. CANNING.

Les grands intérêts politiques qui occupaient George Canning, n'absorbaient pas néanmoins tellement son attention, qu'il négligeât ceux des sujets britanniques compromis dans les affaires d'Espagne : sa correspondance avec le gouvernement de ce pays était active et pressante. Lord John Russell ayant dit, dans la séance du 29 juin, « qu'il profitait de la présence du secrétaire d'état des affaires étrangères pour lui adresser une question sur un sujet d'une grande importance ; qu'il espérait que la réponse du très-honorable secrétaire d'état comprendrait tous les détails qu'il pourrait donner ; qu'il désirait savoir où en était le travail de la commission établie pour statuer sur les demandes d'indemnités faites par des sujets britanniques, et qu'enfin, il priait le ministre de dire à combien se montaient les sommes réclamées et admises par les

commissaires espagnols ; » Canning répondit : « Que les indemnités réclamées jusqu'à ce jour s'élevaient à 2 millions de liv. st. (48 millions de francs) ; mais qu'il ne voulait nullement assurer que cette somme fût le total de toutes les *indemnités* à réclamer. Qu'il ne connaissait point les détails des demandes auxquelles les commissaires avaient fait droit, mais qu'il ne pouvait disconvenir qu'à cet égard, comme sur tant d'autres points, la conduite du gouvernement espagnol n'eût été tout-à-fait inconvenante, puisqu'il avait opposé tous les obstacles possibles à l'arrangement demandé par la Grande-Bretagne ; qu'au reste, cette commission avait été établie en Espagne par suite de la menace faite par l'Angleterre d'user de représailles, dans le cas où le gouvernement espagnol ne se hâterait pas de faire droit aux réclamations des sujets britanniques. » Cette explication, qui venait de donner lieu au ministre de montrer avec quelle dignité et quelle chaleur il protégeait les justes demandes de ses compatriotes à l'étranger, fut accueillie avec un vif intérêt par la Chambre.

Vers la même époque, une question assez singulière s'éleva dans la Chambre des communes. L'envoyé de Buénos-Ayres près la cour de Londres n'avait point été admis à la cour. Quelques membres de la Chambre crurent entrevoir des causes politiques dans ce refus. Il se trouva que ce personnage diplomatique avait le double ca-

ractère d'envoyé près les cours de Londres et de Paris; et, comme le dit très-plaisamment Canning dans sa réponse aux observations qui furent faites à ce sujet, « l'Angleterre ne voulait pas de la moitié d'un envoyé; elle croyait avoir droit à un envoyé tout entier. »

Cette saillie fit beaucoup rire; c'était une leçon donnée au gouvernement de Buénos-Ayres, qui, très-probablement, dans des motifs d'économie, réunissait, ainsi que cela se pratique quelquefois en Europe, une double mission dans un seul individu. La chose était sans doute de peu d'importance, mais elle était dans l'intérêt de la dignité nationale; l'opposition qui avait élevé la question rit, mais elle approuva.

Le 6 juillet se termina la session de 1825, qui sera long-temps célèbre dans les annales de l'Angleterre, par les immenses avantages qu'elle a assurés à ce pays, et la direction hardie et libérale qu'elle a donnée à sa politique. Chaque année, en fortifiant dans Canning le sentiment de sa confiance en lui-même, de son influence toujours croissante parmi ses concitoyens, et la conviction du grand rôle qu'il était appelé à jouer dans les deux mondes, semblait développer dans son âme ardente et généreuse une énergie plus grande et de nouvelles facultés, qu'il éprouvait le besoin de consacrer à la prospérité de l'Angleterre et au bonheur de l'humanité. Toutefois, les forces de son corps étaient loin de répondre à celles

de son âme, et peu de temps après la session, se manifestèrent en lui des symptômes de goutte, maladie à laquelle on a vu qu'il était sujet, et à laquelle se joignirent quelques indices d'une inflammation dans les intestins. Ce fut vers cette époque qu'une circonstance particulière ramena, sur les affaires de la Grèce, toute son attention, que les affaires d'Amérique, d'Espagne et de Portugal, autant que les considérations politiques dont nous venons de parler, en avaient éloignée depuis quelque temps.

Des souvenirs puissans et qui remontaient aux premières années de sa vie, l'impression profonde qu'avait dès lors produit en lui le contraste, offert par cette nation, de tant de gloire et de liberté, auxquelles avaient succédé tant d'ignominie et de servitude; le spectacle actuel de cette longue suite de faits militaires ou d'actes de dévouement, nés du besoin de se replacer au rang des nations indépendantes, et dont l'éclat égale, s'il ne le surpasse, ce que l'histoire des temps anciens et modernes présente de plus sublime et de plus héroïque : tout concourait à intéresser vivement G. Canning au succès d'une cause, dans le triomphe de laquelle il voyait celui de la civilisation et de la liberté européennes, sur la barbarie et le despotisme. Cependant, cette sympathie, si naturelle à son âme pour tout ce qui était noble et malheureux, ne pouvait se déclarer encore, et ses sentimens sur le sort à ve-

nir de la Grèce, connus seulement de quelques hommes généreux au nombre desquels on comptait lord Byron, étaient encore un mystère profond pour le cabinet britannique, où cette cause comptait tant d'ennemis, et pour le corps diplomatique, si généralement mal disposé à cet égard.

La neutralité de l'Angleterre, si sévèrement maintenue par Canning depuis son entrée au ministère des affaires étrangères (17 septembre 1822), parut donc redoubler de rigueur à l'époque où nous sommes arrivés (septembre 1825); bien différente néanmoins de la prétendue neutralité de la France et de l'Autriche, celle de l'Angleterre fut constamment franche et loyale, dans cette lutte où la politique la plus impérieuse pouvait seule forcer Canning à paraître impartial entre les oppresseurs et les victimes.

Lord Cochrane, amiral de la marine du Brésil, et qui a tant contribué à l'affranchissement du Nouveau-Monde, débarqué à Portsmouth le 27 juin 1825, était arrivé à Londres dans le mois d'août suivant. Les journaux avaient annoncé en même temps son double projet de quitter le service du Brésil pour se dévouer à la défense de la cause des Hellènes, et d'armer à cet effet une expédition avec laquelle devaient partir sir Robert Wilson, à la tête de 4000 hommes de débarquement, un train d'artillerie et beaucoup d'officiers anglais et étrangers. On

avait déjà acheté en Suède deux vaisseaux rasés, dont les officiers et équipages devaient être autorisés à servir dans l'expédition et accompagner ces vaisseaux à la destination qu'ils auraient reçue. Les fonds devaient être fournis par le comité grec de Londres, et une somme de 300,000 liv. st. (7,500,000 fr.) était mise à la disposition de lord Cochrane. Tous ces préparatifs, conduits avec la plus inconcevable publicité, étaient une grande et impardonnable imprudence. On aurait pu croire, à tant de légèreté et d'indiscrétion, que les chefs de l'entreprise, si leur caractère eût été moins connu, avaient pour but secret de la faire échouer; c'était au moins le seul résultat qu'on pût raisonnablement attendre de tant de démarches inconsidérées.

Les mêmes nouvelles qui avaient produit une hausse subite de l'emprunt grec, jetèrent promptement l'alarme dans le corps diplomatique résidant à Londres, qui ne manqua pas de voir dans tout ce qui se passait l'influence du cabinet britannique, s'en plaignit amèrement au secrétaire d'état des affaires étrangères, et demanda que des ordres fussent donnés immédiatement pour faire cesser un armement contraire au système de neutralité adopté par les puissances continentales, et auquel avait accédé l'Angleterre. La réponse du ministre fut telle qu'on pouvait l'attendre; il déclara qu'il ferait droit aux réclamations du corps diplomatique, et peu

de jours après parut, sous la date du 30 septembre, un ordre du roi, en conseil, daté de Windsor, qui rappelle les dispositions d'un acte du parlement de la vingt-neuvième année du règne de George II, concernant l'exportation des armes et munitions de guerre, et prohibe, durant l'espace de six mois, à compter de la date de l'ordre, l'exportation hors du royaume, excepté pour le service de l'État, des canons, mortiers, obusiers, carronades, et des affûts et effets y appartenant, ainsi que des boulets de canon, bombes, grenades, mitrailles, fusées de Congrève, Skrapnell ou autres, pour les transporter au delà des mers, sans avoir obtenu préalablement une licence ou permission de S. M. ou de son conseil privé, sous les peines portées par l'acte précité.

Cette pièce fut suivie d'une proclamation en date du 4 octobre, explicative des motifs qui avaient donné lieu à l'ordre précédent; la voici:

PAR LE ROI. — Proclamation.

« George, roi. Attendu que S. M. étant en paix avec tous les pouvoirs et États de l'Europe et de l'Amérique, a déclaré itérativement sa détermination royale de maintenir une stricte et impartiale neutralité dans les différentes luttes où quelques-uns de ces pouvoirs et États sont engagés; et attendu que des actes d'hostilité commis

individuellement par des sujets de S. M. contre aucun pouvoir ou État qui, étant en paix avec S. M. a déclaré sa résolution d'être neutre, sont faits pour mettre en doute la sincérité des déclarations de S. M.; et attendu que, si l'on ne peut empêcher efficacement les sujets de S. M. de commettre ainsi sans excuse ces actes d'hostilité, l'on peut craindre avec raison que les gouvernemens amis lésés ne puissent pas, de leur côté, empêcher leurs sujets de commettre des actes de violence sur les personnes et propriétés des sujets innocens de S. M.; et attendu que la Porte ottomane, puissance en paix avec S. M., est et a été, depuis quelques années, engagée dans une lutte avec les Grecs, lutte dans laquelle le roi a observé une neutralité stricte et impartiale; et attendu qu'un grand nombre de loyaux sujets de S. M. résident et font un commerce avantageux, possèdent des établissemens et jouissent de priviléges dans les états de la Porte ottomane, protégés par la foi des traités entre S. M. et cette puissance; et attendu que S. M. a reçu l'information récente et indubitable qu'il se fait actuellement des tentatives pour induire certains sujets de S. M. à équiper des vaisseaux de guerre et corsaires dans les ports du royaume de S. M., et à s'y embarquer, à l'effet d'exécuter, sous le pavillon grec, des opérations hostiles contre le gouvernement ottoman, de capturer et détruire des vaisseaux et propriétés

turcs, et de commettre des déprédations sur les côtes des états turcs, et attendu que de pareilles opérations hostiles seraient directement contraires aux dispositions de l'acte rendu la cinquante-neuvième année du règne du feu roi, intitulé : *Acte pour empêcher l'enrôlement et engagement des sujets de S. M. de servir dans un service étranger, et l'armement ou équipement dans des vues de guerre, sans licence de S. M., dans lequel, entre autres choses, il est prescrit*, etc. »

Ici, la proclamation reproduit les clauses de cet acte, par lesquelles tout homme prenant du service à l'étranger, dans un emploi militaire quelconque, est assujetti à l'amende et à la réclusion, à la discrétion du tribunal devant lequel il sera jugé, et tout navire armé pour le service étranger est assujetti à la confiscation avec tout son grément, munitions, etc.

La proclamation se termine de la manière suivante :

« S. M., en conséquence, désirant de conserver à ses sujets les bienfaits de la paix dont, heureusement, ils jouissent aujourd'hui, et étant résolue à persister dans ce système de neutralité, qu'elle a si fréquemment déclaré être sa détermination de maintenir, afin qu'aucuns des sujets de S. M. ne s'exposent inconsidérément aux peines imposées par le statut ici mentionné, a jugé à propos, avec l'avis de son conseil privé, de ren-

dre la présente proclamation royale; et S. M., par et avec l'avis susdit, enjoint ici à tous ses sujets d'observer strictement, tant envers la Porte ottomane et les Grecs qu'envers tous autres belligérans avec lesquels S. M. est en paix, les devoirs de la neutralité, et de respecter en tous et chacun d'eux l'exercice de ces droits de belligérans, dont S. M. a toujours réclamé l'usage, lorsque malheureusement S. M. a été elle-même en guerre.

» Donné en notre cour, à Windsor, le 30e. jour de septembre 1825, et dans la 6e. année de notre règne. »

Cette proclamation [1] et le départ de lord Co-

[1] L'anecdote suivante prouve combien Canning attachait de prix aux moindres circonstances qui pouvaient l'éclairer sur les affaires de la Grèce, et lui offrir quelques moyens de venir au secours de cette nation héroïque sans compromettre les intérêts de l'Angleterre.

Un officier supérieur au service des Pays-Bas était à Londres à l'époque où parurent l'ordre du conseil du 30 septembre et la proclamation du 4 octobre. Inspiré par un sentiment d'humanité, il adressa le surlendemain même du jour où furent publiées ces pièces, un mémoire à Canning sur l'intérêt qu'avait l'Angleterre à *intervenir en faveur des Grecs*. Il y avait du courage à braver les difficultés d'une semblable entreprise, à l'instant même où le gouvernement britannique déclarait adopter le système de *la plus exacte neutralité*. Cette considération n'arrêta point le lieutenant-colonel Carton de Ville-

chrane pour l'Écosse, qui fut généralement attribué à une invitation ministérielle, mirent fin aux obsessions dont les ambassadeurs et ministres de la Sainte-Alliance n'avaient cessé depuis quelques jours d'assiéger Canning. Cette affaire, dont le sort de l'Europe semblait dépendre, d'après l'importance qu'avaient mis certains membres du corps diplomatique à la faire décider, étant ainsi terminée, Canning, pour jouir d'un peu de repos, alla passer plusieurs jours à la campagne, à Seaford, comté de Sussex, chez son ancien ami, M. Ellis, le même qui lui avait servi de témoin, quatorze ans auparavant, dans son combat avec lord Castlereagh.

A son retour de chez M. Ellis, il passa quel-

rot, qui croyait la prospérité de son propre pays intéressée dans le succès de sa démarche. Canning, après avoir pris connaissance du contenu du mémoire et des notes que l'officier belge y avait jointes, appela peu de jours après son parent M. Stratford Canning, membre du conseil privé, arrivé depuis quelques mois de Saint-Pétersbourg où il avait été envoyé précédemment en mission extraordinaire, et retiré alors dans ses terres, lequel, à la suite d'un conseil du cabinet, reçut des instructions pour aller négocier à Constantinople la pacification de la Grèce, en dirigeant sa route par Corfou, avec l'ordre au gouverneur des îles Ioniennes de ne se permettre désormais aucun acte de rigueur envers les Grecs.

Dès lors une correspondance très-active, par cour-

ques jours à Londres, et, après avoir réglé quelques-unes des affaires les plus pressantes de son département, et s'être mis au courant sur le reste, il quitta de nouveau la capitale dans les derniers jours de juillet (1825), pour se rendre à Welbech, dans le Nottingham-Shire, chez le duc de Portland, son beau-frère. Il y prolongea son séjour jusqu'au milieu de sep-

riers, fut entretenue à ce sujet entre le cabinet de Saint-James et les autres cabinets.

A la même époque (fin d'octobre) les comités grecs s'organisèrent de toutes parts dans les provinces des Pays-Bas. Un seul, fondé en 1822, avait existé jusque-là à Amsterdam.

En janvier 1826, le duc de Wellington, à peine rétabli d'une indisposition grave, fut chargé d'une mission à Saint-Pétersbourg, où fut conclu, le 4 avril suivant, un traité en faveur des Grecs.

Au retour du duc par Berlin, le cabinet prussien, jusque-là si rigide, changea tout à coup de système, et autorisa, protégea même la formation des comités grecs dans toute la Prusse.

Cet exemple fut suivi avec enthousiasme par la Bavière, au retour de Saint-Pétersbourg du feld-maréchal prince de Wrède.

Tout porte donc à croire que le lieutenant-colonel Carton de Villerot qui, depuis les circonstances qui viennent d'être rapportées, a entretenu avec G. Canning, sur les affaires de la Grèce, une correspondance *officielle*, peut réclamer à juste titre une grande part dans les généreuses résolutions prises par le cabinet britannique en faveur de ce pays.

tembre, époque à laquelle la question de la dissolution du parlement, qui était devenue, depuis plusieurs mois, le sujet de tous les entretiens, était maintenant soumise aux délibérations du cabinet, dont quelques membres paraissaient prononcés en faveur de cette mesure, tandis que d'autres, par des considérations entièrement liées avec les deux grandes mesures politiques que le parlement actuel était en quelque sorte dans l'obligation de discuter dans la session prochaine, paraissaient moins convaincus de sa nécessité. Les choses se trouvaient dans cette position lorsque Canning, lord Liverpool et les autres membres du cabinet arrivèrent à Londres. Canning fut d'avis que la dissolution ne devait point avoir lieu cette année, cette mesure pouvant, dans les circonstances actuelles et à raison de l'extrême irritation de l'esprit de parti, relativement à la question catholique, donner lieu à une agitation qu'il était prudent d'éviter; cette opinion réunit tous les esprits, et le projet de dissoudre le parlement fut tout-à-fait abandonné.

Quinze jours après la proclamation royale du 4 octobre, qui avait prohibé l'exportation des armes et des munitions de guerre destinées pour l'Orient, Canning reçut, des principaux négocians de la Cité plus particulièrement en rapport avec le Levant, une adresse dans laquelle ils le remerciaient de cette proclamation « protectrice,

disaient-ils, du commerce des Échelles. » Ce sacrifice des affections de Canning à ses devoirs et aux intérêts du pays qui, dans cette circonstance, étaient évidemment identiques, fut, nous sommes fondés à le déclarer, l'un des plus pénibles que la politique ait jamais exigés de lui, et dut coûter le plus à son amour-propre, à raison de ses opinions bien connues de toute l'Europe, sur le droit de la Grèce à s'affranchir de la domination ottomane. On ne peut nier néanmoins, de quelque prétexte qu'ait été coloré l'acte par lequel les deux bâtimens destinés pour la Grèce étaient retenus par l'ordre du gouvernement dans les ports de la Grande-Bretagne, que cet acte, bien que commandé par la politique du moment, ne fût, en effet, contraire au droit de propriété, vainement réclamé par les armateurs. Les titres de ceux-ci furent même trouvés si justes, que des indemnités leur furent proposées; toutefois, dans cette circonstance, l'intérêt du commerce, loi suprême de l'Angleterre, l'emporta sur toute considération de justice, d'humanité, d'honneur; et ce fut à la Bourse que se décida encore une fois le sort de l'Orient. Il faut l'avouer cependant: sans les résistances de l'alliance du Nord, sans les défiances qui régnaient entre ses cabinets et l'absurde principe qui ne permettait pas à quelques-uns de ses chefs de voir, dans la généreuse insurrection des peuples de la Grèce contre une

longue et insupportable oppression, autre chose qu'une révolte contre l'autorité légitime, tous ces obstacles eussent été dès lors facilement aplanis par l'Angleterre, comme ils l'ont été deux ans plus tard; mais l'influence des ennemis de Canning était encore très-puissante, et le commerce, alarmé par eux sur ses plus chers intérêts, comme il l'a été plus récemment sur la question des céréales, fut, dans les affaires de l'Orient, l'instrument docile d'une faction, qu'il apprend tous les jours à mieux connaître, mais par laquelle il est à craindre qu'il se laisse abuser à cause de son adresse à flatter ses intérêts.

Canning passa presque tout le reste de l'année 1825, à la campagne, où le travail de son département lui était régulièrement envoyé. Il se rendait alternativement de chez lui chez M. Huskisson; de chez ce dernier chez lord Liverpool, qui se montrait constamment fidèle au vieil attachement qu'il avait voué à son ancien condisciple de Fulham; et de chez lord Liverpool à Seaford, chez son ami M. Ellis, où il était alors accompagné de sa famille. Dans un de ces voyages et à propos d'un événement auquel il était parfaitement étranger, Canning donna une nouvelle preuve de son excellent naturel et de cette bienveillance prévenante qu'il apportait dans tous ses rapports de société.

Il venait de Lewes à Seaford, lorsque sa voiture

endommagea le cabriolet d'un commis voyageur; celui-ci s'adressa, dans cette dernière ville, au maître de l'hôtel de l'*Etoile*, lequel avait fourni des chevaux et des postillons à Canning, et lui demanda de faire faire les réparations nécessaires au cabriolet qui, en effet, avait beaucoup souffert. Le maître de l'hôtel ayant refusé obstinément de satisfaire aux réclamations du commis voyageur, soutenant que ses postillons n'étaient point en faute, ce commis ne savait plus comment obtenir justice, lorsqu'il s'avisa de se rendre a uprès de Canning, qui, après l'avoir fort bien accueilli et non content de lui donner une lettre pour le maître de poste qu'il chargeait de faire réparer le cabriolet, voulut encore payer les frais de son voyage.

Cependant les traités avec les divers états des Amériques, dont l'Angleterre venait de reconnaître l'indépendance, allaient se succéder rapidement. Ces actes étaient le complément du système vraiment national, qui, depuis trois ans, distinguait la politique étrangère de la Grande-Bretagne et appelait, pour nous servir de la belle expression de Canning lui-même, un *nouveau monde à l'existence*. Le 7 novembre 1825, les ratifications du traité conclu entre l'Angleterre et Colombie, furent échangées par le secrétaire d'état des affaires étrangères et M. Hurtado, ministre de cette république près la cour de Londres, et le 11 du même mois, ce

ministre, présenté au roi par Canning, fut parfaitement accueilli de ce prince, en même temps qu'un ministre anglais était accrédité près le gouvernement de la Colombie. Cet événement, qui n'était cependant que la conséquence toute naturelle d'une reconnaissance précédemment accomplie, produisit une sensation nouvelle dans le corps diplomatique, qui, aidé du secours de la faction oligarchique dont la haine contre Canning commençait à se montrer à découvert, n'avait pas encore perdu un faible reste d'espoir de forcer le secrétaire d'état des affaires étrangères à modifier son système, si ce n'était à le changer tout-à-fait.

Mais ces nouvelles tentatives n'obtinrent d'autre résultat que de faire déclarer hautement par Canning que « bientôt le Mexique et Buenos-Ayres, et, à une autre époque qui ne serait pas éloignée, le Chili et le Pérou, recevraient la même déclaration authentique de leur indépendance. »

De tous les points de l'Angleterre on répondait par des acclamations à ces importantes mesures, et l'on bénissait, dans le reste de l'Europe, le ministre dont le génie, en paraissant ne s'occuper que des intérêts de son pays, consacrait en effet, par chacun des actes de sa politique, les principes immortels qui, par une marche graduelle, mais sûre, devaient, en définitive, amener l'affranchissement des nations soumises à un sceptre

despotique, et le triomphe effectif des doctrines constitutionnelles chez les peuples où ces doctrines n'existaient encore que nominalement. Dès-lors on remarquait aussi qu'il n'y avait pas un seul des discours de Canning, dans lequel, à propos des questions les plus simples d'ordre social, d'économie politique, où même d'intérêt local, il ne ramenât avec une admirable habileté la discussion sur quelque point de haute politique, pour en prendre occasion de le développer, et faire retentir au loin ces grandes maximes de droit public, dont la plupart des ministres du continent ne redoutent tant la manifestation, que parce que, accoutumés à gouverner dans l'intérêt d'un pouvoir capricieux qui ne connaît de règle que sa volonté, tout ce qui tend à éclairer leur marche, à la soumettre à une investigation et à une responsabilité légales, et à conduire les peuples à la connaissance de leurs droits, de leurs affaires et de leurs intérêts, est nécessairement à leurs yeux un acte *révolutionnaire*, digne de toute la rigueur des gouvernemens.

A l'époque où nous sommes arrivés, un grand avenir pour l'Angleterre se préparait dans la pensée de Canning. Les traités avec les Amériques ouvraient d'immenses débouchés au commerce de cette puissance; Malte et Corfou étaient dans ses mains; Lisbonne, qui possède un port magnifique, pouvait devenir une sorte d'entrepôt

général auquel Gibraltar servirait de succursale pour le commerce maritime de l'Amérique avec les pays situés sur les côtes de la Méditerranée, l'Adriatique et l'Archipel ; enfin l'instant approchait pour la Grande-Bretagne, de se ménager les moyens de pouvoir, dans toutes les chances possibles, jeter à volonté des ancres dans le port de Naples, et même dans celui de Gênes.

On n'a pas perdu de vue que M. Stratford-Canning avait été nommé récemment ambassadeur près la Porte-Ottomane. Cette mission avait pour objet principal de décider le divan à reconnaître de sa propre volonté l'indépendance de la Grèce, ainsi qu'on avait voulu engager l'Espagne à proclamer elle-même celle de ses colonies insurgées; mais le même principe appliqué aux deux pays, l'avait été jusque-là infructueusement pour l'un et pour l'autre. Il s'agissait donc pour M. Stratford-Canning de résoudre un des problèmes les plus compliqués, en évitant avec adresse les controverses diplomatiques, les collisions menaçantes, et le choc violent des intérêts contraires. On savait, d'un autre côté, que le gouvernement grec n'était disposé ni à se soumettre, ni à accepter un protectorat; mais qu'il se bornait à reconnaître l'utilité et la convenance de donner à l'Angleterre un honorable mandat spécial, comme à l'une des nations européennes qui avait été la première à favoriser la cause grecque et à revêtir cette puissance d'un ti-

tre qui pût offrir un caractère plus imposant et plus décisif, dans les négociations qui devraient nécessairement s'ouvrir pour mettre un terme à une lutte sanglante, et fixer enfin les destinées de ce peuple héroïque. Tout annonçait donc que, de cette immense différence de vues dans les chefs de la Grèce et les cabinets du continent, devaient résulter de grandes et peut-être d'insurmontables difficultés; que les intérêts même de l'Angleterre s'y trouveraient probablement compromis; qu'en admettant le plus parfait accord entre les puissances européennes, il était encore fort douteux qu'on pût amener la Porte à se dessaisir de ce qu'elle considérait comme son ancien et légitime patrimoine; et qu'enfin, il faudrait tôt ou tard en venir au point de décider la question par la force des armes, ce que toute l'Europe, et particulièrement l'Angleterre, voulait éviter à tout prix.

Tel était l'état des affaires relativement à l'Amérique et à l'Orient, lorsque le 30 novembre, Canning revint définitivement de Seaford, où le sous-secrétaire d'état Planta avait été le chercher, pour le ramener à Londres. Des discussions de la plus haute importance, touchant quelques banques provinciales, occupaient alors le conseil, qui se réunissait fréquemment pour atténuer autant qu'il était en son pouvoir les conséquences de ces événemens, toujours si funestes dans un pays dont le crédit est le prin-

cipe vital. Des sommes considérables furent envoyées par la banque de Londres à celle d'York, pour arrêter les effets qu'aurait pu produire la suspension des paiemens de cette banque, et secourir les établissemens qui auraient pu être compromis par elle; mais la crise était générale.

La session de 1826 s'ouvrit le 2 février; mais comme personne n'ignorait que les importantes questions qui se traitaient maintenant dans le cabinet et auxquelles la mort de l'empereur de Russie venait d'ajouter un nouveau degré de complication, n'étaient pas arrivées au point de maturité nécessaire pour être soumises aux délibérations des Chambres, on s'attendait à ce que cette session ne serait ni longue, ni d'un intérêt très-vif. La première séance des Communes fut presque exclusivement occupée par des discussions sur la crise commerciale qui agitait l'Angleterre, les traités avec les états indépendans des deux Amériques, mais particulièrement le traité conclu avec le Brésil (que M. Brougham espérait bien ne pas voir ratifier en raison du genre de réciprocité qu'il exigerait de la part de l'Angleterre), et enfin sur les affaires de l'Irlande et de l'Inde. Canning prit la parole après M. Hume, et, après s'être longuement étendu sur l'état financier de l'Angleterre, il termina son discours en répondant à M. Brougham par les observations suivantes, au sujet du traité conclu avec

l'empereur du Brésil. « On a demandé si un certain traité conclu avec Rio-Janeiro avait ou n'avait pas été ratifié par le gouvernement de S. M.; je reconnais comme l'honorable membre le caractère particulier des stipulations dont on a parlé; il en est d'autres qu'il serait impossible au gouvernement d'adopter. Ce traité a été négocié sans instructions et même d'une manière contraire aux idées que l'habile négociateur (sir Charles Stuart) prêtait au gouvernement anglais; cependant, quoique négocié sans instructions, il eût été ratifié si l'on n'avait eu des objections à opposer : mais il n'a pas été et ne sera pas ratifié, et il en a été donné avis à Rio-Janeiro. »

Cependant la mort de l'empereur Alexandre, qu'on présumait alors devoir exercer sur la politique européenne une influence beaucoup plus grande qu'il n'en exerçait en effet, venait de changer tout à coup l'aspect des affaires dans l'Orient. On pensait à Londres que le gouvernement grec, accablé sous les forces supérieures et sans cesse renouvelées du vice-roi d'Égypte, et qui venait de voir refuser, par l'Angleterre, l'offre du *protectorat* que celle-ci ne pouvait accepter sans allumer immédiatement la guerre, saisirait l'occasion d'un nouveau règne, ponr essayer de nouveaux efforts auprès de Constantin, qu'on regardait encore comme l'héritier d'Alexandre, et dont on connaissait

tout l'attachement à la cause grecque, et pour décider ce prince à s'en déclarer hautement l'appui.

Ce fut le 8 février que le duc de Wellington, dont nous avons précédemment annoncé la mission, se mit en route pour Saint-Pétersbourg, tant dans le but d'empêcher la Russie (ainsi que l'avait fait l'Autriche l'année précédente) de commencer contre la Turquie une guerre isolée, que pour offrir au cabinet de Saint-Petersbourg de coopérer avec les autres puissances à l'affranchissement de la Grèce. Canning connaissait toute l'importance de cette négociation sous plus d'un rapport. C'était un fait avéré qu'il n'y avait jamais eu d'accord et de confiance entre M. de Nesselrode, ministre des affaires étrangères de Russie et le prince de Metternich, et que par cette raison l'empereur Alexandre, qui s'était constamment montré favorable à l'Autriche et lui avait été si utile lors des traités de Paris en 1814 et en 1815, et aux congrès d'Aix-la-Chapelle, de Carslbad, de Laybach et de Vérone, s'était constamment réservé la connaissance et la direction des affaires extérieures de son empire; mais cet état de choses venait de changer par la mort de ce prince. M. de Nesselrode avait repris son influence; et le prince de Metternich, ennemi déclaré de la cause grecque, se retrouvait dans l'absolue nécessité de correspondre avec le ministre russe, peu disposé à faire seconder par son nouveau maître les vues

du cabinet autrichien en Italie et à la diète germanique, à l'appuyer dans ses démarches contre les princes du second rang en Allemagne, et à fermer les yeux sur son alliance secrète, mais constante, avec le divan, ennemi naturel de la Russie et des co-religionnaires de cet empire. C'était au milieu de ce conflit d'intrigues politiques qu'allait se présenter le duc de Wellington, au nom duquel on attachait sans doute une plus grande puissance qu'à ses talens comme ambassadeur, puisque, dans l'absence reconnue de ces talens, on avait cru devoir attacher à sa mission des hommes du plus rare mérite, et qui, tous, avaient été chargés précédemment de négociations importantes. Canning, qui n'avait voulu toutefois rien entreprendre que de concert avec les cabinets du continent, espérait beaucoup en faveur de la cause grecque, des efforts réunis de la double mission qui agissait simultanément et dans un même esprit à Constantinople, où elle était dirigée par M. Stratford-Canning, et à Saint-Pétersbourg, où le duc de Wellington exécutait littéralement les instructions que lui apportait chaque courrier.

L'une des plus habiles conceptions politiques de Canning fut, à cette époque, d'avoir réussi à faire reconnaître par le roi Jean VI de Portugal, l'indépendance du Brésil, à laquelle les cabinets du continent ne tardèrent pas à donner leur adhésion. Prévoyant de loin les événemens

qui pouvaient amener entre le Brésil et les républiques américaines une guerre qui depuis a éclaté, il avait, par cette reconnaissance, fait sortir l'Angleterre de la position équivoque dans laquelle elle se fût trouvée en qualité d'alliée du Portugal, dans le cas où le Brésil eût été encore sous la dépendance de droit de son ancienne métropole.

Les immenses travaux auxquels se livrait alors Canning, ne lui faisaient point oublier ses devoirs de fils, mais il lui restait bien peu de momens pour y satisfaire. Parti de Londres le 28 mars pour se rendre à Marlborough et à Bath, où l'on sait que résidait sa mère, il eut à peine le temps de passer vingt-quatre heures avec elle: il avait déjà repris la route de la capitale, lorsqu'appelé à Windsor, il rencontra le 31, à Salt-Hill, son secrétaire particulier qui lui portait des dépêches et l'ordre du roi de se rendre immédiatement auprès de lui. Arrivé à Londres, il y laissa sa voiture, partit à cheval pour Windsor, et après un entretien de trois heures avec le roi, il revint à Londres de la même manière, et passa le reste de la journée à répondre aux dépêches arriérées pendant sa courte absence.

Un empressement extraordinaire, mais qui n'a pu surprendre que ceux qui ne savent pas combien la politique est positive et admet peu ces émotions généreuses, qui, dans un autre ordre d'idées, contribuent si puissamment à notre bonheur, avait été mis par Canning à faire rendre

l'ordre du 30 septembre 1825, dont il a déjà été question, portant prohibition d'exporter, pendant six mois, hors de la Grande-Bretagne des armes et des munitions de guerre. On ne pouvait pas douter que cet empressement n'eût pour cause principale, et peut-être unique, le soin des intérêts du commerce britannique, auquel, d'un moment à l'autre, toute protection pouvait être retirée dans le Levant par ce gouvernement défiant et capricieux, au premier soupçon de quelque connivence existante entre le cabinet de Londres et la Grèce. Comme les six mois étaient expirés au 4 octobre 1826 et que l'ordre n'avait point été renouvelé, il fut naturel de conclure de cette circonstance que le gouvernement anglais devenait plus favorable à la cause de l'indépendance de la Grèce. D'ailleurs, on savait déjà que cet ordre n'avait été qu'une démonstration sans valeur réelle, faite par le cabinet britannique, non moins pour condescendre au vœu du corps diplomatique que pour donner aux Turcs un témoignage de sollicitude en leur faveur, et conserver ainsi, dans l'intérêt même des chrétiens d'Orient, une grande force à l'influence britannique sur les conseils du Divan. Personne, en effet, n'ignore aujourd'hui que ces armes et munitions pouvaient être transportées en Grèce, de pays plus à la proximité de l'Archipel. Quoi qu'il en soit, la pensée secrète de Canning avait été encore une fois péné-

trée à travers les voiles dont la diplomatie l'avait forcée à se couvrir, et cependant la neutralité de la Grande-Bretagne n'avait reçu aucune atteinte.

Après un séjour d'environ un mois et demi à Saint-Pétersbourg, le duc de Wellington était de retour en Angleterre le 27 avril; et dès le 28, après avoir vu le roi, il eut avec Canning un entretien de plus de deux heures. Le duc n'avait pas réussi dans la partie de sa mission qui avait pour but d'obtenir de la cour de Russie l'assurance que la guerre n'éclaterait pas entre cette puissance et la Porte, relativement à des objets qui ne se rattachaient pas immédiatement à la lutte actuellement existante entre le Divan et les Grecs; mais ses représentations avaient obtenu un succès complet dans la question de l'indépendance de ce peuple héroïque, à laquelle la Russie déclarait n'apporter aucun obstacle, et qui, d'après le général diplomate, ne dépendait plus maintenant que de sa propre énergie et de ses ressources militaires.

Mais six ans d'une guerre horrible, pendant laquelle la Grèce chrétienne avait été abandonnée par les rois chrétiens au fer des Musulmans, avaient épuisé les ressources militaires sur lesquelles on paraissait compter encore à Saint-Pétersbourg; et son énergie n'aurait eu probablement d'autre résultat que de tarir, jusque dans ses dernières sources, ce qui restait encore de sang chrétien en Orient.

Canning appréciait toutes ces considérations; il sentait qu'il fallait se hâter de mettre à profit les dispositions favorables de la Russie sur la question de l'indépendance; que, par suite de la chute prochaine de Missolonghi [1], la Porte deviendrait plus arrogante dans ses prétentions; que l'honneur et l'humanité exigeaient désormais que l'Angleterre développât rapidement son système politique et le fît exécuter avec vigueur. Il reconnut que, pendant qu'on avait négocié heureusement à Saint-Pétersbourg et assuré dans ce cabinet, par des voies diplomatiques, l'indépendance de la Grèce, le seul moyen de parvenir au même but à Constantinople, eût été de porter l'effroi dans les conseils du grand-seigneur; et qu'enfin le temps était venu d'employer la force, puisque la raison et la justice avaient perdu tout espoir de se faire entendre.

Cependant les grandes considérations d'intérêt commercial se représentaient sans cesse et entravaient les plus généreuses résolutions du secrétaire d'état des affaires étrangères, en lui mon-

[1] Les ruines de cette ville héroïque étaient tombées au pouvoir d'Ibrahim-Pacha le 23 avril, cinq jours avant l'entretien de Canning avec le duc de Wellington; et, bien qu'on ne pût en avoir connaissance à Londres, on s'attendait à tout instant à recevoir cette funeste nouvelle. Les horribles détails de la prise de cette place forte sont racontés dans l'*Histoire du Siége de Missolonghi*, par Auguste Fabre, publiée chez Moutardier.

trant les comptoirs et les négocians anglais dans le Levant, sur le point d'éprouver tout le ressentiment de la Porte; leurs établissemens et leurs fortunes particulières livrés au pillage; leur vie même exposée à la fureur des Musulmans. Toutes les lettres qui arrivaient de l'Orient au gouvernement et au commerce étaient remplies de ces craintes, et demandaient protection.

Les affaires de l'intérieur n'offraient pas de moindres embarras à Canning qui, dès cette époque, pouvait être considéré comme ministre dirigeant, bien qu'il n'eût pas encore le titre de premier ministre. L'état des districts manufacturiers était loin d'être satisfaisant, et la perspective qu'il offrait était plus inquiétante encore. Dans la séance des Communes du 1er. mai, Canning annonça qu'il présenterait le lendemain une motion tendante à ce que les blés existans en magasin fussent livrés à la consommation, et à demander, pour les ministres, l'autorisation d'admettre les grains étrangers, s'ils le jugeaient nécessaire; il appuya surtout sur ce dernier point, que son importance, dit-il, ne rendait susceptible d'aucun ajournement. Voici, en substance, le discours qu'il prononça à cette occasion.

« Les nouvelles que nous avons reçues aujourd'hui des districts manufacturiers sont telles, qu'elles doivent affliger tous les cœurs sensibles, et je suis convaincu que tout le monde recon-

naîtra qu'il est des circonstances dans lesquelles les ministres doivent, sans égard pour les principes, prendre quelques mesures afin de résister à une crise. Lorsqu'ils sont arrivés à ce point, il ne leur reste qu'à agir de manière à déranger le moins possible le système existant et à faire promptement le bien. Il y a, dans ce moment, une grande quantité de grains qu'on ne peut, d'après les règlemens existans, livrer à la consommation, et on se rappelle que lorsqu'on voulut discuter, il y a quelques jours, les lois sur les grains, je m'y opposai, dans la conviction que le moment n'était pas favorable. Telle était mon opinion alors; je n'en ai pas changé, et je ne crois pas que la mesure que j'ai l'intention de proposer y soit contraire, parce que la position actuelle fait une exception, et cette exception ajoute encore un nouvel obstacle à la discussion générale.

» Le gouvernement doit vous demander une mesure semblable à celle adoptée l'année dernière, et qui peut être employée cette année avec utilité. Nous engagerons donc le parlement à livrer à la consommation les grains emmagasinés. Il y en a environ 300 mille mesures (2 millions 400 mille boisseaux). Cette quantité, qui ne pourra avoir aucune influence défavorable sur l'état de l'agriculture, suffira pour diminuer la misère. On la sent d'autant plus vivement qu'on sait que ce blé est en réserve, et qu'il est évident

que la co-existence de deux états de choses si différens, l'abondance et le besoin, augmente le mal et rend nécessaire l'intervention du gouvernement.

» Comme il est impossible de prévoir la nature de la récolte prochaine, nous demanderons, comme mesure de précaution et momentanée, ce qu'il ne conviendrait pas d'adopter comme principe général, c'est-à-dire, le pouvoir discrétionnaire de permettre, selon le besoin, l'importation des grains étrangers pendant l'intervalle qui s'écoulera entre cette session et la suivante. Telles sont les mesures que le gouvernement a l'intention de soumettre à la discussion du parlement, et j'espère pouvoir démontrer demain que les ministres de S. M. ne pouvaient agir autrement pour porter un remède prompt et efficace aux maux qui accablent la classe ouvrière. Les grains étrangers qui pourront être importés, paieront un droit de douze shellings par mesure. »

Toutes les propositions faites par Canning reçurent l'approbation des deux côtés de la Chambre, où l'on ne remarquait déjà plus de traces de l'opposition que dans quelques circonstances rares, tant la confiance dans les intentions et la haute habileté du ministre s'était fermement établie dans le parlement et dans la nation; mais plus ces sentimens acquéraient de force et de stabilité parmi toutes les classes des citoyens

de Londres, et s'étendaient dans le reste de l'Angleterre, plus la faction oligarchique, d'intelligence avec les agens des cabinets alliés du continent, et les ministres de ces cabinets, à Londres, redoublait de manœuvres et préparait d'intrigues pour faire échouer les résolutions les plus sages, les plus nationales, les plus profondément conçues par George Canning, en l'attaquant, dans l'opinion publique, par des bruits sourds et des insinuations perfides, adroitement mis en circulation : et dans la confiance même du roi, par des voies plus détournées, et qu'on savait devoir répondre directement au cœur du monarque. Ce système, suivi, comme on l'a vu dès le commencement de cet ouvrage, avec la plus odieuse persévérance, n'était maintenant ignoré que de bien peu de monde, et se trahissait par l'excès même de sa violence ; aussi l'instant approchait-il où, par la nature seule des choses et l'impossibilité d'aller plus avant avec des élémens aussi contraires, une explosion allait devenir inévitable dans le cabinet.

On a également vu que la question des Céréales, qui intéresse si essentiellement le peuple, était devenue, entre les mains des ennemis de Canning, une arme qu'ils dirigeaient sans cesse contre lui. Un nouvel effort fut tenté par eux dans la séance du 3 mai au soir, au moment où, conformément à l'ordre du jour, il proposa à la Chambre de se former en comité

secret pour délibérer sur l'acte de la troisième année du règne de George IV, chapitre soixante. Cette proposition devint le signal d'une attaque fort vive de la part de sir Thomas Lethbridge, homme de fort peu de moyens, serviteur dévoué de la faction oligarchique, et à qui la haine aveugle et infatigable qu'il portait à Canning, a donné une sorte de célébrité malheureuse. Après avoir fait à la classe agricole et à ceux qui sont intéressés à son bien-être, un appel, que le duc de Wellington a renouvelé à la fin de 1827 sur les divers points de l'Angleterre qu'il a parcourus dans le but avéré de susciter de toutes parts des ennemis et des obstacles à l'administration formée par Canning, sir Thomas Lethbridge accusa les ministres, bien que ce fût Canning seul qu'il eût en vue, « de vouloir se débarrasser des lois céréales, sans avoir l'air de les attaquer. » Fidèle à son mandat, il s'éleva contre la liberté du commerce, liée à toutes les autres libertés, et soutint qu'elle n'avait été utile qu'aux étrangers.

La réponse de Canning fut sage et modérée, parce qu'elle était fondée sur des faits positifs : « Personne, dit-il, ne penserait plus mal du gouvernement que moi, si je croyais que son but fût de se débarrasser des lois céréales, de la manière dont parlent les honorables préopinans.

» Il est inutile de rechercher les causes des

maux qui affligent les pays de fabrique. On sait que ces maux existent, et le moyen de les diminuer est en notre pouvoir. Il se trouve dans le voisinage de ces pays une grande quantité de grains en entrepôt; les admettre à la consommation, c'est présenter un moyen de soulager le peuple : mais prétendre que l'admission de ces grains à la consommation fera regarder comme une vérité constatée l'assertion que la situation malheureuse où se trouvent les manufacturiers provient des lois céréales, n'est pas moins déraisonnable qu'il ne le serait de dire d'un malade qui aurait été guéri par le quinquina, qu'il est évident que cet homme n'était tombé malade que parce qu'il ne faisait pas un usage habituel du quinquina.

» Relativement au pouvoir discrétionnaire de permettre l'importation des grains étrangers demandé par les ministres, je déclare que, sans les circonstances extraordinaires, les ministres, bien loin de demander un semblable pouvoir, le repousseraient comme ils l'ont fait lors du premier établissement des lois céréales. L'état du marché des grains indique dans ce moment qu'ils ont une tendance à hausser en prix. On a lieu de croire que l'admission à la consommation des grains en entrepôt ne fera qu'arrêter la hausse sans occasioner de baisse; il est donc du devoir du gouvernement de demander des pouvoirs extraordinaires, afin d'empêcher que

le prix des grains ne s'élève jusqu'au point d'aggraver les malheurs des classes manufacturières. »

Ces observations furent appréciées par la Chambre comme elles devaient l'être, et l'on n'écouta plus que dans le tumulte ceux qui entreprirent de soutenir les opinions que le baronet avait sans doute reçu mission d'exprimer à la Chambre. Après quelques réflexions éminemment justes, et après avoir reproduit sous des formes nouvelles la plupart des argumens de Canning, M. Huskisson insista surtout, ainsi que l'avait fait le secrétaire d'état des affaires étrangères, « sur les dangers auxquels serait exposé le pays, si les grains venaient à hausser de prix après la prorogation du parlement, sans que le gouvernement eût le pouvoir de permettre l'importation des grains étrangers. » Cette considération, deux fois reproduite avec une égale force dans la même séance, était en effet de la plus haute importance; elle était fort simple, et ce fut par cette simplicité même qu'elle frappa tous les esprits et entraîna toutes les convictions; aussi, à peine le ministre eut-il cessé de parler, que la Chambre demandant à être consultée, l'amendement de sir Thomas Lethbridge fut rejeté à une majorité de deux cent quatorze voix contre quatre-vingt-deux.

Bien que déconcertée par le mauvais succès de cette attaque, la faction n'avait rien perdu de ses espérances et de son audace, et dès

le surlendemain, 5, elle comptait pouvoir embarrasser de nouveau les ministres, contre lesquels elle avait assez habilement établi son plan d'attaque par la question des céréales sur laquelle elle fondait l'espoir de reconquérir sa popularité, lorsque Canning, bien informé de cette tactique, demanda, presqu'à l'ouverture de la séance « que la Chambre se formât en comité pour discuter les résolutions relatives aux lois sur cette matière. » C'était, comme on l'a déjà vu, le moyen sur lequel comptaient surtout les chefs de l'oligarchie et plusieurs ministres étrangers qui s'étaient ralliés à cette faction, pour perdre le ministère dans l'opinion publique; or, le ministère, à cette époque, c'était Canning.

Aussitôt que la proposition du secrétaire d'état des affaires étrangères eut été admise par la Chambre, il se leva, et commençant son discours par défendre la conduite des ministres, il soutint « qu'ils n'avaient pas manqué à la bonne foi en proposant les résolutions en question. Qu'après avoir déclaré, au commencement de la session, que, selon leur avis, il ne convenait pas de discuter cette année les lois céréales, ils n'avaient pas changé d'avis. Que la mesure proposée aujourd'hui était destinée à éviter à la Chambre la nécessité d'entrer dans la discussion des lois céréales. Que loin de violer leur foi en proposant cette mesure, les

ministres l'avaient environnée de nouvelles garanties, et avaient fait ce qui était le plus avantageux pour la classe qui semblait la plus menacée : « Messieurs, continuait-il, il ne serait ni sage, ni juste, ni politique, de rien entreprendre qui pût porter atteinte aux intérêts des agricoles, et je crois qu'on ne refusera pas de croire que le gouvernement de S. M. s'efforce de consulter les intérêts de toutes les classes de la communauté, sans distinction entre l'agriculture, le commerce ou les manufactures. »

Après ces observations préliminaires, Canning répondit à l'assertion « que les ministres avaient changé d'opinion sur les lois céréales depuis la discussion de la proposition de M. Whitmore. » Il expliqua ensuite la réponse faite par M. Huskisson à un membre de la Chambre, laquelle avait fait croire que les grains en entrepôt ne seraient pas libérés cette année. Canning insista principalement sur la difficulté de la position d'un ministre qui se croirait obligé de répondre directement aux questions qu'on lui adresserait, car sa réponse pourrait avoir les résultats les plus sérieux; il en conclut qu'il devait être souvent dans la nécessité de donner une réponse évasive ou de garder le silence.

Il s'attacha ensuite à la question principale, et commença cette partie de son discours, en rapportant le contenu de deux lettres écrites

de Liverpool, depuis qu'on y avait su la détermination du gouvernement relative aux grains en entrepôt. « Ces lettres, dit-il, ont été écrites par des personnes très-respectables, mais qui me sont opposées en politique. Elles annoncent que la nouvelle de la détermination du gouvernement a influé immédiatement sur le commerce de Liverpool. Le coton avait haussé de prix et la confiance renaissait. Je l'avouerai, cependant, messieurs, ce que je viens de communiquer à la Chambre ne milite pas autant en faveur de la résolution que nous discutons aujourd'hui, qu'en faveur de celle que nous avons adoptée dans une dernière séance. Les avantages qui doivent résulter de la première sont évidens; ceux de la seconde sont plus éloignés et plus incertains.

» Pendant les trois semaines qui ont précédé la discussion de la proposition de l'honorable député pour Bridgenorth [1], on avait remarqué que les céréales haussaient de prix, et la hausse a continué trois semaines après; ainsi, en exceptant les derniers jours où la baisse s'est fait sentir, il y avait, dans le marché des grains, une tendance permanente à la hausse, et cela, au milieu d'un état de crainte et d'alarme qui, quoique je ne sois pas disposé à prédire la disette, semble indiquer qu'on approche d'une position qui ne

[1] Sir Thomas Whitmore.

pourrait être rien moins que satisfaisante. Quand nous pensons que la consommation de l'année dernière a commencé avant même qu'on eût terminé la récolte, et que la récolte de cette année pourrait bien être faite un mois plus tard que celle de l'année dernière, il faut convenir qu'il existe des raisons de craindre plus qu'ordinaires. Je ne prétends pas dire jusqu'à quel point ces craintes se trouveraient fondées. Plusieurs jours de beau temps et un vent d'ouest peuvent écarter le danger, pendant qu'il suffirait de la moitié de ce temps pour nous apporter la disette. Dans une année précédente, une seule nuit a détruit toutes les espérances qu'on avait formées. L'expérience du passé nous enseigne ce que nous avons à faire, et nous mériterions le mépris, si la crainte d'être soupçonnés d'indécision nous détournait de prendre des précautions dont la nécessité est évidente.

» On veut que, négligeant de prendre maintenant les précautions nécessaires en demandant le consentement de la Chambre à la mesure en question, nous exposions le pays aux chances d'une mauvaise récolte, sauf à recourir, en cas de nécessité, à la prérogative royale pour l'admission des blés étrangers. Vous viendrez, nous dit-on ensuite, nous demander un bill d'indemnité et on vous l'accordera. Mais les ministres de S. M. se rappellent ce qui est arrivé en 1766, quand lord Chatam était à la tête du ministère, et

quand lord Camden, le jurisconsulte le plus populaire qu'il y ait jamais eu, était son collègue. Le pays était menacé de la famine, et ce ministère, se fiant sur sa popularité, usa de la prérogative royale et défendit l'exportation des grains dans l'intervalle des deux sessions. Eh bien! ce ministère s'est vu en butte à une attaque violente dès la réunion des Chambres, et il a eu le désagrément de voir réussir complétement cette attaque dans les deux Chambres du parlement. Instruits par cet exemple, nous prendrons les précautions nécessaires, et nous ne nous fierons pas aux promesses de ceux qui nous offrent d'avance un bill d'indemnité.

» En effet, comment croire qu'il nous l'accorderaient pour avoir usé d'un pouvoir qu'ils nous refusent maintenant avec tant d'opiniâtreté? »

Canning, après avoir démontré tout le ridicule des argumens de ceux qui s'opposaient à cette mesure, prétextant qu'elle n'était pas nécessaire, attendu que, dans le cas d'une nécessité urgente, les ministres peuvent user de la prérogative royale, fit connaître à la Chambre les dispositions du bill qu'il avait l'intention de proposer; il était ainsi conçu:

« Le gouvernement sera autorisé à permettre l'importation des grains étrangers jusqu'à la concurrence de 500,000 quarters, pourvu que cette

quantité ne soit admise en Angleterre que dans le cas d'un besoin absolu. »

Enfin après une longue discussion à laquelle avaient pris part un grand nombre de membres, parmi lesquels on comptait, comme on peut bien le penser, ce même sir Thomas Lethbridge qui avait espéré pouvoir prendre sa revanche de sa défaite du 3, et dont l'opiniâtreté était en parfait rapport avec son ignorance et sa présomption, la proposition de Canning, rédigée dans les termes suivans, fut adoptée sans même aller aux voix :

« Le comité pense qu'il est nécessaire de donner à S. M. le pouvoir de permettre, par un ordre ou par des ordres de S. M. en conseil, l'entrée, pour la consommation intérieure, d'une quantité additionnelle de blé étranger ou de farine ; le tout soumis aux droits qui seront établis par un acte qu'on présentera dans la session actuelle du parlement. »

Cette question des céréales étant devenue une question de parti au lieu d'être une simple question d'économie politique et d'administration, on ne peut reprocher à l'historien de donner quelque étendue à ces détails, qui se rattachent d'ailleurs à un objet de la plus grande importance, c'est-à-dire, la liberté du commerce, qui était un des plus solides anneaux

de la chaîne qui liait toutes les parties du vaste système de Canning, continué depuis par le savant et patriote Huskisson.

Un événement de peu d'importance en lui-même, mais qui en avait acquis beaucoup par l'état actuel des partis, dans le cabinet et dans le parlement, avait été la nomination du duc de Devonshire au poste d'ambassadeur extraordinaire de la Grande-Bretagne, pour assister au couronnement du nouvel empereur de Russie. Personne sans doute n'était plus propre que lui à une mission de cette importance, par sa naissance, son immense fortune et ses qualités personnelles; mais le noble duc était l'un des chefs les plus remarquables du parti Whig, et le premier de ce parti qui, depuis plusieurs années, eût été revêtu d'une haute fonction publique. On savait à la vérité qu'une liaison intime s'était formée entre le grand-duc Nicolas et lui, pendant le séjour que le premier avait fait en Angleterre en 1815; mais cette circonstance eût été tout-à-fait insuffisante pour expliquer cette nomination, si des considérations de l'ordre politique le plus élevé n'en avaient pas donné la solution. Il s'agissait de préparer, par ce premier choix, le parti Whig à se rallier franchement et fortement au nouveau système introduit par Canning et à lui prêter son appui. Tous les genres de convenance se réunissaient en faveur du duc de Devonshire; dans cette circonstance

tout-à-fait heureuse pour le secrétaire d'état des affaires étrangères le choix de son affection devint le choix le plus éminemment politique. Nommé, en février 1826, ambassadeur extraordinaire à Saint-Pétersbourg, le duc de Devonshire ne partit que le 9 mai suivant pour cette destination, c'est-à-dire treize jours après le retour du duc de Wellington.

Les considérations qui, neuf mois auparavant, avaient décidé Canning à s'opposer à la dissolution du parlement paraissant fort affaiblies, l'administration fut unanime sur l'adoption de cette mesure, mise en délibération dans le conseil pendant les derniers jours de mai, et dès le 2 juin parut la proclamation royale qui la prononçait. Les élections devaient être terminées le 25 juillet suivant. Ce ne fut pas néanmoins sans quelque étonnement de la part du public que cette résolution y fut connue : car on pensait que la dissolution serait encore ajournée, mais seulement à raison des troubles qui agitaient un grand nombre de districts manufacturiers, et de la détresse cruelle qui, se faisant sentir dans les provinces les plus industrieuses et les plus florissantes, semblait, en quelque sorte, menacer l'ordre social de destruction. Quant à l'état d'Irlande, il était loin de présenter des symptômes aussi alarmans que dans les années précédentes. Les discours de Canning, ses principes et ses intentions connues, ses promesses, et

surtout les instructions émanées de lui et le choix des nouveaux agens chargés de les exécuter, avaient réussi à ramener la confiance et presque la paix dans ce malheureux pays.

Lors des élections de 1826, à Liverpool, où M. Huskisson fut nommé membre du parlement, ce ministre annonça, dans un discours prononcé au club Canning, qui, ainsi qu'on l'a vu au commencement de cet ouvrage, avait été fondé dans cette ville depuis quelques années que « Canning avait refusé de se présenter pour Westminster, et que, décidé à donner dorénavant tout son temps et ses talens à son ministère, cette considération seule avait pu le porter à renoncer à représenter la ville de Liverpool. » Le secrétaire d'état des affaires étrangères se retrouvait ainsi, à trente-trois ans de distance, député de cette même ville de Newport (île de Wight) où il avait commencé sa carrière parlementaire sous le patronage de Williams Pitt.

La constitution donnée en avril 1826 au Portugal par don Pedro IV, son *légitime* souverain, était devenue, à cette époque, le sujet d'une mésintelligence assez sérieuse, entre le cabinet britannique et la cour de Vienne, ennemie constante et implacable de tout ce qui sort de la sphère d'ignorance et de servitude où elle retient ses états héréditaires. Unie aux hommes qui gouvernaient la France par une haine commune pour les institutions constitutionnelles, cette cour secondait

de tous ses moyens, en Portugal, les mêmes troubles que la France faisait naître et soudoyait en Espagne, tandis que, cédant à des craintes d'une autre nature et jouant un jeu quadruple avec l'Angleterre, l'Autriche, l'Espagne et le Portugal, la cour des Tuileries reconnaissait à la première le droit de protéger le gouvernement constitutionnel du Portugal, et se mettait d'accord avec l'Autriche et l'Espagne, dans toutes les intrigues ourdies à Paris, à Vienne, à Madrid et à Lisbonne, pour renverser ce gouvernement, à l'instant même où, montrant une apparence de franchise au cabinet britannique, cette cour paraissait se borner à exiger qu'il ne serait fait ou toléré par lui aucun effort, de la part du Portugal, pour accélérer par des moyens *actifs*, la chute du système qui régissait actuellement l'Espagne. Il n'est pas sans vraisemblance que, trouvant dans l'engagement conditionnel pris par la France, l'assurance que la liberté du Portugal ne serait point inquiétée, puisque ces deux pays resteraient abandonnés à eux-mêmes et qu'aucun autre état n'interviendrait dans leur position relative, Canning ajouta peut-être trop de foi aux promesses fallacieuses du chef du ministère français, et que seulement quelques mois après, et lorsque certaines correspondances entre l'Espagne et le Portugal, eurent été saisies et mises sous ses yeux, il fut pleinement désabusé. Toutefois les intérêts du moment (car

l'Angleterre avait encore alors grand besoin de la France) et peut-être un sentiment d'amour-propre assez naturel, ne lui permettaient pas d'avouer cette erreur. Les choses marchèrent donc assez long-temps de la même allure, avant que l'occasion se présentât de témoigner, à propos d'un seul fait, un ressentiment profondément gravé dans son cœur, et qui se reportait sur vingt autres. Plus une nécessité politique contraignait encore Canning à jeter un voile sur les trames les plus évidemment dirigées contre l'ordre constitutionnel portugais, dont l'Angleterre s'était déclarée la protectrice et le garant, plus il s'indignait de cette circonspection timide qu'il regardait comme avilissante pour la Grande-Bretagne, comme coupable envers les peuples dont elle retardait l'émancipation constitutionnelle; honteuse pour lui-même qui l'avait promise.

C'est au milieu de tant de perplexités et d'embarras de tout genre, que Canning, qui avait pris, depuis quelque temps, la résolution de se rendre à Paris, exécuta ce projet au moment où l'on s'y attendait le moins.

On mit un vif intérêt dans toute l'Europe à connaître les motifs de ce voyage; mais ce fut particulièrement en France qu'il fixa au plus haut point l'attention publique; tandis que, fidèle aux traditions des feuilles ministérielles de tous les temps et de tous les pays, le Courrier anglais, réputé semi-officiel, comptant un peu

trop peut-être sur la bienveillante crédulité de ses lecteurs, annonçait que : « M. et Mme. Canning étaient partis pour Paris, où ils allaient *rendre visite* au vicomte Granville, ambassadeur britannique près la cour de France, et que ce voyage, entrepris uniquement dans un but de plaisir et de santé, ne se rattachait à aucune affaire politique », les cabinets étrangers et les journaux de toutes les couleurs s'évertuaient à pénétrer le but du déplacement d'un homme d'état de l'importance de Canning, dans des circonstances aussi graves, et à une époque où sa présence dans le cabinet n'avait jamais été plus impérieusement réclamée par les intérêts britanniques. On serait même porté à croire, ou qu'il n'y avait, en effet, rien de positivement arrêté sur la manière dont se ferait le voyage, ou, ce qui paraîtrait plus vraisemblable encore, qu'on désirait que l'opinion restât incertaine sur sa nature et sa durée, puisque des personnes attachées au département des affaires étrangères, ainsi que les journaux qui passent pour appartenir à ce département, et les amis de Canning répandaient, tantôt que le séjour du ministre à Paris ne se prolongerait pas au-delà de quinze jours à trois semaines, tantôt que madame Canning avait le projet de passer trois mois dans cette capitale, et que, dans cet intervalle, son mari lui rendrait plusieurs visites. Quoi qu'il en soit de toutes ces conjectures, qui, bien qu'assez

indifférentes en elles-mêmes, prouvent néanmoins le haut degré d'importance que le monde politique attachait au voyage du ministre anglais, Canning arriva à Paris le 16 septembre au matin, et descendit chez le vicomte Granville, à l'hôtel de l'ambassade britannique, où des logemens lui avaient été préparés. Le lendemain il rendit visite aux ministres français et aux membres du corps diplomatique, et reçut leur visite le jour suivant. Dès lors commencèrent entre lui et le président du ministère français, des conférences qui se renouvelèrent deux fois par semaine, pendant son séjour à Paris, et dans lesquelles on peut considérer comme à peu près certain, qu'il était question, non pas exclusivement de telle ou telle affaire, à propos de laquelle se seraient élevées quelques difficultés, toujours faciles à faire traiter par les agens diplomatiques, mais de l'ensemble des intérêts communs à l'Angleterre et à la France, tels que les affaires de l'Amérique, de l'Espagne et du Portugal, et particulièrement celles de la Grèce, dans lesquelles Canning songeait dès lors à engager le gouvernement français à prendre la part active à laquelle il venait d'amener la Russie, et dont le résultat, dans la longue suite d'événemens qui se développaient déjà devant lui, devait, en définitive, conduire au traité du 6 juillet 1827. Il ne paraît pas que, dans ces conférences, auxquelles n'assistait point de tiers, le ministre bri-

tannique ait toujours été satisfait de la profondeur des vues politiques, des sentimens généreux, des talens, et surtout de la loyauté du ministre français; il paraît même qu'il sortit plusieurs fois assez mécontent de ces entrevues; mais comme, dans ces circonstances, toute rupture immédiate avec le cabinet des Tuileries eût été préjudiciable à l'Angleterre, il convenait à Canning de retenir l'expression de son mécontentement, jusqu'à ce que de nouveaux événemens missent le gouvernement britannique en mesure de changer de langage, d'avouer ses véritables sentimens, et de rendre aux hommes et à la politique du cabinet français la place qui leur est assignée depuis long-temps dans l'estime des gens de bien et des véritables hommes d'état, et que l'histoire contemporaine a déjà confirmée. C'est ce qu'il a fait plus tard avec une chaleur d'indignation qui suffirait, toute seule, pour expliquer la contrainte qu'il s'était imposée jusque-là. Le temps que Canning passa à Paris fut fécond en événemens politiques, sur tous les points que nous venons de désigner; mais ces événemens se succédèrent avec une telle rapidité: leur aspect changeait tellement d'un courrier à l'autre, et les résolutions de la veille étaient si peu applicables aux événemens du lendemain, qu'il était presque impossible de les suivre, de se tenir à leur hauteur, et surtout de les prévoir. Ainsi, aux confins de l'Europe venait d'éclater entre

la Russie et la Perse, une guerre *asiatique*, dont les conséquences devaient jeter l'alarme dans le cabinet de Saint-James qui voyait déjà sa puissance menacée dans l'Inde, tandis que cette même Russie, regardant alors comme imminente la rupture des négociations d'Ackerman, qui n'ont jamais été qu'un leurre de la part du divan, se préparait de longue main, toujours en protestant de son désir de conserver la paix, à une guerre *européenne* avec la Turquie, en même temps que l'Autriche, effrayée des prétentions russes sur les principautés, et désirant prévenir leur accomplissement, paraissait se disposer à faire occuper par ses troupes la Moldavie et la Valachie, qui touchent à ses frontières. Il y avait, certes, dans tout cela, de quoi remplir les conférences des ministres dirigeans de France et d'Angleterre.

Le 4 octobre, arriva de Londres à Paris le ministre des États-Unis d'Amérique, chargé de dépêches extrêmement pressantes de son gouvernement, pour le secrétaire d'état britannique. La rapidité du voyage de ce ministre, qui n'avait pas cru devoir différer de vingt-quatre heures la conférence qu'il venait demander à Canning, fit présumer qu'il s'agissait des plus hauts intérêts entre les deux gouvernemens; on ne se trompait pas en effet; mais comme il n'entre point dans le but de cet ouvrage de discuter ici une question politique fort importante et fort étendue

qui s'agitait alors entre les deux gouvernemens, et qui nous conduirait trop loin, nous nous bornerons à dire que Canning, ami déclaré de la liberté du commerce, ayant fait ouvrir les ports des colonies britanniques aux vaisseaux de toutes les nations qui consentiraient à accorder la réciprocité, et cette réciprocité ayant été refusée par les États-Unis, avait décidé d'exclure les navires américains des colonies anglaises. Ainsi, grâce à la présence du ministre britannique, Paris se retrouvait être le point où se traitaient encore les intérêts des deux mondes.

Cependant les soins que Canning donnait sans relâche aux grandes affaires politiques, n'excluaient point en lui cette intention, cette investigation scrupuleuse que doivent rechercher de véritables hommes d'état sur toutes les branches de la prospérité publique. Ses observations les plus profondes se liaient souvent à des parties de plaisir; l'établissement de M. Ternaux, à Saint-Ouen, jouissait d'une célébrité qui avait inspiré à Canning le vif désir de le visiter: M. Ternaux en fut instruit, et le 17 octobre, il pria Canning, l'ambassadeur d'Angleterre et leurs familles, d'accepter chez lui un déjeuner, à la suite duquel le ministre britannique examina dans le plus grand détail cet établissement qui excita toute son admiration, et lui donna lieu de développer la richesse et la vaste étendue de ses connaissances agricoles et commerciales.

Canning, qui ne voulait pas juger par quelques coteries, de l'opinion de la France, se mit en rapport avec les hommes marquans de tous les partis; mais il n'était pas difficile de juger que, bien différent de ce qu'on l'avait vu en 1816, toutes ses préférences se portaient maintenant sur les amis éclairés de la liberté, quoique des considérations de tout genre l'obligeassent à mettre une grande circonspection dans ses rapports avec eux.

Le 18 octobre, Canning dîna chez le Roi. Ceux qui savent quelle était autrefois à Versailles, et aux Tuileries depuis la restauration, l'empire de la vieille étiquette, ne seront pas surpris d'apprendre à combien de discussions intérieures cette invitation avait donné lieu dans le château. On ne comptait, depuis cette dernière époque, que deux personnages, étrangers aux familles royales de l'Europe, ou y exerçant, sous d'autres titres, l'autorité souveraine, qui eussent été admis à la table des Bourbons, et encore avaient-ils le rang de duc, qui leur donnait le titre de *cousins*: c'étaient les ducs de Richelieu et de Wellington; il était même à remarquer que le premier n'avait été invité qu'au déjeûner de Louis XVIII. D'après cet usage, que les autres monarques de l'Europe ont eu le bon esprit de ne pas prendre pour règle, on doit juger de l'importance que devait mettre la cour des Tuileries à une semblable dérogation

à ses habitudes. Toutefois, le besoin qu'avait en ce moment M. de Villèle du cabinet britannique, surmonta tous les obstacles, que des causes d'une nature bien plus grave encore que l'étiquette, avaient apportés à l'admission du ministre britannique au banquet royal. Il fallut donc se résigner; deux des augustes convives firent même plus, ils s'efforcèrent d'y paraître aimables, empressés, confians même, et y réussirent quelquefois, bien qu'un air de gêne et d'embarras régnât sur tous les visages, et que la vieille cour émigrée dissimulât maladroitement l'espèce d'indignation qu'elle éprouvait de voir un gentleman anglais, et qui pis est, un *libéral*, qui naguère venait de proclamer à la tribune de son pays les droits des peuples, et l'insouciance de l'Europe pour la légitimité des Bourbons, assis insolemment à la table de ses maîtres, d'où il ne lui était permis d'approcher elle-même que pour la servir. Dans cette circonstance, parut dans toute sa force à l'œil observateur du philosophe le terrible et inévitable empire des intérêts et de la nécessité, qui rapproche, réunit et confond au besoin ce que la société sépare. A l'aspect des déférences dont Canning était l'objet, et en se reportant à d'anciens souvenirs, on aurait pu croire que les Bourbons étaient encore une fois devenus les commensaux de l'Angleterre.

En suivant avec intérêt les progrès qu'avaient

faits en France depuis dix ans, l'industrie, les arts et le commerce, Canning avait porté une observation attentive et spéciale sur les développemens de cette admirable institution du jury, source et garant de toutes les libertés, qui, née de la révolution, mais profanée dans des temps déplorables, n'est encore qu'imparfaitement acclimatée en France, où elle promet de prendre de profondes racines à mesure que les principes constitutionnels s'affermiront dans le sol. Peu de jours avant son départ, Canning assista, avec un recueillement et une émotion qui furent généralement remarqués des spectateurs, à l'audience de la cour d'assises du 21 octobre, où fut mis en jugement un jeune homme appelé Surreau, sur l'accusation d'avoir assassiné sa maîtresse. Assis sur un banc qui lui avait été préparé derrière la cour, il suivit avec la plus grande attention tous les débats de cette cause, et plusieurs fois on vit des larmes s'échapper de ses yeux, lorsque l'accusé, avouant un crime auquel il avait été entraîné par une jalousie furieuse, se jugeait lui-même digne de mort, et demandait comme une grâce d'être réuni à sa maîtresse. Le désespoir de cet infortuné désarma en partie la juste rigueur du jury, et, quoique rien n'eût manqué à la preuve de la préméditation, il ne crut pas devoir en reconnaître l'existence, et le coupable, à qui la peine de mort était évidemment applicable, ne fut

condamné qu'aux travaux forcés à perpétuité, non sans espoir de voir plus tard commuer sa peine.

Canning quitta Paris dans la nuit du 25 au 26 octobre 1826, après avoir pris congé du roi en audience particulière dans la matinée du même jour. On lui avait fait, pendant son séjour à Paris, la galanterie de laisser flotter, pour la première fois dans un port français, le pavillon des nouvelles républiques du Mexique et de Colombie. On lui avait même communiqué un travail portant nomination de dix-sept consuls destinés à être envoyés dans le Nouveau-Monde; mais à peine avait-il quitté la France, que ce travail était rentré dans les cartons du département des affaires étrangères. Il en fut de même du projet d'une armée de soixante mille hommes que le ministère français avait promis à Canning d'envoyer en Espagne, dans le cas où Ferdinand ne se déciderait pas à proclamer l'indépendance des Amériques; tout fut abandonné et officiellement nié, du moment où Canning eut cessé d'être présent pour rappeler au ministère français ses promesses et ses engagemens.

Quelques jours avant que le départ de Canning n'eût été annoncé, on disait à Londres que le retour de ce ministre avait été accéléré par une affaire extraordinaire qui intéressait l'honneur d'un pair du royaume uni et d'un membre de

la chambre des communes, et qui pouvait donner lieu à une enquête judiciaire; mais rien n'étant parvenu depuis à la connaissance du public et n'ayant donné de consistance à ce bruit, l'historien doit garder le silence sur des conjectures à l'appui desquelles il ne pourrait produire aucun fait.

Arrivé à Londres le 27, Canning ne s'y arrêta que peu d'instans, et partit aussitôt de cette ville pour se rendre à Walmer-Castle, maison de campagne du comte de Liverpool, où ce ministre résidait alors.

Canning racontait l'anecdote suivante, dont il riait beaucoup lui-même, comme une preuve de l'égalité rigoureuse avec laquelle s'exécutent les lois du fisc en Angleterre. Au moment où il débarquait à Douvres, les préposés de la douane se présentèrent à bord du paquebot qui l'avaient amené, et aperçurent pendant leurs recherches, plusieurs ballots qui n'avaient pas la marque particulière d'exception de visite. Ces ballots contenaient des soieries françaises pour une valeur d'environ 600 liv. sterling; une enquête ayant eu lieu sur la demande même de Canning, au nom et pour le service duquel avait été frété le paquebot, il parut en résulter qu'un habitant de Douvres, qui sans doute avait supposé que le ministre ne serait pas soupçonné de faire la contrebande ou qu'en cas de visite l'affaire serait

passée sous silence, s'était entendu avec son correspondant de Calais pour placer ces ballots dans le bagage du ministre. Il est probable que l'individu qui se trouvait compromis dans cette affaire, et qui sans doute appartenait à la suite du ministre ou à l'équipage du paquebot, aima mieux supporter la perte de ses ballots que de se faire connaître, car la saisie fut légalement effectuée, sans que personne fût nommé et qu'aucune réclamation s'élevât.

Il en serait autrement en France : l'employé des douanes, qui agirait avec beaucoup moins de rigueur à l'égard du plus mince favori d'un ministre, recevrait en échange du procès verbal qui constaterait sa fidélité à remplir ses devoirs, une réprimande sévère, et probablement une destitution.

Peu de temps après le retour de Canning en Angleterre, des bruits sur les motifs de son voyage circulèrent à Paris, et prirent une assez forte consistance : il convient de les consigner ici, car l'on peut être certain que les points de discussion qui vont être rapportés, furent au nombre de ceux qui, par la nécessité d'être traités avec le plus profond secret, influèrent davantage sur sa résolution.

Il s'agissait de négocier personnellement avec le ministère français l'affaire de la reconnaissance des états de l'Amérique du Sud, pour laquelle devait se rendre plus tard à Paris le président du

conseil britannique lui-même (lord Harrowby), et lord Walden, qui arrivèrent en effet, quelque temps après, ayant à leur suite une voiture chargée d'une immense quantité de papiers diplomatiques. Par le traité à conclure, la France, à qui l'on accordait quelques concessions commerciales, devait se charger de déterminer Ferdinand à renoncer officiellement à ses anciennes colonies, qui se chargeraient en échange de payer les dettes contractées par l'Espagne dans la dernière guerre. Canning devait aussi proposer, de concert avec quelques banquiers de Londres et de Paris, un nouvel emprunt pour arriver au remboursement des créances françaises sur l'Espagne.

L'évacuation du royaume de Naples, par les troupes autrichiennes, avait été également résolue par le ministre britannique, malgré la résistance opiniâtre du prince de Metternich, et même de la Russie, qui aimait encore mieux voir Naples sous le despotisme autrichien, que libre sous un parlement. Affranchi de ce despotisme et replacé sous la protection anglaise, le royaume de Naples pouvait devenir l'objet de craintes d'autant plus sérieuses pour l'Autriche, que la Grande-Bretagne faisant de sa capitale ce qu'elle avait déjà fait de Lisbonne, tenait ainsi l'Autriche constamment en échec, de ce point. A ces considérations de haute politique, se joignait, dans les vues de Canning, la néces-

sité de changer le personnel de la diplomatie française, à Madrid et à Naples, où résidaient comme ambassadeurs MM. de Moustier et de Blacas, ennemis déclarés du système britannique.

Les sentimens que Canning avait rapportés de France semblaient tout-à-fait pacifiques et conciliateurs; cela ne doit pas paraître extraordinaire; il revenait à Londres, l'esprit tout rempli des magnifiques promesses qu'on lui avait faites, et dans la conviction qu'elles seraient fidèlement remplies; peut-être, néanmoins, y aurait-il lieu de s'étonner qu'après trente-neuf jours passés à Paris, au centre de tous les intérêts et de toutes les intrigues, il connût encore si mal la faiblesse, l'incapacité et l'impuissance du ministère français, et surtout l'ascendant de la faction à laquelle ce ministère, à la fois impérieux et servile, était contraint d'obéir.

Le 9 novembre eut lieu, à Londres, le dîner du lord Maire; le comte de Liverpool, Canning, M. Huskisson, M. Peel, l'ambassadeur de France, et plusieurs autres personnages distingués de l'administration et du corps diplomatique, y assistèrent. On était encore dans une sorte d'enchantement des prétendus succès qu'on disait avoir été obtenus à Paris par le secrétaire d'état des affaires étrangères. Le lord Maire porta la santé de l'ambassadeur français, lequel, après avoir prononcé quelques paroles de reconnaissance,

fit des vœux « pour que la France et l'Angleterre fussent unies d'une amitié éternelle, et que leur commerce prospérât en même temps. » La santé de Canning ayant été portée ensuite, il remercia l'assemblée dans les termes suivans, où il serait difficile de reconnaître l'orateur qui, un an plus tard, adressait au ministère français de sanglans reproches et de terribles leçons. « Vous avez entendu », disait-il, faisant ainsi allusion au discours du prince de Polignac » de la bouche d'un illustre étranger, quels sont les sentimens qu'on nourrit envers l'Angleterre, dans ce pays, contre lequel nous avons lutté pendant vingt ans pour la domination du monde. Ces sentimens sont de la nature la plus conciliante, et je suis certain que l'assemblée apprendra avec plaisir qu'ils auraient été répétés avec transport par les représentans des autres cours européennes, s'ils eussent été présens. La conservation de la paix et de la tranquillité qui règnent dans ce moment, sera une récompense suffisante pour des travaux auxquels, comme fonctionnaire public, je dois nécessairement me consacrer. » Cette fois la satisfaction de Canning ne fut pas unanimement approuvée; on ne partageait ni sa confiance, ni ses espérances dans le gouvernement français; et lui-même, presque honteux d'avoir paru se laisser surprendre par une illusion contre laquelle il s'était si long-temps défendu, ne tarda pas à revenir à ses premières

idées sur les hommes avec lesquels il avait cru un moment possible de s'entendre.

Le 14 novembre, les deux chambres se réunirent, pour remplir les formalités d'usage lors de la réélection d'un nouveau parlement; et le 21 du même mois, le roi, en personne, fit l'ouverture de la session. Le lendemain 22, eut lieu, dans la Chambre des communes, l'une des plus importantes discussions qui eussent jamais occupé cette Chambre. M. Liddell, fils aîné de lord Ravens Worth, jeune homme plein d'ardeur et d'instruction, récemment élu député du Northumberland, et l'un des membres qui votait habituellement avec le ministère, depuis que ce ministère était devenu national, prit la parole au commencement de la séance; justifia la conduite des ministres dans l'affaire des céréales; les loua de n'avoir point reculé devant la responsabilité qui pesait sur eux; et, rappelant les événemens qui s'étaient passés récemment en Portugal, fit entendre ces paroles mémorables qui, en peu de temps, retentirent hors des murs de la Chambre, et portèrent bientôt au delà de l'Océan, l'espoir et l'enthousiasme qu'elles avaient excité en Angleterre. « Je le déclare hautement, Messieurs, j'espère, d'après ce qui se passe dans l'ouest de l'Europe, que bientôt nous verrons, *partout* l'établissement des gouvernemens représentatifs, que l'*Angleterre favorisera* (ici éclatèrent dans toutes les parties de la salle des

applaudissemens et un enthousiasme qui se renouvelèrent à plusieurs reprises); et je ne doute pas de sa persévérance dans sa politique libérale, tant que la direction des affaires étrangères sera confiée à l'illustre personnage qui en est maintenant chargé. » Après avoir proclamé les immenses avantages que le commerce britannique retirerait de la reconnaissance des états indépendans de l'Amérique du sud et manifesté d'honorables vœux pour que le même principe, appliqué à la Grèce persécutée, mît un terme aux longues souffrances de cette nation, si constante et si intrépide dans le malheur, M. Liddell termina son éloquent discours en affirmant « qu'il n'appartenait à aucun parti, et ne défendrait le ministère actuel que tant qu'il resterait fidèle à la noble direction qu'il avait embrassée. » Les mêmes applaudissemens et les mêmes transports éclatèrent à ces derniers mots, et la Chambre consacra par un assentiment unanime les nobles doctrines que venait de développer l'orateur.

M. Winn parla ensuite et dans le même sens. Il rappela surtout l'indignation qui s'était emparée de tous les cœurs anglais à la nouvelle de l'invasion de l'Espagne par l'armée française, en avril 1823, et l'expression générale du vœu public qui s'était manifesté alors pour la guerre contre la France. Il conclut à ce que la Grande-Bretagne, que l'obstination des partis qui déchiraient les deux Péninsules pouvait entraîner dans

de prochaines hostilités ; ne réduisît pas ses forces militaires, au moment où toutes les puissances de l'Europe augmentaient les leurs.

M. Brougham s'éleva ensuite contre la rédaction du discours du roi. Il se plaignit surtout de ce qu'en général les matières qui intéressaient le plus essentiellement le pays, étaient presque toujours celles dont les discours du trône parlaient le moins. Il se montra fort mécontent de ce que deux omissions importantes avaient été faites dans le dernier de ces discours ; l'une ayant rapport à l'état actuel de l'Irlande, dont il n'était pas dit un seul mot, et l'autre au système d'économie.

La réponse la plus sage et la plus satisfaisante, puisée dans la raison d'état, mais non dans cette raison d'état des cabinets absolus dont toute la politique est de se renfermer dans le secret et les dénégations, pouvait être faite à M. Brougham ; mais il faut laisser parler Canning, dont le discours était vivement attendu, et qui, au moment où il allait prendre la parole, fut interrompu par des acclamations tellement vives et si fréquemment renouvelées, que, pendant quelque temps, il lui fut impossible de se faire entendre. Après avoir repoussé assez vivement les accusations de M. Brougham contre le discours du trône, et rappelé quelques-unes des observations que lui, ministre, avait faites dans d'autres temps, sur l'impossibilité où se trouvait

le gouvernement, dans quelques circonstances, de s'expliquer aussi clairement qu'il le désirerait sur des questions dont la discussion exigeant la plus grande circonspection, n'était pas même exempte de danger, il s'occupa particulièrement des lois céréales dont il annonça la prochaine discussion, et après avoir examiné les passages du discours qui avait donné lieu aux plaintes de M. Brougham, et particulièrement la phrase annonçant que le tableau des dépenses approximatives de l'année 1827, serait tracé avec toute l'économie que pourraient permettre les besoins du service public, il continua en ces termes : « Eh quoi donc, l'Angleterre n'a-t-elle pas son rang à conserver? Ne devons-nous rien faire pour la conservation de la tranquillité de l'Europe? Ce pays n'a-t-il pas une position *dominante* dans le monde? Et cette position ne lui coûte-t-elle rien? Ne fait-il aucune dépense pour exercer cette grande prépondérance qui lui permet d'arrêter, d'une main protectrice, dans le monde politique les germes du mal qui, si on le laissait croître, pourrait renverser en un an l'édifice d'un siècle? S. M. nous a dit qu'elle s'occupait, avec une sollicitude constante, soit séparément, soit de concert avec ses alliés, tant à arrêter les progrès des hostilités qui existent, qu'à empêcher l'interruption de la tranquillité dans différentes parties du monde. L'honorable membre, M. Brougham, a-t-il voulu vous dire

que, pour parvenir à ce but bienfaisant, digne de la divinité, il n'était pas nécessaire d'entretenir certains services très-dispendieux, qu'on pourrait réduire dans d'autres circonstances? Si nous jetons un coup d'œil sur le Nouveau Monde, qu'y voyons-nous? Des états dans l'enfance, ravagés par des calamités auxquelles l'humanité et la politique doivent désirer mettre un terme. Si nous portons les yeux sur l'Ancien Monde, nous voyons en Europe un allié auquel nous sommes attachés par des traités, dans une position qui l'exposait à des agressions selon que nous aurions été disposés à l'assister ou à l'abandonner; n'est-il pas prudent d'avoir une flotte anglaise dans le Tage? Si nous eussions tenu une conduite différente, quelles conséquences funestes n'en pouvait-il pas résulter pour le Portugal! Mais, d'un autre côté, qu'on ne suppose pas que nous excéderons à son égard les bornes de nos obligations. Il est de notre devoir d'empêcher que les frontières du Portugal ne soient franchies par une armée étrangère, mais il n'est pas de notre devoir d'intervenir pour donner l'ascendant à un parti ou à une faction. Au reste, puisque j'ai abordé ce sujet, j'ose affirmer que, pendant les trois derniers mois, la présence des forces militaires de l'Angleterre a empêché, sinon l'exécution de quelques projets contre la tranquillité du Portugal, au moins des actes d'hostilité d'une autre puissance qui auraient

pu entraîner toute l'Europe dans la guerre [1]. »

A la suite de cet exposé de la situation politique et militaire de la Grande-Bretagne, qui fixa au plus haut point l'attention de la Chambre et pendant lequel le silence le plus profond ne fut pas un moment interrompu, Canning prit texte de ce qu'il venait de dire, pour démontrer que c'était seulement en assurant le paiement des dépenses présentes, qu'on pouvait prévenir la nécessité d'en faire de nouvelles et de plus grandes que toute la prévoyance humaine ne pourrait calculer, et qu'il n'avait parlé d'*économie* que dans ce sens. L'assentiment de la Chambre lui ayant prouvé qu'il avait été parfaitement compris, Canning ajouta « qu'il n'y avait pas un seul article qu'il ne consentît à discuter dans tous ses détails, et que, quant aux omissions reprochées au discours du trône, les membres de la Chambre avaient le droit de demander, toutes les fois qu'ils le jugeaient nécessaire, la discussion des objets dont il n'était pas fait mention dans ce discours. » Il termina ces observations en déclarant que l'administration ne présenterait de proposition d'aucun genre, relativement à l'Irlande, mais qu'il était disposé à agir, à cet égard, ainsi qu'il l'avait toujours fait. Que

[1] L'étendue de ce discours ne permet que d'en donner ici un extrait; mais les citations renferment ce que le discours présente de plus remarquable.

du reste, il était parfaitement d'accord avec M. Brougham sur tout ce qui regardait ce pays.

De nouvelles acclamations s'élevèrent à ces dernières paroles, dont la vérité fut confirmée par M. Brougham. Plusieurs membres de l'opposition, et particulièrement sir Robert Wilson, ayant ensuite parlé sur l'ensemble du discours que venait de prononcer le ministre, sir Robert fit le plus brillant éloge de son système, de sa personne et des services qu'il avait rendus depuis quelques années à l'Angleterre « relevée par lui », dit-il, « du mépris où la politique de Castlereagh l'avait fait tomber aux yeux de l'Europe, au plus haut degré de splendeur où elle pût parvenir. » Il rappela le voyage que venait de faire Canning dans la capitale de la France, et dit « que ce ministre avait dû éprouver un noble sentiment d'orgueil en voyant tous les hommes honnêtes, amis de la liberté constitutionnelle, et dont le suffrage peut être compté pour quelque chose, applaudir unanimement à sa conduite. « Il a obtenu plus encore, » ajouta sir Robert Wilson, « il a réussi à se faire respecter de ceux-là même qui étaient ses adversaires, et qui n'avaient pas rougi de le dépeindre comme un homme qui trahissait les intérêts de son pays. »

Ainsi disparaissaient les faibles restes de l'opposition nationale devant un ministre qui, national lui-même et porté au pouvoir par la force

irrésistible des événemens et de l'opinion publique, proclamait du haut de la tribune britannique, à la face des cabinets absolus du continent et de leurs envoyés, que « la Grande-Bretagne était rentrée dans les larges voies d'une politique généreuse et libérale » et annonçait, aussi clairement que le permettaient les convenances diplomatiques, aux peuples soumis au despotisme, quels que fussent la forme et le nom de ce despotisme « que, dans le silence désapprobateur de leurs gouvernemens, l'Angleterre, sans se départir, à moins d'y être contrainte, du système de neutralité armée qu'elle s'était imposé, avait compris les besoins et les vœux de ces peuples, et préparé pour eux, dans un avenir prochain, un nouvel ordre social, par l'affranchissement de la raison humaine. » Qui ne pouvait voir, en effet, que, pour atteindre ce but, Canning avait commencé par placer à Lisbonne, dans les états d'un des alliés les plus anciens et les plus nécessaires de la Grande-Bretagne, une tribune auxiliaire de la sienne, et qui, par le seul fait de sa situation géographique, devait soumettre, à une époque peu éloignée, la Péninsule espagnole à l'influence constitutionnelle, en même temps qu'elle deviendrait au besoin le point d'appui d'où il serait facile au ministre britannique de soulever un jour l'Europe elle-même, dans le cas où des résistances qu'il n'était déjà que trop possible de prévoir, rendraient la guerre indispensable à l'exécution de ses pro-

jets. Tout cet avenir, si nous avons bien saisi l'esprit général de cette première séance de la session de 1826, et particulièrement celui du discours prononcé par Canning, se trouve clairement développé dans le procès verbal de la séance elle-même. Par une allusion adroite mais directe, et dont l'application n'a pu échapper à aucun esprit intelligent, ce ministre manifestait la plus forte improbation contre le principe de toute intervention étrangère ayant pour but, soit d'asservir pour le propre compte de la puissance intervenante, soit d'assurer la prépondérance d'un parti sur un autre. En homme d'état qui voyait les choses de très-haut et de très-loin, il déclarait que, pour une nation placée dans une situation aussi *dominante* que l'était l'Angleterre, le premier de tous les intérêts était de soutenir la bonne foi et l'honneur de son pavillon : de venir au secours de ses alliés : et de protéger et faire prévaloir, dans l'Ancien et le Nouveau Monde, les principes de *la liberté civile et religieuse*, proclamés dans le parlement britannique, sans mettre en balance avec ces devoirs et tant d'avantages, quelques sacrifices d'argent indispensables pour conserver ou obtenir d'aussi importans et d'aussi solides résultats. Il affirmait enfin, avec toute l'autorité de son nom, de son expérience et de ses services, que, si l'administration n'accédait pas sans réserve au vœu exprimé par l'honorable M. Broug-

ham, de réduire les impôts, c'était seulement parce que, « dans la situation actuelle des deux mondes, l'Angleterre ne pouvait, sans de grandes dépenses, garder la position suprême qu'elle occupait, et dont elle avait besoin pour maintenir cette vaste puissance, à l'aide de laquelle elle était en mesure d'étouffer dans le monde politique *le germe du mal* qui, en se développant, détruirait en moins d'une année l'ouvrage d'un siècle. »

Or, nous le demandons, que fallait-il entendre par *cet ouvrage d'un siècle*, si ce n'était le système progressif d'amélioration que l'esprit philosophique, auquel l'Angleterre et l'Europe doivent la première pensée des gouvernemens représentatifs, n'a cessé d'introduire, depuis cent ans, dans toutes les parties de l'ordre social? De quel autre *germe du mal* voulait parler Canning, que de celui dont le développement, après avoir couvert l'Espagne d'échafauds et de ruines, par l'anéantissement de toutes les idées généreuses et constitutionnelles, qu'il fallait seulement rectifier et approprier au génie de la nation espagnole, avait réservé les mêmes désastres au Portugal, y avait méconnu l'œuvre de l'autorité royale, avait soulevé les résistances d'une faction à la tête de laquelle s'était placé le fils même du monarque; et avait été chercher, jusqu'aux extrémités de l'Europe, des alliés qui, heureusement, étaient alors assez occupés de leurs propres affaires pour ne

plus intervernir dans celles des autres ? Il est vrai qu'un instant de baisse dans les fonds britanniques fut la conséquence de la franche et noble déclaration faite à la Chambre des communes par le secrétaire d'état des affaires étrangères, mais cela ne pouvait être autrement, au milieu de circonstances aussi graves, aussi diversement appréciées, et dans un pays dont presque toute la politique, fondée sur les intérêts de son commerce, se discute à la Bourse. Vingt-quatre heures suffirent néanmoins pour rassurer les esprits. Toutes les intrigues tombèrent devant la confiance qu'inspirait le ministre national, et les fonds publics, un moment ébranlés par le froissement inévitable des intérêts particuliers et secondaires, au milieu du mouvement rapide des grands intérêts d'état, se relevèrent promptement. Les explications données par Canning parurent sans réplique, même à celui des membres de l'opposition (M. Brougham) qui, après avoir élevé la question d'*économie*, avait abandonné sa proposition ; et une majorité de cent sept voix contre vingt-quatre confirma le triomphe du secrétaire d'état des affaires étrangères.

Pour se faire une juste idée de la grande influence que peuvent exercer les circonstances les moins importantes en apparence, sur les transactions diplomatiques les plus graves, et en même temps du degré de confiance qu'il faut presque toujours attacher aux protestations pa-

cifiques des journaux officiels des cabinets absolus de l'Europe et des agens diplomatiques de ces cabinets, il suffira de remarquer que pendant les mois de septembre, d'octobre et de novembre 1826, c'est-à-dire alors même qu'à Londres, à Paris, à Vienne, à Lisbonne, à Madrid et à Saint-Pétersbourg, Canning employait toutes les ressources et tous les efforts de son génie, appuyé de l'influence et des forces de terre et de mer de la Grande-Bretagne, pour conjurer une guerre générale, qu'un seul acte hostile, *ouvertement* émané du cabinet de Madrid contre le Portugal aurait, du propre aveu de ce ministre, infailliblement allumée; dans ce même moment les journaux et les agens dont nous venons de parler, ne cessaient d'affirmer, dans leurs colonnes et dans leurs discours, que « jamais la paix européenne n'avait été établie sur des bases plus solides; qu'en aucun temps il n'avait existé entre les gouvernemens moins de causes de mésintelligence et de division; et qu'enfin, à aucune autre époque, depuis l'établissement de la *sainte-alliance* (qui a laissé pendant sept ans répandre, en Orient, plus de sang chrétien que n'en ont coûté, pendant vingt-trois, dans toute l'Europe, les guerres de la révolution et de l'empire) une conformité plus parfaite d'intérêts, de sentimens et de vues n'avait régné parmi les cabinets! » Puisse ce rapprochement qui résulte

si naturellement de la séance des communes britanniques du 22 novembre et des réflexions qui précèdent, faire naître, dans l'âme de ceux qui se jouent avec tant d'impudeur de la crédulité publique, non pas un remords, nous ne l'espérons pas, mais une réflexion bien simple, faite dans l'intérêt même de leurs commettans, et confirmée par une expérience journalière: c'est que, par l'exagération et souvent la mauvaise foi avec lesquelles ils se croient obligés de défendre les principes et la politique des cabinets dont ils sont chargés d'exprimer la pensée, ils sont tombés dans un tel discrédit auprès de toutes les classes de la société, accoutumées à réfléchir et à comparer, qu'une dénégation de leur part équivaut à une affirmation, et que, dans leur bouche, déclarer un fait faux c'est à peu près en constater l'authenticité.

De nouvelles mésintelligences ayant éclaté, vers la fin de 1826, entre l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique, relativement au commerce entre les colonies anglaises et ces Etats, Canning prit pour base de la correspondance qui eut lieu entre le ministre des Etats-Unis et lui, sous les dates des 26 août et 11 septembre de cette année: que la métropole avait le droit de régler les relations de ses colonies par une législation particulière. D'autres démêlés s'étant élevés ensuite avec le même pays au sujet des prétentions formées par l'état du

Maine, appuyé par l'Union, sur la possession d'un territoire qu'on avait regardé jusque-là comme partie intégrante de la province de New-Brunswick, dont les habitans, membres actuels de la milice de cette province, ont toujours reconnu la souveraineté de la Grande-Bretagne, celle-ci insistait d'autant plus sur la conservation de ce territoire, qu'il était à la fois pour elle un moyen de défense et de communication d'hiver avec le Canada. Canning, qui attachait une grande importance à ce qu'il n'y eût rien de changé dans ce qui avait existé jusque-là, parce que, de cet état de choses dépendait, pour l'Angleterre, la conservation éventuelle de cette colonie, repoussa avec beaucoup de force les prétentions élevées par le gouvernement des Etats-Unis, ce qui excita, de la part de ce gouvernement, un mécontement très-vif contre le cabinet britannique et contre Canning en particulier, qu'on accusait spécialement de s'être obstinément refusé à toute sorte d'accommodement.

L'événement qui acheva d'ouvrir les yeux de Canning sur la perfidie et l'impuissance du ministère français (car il ne lui restait plus de preuves à acquérir sur la conduite du ministère espagnol) fut l'invasion des provinces du Portugal attenantes à l'Espagne, effectuée du 19 au 24 novembre 1826, par les émigrés portugais, auxquels s'étaient réunis quelques régimens espagnols en garnison sur les frontières, et dont les

chefs avaient reçu des ordres directs de Madrid. La complicité du gouvernement de Ferdinand, instrument du parti apostolique d'Espagne et de France, était matériellement démontrée; quatre camps avaient été organisés pour y rassembler des déserteurs rebelles, envoyés dans ce dessein en Espagne par les conspirateurs de Madrid et de Lisbonne. Ces camps étaient placés à Lugo (Galice), à Toro, à Badajoz (Estramadure), et à Caja (Andalousie). Formés en trois colonnes, enrégimentés, vêtus, nourris, armés par l'Espagne; ayant à leur tête les mêmes chefs qui, le 30 avril 1824, avaient privé Jean VI de sa liberté n'ayant pu lui ôter la vie, les rebelles étaient entrés au nombre de quatre mille dans la province de Tras-os-Montes et d'Alentejo, proclamant partout l'infant don Miguel roi, et mettant à mort quiconque était connu par son attachement à la cause constitutionnelle. Dès le 3 décembre, le marquis de Palmella, ambassadeur de Portugal près la cour de Londres, avait remis à Canning une note qui contenait la récapitulation des obligations contractées par la Grande-Bretagne envers le Portugal, dans différens traités remontant à cent cinquante ans, et l'énumération des aggressions de l'Espagne, qui réclamaient l'intervention de l'Angleterre. En réponse à cette note, Canning se contenta d'envoyer au marquis de Palmella, le 11 décembre, à l'issue de la séance

de ce jour, le message du roi, qui venait d'être communiqué aux deux Chambres, en ajoutant à cet envoi l'offre d'un vaisseau de ligne pour porter immédiatement ce message à Lisbonne. Les renseignemens abondaient déjà de toutes parts sur les causes de cette révolte, et les documens diplomatiques qui démontraient la liaison intime du ministère français et du ministère espagnol, dont la faction absolutiste et apostolique était le lien, étaient sans doute trop positifs et trop authentiques pour qu'il fût possible à Canning de conserver le plus faible reste d'incertitude sur leurs secrètes intelligences relativement aux affaires de Portugal ; mais alors encore, la prudence et la parfaite connaissance qu'il avait du caractère personnel du premier ministre français, des difficultés de sa situation, des élémens dont se composait le cabinet des Tuileries, et par-dessus tout de la crainte qu'avait ce cabinet de s'engager dans une guerre avec l'Angleterre, lui prescrivaient une grande réserve, et lui faisaient, en quelque sorte, une nécessité de paraître beaucoup moins bien informé qu'il ne l'était en effet, du double rôle que les deux cabinets jouaient avec lui. Cette nécessité était encore d'autant plus commandée à Canning, que la simple lecture du journal ministériel français, qui ne désignait que sous les noms d'*intrigue* et de *malentendu*, l'attaque à main armée, dirigée par l'Espagne contre le

Portugal, lui prouvait le soin et l'importance que l'on mettait à lui faire prendre le change sur le but et les véritables auteurs de ces événemens. Assuré qu'il était de faire agir, quand il le jugerait convenable, le cabinet des Tuileries dans le sens qui conviendrait à sa politique, par des promesses ou des menaces faites à propos, le temps n'était pas venu, mais il était prochain, où les ménagemens cesseraient d'être nécessaires. Jusque-là il avait besoin d'inspirer autant de confiance qu'il en éprouvait peu, et de laisser croire qu'il était lui-même disposé à faire de grands sacrifices au maintien d'une paix dont il espérait bien, dans peu, dicter en maître les conditions.

En attendant, Canning fit présenter, vers le milieu de novembre, deux dernières notes à la cour de Madrid : par la première, on demandait à cette cour de répondre catégoriquement par *oui* ou par *non*, si elle voulait exécuter, *sans retard*, la convention relative aux rebelles portugais.

Par la seconde, on rappelait à la même cour que par ses traités avec le Portugal la Grande-Bretagne était obligée, en cas d'agression étrangère, de soutenir cette puissance avec ses forces; et que, dans l'état actuel des choses, il était impossible de considérer sous un autre aspect, l'attaque du territoire portugais, faite de vive force par les rebelles de cette nation, réfugiés en Espagne. Qu'en un mot, le *casus fœderis*

n'avait jamais été plus justement applicable qu'à la circonstance présente, et que la force serait repoussée par la force.

Enfin, l'instant arriva où le cabinet britannique dut se déclarer hautement. Le 8 décembre, un courrier extraordinaire apporta au roi d'Angleterre une dépêche de la princesse régente de Portugal, laquelle, en conséquence des événemens qui venaient d'avoir lieu dans ce royaume, réclamait l'assistance de la Grande-Bretagne. Le lendemain 9, un conseil de cabinet, auquel assistèrent tous les ministres, et qui dura près de quatre heures, fut convoqué par Canning, chez le comte de Liverpool, retenu chez lui par une grave indisposition. Le 10, le même conseil se réunit chez le secrétaire d'état des affaires étrangères; et le 11, pendant que lord Bathurst portait à la Chambre des pairs le message royal, arrêté dans les conseils du 9 et du 10, Canning, à qui la rédaction en avait été confiée, se rendit à la Chambre des communes, à laquelle il en donna connaissance, annonçant que, dès le lendemain, il proposerait une adresse en réponse. Sir Robert Wilson ayant déclaré, après la lecture du message « qu'il retirait la motion qu'il se proposait de faire le lendemain, ne doutant pas que le parlement ne donnât au roi le moyen de soutenir son ancien allié le Portugal, contre des aggressions qu'on avait supportées trop longtemps; » Canning fit observer que « ce n'était

que le 8 décembre *soir* que le gouvernement avait reçu les nouvelles qui rendaient le message absolument nécessaire, et qu'un seul moment n'avait pas été perdu. » Il demanda ensuite l'ajournement de la Chambre au lendemain, ce qui fut arrêté sans réclamation.

Voici le message dont la lecture produisit un effet électrique sur la Chambre, et fut suivi des acclamations les plus vives et qui se prolongèrent long-temps.

Message du roi d'Angleterre.

« George, roi. — S. M. informe la Chambre des lords et celle des communes que S. M. a reçu un message pressant de la princesse régente du Portugal, qui réclame, au nom des anciennes obligations d'alliance et d'amitié qui subsistent entre S. M. et la couronne de Portugal, l'assistance de S. M. contre une agression hostile de la part de l'Espagne.

» S. M. a fait, depuis quelque temps, tous ses efforts, conjointement avec son allié le roi de France, pour prévenir une telle agression, et la cour de Madrid a donné des assurances répétées de la détermination de S. M. catholique de ne commettre ni de laisser commettre aucune agression contre le Portugal, venant du territoire espagnol.

» Mais S. M. a appris avec un profond regret

que, malgré ces assurances, des incursions hostiles sur le territoire du Portugal ont été concertées en Espagne, et exécutées sous les yeux des autorités espagnoles, par des régimens portugais qui avaient déserté en Espagne, régimens que le gouvernement espagnol s'était solennellement, et à plusieurs reprises, engagé à désarmer et à disperser.

» S. M. n'épargne aucun effort pour faire sentir au gouvernement espagnol les dangereuses conséquences de cette connivence ouverte.

» S. M. fait cette communication aux Chambres, dans la pleine et entière confiance qu'elles concourront cordialement, et lui donneront leur appui, pour maintenir la foi des traités, et pour garantir des hostilités étrangères la sûreté et l'indépendance du royaume de Portugal, le plus ancien allié de la Grande-Bretagne. »

Le lendemain 12, à l'ouverture de la séance, Canning proposa la lecture de l'ordre du jour pour prendre en considération le message du roi, communiqué la veille à la Chambre. Il dit que « les ministres ayant ordonné des mesures qui pourraient peut-être amener une guerre, il était de leur devoir de donner aux Chambres des explications sur les motifs qui les avaient fait agir ainsi. » Abordant ensuite le fond de la question, il commença en ces termes l'un des discours les plus étonnans par l'audace des pensées, les allusions directes, les aveux accablans

et les effrayantes révélations dont ait jamais retenti la tribune britannique[1].

« Je puis assurer la Chambre qu'il n'y a pas une classe quelconque d'hommes plus convaincus que les ministres de S. M., et personne plus que celui qui s'adresse à la Chambre en ce moment, de l'importance vitale de la paix pour ce pays et pour l'Europe.

» Je déclare que ce sentiment fait sur moi une impression profonde; qu'il n'y a pas de considération d'avantages futurs, qu'il n'y a pas de perspective de danger éloigné qui pût me porter à demander à la Chambre d'entrer dans une guerre; mais je sens ce qu'ont senti les meilleurs

[1] Ce discours, dont la traduction affaiblit nécessairement l'énergie, est peut-être, de tous les discours qu'a prononcés Canning, celui qui, par l'application immédiate et hardie des principes qu'il proclamait depuis quelque temps à la tribune britannique, a causé la plus profonde sensation en Europe. Il explique, mieux que ne pourrait le faire l'historien lui-même, la gravité et la complication des conjonctures politiques dans lesquelles se trouvait alors le midi de l'Europe, ainsi que la pensée intime du ministre britannique qui en jaillit à tout instant et malgré lui-même. Cette pensée présente des contradictions évidentes dans quelques-uns de ses développemens, par la difficulté qu'éprouvait Canning de parler plus clairement sur une matière aussi délicate dans une assemblée nombreuse, qui recueillait jusqu'à la moindre de ses expressions. Jamais, en effet, une entière franchise ne lui avait été plus impossible que dans un moment où, bien que fermement convaincu de la connivence du

hommes d'état de ce pays : c'est qu'il y a deux positions différentes dans lesquelles on ne peut agir autrement que nous le faisons aujourd'hui; c'est quand l'honneur national et la foi publique sont compromis. La question maintenant agitée devant la Chambre touche à l'un et à l'autre de ces intérêts; autrement je n'attendrais pas avec tant de confiance la réponse de la Chambre au message du gouvernement. Afin qu'on comprenne clairement sous quel point de vue il faut que le parlement envisage l'affaire qui a donné lieu au message, j'exposerai brièvement qu'elle est à la fois une question de droit et une question de fait.

» Il est impossible que le parlement ou le gouvernement, après avoir tout examiné, puisse la

cabinet des Tuileries avec celui de Madrid, de nouvelles communications confidentielles venaient de lui être faites de la part du président du cabinet français, qui, espérant se soustraire tout ensemble aux exigences du ministre anglais et de la faction apostolique, trompait à la fois tous les deux, en les assurant qu'ils n'avaient pas d'allié plus fidèle que lui. Toutefois, nous ne nous rappelons aucune circonstance dans la vie de Canning où il se soit affranchi davantage de la circonspection diplomatique. Après avoir rendu compte des faits, nous reviendrons sur ce qui nous paraît mériter dans ce discours, où tout est remarquable, une attention plus particulière. Avant de le lire, et pour le bien comprendre, il est essentiel de se pénétrer de l'esprit de cette note.

regarder comme n'étant pas une question de droit national. De toutes les alliances que ce pays a faites, à des époques diverses, avec des nations étrangères, aucune n'est aussi ancienne, aucune n'a été aussi stable, il n'en est aucune dont les obligations soient si précises, aucune qui se rattache autant aux époques brillantes de notre histoire, que l'alliance entre la Grande-Bretagne et le Portugal.

» Si nous tournons les yeux vers le passé, nous verrons que cette alliance a survécu à tous les conflits des événemens, et qu'elle est plus ancienne que l'époque où la maison de Bragance est montée sur le trône, et où le Portugal lui-même est devenu un pays indépendant.

» Depuis ce temps, jusqu'au moment actuel, l'alliance a été maintenue au milieu des circonstances les plus difficiles.

» Quand la foi des autres nations a été ébranlée, quand plusieurs nations, en dépit des traités, ont fait la guerre à l'Angleterre, le Portugal est resté ferme et a partagé avec nous la gloire de nos succès.

» Cette alliance nous a été quelquefois à charge, et souvent on a demandé que l'Angleterre s'en défît, puisque, au lieu de nous être utile, elle nous était préjudiciable; mais un sentiment de sympathie nationale, et d'autres considérations d'une importance secondaire ont toujours empêché que ce pays préférât ses propres intérêts à

l'honneur et à la gloire de conserver une amitié inébranlable à un ancien et fidèle allié. A diverses époques, des traités et des alliances ont été faits entre ce pays et le Portugal.

» Le dernier traité a été fait quand les souverains étaient assemblés à Vienne, et ont formé le pacte de l'Europe moderne, qui constitue maintenant le droit public des nations. Par ce traité, l'Angleterre a renouvelé ses anciennes obligations, et s'est obligée à secourir le Portugal, et à défendre ses droits, ses priviléges et son indépendance.

» La liberté de notre allié est attaquée; que la chambre juge si, d'après les conditions du traité de Vienne, nous ne sommes pas impérieusement obligés de venir à son secours. Cependant, avant d'entrer en d'autres détails sur ce point, je lirai à la chambre le troisième article du traité de Vienne, signé le 22 janvier 1815.

« Le traité de Rio-Janeiro, conclu le 19 février 1810, n'était que provisoire, et fait d'après les exigences de l'Espagne; ledit traité est annulé en entier par le présent, mais sans porter préjudice à ce traité d'alliance et d'amitié qui a subsisté si long-temps et si heureusement entre les deux parties contractantes, et qui est encore en vigueur. »

» Afin de mieux comprendre les effets de ce traité, la chambre me permettra de donner quelques explications.

» En 1807, quand Bonaparte déclara que la maison de Bragance avait cessé de régner, le roi de Portugal a été porté par les conseils de ce pays à émigrer au Brésil. A cette époque, une convention secrète a été faite entre ce pays et le Portugal, par laquelle la Grande-Bretagne a déclaré que, dans le cas où la cour émigrerait au Brésil, la Grande-Bretagne ne reconnaîtrait jamais en Portugal une autre dynastie que celle de Bragance.

» Cette émigration au Brésil, et les mesures qui furent adoptées en conséquence, furent exécutées dans le seul dessein de soustraire la maison de Bragance au pouvoir de la France. La convention secrète, qui avait été stipulée en 1808, fut insérée dans le traité de 1810, époque à laquelle naturellement elle cessa d'être secrète, et devint un article de la loi des nations. Depuis ce moment jusqu'au congrès de Vienne, nous nous trouvâmes dans l'obligation de ne reconnaître pour souverain du Portugal qu'un membre de la maison de Bragance ; mais alors cette obligation fut contractée par la Grande-Bretagne dans la perspective d'une résidence forcée de la famille royale de Portugal au Brésil. Quand plus tard, par l'issue heureuse de la guerre, le droit de retourner dans le royaume de ses pères, fut rendu à la famille royale, la Grande-Bretagne sentit que ses obligations ultérieures ne devaient pas continuer : c'est à-dire, nous estimâmes qu'il

était convenable, tant que l'éloignement forcé du roi, de ses domaines de Portugal existerait, que nous lui garantissions, ainsi qu'à sa famille, leurs droits à la possession du trône.

» Mais, du moment que sa majesté rentrait dans la jouissance de sa couronne, le motif de l'obligation cessa, et le traité prit fin. Alors on substitua une convention dont j'ai donné connaissance à la Chambre, et qui remplace le traité de 1810, annulé sans préjudice des anciens traités d'alliance et d'amitié, subsistant avec tant de bonheur depuis longtemps entre les deux couronnes, ce qui renouvelait, entre les parties contractantes, un accord tel qu'il pouvait suffire, quand bien même aucun des traités auxquels on faisait allusion dans ce paragraphe, n'eussent jamais existé, quand bien même, par quelque convulsion de la nature, par quelque accident destructeur, ils seraient tombés dans l'oubli. N'y eût-il aucune trace de cette obligation, empreinte si formellement dans les traités dont il est question, cependant il serait impossible de prétendre que la Grande-Bretagne n'était pas appelée à défendre réellement le Portugal; mais il n'en est pas ainsi: tous les anciens traités subsistent; la nation entière les connaît; on peut y recourir facilement; aucun de nous ne les ignore; l'Espagne les connaît, ainsi que toutes les nations du monde civilisé. Ils sont si nombreux, leur teneur est si

claire, qu'il est seulement nécessaire de les rappeler.

»Le premier sur lequel j'attirerai l'attention de la Chambre, est celui de 1661 qui a été conclu à l'époque du mariage de Charles II avec l'Infante du Portugal, et qui, après parlé de la cession de Bambaye, de Zanger et autres lieux, dit :

« En considération des cessions faites, et des priviléges accordés, qui sont très-avantageux pour S. M. le roi de la Grande-Bretagne, S. M. britannique déclare, avec le consentement de son conseil, qu'elle aura à cœur les intérêts du Portugal et de tous ses territoires, et qu'elle les défendrait de toute puissance, et par terre et par mer, comme elle défendrait l'Angleterre elle-même; et transportera à ses propres frais deux régimens de cavalerie de cinq cents hommes, et deux régimens d'infanterie de deux mille hommes chaque. »

»Le second traité est celui de 1703, auquel trois puissances avaient pris part : les états-généraux de la Hollande, l'Angleterre, et le Portugal. Ce traité a été conclu dans le même temps que le fameux traité commercial de Methuen, qu'on a regardé depuis comme étant toujours en vigueur. C'est sur ce grand article du traité que je désire attirer l'attention de la Chambre, il est ainsi conçu :

« Toutes les fois qu'il arrivera que le roi de France et le roi d'Espagne, soit séparément, soit conjointement, feront la guerre ou donneront

lieu à soupçonner qu'ils ont l'intention de faire, soit conjointement, soit séparément, la guerre au Portugal, en Europe ou dans ses possessions transmarines, alors S. M. la reine de la Grande-Bretagne et leurs puissances les états-généraux de la Hollande uniront leurs bons offices pour dissuader ces puissances de faire la guerre et pour les porter à maintenir des relations amicales.

3e. article. » Mais, dans le cas où l'intervention de ces bons offices ne réussirait pas à atteindre ce but, et que la guerre serait faite par les susdits rois, ou par l'un d'eux, alors les susdites parties contractantes feront la guerre au roi de France ou au roi d'Espagne, ou à tous les deux; et les états-généraux de la Hollande, et S. M. la reine de la Grande-Bretagne, fourniront 12,000 hommes, les armeront et les paieront, et s'obligeront de maintenir sur pied ladite force, aussi long-temps qu'il sera nécessaire. »

» Or, je sais qu'on peut dire, relativement à ces deux traités, que les circonstances et le temps ont pu en relâcher les obligations. On ajoutera que le traité de 1661 est si extravagant qu'on ne peut pas soupçonner l'intention d'agir d'après ses prévisions.

» Quant au traité de 1703, on pourrait dire qu'une des parties contractantes ayant changé ses relations avec le Portugal, le traité lui-même est annulé; mais je soutiens que le traité lie les deux autres parties. S'il y avait eu des objections à pré-

senter, c'était au moment du congrès de Vienne, quand les puissances de l'Europe ont reconnu les anciens traités entre l'Angleterre et le Portugal, comme existans.

» Mais, je n'appuie pas mes argumens sur un article quelconque d'aucun ancien traité : je les appuie sur celui de Vienne.

» Ainsi, je rapporte les cas d'obligation morale aussi bien que politique, et je ne craindrai pas de dire, car j'en ai le droit, qu'au moment où le Portugal, prévoyant l'orage qui se préparait, appela le gouvernement anglais à le secourir, nous n'avons pas hésité à reconnaître notre obligation de le faire, si le *casus fœderis* arrivait. Ainsi, quel que soit le délai que l'on mit à répondre, le retard ne provint d'aucun doute de la nécessité où nous étions de secourir le Portugal, mais d'une ignorance de fait, si le cas propre était ou non arrivé.

» Dans cette partie de mon rapport, j'ai répondu, je crois, incidemment à une objection qui a été faite relativement à la conduite du gouvernement de S. M., comme si aucun délai extraordinaire n'avait eu lieu.

» Le fait est que le 3 décembre seulement je reçus de l'ambassadeur portugais la demande directe de secours de la part de son gouvernement. La réponse donnée alors fut que, quoique des bruits nous fussent parvenus par la France et par d'autres parties du continent, sur les

événemens qui ont eu lieu en Portugal, cependant nous n'avions pas ces renseignemens exacts, cette notion précise des faits nécessaire pour faire une communication au parlement.

» Ce fut seulement vendredi dernier que cette information authentique arriva. Le samedi, la décision du gouvernement fut prise; le dimanche, cette décision reçut la sanction de S. M.; le lundi, elle fut communiquée par un message au parlement; et, à l'heure que j'ai l'honneur de parler à cette Chambre, les troupes sont en marche pour le territoire portugais. Je crois, d'après cela, qu'on ne peut imputer aucun délai répréhensible au gouvernement. (Cette déclaration fut accueillie par un mouvement unanime d'enthousiasme.)

» Mais de l'autre côté, quand cette réclamation si claire, si obligatoire, si grave à cause de ses conséquences possibles, nous parvint sans aucun doute, il était du devoir du gouvernement de S. M. de ne rien donner aux on-dit; ainsi, tandis qu'on admettait la force entière de l'obligation de secourir, il fallait en même temps attendre que le moment d'agir fût arrivé. Permettez-moi d'ajouter que, dans ce pays-ci, nous luttons contre beaucoup de désavantages à l'égard de ce qui se passe à l'extrémité du royaume portugais. Nous recevons nos nouvelles par la voie de Madrid où les événemens sont dénaturés pour favoriser quelque acte de politique partielle, ou bien nous en sommes redevables à la presse

de France, et tout gentleman qui connaît ses productions, doit savoir qu'elles sont défigurées, en divers sens, dans la vue de cacher la vérité entière; et, quoique leurs rapports puissent avoir une base de vérité, cependant aucun homme raisonnable ne se hasarderait à croire explicitement au rapport des journaux de France.

» Nous fûmes donc dans la nécessité d'attendre des informations authentiques, pour être en position de nous présenter devant le parlement avec des documens de confiance.

» Quand les Portugais ont réclamé autrefois des secours de ce pays, le pouvoir régulier et constitutionnel de la monarchie était déposé dans le cœur du souverain : l'expression de sa volonté était une garantie suffisante; mais dès que la constitution a été modifiée, il était du devoir du ministère anglais de s'informer si la demande de secours venait des autorités légales et compétentes. Avant de souffrir qu'un soldat anglais mît le pied sur le territoire portugais, j'ai dû me convaincre que la demande faite par le pouvoir exécutif a été sanctionnée par les autorités constitutionnelles; ce n'est que ce matin que j'ai reçu communication de la sanction des Chambres portugaises. Les ministres, en prenant plus tôt des mesures, auraient agi avec précipitation; ils ont montré toute disposition à secourir le Portugal; mais ils ont pris les précautions convenables, afin de ne point compromettre ce pays, en l'enga-

geant dans des mesures inutiles, ou en exposant ses troupes à être mal reçues à Lisbonne. »

Canning fit alors lecture, à l'appui de ces assertions, d'un extrait des dépêches de sir W. A'Court, datées du 29 novembre : puis il continua ainsi son discours, fréquemment interrompu par les plus vives acclamations parties de tous les points de la salle :

« Le jour après l'arrivée des nouvelles de l'entrée des rebelles dans le Portugal, le ministère a demandé que les Chambres accordassent au pouvoir exécutif une extension de pouvoirs et la permission de demander des secours étrangers. Les Chambres ont accordé ces demandes par acclamation. Tout le monde a montré la plus grande ardeur dans cette occasion. Dans la Chambre des pairs, on s'est levé en corps, et on a déclaré qu'on était prêt à marcher en personne, pour repousser l'invasion. Le duc de Cadaval, président de la Chambre, a été le premier à faire cette déclaration, et le ministre qui m'a rendu compte de ce qui s'est passé dans cette occasion, m'a dit que ce spectacle était digne des plus beaux jours du Portugal.

» Ainsi donc, la sanction constitutionnelle étant accordée à la demande des troupes auxiliaires, il faut examiner maintenant si le *casus fœderis* a eu lieu.

» Il est constant que des bandes de Portugais armés et pourvus de tout ce qui est à l'usage de

la guerre, ont passé la frontière. La demande de secours a été occasionée par l'attaque dirigée sur Villa-Viciosa. L'attaque faite sur la province de Tras-os-Montes, n'a été connue officiellement que ce matin. Ce dernier fait appuie singulièrement les mesures que les ministres proposent. Si quelques bandes armées avaient dépassé la frontière sur un seul point, on aurait pu dire avec quelque vérité que cela se faisait malgré l'Espagne; mais quand on voit qu'une attaque générale et concertée se dirige contre le Portugal, sur toute la ligne de sa frontière, on ne peut plus douter que cette agression ne soit l'acte de l'Espagne. On ne fait que chicaner en disant que l'Espagne n'a pas agi hostilement contre le Portugal, parce qu'il n'y a pas d'Espagnols parmi les troupes de l'invasion.

» Nous ne désirons pas nous mêler des affaires intérieures du Portugal, ni intervenir entre deux partis; mais, dans l'occasion, ce serait sanctionner une morale bien relâchée que d'éluder l'obligation de secourir notre allié, en prétextant que des Portugais seuls l'attaquent, permettant ainsi que ces réfugiés renoncent à leur patrie pour aider les vues d'une autre nation, et qu'ils reprennent ensuite leurs droits de citoyens, quand cela conviendra à leurs projets. »

Canning ayant fait observer ici qu'il en avait assez dit pour mettre la Chambre à même de juger la question, ajouta : qu'il croyait devoir

encore entrer dans quelques détails, afin que la Chambre n'ignorât rien. Il résuma alors, en ces termes, les derniers événemens arrivés au Brésil et dans le Portugal :

« Sir Charles Stuart, dit-il, avait été chargé par l'empereur don Pedro de porter en Portugal la constitution qu'il venait d'accorder à ce royaume. Le gouvernement britannique a senti que, pour ne pas être soupçonné d'être l'auteur de cette constitution, il fallait rappeler celui qui avait été chargé de la porter. Je ne jugerai pas cette constitution, quoique je sache très-bien ce qu'il faut en penser; je dirai seulement : puisse cet essai de la liberté constitutionnelle être heureux ! »

Poursuivant son discours, Canning dit : « La France a fait à l'Espagne des représentations non moins fortes que celles faites par l'Angleterre, et l'ambassadeur de France a déclaré que l'Espagne ne pouvait pas compter sur l'appui de la France, si elle agissait contre le Portugal [1]. »

» Il n'existe donc pas de raison pour supposer que la France n'a pas été sincère dans ses efforts, pour contraindre l'Espagne à remplir ses engagemens, et la justice exige que je déclare que la

[1] On peut juger, par cette déclaration, si évidemment contraire aux sentimens connus et à la conduite de cet ambassadeur (le marquis de Moustier, créature de M. de Villèle), quel rôle on faisait jouer à la France dans cette affaire.

France a fait tout ce qu'il lui a été possible de faire, afin d'empêcher cette agression contre le Portugal. En dernier résultat, tout en voulant éviter la guerre, je ne la redoute pas à cause de l'Angleterre, mais à cause des conséquences terribles qu'elle pourrait avoir pour l'Europe. Au reste, quand je pense au pouvoir immense de ce pays, et à l'influence qu'il exerce sur le monde, il me suffit de jeter les yeux sur l'état de l'Europe, pour voir, qu'accablés par les rigueurs de leurs gouvernemens, les mécontens de toutes les nations sont prêts à se ranger du côté de l'Angleterre. Je souffrirai beaucoup, et je souffrirai long-temps, je souffrirai même tout ce qui ne toucherait pas à notre honneur national et à notre foi nationale, plutôt que de donner commencement à cette guerre qui pourrait avoir les plus épouvantables résultats.

» L'Angleterre doit observer la neutralité, non-seulement entre les hommes mais aussi entre les opinions.

» Nous allons en Portugal, non pas pour y dominer, non pour y dicter des lois; nous n'y allons que pour y planter la bannière de l'Angleterre, afin qu'aucune puissance étrangère ne puisse y établir sa domination. »

Sir Robert Wilson prit alors la parole et dit :

« Lorsque S. M., en ouvrant le parlement, nous dit qu'elle recevait des assurances d'amitié de tous les princes du continent, je ne pus m'abstenir de

songer qu'il y avait un cabinet dont le caractère perfide devait inspirer peu de confiance. Les événemens du Portugal n'ont que trop justifié mes appréhensions. J'avais une autre crainte, c'était que notre gouvernement attendît, pour se décider, que les émigrés portugais et une armée espagnole fussent aux portes de Lisbonne. Le très-honorable secrétaire d'état des affaires étrangères n'a que faiblement développé, selon moi, nos motifs de plaintes contre l'Espagne. N'est-ce donc pas elle qui a évidemment armé et équipé les réfugiés portugais? » Ici, sir Robert Wilson s'exprima sur le compte de Ferdinand VII, avec l'accent de la plus vive indignation. « Quant à la France, dit-il, elle peut être sincère dans ses déclarations; mais tant qu'elle occupera le territoire espagnol, nous ne pouvons nous défendre des plus justes alarmes; je fais donc des vœux ardens pour l'évacuation. C'est alors que nous saurons ce que veut réellement la nation espagnole. Je souhaite au reste, que l'expression de ma pensée, à l'égard de la retraite des troupes françaises, ne soit pas interprétée comme un désir de provoquer la mésintelligence : si nos ministres peuvent éviter au peuple anglais le fardeau de la guerre, qu'ils le fassent; mais s'il faut prendre les armes, la cause sera belle, puisque nous avons pour nous Dieu et la justice. » Les plus vifs applaudissemens se firent entendre à ces mots.

Sir Robert Wilson ayant cessé de parler, plu-

sieurs membres prirent ensuite la parole : M. Brougham en particulier soutint que porter des forces anglaises dans le Portugal ne serait point intervenir dans les affaires privées de ce royaume, puisque l'Espagne faisait cause commune avec les ennemis du nouveau gouvernement placé sous la protection de l'Angleterre. L'honorable membre ajouta, que si l'on reconnaissait à l'Espagne le droit d'armer les réfugiés portugais, il faudrait reconnaître à la France le droit d'armer et d'embarquer les réfugiés anglais qui voudraient envahir l'Angleterre ou l'Irlande. M. Brougham vota pour les mesures proposées par le secrétaire d'état des affaires étrangères.

Canning répondit, dans les termes suivans, aux objections faites contre les mesures adoptées par le gouvernement :

« J'admets volontiers que j'ai évité de donner à l'affaire toute l'importance qu'elle mérite ; je l'ai fait à dessein ; je l'ai fait, en avertissant la Chambre, afin qu'elle ne prît en considération la conduite de l'Espagne, qu'en ce qui suffirait pour établir un *casus fœderis*, mais non pas pour rendre la guerre inévitable, conséquence qui aurait lieu si un rapport complet avait été soumis à la Chambre.

» L'honorable gentleman qui vient de parler, voudrait faire les deux choses qui rendraient la guerre inévitable ; il ne voudrait pas qu'on cherchât à détourner ou à dissuader l'Espagne de

mesures qui rendraient la guerre éventuellement non moins inévitable, quoique moins propre à produire des effets salutaires qu'à présent. Il voudrait dire à l'Espagne : « Vous n'avez pas fait assez : peu nous importe que vous souffriez, que les réfugiés portugais parcourent vos fontières, se réunissent en corps de conspirateurs, eux que vous avez d'abord mis en guerre les uns contre les autres, et à qui vous avez ensuite permis de se rassembler et de s'armer de poignards espagnols, pour les plonger plus tard dans le sein de leurs compatriotes. Nous n'attachons aucune importance à ce que vous faites.

» Tout cela, dit l'honorable gentleman, n'est pas un motif pour rendre nécessaire une intervention de notre part, et nous ne bougerons pas. Mais, par égard pour la paix du monde, M. Canning demande que l'Espagne fasse une déclaration de guerre, et alors, dit-il, nous serons prêts à la combattre.

» Voilà le plan de l'honorable gentleman pour conserver la paix du monde. Le plan du gouvernement de S. M. est, quand nous voyons les autorités espagnoles ou les chefs de cette nation menacer d'envahir le Portugal et méditer la destruction de ses institutions; quand, dis-je, nous les voyons exciter à des incursions sur le territoire portugais, de leur dire : Nous sommes préparés à venger nos alliés, si vous procédez à des mesures d'hostilité réelle; mais, en atten-

dant, nous prendrons des précautions pour frustrer les espérances que vous pourriez avoir d'accomplir une telle entreprise.

» Je prie la Chambre de considérer, non pas les meilleurs moyens de faciliter le but chevaleresque auquel l'honorable gentleman semble tendre, savoir, de faire parade dans les camps et sur les champs de bataille, mais s'il ne serait pas plus sage d'anéantir le projet quand il germe, que de le laisser venir à sa maturité, afin que nous ayons ensuite l'honneur de l'abattre avec la faux calamiteuse de guerre.

» L'honorable gentleman dit que nous n'avons pas appuyé nos demandes sur des motifs suffisans. Si l'Espagne, encouragée par les observations de l'honorable gentleman, persévère dans des actes d'hostilité positive, alors, je m'engage à soumettre à la Chambre des papiers qui, s'ils étaient maintenant présentés, excluraient le *locus penitentiæ* que nous désirons offrir. Je n'ai pas voulu prévenir une rétractation de la part de l'Espagne, ou la mettre dans une position d'où elle ne pourrait sortir sans une lutte, qu'il est nécessaire d'éviter, s'il est possible.

» J'ai maintenant démontré à la Chambre que je n'avais point donné à l'affaire toute son importance. Agissant sur l'information qui m'était venue officiellement, j'ai soumis à la Chambre tout ce que je regardais comme suffisant pour accomplir un but, sans créer la nécessité

d'un autre. La Chambre maintenant approuvera ou condamnera la discrétion que j'ai employée. Mais je puis assurer l'honorable gentleman que, si jamais malheureusement le temps arrive, il trouvera que ce n'a pas été à cause d'un manque de témoignage que l'on a évité des révélations plus complètes.

» On a voulu justifier l'amendement proposé en s'appuyant sur des discussions qui ont eu lieu dans cette chambre, il y a quelques années, discussions où l'on prétend que j'ai déclaré qu'il serait onéreux pour ce pays de s'engager dans une guerre sans nécessité, et que cependant je m'avance maintenant inconséquemment pour proposer une guerre. La simple et l'unique différence entre l'époque citée et la présente, par laquelle j'explique ce qu'il semble y avoir eu d'opposé dans ma conduite, est qu'alors nous pouvions choisir entre la guerre et la paix, tandis qu'à présent nous n'avons point d'alternative.

« Je maintiendrai encore mon opinion, qu'on doit éviter la guerre quand cela est possible; mais quand nous sommes liés par une obligation positive, nous ne pouvons lui échapper. Est-ce que je change ainsi l'opinion que j'ai déjà émise de la nécessité d'éviter la guerre quand les circonstances le permettent? Non, car mon argument dans cette occasion était fondé sur ce qu'il n'y avait aucune obligation de nous engager dans une guerre.

» Notre choix était libre, et aussi le mien fut pour la paix. Aujourd'hui, nous n'avons point de choix, et avec toute ma prédilection pour la paix, je ne vois d'autre alternative que de suivre la marche que la nécessité impérieuse nous commande.

» Quant à la loi sur les enrôlemens pour l'étranger, en premier lieu cette loi fut passée à l'instigation de l'Espagne, et influa beaucoup en sa faveur; en second lieu, comme toute la conduite de l'Espagne a été de faire précisément les mêmes choses envers le Portugal, qu'elle nous supplia d'empêcher les sujets de la Grande-Bretagne de faire envers l'Espagne, il aurait été en quelque sorte équitable de lui dire : « Eh bien, puisqu'en 1819 nous vous avons accordé le bienfait de cette loi, et puisque vous avez tourné le principe contre nos alliés l'année passée, nous retirons notre protection, et nous vous mettons dans la position dans laquelle vous auriez été si la loi n'avait pas été adoptée; » mais quoique cela fût très-équitable envers l'Espagne, je ne crois pas que cette disposition influât sur les objets plus sérieux que j'ai ébauchés plutôt que je ne les ai rapportés dans la dernière partie de mon discours.

» L'honorable membre a dit qu'au lieu de rapporter l'acte contre les enrôlemens pour le service étranger, il faut demander à la France de retirer ses troupes de l'Espagne. Je ne puis entrer maintenant dans cette matière; il me suffit

de dire que je ne sais pas comment l'armée française peut être employée dans les vues de l'Espagne. Je crois que la présence de cette armée en Espagne a eu pour effet de protéger le parti qu'elle était destinée à combattre, et la retraite de cette armée aurait pour résultat la destruction du parti qui est en plus petit nombre. On prétend que l'Angleterre a été déshonorée aux yeux de l'Europe par l'entrée des troupes françaises en Espagne : moi je soutiens le contraire ; car la Chambre et le pays savent que, moi et mes collègues, nous avons tout fait pour empêcher cette invasion. Nous n'avons pas voulu, il est vrai, en faire la matière d'une guerre, et cela pour beaucoup de raisons, et surtout pour cette raison bien simple, que la guerre n'aurait pas eu pour résultat ce que nous désirions. La guerre n'aurait pas fait sortir de l'Espagne l'armée française ; elle aurait eu même le résultat contraire.

» Je pense qu'on a toujours attaché aux liaisons qui existent entre la France et l'Espagne une importance exagérée. Je prie la Chambre de revenir sur le passé et de se reporter aux diverses époques où la question a été agitée ; la Chambre verra, en consultant les votes du parlement, qu'il avait déclaré qu'aucune paix ne pouvait être faite entre les deux pays pendant qu'un Bourbon était sur le trône d'Espagne. Qu'on réfléchisse à ces appréhensions exagérées, et qu'on se rappelle comme elles ont été réalisées, qu'on réfléchisse

sur l'ancien pouvoir de l'Espagne, pouvoir si grand qu'il menaçait d'engloutir le monde. Cependant on trouvera que, même alors, l'Angleterre était établie dans un coin de l'Espagne.

» Je ne crois pas que le danger qui résulterait de l'occupation de l'Espagne par la France soit aussi grand qu'on a été disposé à le croire. Quand l'armée française est entrée en Espagne, nous aurions pu nous opposer à cette mesure par une guerre, mais cette guerre n'aurait pas eu pour but le rétablissement de la balance du pouvoir; il aurait fallu avoir recours à d'autres moyens pour atteindre ce but.

» La balance du pouvoir en Europe a varié selon que la civilisation a fait des progrès et à mesure que de nouvelles nations se sont élevées en Europe. Il y a, à peu près un siècle, la France, l'Espagne, les Pays-Bas, et peut-être l'Autriche, constituaient la balance du pouvoir.

» Trente ans après, la Russie a pris place dans le monde politique, ensuite vint la Prusse; et ainsi les moyens de conserver la balance du pouvoir ont été augmentés.

» Je sais que l'entrée des troupes françaises en Espagne a porté un coup aux sentimens de ce pays : c'est un fait que je ne nie pas. Un des moyens de redressement était une guerre contre la France. Il y avait encore un autre moyen : c'était de rendre la possession de ce pays inutile entre des mains rivales, c'était de la rendre plus qu'i-

nutile, c'était enfin de la rendre préjudiciable au possesseur : j'ai adopté ce dernier moyen. Ne pensez-vous pas que l'Angleterre ait trouvé en cela une compensation pour ce qu'elle a éprouvé en voyant entrer en Espagne l'armée française et en voyant bloquer Cadix ?

» J'ai regardé l'Espagne sous un autre aspect ; j'ai vu l'Espagne et les Indes. J'ai, dans ces dernières contrées, appelé à l'existence un nouveau monde, et j'ai ainsi réglé la balance. J'ai laissé à la France tous les résultats de son invasion.

» J'ai trouvé une compensation pour l'invasion de l'Espagne, pendant que je laisse à la France son fardeau, fardeau ingrat dont elle voudrait bien se débarrasser et qu'elle ne peut porter sans se plaindre ; c'est ainsi que je réponds à ce qu'on dit sur l'occupation de l'Espagne. Je dis que la France serait bien aise que l'Angleterre l'aidât à se débarrasser de ce fardeau ; mais je répète que le seul moyen de porter la France à conserver la possession de l'Espagne, c'est de faire de cette possession un point d'honneur.

» Avant de me rasseoir je ferai une seule observation : c'est que les mesures proposées n'ont pas pour but la guerre ; je répète que le but n'est pas d'amener la guerre, mais bien d'assurer la durée de la paix. Si l'Angleterre ne vient pas promptement au secours du Portugal, le Portugal sera foulé aux pieds, et alors viendra la guerre jointe au déshonneur. »

Ce discours produisit une impression profonde dans le parlement, dans toute l'Angleterre, et sur le continent. Il peut être considéré, en quelque sorte, avec le discours que Canning avait prononcé lors de la reconnaissance des nouveaux états indépendans des deux Amériques, et le traité du 6 juillet 1827, relatif aux affaires de la Grèce, comme le testament politique de l'homme d'état illustre dont le grand caractère et la nouvelle direction politique se révélaient de plus en plus au monde, mais qui devait seulement survivre de quelques mois à la noble déclaration de ses principes, et de leur application aux graves circonstances où se trouvaient alors l'Angleterre, qu'il replaçait à la tête de la civilisation et de la liberté de l'univers; et l'Europe elle-même, dont tous les peuples s'inclinaient avec respect et confiance devant celui qui s'annonçait comme leur libérateur. Les passages de ce discours remarqués surtout avec plus d'espérance ou d'effroi par les amis de la liberté constitutionnelle ou les esclaves de l'absolutisme, furent la déclaration qu'il frémissait de donner commencement à une guerre qui pourrait avoir les plus épouvantables résultats, en annonçant, d'un ton menaçant et prophétique « qu'il ne doutait pas, d'après le pouvoir immense de la Grande-Bretagne, que les mécontens de tous les pays, proscrits par leurs gouvernemens, ne s'empres-

sassent de s'unir à elle dans sa lutte contre le pouvoir absolu; sa réponse à l'allégation qu'il s'était engagé dans une guerre sans nécessité, après avoir déclaré, dans d'autres circonstances, qu'une guerre semblable serait onéreuse pour le pays. Canning avait dit : « Je soutiendrai mon opinion qu'il faut éviter la guerre tant que cela est possible; mais quand nous sommes liés par une obligation positive, il est impossible d'y échapper. »

Et enfin sa réponse à l'assertion que « l'Angleterre avait été déshonorée aux yeux de l'Europe par l'entrée des troupes françaises en Espagne. » Canning avait dit : « Loin de partager cet avis, je soutiens, moi, que la conduite du gouvernement, sous ce rapport, ne mérite aucun reproche, car la Chambre et le pays n'ignorent pas qu'il a tout fait pour empêcher cette invasion; je sais que l'entrée des troupes françaises en Espagne a porté un coup aux sentimens de l'Angleterre; c'est un fait que je ne nie pas. Un des moyens de redressement était une guerre contre la France; mais il y avait encore un autre moyen, *c'était de rendre la possession de ce pays inutile entre des mains rivales, c'était de la rendre plus qu'inutile, c'était de la rendre préjudiciable aux possesseurs*. J'ai adopté ce dernier moyen. Penseriez-vous que l'Angleterre n'a pas trouvé en cela une *compensation* pour ce qu'elle a éprouvé de déplaisir en voyant en-

trer en Espagne l'armée française, et en voyant bloquer Cadix? J'ai regardé l'Espagne sous un aspect; j'ai vu l'Espagne et l'Amérique du sud. J'ai, dans ces dernières contrées, appelé à l'existence un nouveau monde, et j'ai ainsi balancé le compte. J'ai laissé à la France tous les résultats de la guerre; j'ai trouvé une compensation pour l'invasion de l'Espagne, pendant que je laisse à la France son fardeau ingrat dont elle voudrait bien se débarrasser, et qu'elle ne peut point porter sans se plaindre. »

Le dernier passage de ce discours, qui contient et explique toute la politique de Canning, et a laissé une profonde trace dans tous les souvenirs, était celui-ci : « Si l'Angleterre ne vient pas promptement au secours du Portugal, le Portugal sera foulé aux pieds, et alors viendra la guerre avec le déshonneur. »

Si on ajoute la déclaration suivante, faite par Canning à la Chambre des communes, en réponse à l'accusation de retard ou de faiblesse élevée contre le gouvernement par un membre de cette Chambre : « Vendredi j'ai été officiellement informé de la perfide agression de l'Espagne contre le Portugal; samedi j'ai rédigé avec mes collègues un message royal pour vous en faire part; dimanche le roi a sanctionné et signé ce message; lundi il vous en a été donné communication; et aujourd'hui, mardi, à l'heure où je vous parle,

des troupes s'embarquent sur plusieurs points pour voler au secours du plus ancien allié de la Grande-Bretagne. » Certes, on avouera qu'il était impossible de mieux comprendre et de faire mieux respecter la dignité et la puissance d'un grand peuple.

Dans ces derniers temps encore, des hommes, dont l'évidence même ne saurait dissiper les préventions et les préjugés, ont étendu sur la mémoire de Canning et du cabinet dont il fut le chef, la juste haine que leur avait inspirée son prédécesseur; nous les avons entendus appeler les défiances sur les hommes d'état qui partagèrent les principes de Canning, prirent part à ses actes, et tomberont peut-être à leur tour victimes comme lui de leur dévouement à leur patrie. C'est au moment où les coupables machinations d'une odieuse oligarchie menacent sur tous les points de l'Europe, et nous n'en exceptons pas l'Angleterre, l'indépendance et la liberté des peuples que toutes les pensées et tous les travaux de Canning tendaient à fonder sur des bases désormais immuables, que ce grand citoyen est accusé, soupçonné du moins, par des hommes qui se croient peut-être amis de la liberté, d'avoir manqué de franchise et de loyauté dans la défense des principes pour lesquels il a sacrifié sa vie. Ce génie ferme, actif, fier, indépendant, que l'expérience, la réflexion, et l'ineptie des

grands cabinets européens semblaient avoir destiné à changer la face du monde, ne serait, selon ces hommes, que le pendant d'un chancelier autrichien, ou de tel autre homme d'état de cette force! Canning voulait sans doute le maintien de la paix dans l'intérêt de son pays; mais cette considération, quelque puissante qu'elle fût dans son application à un état commercial, ne balança pas un moment dans cette âme forte, profondément sensible à l'honneur et à l'injure, le respect pour la foi des traités et la protection due aux droits des peuples et à leur liberté. Dans l'alternative de voir triompher en Europe, par la destruction de l'indépendance du Portugal, les principes de l'absotisme et toutes les superstitions qu'il traîne à sa suite, ou de s'engager dans une guerre qui, par sa nature, pouvait devenir générale, le choix de Canning ne pouvait être long-temps douteux; mais si, même après avoir développé les moyens formidables qui devaient soumettre une faction rebelle, il était encore en son pouvoir d'éviter une conflagration européenne : si, dans la Péninsule et ailleurs, l'espoir n'était pas perdu de faire triompher les principes du gouvernement représentatif sans avoir recours à cette ressource désespérée, nul doute qu'il ne fût de son devoir d'éviter la guerre.

On ne peut trop s'affliger de rencontrer des hommes qui même ne manquent pas d'une

certaine instruction, mais qui sont toujours prêts à oublier que, du haut des sommités politiques où l'homme d'état est placé, il aperçoit souvent à l'exécution des plus nobles et des plus utiles projets, des obstacles qui doivent échapper aux regards de ceux qui, marchant dans des voies inférieures, peuvent seulement apercevoir ce qui est dans leur horizon. Il n'y a en politique que trop de ces esprits superficiels qui, attachés à des partis extrêmes et ne jugeant qu'avec leurs passions, s'irritent contre toute vérité qui les blesse, trouvent qu'on ne marche jamais assez vite, qu'on ne frappe jamais assez fort, et ne veulent pas voir que c'est surtout dans cette science difficile que la circonspection est plus nécessaire, et que la précipitation peut gâter les meilleures situations.

Les passages du discours de Canning dont nous venons de donner quelques fragmens, avaient produit la plus forte sensation dans le corps diplomatique et dans le public; plusieurs de ses propres amis lui ayant témoigné quelquefois leur désapprobation, Canning avait coutume de leur répondre : « C'est précisément parce que je n'ai pas voulu la guerre que j'ai menacé de la faire; je ne pouvais douter de l'effet que produiraient mes paroles, aussi ai-je voulu qu'elles fussent entendues au loin. On a mis de la mauvaise foi à me reprocher d'avoir appelé à moi les mécontens ré-

pandus en Europe; je me suis borné à énoncer un fait, et ce fait est que, dans l'état d'irritation auquel ont été réduits une foule d'individus par la persécution de gouvernemens imprévoyans et malavisés, il était dans la nature des choses que ces malheureux, à qui l'on avait ôté leur patrie, se rattachassent à l'Angleterre dans la lutte qu'elle pouvait se trouver forcée de soutenir contre leurs oppresseurs. Ce n'est pas une menace que j'ai faite, c'est un conseil que j'ai donné; tant pis pour ceux qui n'en ont pas senti la justesse et l'a-propos. Au reste, je ne reviendrai sur rien de ce que j'ai dit; j'ai parlé d'après ma conscience, et je ne me crois obligé à aucune rétractation, etc., etc. »

Des embarras d'un autre genre et non moins sérieux se présentaient à Canning du côté de l'Irlande, depuis que le message royal relatif aux affaires de la péninsule était connu dans ce pays, et que la guerre y était regardée comme inévitable. Le vif intérêt qu'il portait à la cause catholique n'était ignoré de personne, et il savait bien lui-même que les moindres imprudences commises à Dublin lui seraient imputées à crime à Londres; ces imprudences furent commises en effet. Le message royal était arrivé dans la capitale de l'Irlande au moment où l'association catholique était réunie pour discuter la nécessité d'entretenir un agent à Londres. L'un de ses chefs, M. Sheil, lui apprit par ces seules

paroles ce qui se passait en Angleterre. « La guerre! mes compatriotes, la guerre! cette nouvelle, que nous recevons à l'instant, doit réjouir le cœur de tout Irlandais. » Les transports d'une joie tumultueuse éclatèrent sur-le-champ au milieu de l'assemblée, et ne se calmèrent quelques minutes après que pour permettre à M. O'Connell de prononcer les mots suivans : « Jamais je ne me suis levé avec tant de plaisir pour parler à une assemblée de catholiques : l'Angleterre est en guerre, qu'elle ose maintenant maltraiter l'Irlande! »

La nouvelle de cette sortie inconsidérée donna de sérieuses inquiétudes à Canning, à qui elle avait été mandée immédiatement. Trois funestes effets pouvaient en résulter : elle justifiait les alarmes et les effrayantes prédictions des ennemis des catholiques; elle compromettait, vis-à-vis du gouvernement, le ministre qui lui avait constamment donné son appui; enfin elle apportait un grand obstacle à une guerre entreprise dans l'intérêt de l'indépendance et de la liberté des peuples, intérêt si cher aux chefs de la cause catholique, et que cette imprudence pouvait ajourner indéfiniment.

Si donc, l'on considère d'une part la nature des rapports qui parvenaient au gouvernement sur les dispositions malveillantes du peuple portugais à l'égard de l'armée anglaise, dispositions qu'il faut toutefois rapporter exclusivement au

séjour et à la conduite oppressive et tyrannique qu'avait tenue, en 1817, le maréchal Beresford en Portugal, et nullement aux derniers événemens; et, de l'autre, les nouveaux germes de mécontentement qui se manifestaient en Irlande, et auxquels des espérances trop tôt et trop légèrement conçues venaient de donner naissance, on aura l'explication la plus naturelle et la plus complète des craintes de Canning à s'engager dans une guerre, quelque légitime qu'en fût la cause, mais dont aucune prévoyance humaine ne pouvait calculer ni l'intensité, ni la durée.

Cependant le même vague, les mêmes incertitudes continuaient à régner dans les affaires de la péninsule. Canning n'avait reçu depuis trois semaines aucune réponse aux dépêches qu'il avait adressées au cabinet espagnol, et qui contenaient l'*ultimatum* de l'Angleterre. Il était évident que les cours de Madrid et de Paris se concertaient ensemble sur ce qu'elles avaient à faire pour parvenir à leur but dans les affaires de Portugal, sans toutefois entrer en guerre avec la Grande-Bretagne, bien que cette puissance fût devenue odieuse à ces deux cours et à quelques autres où domine le principe de l'absolutisme, parce qu'elle s'était fait le centre de cette hérésie politique qui avait reconnu l'indépendance des états de l'Amérique et qui combattait maintenant pour la liberté constitutionnelle du Portugal, et parce que le ministre dirigeant avait osé proclamer

« que le premier coup de canon, tiré dans les circonstances présentes, serait le signal d'une guerre funeste à quelque dynastie de l'Europe. »

On connaissait trop bien l'énergique volonté de Canning pour ne pas redouter de la pousser à bout, et il fut résolu de continuer jusqu'à nouvel ordre le système de déception, de mensonge et de fourberie, qui avait si bien réussi jusque-là, et sur le succès duquel on comptait encore pour l'avenir. Quelqu'étroitement liés néanmoins que fussent les cabinets de Paris et de Madrid, la politique chancelante du premier ne s'était refusée à aucune demande de l'Angleterre : il avait rappelé son ambassadeur Demoustier, apostolique effronté et agent personnel du premier ministre français; il avait exigé le départ des Suisses; il avait fait donner à Ferdinand, par les ministres des puissances étrangères et en leur nom, le conseil de suivre une autre règle de conduite, bien qu'il dût savoir mieux que personne à quels appuis cette conduite devait être imputée. Ce que Canning ne pouvait obtenir par lui-même, du cabinet de Madrid, il l'obtenait ainsi par la France. Il avait sans doute un profond mépris pour des instrumens dont la duplicité lui était connue et dont il appréciait même quelquefois l'impuissance, mais ils lui étaient trop asservis en le haïssant, et leurs services dans plusieurs occasions lui avaient été trop utiles, pour qu'il ne fermât pas volontairement les yeux sur ce dont

il jugeait avantageux au succès de ses vues de ne pas paraître instruit.

Quelques bruits de changement dans le ministère commencèrent à circuler dans les premiers jours de février 1827, et prirent bientôt une grande consistance lorsqu'on fut instruit que, le 17 du même mois, le comte de Liverpool avait été frappé d'apoplexie et de paralysie dans sa bibliothéque, et qu'il était très-probable que ce ministre ne reprendrait plus le porte-feuille. On annonçait en même temps que de vives altercations avaient eu lieu dans le conseil, entre Canning et le comte de West-Moreland, garde du sceau privé, lequel, vice-roi d'Irlande en 1783, ne s'était guère fait connaître dans ce pays, où l'économie est la première vertu de l'administrateur, que par l'augmentation de la liste des pensions.

Le nom de Canning était dès-lors si populaire et si révéré en Angleterre, que pendant l'indisposition grave qu'il éprouva lors de son séjour à Brigthon, et qui inspira des craintes sérieuses pour sa vie, les nouvelles de sa santé, soit qu'elles calmassent les inquiétudes, soit qu'elles y ajoutassent, étaient recherchées à Londres, et recueillies à la bourse comme un événement tellement national, qu'elles influaient puissamment sur les fonds publics. A l'étranger, l'intérêt qu'inspirait ce grand homme d'état, sur la tête duquel se réunissaient maintenant toutes

les espérances des amis de la liberté constitutionnelle, n'était ni moins vif ni moins unanime. Celui qui avait proclamé *la liberté civile et religieuse pour toute la terre*, était devenu le ministre de tous les peuples.

Dans la séance des 5 et 6 mars, la question éminemment nationale de l'émancipation des catholiques fut agitée de nouveau dans la Chambre des communes. Sir Francis Burdett, qui la reproduisit, s'appuya cette fois encore de l'autorité de Burcke, de Fox, de Pitt, de Sheridan, de Grattam, et conclut, à la fin d'un discours plein de modération, de raison et d'impartialité, « à ce que la Chambre se déclarât convaincue de la nécessité de prendre en considération les lois qui infligent des peines aux sujets catholiques romains du roi, dans le but d'abolir lesdites lois. » Cette proposition, énergiquement appuyée par quelques membres, fut combattue avec non moins de force par d'autres, et particulièrement par M. Dawson, beau-frère de M. Peel et sous-secrétaire d'état de l'intérieur, qui, ennemi secret de Canning, ne manqua pas de se prévaloir des imprudences commises en dernier lieu à Dublin, et de quelques bruits insidieusement répandus sur le prétendu projet de rétablir l'église catholique d'Irlande sur les débris de l'église protestante, pour effrayer la Chambre sur les conséquences de l'émancipation. A l'appui des argumens de M. Dawson, M. Copley, maître

des rôles (ministre du contrôle), apporta l'exemple de la France et des états où l'influence jésuitique prenait tous les jours de nouveaux accroissemens et menaçait les libertés publiques, comme s'il n'était pas aujourd'hui bien connu, ainsi que nous l'avons remarqué ailleurs, qu'en Irlande, la question de l'émancipation n'est plus qu'une question de justice, de politique, de droit public, exclusivement défendue dans ce pays par les plus ardens amis des libertés constitutionnelles, à laquelle les intérêts de la cour de Rome sont totalement étrangers, et qui, en effet, n'a d'autres rapports avec le Vatican que la conformité de la croyance religieuse.

Aux orateurs que nous venons de nommer succédèrent M. Plunkett, qui réfuta M. Copley; M. Peel, qui reproduisit en partie, mais avec plus de talent, les argumens de son beau-frère; M. Brougham, et enfin M. Goulbrun, ennemi fougueux des catholiques. A ce dernier succéda Canning, qui, déjà mécontent de la tournure qu'avait prise la délibération de la Chambre et des allusions dont il avait été l'objet de la part de M. Copley, commença son discours avec cette mordante ironie et ce sarcasme amer dont il lui arrivait souvent d'accabler ses adversaires avant d'entrer dans la discussion de la question, lorsqu'il se croyait personnellelement attaqué.

« L'heure avancée et le mauvais état de ma

santé ne me permettront pas, dit-il, d'occuper long-temps les membres de la Chambre, mais je dois relever quelques assertions du maître des rôles (M. Copley). Ce magistrat a manqué à l'exactitude judiciaire, puisqu'il s'est occupé de toute autre chose que de la question soumise à la chambre. La proposition de l'honorable baronnet (Sir Francis Burdett) ne tendait qu'à demander à la Chambre : « Avez-vous les mêmes opinions que vos prédécesseurs? Voulez-vous prendre en considération l'état des catholiques? Voilà de quoi il s'agit. » Mais l'honorable gentlemann (M. Copley) a parlé de tout autre chose : il a discuté la question elle-même; il a discuté sur les garanties que les catholiques devaient donner, et parce qu'il ne trouve pas ces garanties dans la proposition de l'honorable baronnet, il nous accuse tous, et moi en particulier, d'avoir abandonné nos principes. Or, monsieur,[1] nous savons tous que les contes qu'on a inventés et qu'on débite, relativement aux garanties en question, n'ont pas d'autre objet que d'exciter les

[1] Il est d'usage, en Angleterre, que l'opinant n'adresse la parole qu'à l'orateur de la Chambre, dont les fonctions sont exactement semblables à celles que remplit, en France, le président de la Chambre des députés. Si nous avons presque toujours substitué le mot de *messieurs* à celui de *monsieur*, lorsque nous avons à rendre compte des séances du parlement britannique, c'est pour nous conformer à l'usage français.

passions, les préjugés, et l'opinion du pays contre les personnes qui prennent part à cette discussion, et qu'ils n'ont d'autre but que de rendre ces personnes les objets d'indignes soupçons.

» On nous a dit que nous ne présentions pas des garanties, et même que nous avions changé de principes; je déclare le contraire. Dès l'année 1812, j'ai voté une résolution à-peu-près semblable à celle qui est présentée aujourd'hui, avec cette seule différence que, comme la session approchait de sa fin, la Chambre ne s'engageait qu'à prendre cette question en considération pendant la session suivante. Le sort voulut que la fin de la session précédât de peu de temps une dissolution; mais le parlement de 1813 remplit l'engagement du parlement précédent. M. Grattan remporta une victoire sans exemple, puisque mes résolutions furent adoptées à une majorité de cent cinquante-neuf voix; et, conformément à certains principes qui réglaient ma conduite dans cette affaire, je présentai les garanties qu'on pouvait demander, garanties qui furent approuvées et incorporées dans le bill. L'une tendait à donner à la couronne le pouvoir de nommer les évêques catholiques: l'autre soumettait à l'examen du gouvernement la correspondance particulière de la cour de Rome avec les catholiques de la Grande-Bretagne.

» Cette correspondance, qui existait et qui

existe encore, n'était pas créée par le bill, et en supposant qu'il l'eût fait naître, la question n'est-elle pas entièrement changée par le rétablissement du pape, qui jouit maintenant de tout l'exercice de son autorité à Rome? Alors il n'en avait pas, il était captif. Aussi ce bill de 1813 ne fut-il pas repoussé par les catholiques à cause des garanties qu'on exigeait, mais parce qu'on était parvenu à faire rejeter par la Chambre la clause qui les admetttait dans le parlement. Alors le clergé catholique jugea à propos de traiter avec dédain ce qu'il avait perdu l'espoir de posséder, et l'on conçoit que des hommes, dans leur position, rétractent les concessions qu'ils ont pu faire précédemment. En conséquence, le clergé irlandais, privé de ce qu'il désirait si ardemment, déclara qu'il n'aurait jamais accepté ce qu'on ne lui avait réellement jamais offert.

» On pourrait opposer, d'après ce qui a été dit aujourd'hui, que j'ai marchandé avec les catholiques irlandais ce que je donnerais et ce que j'accepterais. Ma vie parlementaire réfute suffisamment cette induction; car, dès l'année 1812, j'avais pris la résolution de ne jamais traiter la cause des catholiques avec les parties intéressées, soit par écrit, soit verbalement. Je ne me suis écarté de cette règle qu'une seule fois, lorsque je donnai des instructions sur le langage technique de certaines clauses que je voulais introduire

dans le bill de 1813; mais depuis ce jour je n'ai pas dit un seul mot sur cet objet, soit à des laïcs, soit à des ecclésiastiques. Je voulais me tenir éloigné des intrigues qui naissent de cette question; je voulais que le parlement délibérât, qu'il décidât, et ensuite qu'il invitât les catholiques, non pas à accepter ou à rejeter, mais à obéir. Je voulais que la couronne eût le pouvoir de nommer les évêques. Le gouvernement prussien possède cette garantie, et elle lui suffit. Le gouvernement des Pays-Bas négocie en ce moment pour le même objet. L'Autriche, la Saxe, et beaucoup d'autres états jouissent de ce droit; ils ont pu faire ces arrangemens parce qu'ils étaient en correspondance avec le pape.

» Quant à moi, je me rappelle que, peu de temps après être entré dans les fonctions que je remplis actuellement, une lettre fut adressée par le pape à S. M.; une autre m'était adressée par le secrétaire du pape. Je consultai les jurisconsultes pour savoir si je pouvais répondre à la lettre du cardinal Consalvi; j'appris de MM. Gifford et Copley que je m'exposais à des peines très-sévères si je répondais. En conséquence, je ne répondis pas une seule ligne, et j'engageai S. M. à agir de même; et comme depuis ce moment je n'ai pu donner à sa Sainteté l'explication de mon impolitesse apparente, j'espère que maintenant mes motifs parviendront à ses oreilles d'une manière plus légale. Je profite donc de cette occa-

sion pour assurer ce vénérable personnage que l'omission dont je me suis rendu coupable n'est nullement le résultat d'une impolitesse d'intention. »

Un grand désordre éclata en ce moment dans la Chambre. Depuis le commencement du discours de Canning, M. Copley, directement apostrophé par le ministre, ne pouvait réprimer son impatience et son humeur, et troublait la délibération par des exclamations faites à haute voix, et tout-à-fait contraires aux convenances parlementaires. Arrivé à ce point, il ne se contint plus, et interrompit Canning à plusieurs reprises; mais celui-ci, ne paraissant pas même s'apercevoir de l'indécente conduite du maître des rôles, dont il déclara que la Chambre devait se tenir bien plus offensée que lui-même, laissa le tumulte s'apaiser, et continua ainsi son discours :

« Voici la question qui occupe la Chambre : Voulez-vous faire comme nous le demandons? Voulez-vous ne rien faire? ou que voulez-vous faire? Enfin quels dangers craignez-vous? On nous répond qu'on ne veut pas faire comme nous le désirons; mais nous ne pouvons obtenir de réponse aux autres questions. Cependant, lorsqu'en 1793 on accorda la franchise élective aux catholiques romains, et que le gouvernement pouvait leur imposer les conditions qu'il jugeait nécessaires, un simple serment parut suffire. Lorsque les catholiques romains furent admis

au barreau, on ne fit aucune différence entre eux et les protestans. Lorsqu'en 1818 on déclara qu'un officier catholique pouvait devenir commandant en chef des armées de terre et de mer, on n'exigea aucune garantie; il en résulte que si ceux qui ont voté avec moi en 1813 m'accusent d'avoir abandonné les garanties, je puis les accuser à mon tour d'avoir confié ces fonctions importantes sans en exiger aucune. En dernier résultat, Monsieur, je mépriserais le caractère du clergé catholique autant que mon honorable ami, M. Péel, si je le croyais coupable de tout ce qu'on lui attribue; mais j'ai appris à ne pas m'en rapporter à des accusations exagérées. La motion de sir F. Burdett ne tend qu'à obtenir de la Chambre une déclaration « que l'état de l'Irlande et des catholiques romains réclame quelque attention de la part de la Chambre.» On veut opposer une réponse négative à cette proposition; on veut que la Chambre déclare que l'état de l'Irlande et les lois qui frappent les catholiques ne méritent pas l'attention de la Chambre : c'est sur ce sujet que la Chambre va délibérer. Son adoption ferait seulement connaître que la Chambre adopte les opinions de la précédente, qui a envoyé trois bills à la Chambre des lords sur le même objet. Si cette adoption est repoussée, alors la Chambre des communes est réellement changée, et je tremble en pen-

sant aux conséquences qui peuvent en résulter. »

La proposition de sir F. Burdett, mise aux voix, fut rejetée à la majorité de 276 voix contre 272.

Les nouveaux efforts faits par Canning en faveur des catholiques, ou plutôt en faveur de la justice et de la liberté, méconnues et violées dans plusieurs millions d'individus qu'il serait absurde de confondre avec un petit nombre de dangereux fanatiques, dont les chefs du parti de l'émancipation, patriotes zélés et connus, feraient eux-mêmes prompte et sévère justice, ces efforts avaient porté de nouvelles atteintes à sa santé, déjà affaiblie par les travaux, les veilles, les soucis, les contrariétés, les obstacles de toute nature que la haine et la jalousie de la faction oligarchique ne cessaient d'opposer à ses plus nobles projets pour l'honneur et la prospérité du pays. Elle résistait d'autant moins aux fatigues et aux inquiétudes des dernières discussions de la Chambre, qu'une faible majorité de quatre voix venait de ravir à Canning le prix de sa persévérance et de son dévouement, et replaçait ainsi l'Angleterre en état d'hostilité à l'égard d'une population énergique, long-temps outragée, avilie et calomniée, et qui venait d'être déçue dans la dernière et la plus chère de ses espérances.

D'autres craintes s'étaient jointes à celles qu'on

avait conçues pour la vie de Canning; on parlait de nouveaux arrangemens dans le cabinet, et, selon quelques bruits qui ne manquaient pas de vraisemblance, sa démission, offerte après la séance du 6 mars, avait été acceptée selon les uns, refusée selon les autres. Toutefois, l'incertitude seule d'un événement de cette importance, dans un moment où toutes les lettres de commerce reçues à Londres annonçaient que, dans un grand conseil de cabinet, tenu le 7 mars à Madrid, la guerre avec le Portugal avait été unanimement résolue, causait une anxiété dont les affaires d'état et de bourse se ressentaient également.

Dans la séance du 26 mars, Canning, rétabli de sa dernière indisposition, reparut à la Chambre des communes et déposa sur le bureau, 1°. un traité entre l'Angleterre et le Brésil, pour l'abolition définitive de la traite des noirs; 2°. un traité entre l'Angleterre et les États-Unis, relatif aux esclaves enlevés à leurs propriétaires pendant la dernière guerre; 3°. la correspondance qui avait eu lieu entre les gouvernemens anglais et américain au sujet des relations commerciales entre les colonies anglaises dans les Indes occidentales et les États-Unis. M. Hume ayant demandé si l'on pouvait regarder cette correspondance comme terminée, Canning répondit « qu'il le pensait, attendu que c'était lui qui avait eu le dernier mot. »

La séance du 30 offrit, à propos d'une question de finance d'un intérêt secondaire, une preuve nouvelle, mais désormais superflue, de la parfaite confiance qui s'était établie entre l'opposition et le secrétaire d'état des affaires étrangères, ou, pour parler plus convenablemement, le premier ministre, car dès lors Canning exerçait un contrôle général sur tous les départemens de l'administration. Le chancelier de l'échiquier (M. Robinson, depuis lord Goderich) avait demandé qu'un rapport sur certains subsides, déjà votés, fût présenté à la Chambre. M. Tierney s'y opposa, ne voulant point voter de confiance des subsides, et proposa d'ajourner ce rapport au 1er. mai. La maladie du comte de Liverpool, qui ne laissait point d'espoir de guérison, venait de désorganiser le ministère; tous les services étaient en souffrance. « Si l'on m'assure, dit M. Tierney, que lord Liverpool ne pourra jamais recouvrer ses facultés, je consentirai bien volontiers à garder le silence; je crains en effet qu'il ne faille considérer le noble lord comme éteint, et, quand même il vivrait encore, ce ne serait que pour rendre plus profonde l'affliction de sa famille, car personne n'ignore qu'il est désormais hors d'état de reprendre l'administration des affaires publiques; et cependant, quand on pense à la détresse du commerce, au déficit dans les revenus, et au poids accablant que font peser sur la nation les impôts et la disette

nationale, on ne peut s'empêcher d'être alarmé. Je ne puis même douter que, dans le cas où le noble lord serait maintenant en état de juger de sa propre situation, il n'hésitât point à dire qu'aucun motif de délicatesse envers lui ne doit apporter d'entraves à la marche des affaires publiques. Maintenant, si je considère la direction de ces affaires au dehors, je suis sûr que la Chambre conviendra avec moi que jamais un plus haut intérêt ne s'est présenté de ce côté. Une nombreuse armée est en Portugal, et nous savons tous dans quel noble dessein a été prise cette mesure, aussi a-t-elle reçu de moi la plus franche approbation, et je ne cesserai d'y donner mon adhésion tant que je serai sûr que les opérations de notre armée dans ce pays continueront à être dirigées par le très-honorable gentleman qui a demandé qu'elle y fût envoyée. (Ici, de grands et d'unanimes applaudissemens éclatèrent au même instant des bancs les plus opposés de la salle.) L'Europe a la plus haute idée des talens du très-honorable gentleman; mais quelle certitude avons-nous que nos relations à l'étranger conserveront l'aspect favorable qu'elles doivent à la fermeté de caractère et à l'esprit supérieur de ce ministre, s'il est écarté des affaires publiques? Voyez dans quel état se trouve l'Irlande; qui gouvernera ce pays, et que n'y a-t-il pas à craindre d'un changement de système à son égard? Au reste, jusqu'au moment où le roi

aura nommé un ministère, je me refuserai à donner une seule guinée. J'ai donc l'espoir de voir nommer un ministère qui satisfera aux besoins et aux vœux du pays, un ministère effectif, propre à obtenir la confiance du peuple, car jamais nos embarras n'ont rendu plus nécessaire une administration forte, et qui sache maîtriser les événemens. »

Canning répondit qu'il avouait ne pouvoir se refuser à faire l'éloge de la modération et de la patience de l'opposition, et à convenir en même temps que l'une et l'autre devaient avoir un terme. « Mais j'ai l'espoir, continua-t-il, que l'on sentira que ceux qui ont été unis au noble comte par les liens d'une longue et constante amitié, n'ont pu se résoudre à penser, dès le commencement de sa maladie, qu'il n'y avait aucun espoir de guérison. Qu'aurait pensé, en effet, mon noble ami, de plus pénible pour lui et de plus honteux pour nous, en voyant, à son réveil de son long assoupissement, sa place déjà devenue la proie d'une ambition démesurée? Les ministres, mus par une anxiété bien naturelle, relativement à la situation personnelle de lord Liverpool, ont trop attendu peut-être pour réorganiser le gouvernement où son absence laissait un grand vide, et c'est en cela seul que consiste leur faute, s'ils en ont commis quelqu'une; mais il n'y aura plus de délai, et le roi a fait connaître aux amis du comte de Liverpool que, quelque fût le chagrin

qu'il en éprouvât, il ne pouvait pas différer plus long-temps de remplir la place que la maladie du noble lord venait de laisser vacante. Au reste, je ne prétends ni savoir quels arrangemens seront faits, ni décliner aucune responsabilité pour moi-même, ni pour mes collègues. »

M. Tierney ayant annoncé qu'il retirerait son amendement, dans le cas où Canning s'engagerait à faire connaître avant Pâques la nomination du nouveau cabinet, et le ministre, encore incertain lui-même s'il resterait ou non dans ce cabinet, n'ayant pas pu prendre un engagement semblable, la motion de M. Tierney, mise aux voix, fut écartée à une majorité de 153 voix contre 85. Dans cette circonstance, le député chargé des intérêts du peuple, et le ministre, parlant au nom du gouvernement, firent tous deux leur devoir, et se montrèrent également dignes de leurs hautes fonctions; mais rien ne pouvait rassurer davantage les amis des libertés publiques, que de voir, dans des partis jusque là si opposés, des hommes d'un grand talent et d'un noble caractère, maintenant unis de principes et de doctrines bien que différant encore quelquefois d'opinion sur leur application, se rendre une mutuelle justice, et concourir ensemble, avec un zèle égal, au bonheur et à la prospérité d'un pays, auquel commençaient à se rattacher, d'une manière si éclatante et si intime, les destinées du genre humain.

Depuis long-temps les intrigues ministérielles n'avaient eu un caractère plus haineux, plus sombre et plus actif, que depuis qu'il s'agissait de remplir, dans le conseil, la place que la maladie du comte de Liverpool venait d'y laisser vacante, ou plutôt d'organiser une administration nouvelle. L'oligarchie, dont les efforts ne s'étaient pas ralentis un seul moment depuis trois années, redoublait d'intrigues pour s'emparer de la crise que la retraite du premier ministre rendait inévitable. On ne parlait à Londres, que de la longue entrevue que le duc de Rutland avait eue, le 31 mars, à Windsor, avec le roi, et dans laquelle ce pair, autorisé, disait-il, par plusieurs de ses collègues, plus riches sans doute en bourgs pouris qu'en sens commun, avait présenté à ce prince, en son propre nom et au nom de ses amis, « la *respectueuse* détermination qu'ils avaient prise, de ne pas appuyer M. Canning, si, dans l'exercice de sa prérogative, S. M. jugeait à propos de faire, de ce gentleman, son premier ministre. » Cette démarche du duc de Rutland, qui coïncidait merveilleusement avec les outrages dont son ami, le duc de New-Castle, espérait flétrir le caractère de Canning, que ce duc désignait en même temps comme *le plus corrompu des ministres qu'on eût jamais vu au pouvoir*, n'était pas moins insolente envers la couronne qu'hostile envers le peuple. Elle étonna peu néanmoins, car l'opinion publique y était

préparée, et n'attendait pas autre chose d'une faction qui, depuis le commencement de l'administration du marquis de Londonderry, n'avait marqué tous ses actes que par le mépris et la violation des institutions constitutionnelles et des intérêts industriels du pays. Cependant, une vive indignation se manifesta dans le parlement et dans le public, à la nouvelle de cet excès d'audace. On se pressait de plus en plus autour du trône, dont l'humiliation était profondément sentie par la nation; et l'opinion publique offrit au monarque, dans cette circonstance, un puissant appui contre l'injure que venait de lui faire une oligarchie aussi impérieuse qu'anti-nationale, mais dont la force n'était heureusement pas en proportion de ses prétentions et de son audace. Il suffisait pour s'en convaincre, de nommer quelques-uns des chefs qu'elle s'était donnés. On citait, dans la Chambre des pairs, les ducs de Rutland, de New-Castle, le marquis de Londonderry, et quelques autres; et dans celle des Communes, ce même sir Thomas Lethbrige, adversaire ignorant et passionné des lois céréales, de l'émancipation des catholiques, de toutes les idées généreuses, et le plus ardent ennemi de Canning, qu'il harcelait sans cesse, mais qui paraissait apercevoir à peine un adversaire si faible et si peu digne de lui.

Enfin, toutes les incertitudes cessèrent, et, le 21 avril 1827, on apprit que Canning était

nommé premier lord de la trésorerie, ou, en d'autres termes, premier ministre d'Angleterre, et que lord Eldon, grand chancelier; le comte de Westmoreland, lord du sceau-privé (garde-des-sceaux); le duc de Wellington, grand-maître de l'artillerie; M. Peel, ministre de l'intérieur; le comte Bathurst, ministre des colonies et de la guerre; et le vicomte de Melville, premier lord de l'amirauté (ministre de la marine), sortaient du cabinet. Leurs successeurs n'étaient pas encore connus; ce qui restait de l'administration du comte de Liverpool se composait de G. Canning, alors chargé du département des affaires étrangères; du comte d'Harrowby, président du conseil; de M. Robinson, maintenant lord Goderich, chancelier de l'échiquier; de M. Huskisson, trésorier de la marine et président du bureau de commerce; de M. William Wynn, président du bureau de contrôle; et enfin de M. Vansittart, maintenant lord Bexley, chancelier du duché de Lancastre, lequel, après avoir voulu suivre la fortune des démissionnaires, se ravisa et obtint d'être conservé dans son poste. Cette révolution de cabinet se fit sentir à la cour. Un grand nombre de personnages, plus ou moins marquans, tous connus par leur haine pour Canning et pour la liberté, et parmi lesquels on citait en première ligne le marquis de Londonderry, frère du feu ministre de ce nom, se démirent de leurs emplois, et se décla-

rèrent, dans les Chambres, en faveur de l'opposition qui allait combattre le premier ministère vraiment national qu'avait eu l'Angleterre depuis un si grand nombre d'années. La joie publique fut extrême, et se manifesta par les signes les moins équivoques à la double nouvelle des noms qui restaient dans le cabinet et de ceux qui se retiraient (car le nouveau ministère n'était point encore composé); mais la haine de la faction, dont ce grand événement venait de déjouer les espérances, prit de nouvelles forces dans ces démonstrations de l'enthousiasme national, et dès-lors, les chefs annonçaient publiquement « qu'avant deux mois Canning ne serait plus au pouvoir. »

Au milieu de ce grand mouvement ministériel, d'autres intérêts d'une haute importance se faisaient remarquer. Le parti Whig, autrefois puissant, mais toujours éminemment national, et qui, sous la précédente administration, avait perdu toute son influence, reconnaissait la nécessité de se rattacher franchement à Canning. Il avait chargé, dans une réunion nombreuse, le duc de Devonshire de se rendre auprès du marquis de Lansdown, qui avait quitté Londres, le 21 avril, pour sa résidence de Wiltshire où des affaires l'appelaient, afin d'aplanir, dans un entretien particulier avec lui, les objections élevées par le noble pair, relativement à ce projet, qui n'avait pû être concerté avant son départ de Londres.

Le duc de Devonshire avait mis d'autant plus d'empressement à faire ce voyage, qu'il croyait important de différer le moins possible d'informer le marquis de Lansdown des sentimens de ses amis, et que, d'ailleurs, Canning manifestait le plus vif désir, non-seulement de voir reprendre une négociation dont le but était de donner pour soutien à son administration tout ce que l'Angleterre comptait d'hommes plus recommandables par le rang, le nom, la fortune, les talens et la probité politique, mais encore de décider le noble pair à accepter lui-même un porte-feuille dans la nouvelle administration que le premier ministre venait de former. Néanmoins, malgré les plus pressantes démarches, le marquis de Lansdown s'était refusé jusque-là à promettre son appui, bien qu'on fût sur le point de triompher de cette résolution. Ce premier succès obtenu, il s'agissait de le décider à prendre une place dans le cabinet : mais avec un homme d'un caractère aussi indépendant, la difficulté était plus grande; toutefois, elle n'était pas insurmontable, parce que le besoin de s'unir à l'administration naissante, dans l'intérêt d'une commune défense contre la faction qui marchait à la destruction progressive de toutes les libertés du pays, était senti de tous les esprits raisonnables. Il ne s'agissait donc que de se bien comprendre, et dans ce grand intérêt, il était impossible qu'on ne fût pas bientôt d'accord.

Canning mettait la plus haute importance au succès de la négociation ouverte entre le duc de Devonshire et le marquis de Lansdown, et cette importance même, qui explique sa conduite depuis plusieurs années, démontre le but vers lequel il tendait, mais qu'il eût été certain de ne pas atteindre, s'il l'eût laissé pénétrer. On nous permettra sans doute de voir une pensée constante dans Canning, là où quelques esprits prévenus s'obstineront peut-être encore à ne voir que l'effet du hasard.

Enfin, dans les derniers jours d'avril, il fut pleinement connu que les négociations entre G. Canning et le marquis de Lansdown avaient obtenu le succès le plus complet, et l'on eut la certitude, non-seulement que le noble pair et ses amis appuieraient la nouvelle administration, mais encore qu'ils consentiraient à en faire partie avant la fin de la session. C'est ainsi que, par une politique sage, libérale, étrangère à tout esprit de parti et fondée sur les vrais intérêts des peuples et des trônes, Canning replaçait de plus en plus l'Angleterre au rang qu'elle avait perdu depuis plusieurs années parmi les Puissances et dans l'opinion de l'Europe éclairée, et lui rattachait dans tous les pays les cœurs, les espérances et les vœux des sincères amis de la liberté constitutionnelle. Fatigués des éternelles distinctions et des nuances perfides que leurs ennemis ne cessaient d'établir entre eux pour les

diviser, ceux-ci se décidaient enfin à serrer leurs rangs autour du grand homme d'état qui, par la force de son génie, et de sa volonté, les engagemens qu'il avait pris avec eux, et une position politique, laquelle, de long-temps sans doute, ne se trouverait unie, dans un même ministre, à un si grand caractère et à d'aussi nobles intentions, pourrait seule servir de centre à des intérêts d'un ordre aussi élevé. Ils reconnaissaient en un mot, que Canning, placé à la tête du premier cabinet de l'Europe, était désormais le seul homme capable des les rallier autour du drapeau sacré de la liberté civile et religieuse.

La séance de la Chambre des communes du premier mai fut la première à laquelle assista Canning, en sa nouvelle qualité de premier ministre. Il s'y était rendu et avait prêté serment avant que le public ne fût introduit, et après s'être absenté quelque temps, il y reparut à cinq heures. L'historique de cette séance présente un assez grand intérêt pour en donner, ainsi que nous l'avons déjà fait dans une autre circonstance, l'extrait le plus fidèle et le plus étendu qu'il sera possible, sans dépasser toutefois les limites fixées par la nature de cette histoire; de semblables discours caractérisent tellement les hommes et les époques, et sont liés à la marche des événemens de manière qu'ils en font en quelque sorte partie; les explications suivantes données par M. Peel, quoique fort incomplètes, sont évidemment de ce nombre.

A l'ouverture de la séance, M. Peel prit la parole et s'exprima dans les termes suivans :

Mon opinion est que les hommes publics ne doivent pas quitter, sans des causes graves et impérieuses, le vaisseau dont la manœuvre leur est confiée ; c'est pourquoi, je crois devoir à la Chambre une apologie de la conduite que j'ai tenue en cette occasion.

» Depuis le commencement de ma carrière politique, j'ai constamment opposé une résistance énergique, et que je crois constitutionnelle, aux prétentions des catholiques romains : les opinions que j'avais, je les conserve encore dans leur entier. J'ai pris une part fort active à tout ce qui a été fait dans cette question ; je ne pouvais donc continuer à faire partie d'une administration dans laquelle, selon toutes les apparences, je devais être le seul ministre opposé aux catholiques, dont je regarde les prétentions comme incompatibles avec la constitution, le bien-être et la sûreté de l'église anglicane.

» D'après toutes ces considérations, bien réfléchies dans mon esprit, j'avais pris la résolution très-arrêtée de me retirer, si mon honorable ami (Canning) était mis à la tête de l'administration, poste dans lequel il pourrait avec plus de succès que jamais favoriser ses opinions à cet égard. Quand je vis que le duc d'York n'était plus, que la voix du comte de Liverpool était devenue silencieuse, je me crus libre d'agir selon ma propre

conviction et de ne pas me soumettre au soupçon d'avoir été converti aux idées contraires sur un changement d'administration. En rendant toute justice à la franchise du caractère de mon honorable ami, comme je crois qu'il le fait à mon égard, je dois déclarer que je ne fais nul doute sur son intention plus ou moins prochaine d'assurer le triomphe des idées qu'il a constamment professées; cet événement a d'autant plus de chances que le pouvoir se trouve transféré des mains des ennemis des catholiques dans celles de leurs partisans : et ici il ne s'agit pas seulement de l'influence, passant d'un homme ordinaire à un homme ordinaire, mais bien de l'adversaire le plus ardent des catholiques à leur avocat le plus puissant et le plus redoutable. »

Ici M. Peel parcourut toute la carrrière politique de Canning, et le montra, aux différentes époques de sa vie, soutenant avec une constante énergie les idées qu'il professait alors : « Qui pourrait donc s'étonner, continua M. Peel, s'il soutient de toute la force que lui donne sa position actuelle les idées qu'il a proclamées et reconnues justes, alors qu'il était hors du pouvoir?

» Quant à ma conduite particulière envers lui (Canning), je dois déclarer, ainsi que lui-même l'a fait dans une autre circonstance, qu'elle n'a pour principe aucune cause de rivalité personnelle : je suis l'un de ceux qui se sont le plus

opposés à ce que ses talens fussent perdus pour son pays, au moment où il allait partir pour l'Inde.

» Lorsque j'eus l'honneur d'accompagner S. M. en Écosse, je n'ouvris pas la bouche sur la question catholique en rapport avec M. Canning; et à la mort de lord Castlereagh, je me joignis à lord Liverpool afin que ce ministre fût remplacé ainsi qu'il l'a été.

» Lorsqu'après avoir été appelé au ministère, sans l'avoir jamais sollicité, j'annonçais souvent le désir de me retirer, M. Canning s'y opposa constamment, en disant qu'il fallait absolument que le secrétaire d'état de l'intérieur se trouvât dans une complète conformité d'opinion avec le premier ministre. Cette opinion est d'autant plus vraie, que toutes les affaires de l'Irlande ressortissent au département de l'intérieur; et tandis que le premier ministre a la direction de tout le patronage du gouvernement, c'est le ministre de l'intérieur qui est véritablement responsable, puisque toutes les places, toutes les fonctions données dans l'église, le sont par le premier ministre sur la signature du ministre de l'intérieur.

» Si donc une conformité complète ne règne pas entre le premier ministre et celui de l'intérieur, c'est à ce dernier à se retirer pour éviter une collision qui pourrait nuire au service public. Ce sont là, je le répète, les raisons qui ont

amené ma détermination. Ma position, relativement à la question catholique, et ma position ministérielle qui me chargeait de l'administration domestique des affaires de l'Irlande, me firent regarder comme impossible de rester sous un premier ministre avec lequel je différerais sur une question de cette importance. Que si la Chambre trouve ces motifs insuffisans, c'est là, qu'il me soit permis de le dire, une considération secondaire dans la question, qui est toute de savoir si, ayant pris une fois cette détermination, j'ai agi dans ce but conformément à la bonne foi et au respect que je dois au souverain qui m'a honoré de sa confiance. J'aimerais mieux laisser planer sur moi le soupçon d'avoir agi avec légèreté et par des motifs insuffisans, que si l'on me regardait comme coupable d'avoir négligé mes devoirs envers mon pays et manqué de respect envers mon souverain.

» Ma conduite, en conséquence, a été celle-ci : je sentais que ma situation était pleine de difficultés, et je ne pensais à influencer les déterminations de qui que ce soit. La première personne à qui je communiquai mon opinion que je ne pouvais concourir au nouvel arrangement, fut mon honorable ami, alors secrétaire d'état des affaires étrangères; c'est à lui et non à d'autres, que je fis part de mon intention de me retirer; je ne connus non plus les intentions d'aucun autre ministre; je me condui-

sis par l'unique sentiment de ma situation personnelle. Le 29 mars, pour la première fois, il fut question de cet objet, et je dis alors à mon honorable ami : « Je dois vous annoncer, sans réserve, quelles sont mes opinions et ma situation; elles me prescrivent de quitter ma place, si Sa Majesté vous choisit pour former la nouvelle administration. » Je suis persuadé qu'il se rappellera parfaitement cette circonstance qui eut lieu sans rompre le moins du monde la bonne intelligence qui avait toujours régné entre nous. J'avais un véritable désir de rester uni à l'ancienne administration, si elle avait pu être maintenue sur les mêmes bases que du temps de lord Liverpool. J'étais satisfait de ma position; je ne demandais ni changement, ni avancement : s'il avait pu être fait quelque arrangement qui, en donnant au premier ministre toute l'influence qu'il doit avoir, eût maintenu les mêmes principes, j'aurais été parfaitement satisfait de demeurer ministre et d'agir soit avec, soit sous mon honorable ami.»

M. Peel termina, en déclarant de nouveau que son opinion sur la question catholique était l'unique cause de son opposition à faire partie de l'administration nouvelle. Il saisit cette occasion pour disculper de l'accusation de cabale et d'intrigues les membres du conseil qui étaient sortis avec lui du ministère; il fit surtout une

apologie particulière et complète du duc de Wellington « dont la simplicité, disait-il, égalait les talens, et dont le nom était gravé à jamais dans les souvenirs de l'immortalité. »

M. Peel ayant cessé de parler, Canning se leva et dit :

« Je prie le très-honorable gentleman (M. Peel) et la Chambre entière, de croire que je ne m'étais pas dissimulé les difficultés qui devaient accompagner la formation d'un nouveau ministère. La première de toutes résidait dans la question catholique, car j'ai conseillé au roi, quand il me fit l'honneur de me consulter, de composer son gouvernement d'une manière absolument conforme à ses opinions. C'était par conséquent me mettre moi-même dans la nécessité de me retirer du ministère; mais je puis assurer que c'eût été d'un cœur très-sincère et même très-joyeux que j'eusse mis ma démission aux pieds de mon souverain.

» Mais, me dira-t-on, pourquoi avez-vous favorisé la formation d'un ministère opposé à l'émancipation des catholiques, tandis que vous êtes connu pour partisan de cette mesure? Je vais répondre succinctement à cette question : il y a peu de mois que S. M. reçut, d'une main que je ne puis ni ne veux indiquer, une lettre où on lui conseillait de composer son ministère sur un pied d'uniformité parfaite, et de prendre pour base de cette uniformité l'opposition la plus

décidée aux réclamations des catholiques. Lord Liverpool, à la même époque, reçut une lettre parfaitement semblable. Aussitôt il écrivit lui-même au roi pour prier S. M. de se souvenir que c'était de lui qu'était venu primitivement le système d'un ministère divisé d'opinions sur la question catholique, et que, pour être fidèle à ce principe, il ne consentirait jamais à faire partie d'une administration dont la masse aurait pour règle de conduite l'exclusion perpétuelle des catholiques.

» Lord Liverpool ne dissimulait pas qu'un ministère formé d'élémens aussi hétérogènes était singulièrement difficile à composer. Je le pensais comme lui, et c'est pourquoi je pris la résolution (Dieu m'en est témoin) de me mettre à l'écart pour cesser d'être un obstacle. Mais enfin S. M. me donna l'ordre formel de composer une administration mixte, dont la conséquence devait être que l'émancipation des catholiques ne deviendrait jamais une résolution de cabinet. Ma position personnelle était réellement critique. En même temps que je me voyais élevé au poste le plus honorable, n'étais-je pas exposé à me voir dégradé à mes propres yeux comme à ceux de tous mes compatriotes ? Était-ce à moi à remplacer lord Liverpool à la tête du nouveau ministère, lorsque mes principes, à la face du pays entier, sont opposés à ceux que professe cet homme d'état sur la question catholique? (Ici les

plus vifs applaudissemens, provoqués par cette noble franchise, éclatèrent de toutes parts,) ou bien, fallait-il que, me couvrant d'un opprobre ineffaçable, je changeasse subitement d'opinion à l'égard de cette portion de sujets britanniques, qui ont trouvé jusqu'ici en moi un zèlé défenseur ?

» Non, certes, je préfère ma propre estime à toutes les dignités de la terre, bien loin de céder à cette ambition effrénée dont un honorable membre (M. Dawson) n'a pas craint de m'accuser. En un mot, j'ai accepté un haut emploi, mais avec la condition expresse de pouvoir demeurer fidèle à mes anciennes opinions et à ma conscience.

» Lorsque, le 21 avril, je me rendis auprès de S. M., pour lui proposer de conserver dans le nouveau ministère tous les membres de l'ancien, dont certes la majorité n'était pas portée pour les catholiques, fut-ce ma faute si, par une coïncidence assez singulière, je reçus, dans l'appartement même du roi, six démissions protestantes ?

» M. Dawson me reproche d'avoir manqué de loyauté, en ne formant pas un cabinet mi-parti protestant et catholique. Mais l'honorable membre n'a oublié qu'un fait, c'est que les protestans s'étaient éclipsés de leur plein gré.

» Lorsqu'en 1822 je fus appelé au ministère, non-seulement sans avoir sollicité cette faveur,

mais même contre mon inclination, on ne m'imposa aucune réserve, aucune limite, et si l'on m'eut déclaré alors que, la place de premier ministre devenant vacante éventuellement, je devais d'avance m'en regarder comme à jamais exclu par mes opinions en faveur des catholiques, j'aurais repoussé l'offre d'un porte-feuille avec le même dédain que je professe encore aujourd'hui. »

M. Peel : « Je prie mon très-honorable ami d'être persuadé que je n'ai jamais eu l'intention de le taxer d'inconséquence, ni de blâmer sa conduite sous aucun rapport. D'ailleurs, j'ai agi moi-même conformement aux principes qui le dirigeaient, ainsi qu'il vient de nous le dire, à l'égard de l'administration de lord Liverpool, en 1822. Il me permettra de remarquer le ton et la manière dont il s'est exprimé sur *l'étrange coïncidence* des six démissions données dans le même jour, quoiqu'il veuille bien admettre qu'il n'y avait pas eu complot et préméditation; mais son langage en a dit plus qu'il ne voudrait l'avouer. Quant à ce qui me concerne, j'avais déclaré à mon très-honorable ami lui-même, dès le 10 avril, que je ne resterais pas en place. Lord Eldon (l'ex-chancelier) n'a pas agi avec moins de franchise. Depuis long-temps il aspirait à la retraite et au repos que demande son grand âge; et c'est dans cette chambre néanmoins que l'on a osé dire que, plutôt que de renoncer à ses di-

gnités, ce noble vieillard aurait renoncé à ses vieux sentimens à l'égard des catholiques ! »

Canning, reprenant la parole avec vivacité, interrompit M. Peel, et dit : « Je me suis trouvé avec lord Eldon, le 10 avril au soir, et j'affirme qu'il ne me témoigna nullement l'intention de se démettre de la charge de chancelier. Je n'ai reçu sa démission que le 11, dans la chambre du roi, en même temps que les cinq autres dont il vient d'être question. »

M. Peel, un peu embarrassé du fait très-positif que venait d'exprimer Canning et qui prouvait évidemment l'intrigue et l'accord imputé aux ministres démissionnaires, reprit aussitôt : « Je déclare et atteste de nouveau qu'il n'y avait point d'accord concerté dans nos six démissions, et encore moins de cabale, comme on a osé le dire, contre le souverain, et d'outrage prémédité envers le trône. Nous ne nous étions point consultés : chacun de nous n'a écouté que la voix de sa conscience. »

Après avoir lu avec attention l'extrait de ce que cette séance a offert de plus important, aucun esprit raisonnable ne peut s'empêcher d'avouer que la franchise et la justice ont été constamment, dans le cours de cette discussion, du côté de Canning, et qu'à ses adversaires seuls doivent être imputées la passion et la mauvaise foi, bien que ceux-ci missent un grand soin à les couvrir d'un voile de modération, qui

ne saurait rien changer néanmoins à l'évidence des faits, sur lesquels il ne reste maintenant aucun doute. Quoi qu'il en soit, la raison publique avait déjà fait la part des uns et des autres, et ce n'est pas trop s'avancer, en se rappelant ce débat où l'on vit en présence, d'une part, quelques intérêts privilégiés, à la tête desquels se plaçait un petit nombre d'hommes qui ne jouissaient d'aucune autre considération que de celle donnée par le nom et le rang : et de l'autre, le grand intérêt national, représenté par un ministre habile, cher à la nation, possédant au plus haut degré toute sa confiance ; que d'affirmer que l'opinion qui se manifestait alors existe encore aujourd'hui dans toute sa force, et que, loin de rétrograder sous les coups qu'on lui porte, elle en devient tous les jours plus menaçante et plus redoutable pour ses persécuteurs !

Pendant que la Chambre des communes était livrée à ces discussions, des aveux précieux dont il faut prendre acte dans le but d'expliquer et de justifier nos propres assertions, relativement à la situation où se trouvait Canning à l'égard des cabinets étrangers et dans son propre pays, étaient faits devant la Chambre des pairs par lord Ellenborough, dans la séance du 3 mai ; nous rappelons ses propres paroles :

« Je n'accuse point, disait-il, les principes qu'a émis le très-honorable gentleman (Canning), mais je déclare qu'il n'inspire pas a sez de con-

fiance pour les mettre en exécution. Je prends pour exemple la guerre de 1823 entre la France et l'Espagne, et ses résultats. Le prédécesseur du ministre actuel (lord Londonderry) avait su prévenir une rupture entre ces deux puissances. Il n'y a que deux mobiles connus dans la politique extérieure : la confiance et la force. Pouvons-nous douter que M. Canning ait perdu la confiance des gouvernemens étrangers? Et n'est-il pas trop évident que la force est devenue nécessaire pour rétablir l'équilibre des pouvoirs? Les points les plus forts de l'Espagne sont occupés par des troupes françaises, et on a trouvé convenable d'introduire une force armée anglaise dans la Péninsule pour y faire contre-poids. Nos relations politiques avec les autres parties du continent, quoique offrant un aspect plus pacifique, ne sont pas beaucoup plus rassurantes sur la conduite à venir du gouvernement actuel.

» Il veut se faire honneur de certaines mesures qui appartiennent au précédent ministère; dès le congrès d'Aix-la-Chapelle, on avait préludé à la reconnaissance de l'Amérique du Sud. Quelque parti que prennent nos ministres actuels, ils ont réellement moins de force et de crédit que leurs prédécesseurs. La disparition forcée de lord Liverpool et la démission volontaire de M. Peel sont des événemens que l'on ne saurait trop déplorer.

» Quant à la retraite où le duc de Wellington

s'est vu contraint par le ton insolite des lettres qui lui furent adressées par M. Canning, je n'hésite pas à dire qu'en perdant le noble duc, notre cabinet perd tout son poids, toute sa dignité, auprès des diverses cours de l'Europe.

» Je resterai fidèle à la cause des catholiques; mais, en aucun cas, je ne soutiendrai les ministres actuels, parce que mes devoirs personnels et mon serment de fidélité au roi ne me le permettent pas. D'ailleurs, de quel profit pouvait être pour les catholiques l'élévation du premier ministre qui nous est donné? S'il veut, il ne peut pas. Je ne suis pas le seul qui croie avoir pénétré ici un artifice qui ne pourra tromper long-temps les Irlandais. M. Canning creuse une mine qu'il fera jouer dès qu'il en verra le moment favorable. J'espère que la Chambre ne se laissera point égarer par les illusions dont on cherche à l'entourer. »

La déclaration faite par lord Ellenborough, que Canning *avait perdu la confiance des cabinets étrangers*, ne pouvait trouver de contradicteurs; le fait était incontestable; mais comme c'étaient les cabinets d'Autriche, de Russie, d'Espagne, où la forme de gouvernement est l'absolutisme pur, et surtout le cabinet de France où cet absolutisme était caché sous des institutions constitutionnelles dont les ministres se jouaient impunément, il semble qu'avoir perdu la confiance de semblables gouvernemens était le plus

beau des titres de Canning; titre qui justifiait tous ses droits à la confiance des peuples, et qui aurait dû lui mériter l'estime de lord Ellenborough, qui paraissait attacher un grand prix à ce que l'on crût à son indépendance. Du moment où Canning avait cessé de s'entendre avec les oppresseurs des nations, elles l'avaient proclamé le libérateur du genre humain. Et cependant, ce qui prouve quelle sage mesure ce grand homme d'état avait gardée, quel juste sentiment des convenances il avait conservé dans ses rapports avec le corps diplomatique et ces cabinets, *dont il avait perdu la confiance*, c'est qu'au moment même où il était repoussé par l'absolutisme, il se trouvait, dans son propre pays et à l'étranger, en butte aux défiances et aux attaques des imprudens amis de cette liberté illimitée qui ramène au despotisme par la licence, ou plutôt qui n'est elle-même qu'une autre espèce de despotisme.

En opposition au système de Canning, lord Ellenborough citait l'exemple du marquis de Londonderry, qui, disait-il, avait su prévenir une rupture entre l'Angleterre et l'Espagne. Mais si le noble pair avait gardé quelque souvenir de l'époque qu'il rappelait : s'il en avait bien connu, bien apprécié toutes les circonstances, il aurait su qu'enchaîné au système de la sainte alliance, le ministre dont il exhumait le nom, avait été le complice et l'instrument de cette association odieuse, et qu'il n'était pas surprenant que, tra-

vaillant de concert avec elle à l'asservissement des peuples, il se fût maintenu en bonne intelligence avec Ferdinand, auquel il prêtait l'appui de l'Angleterre, dans les projets formés par ce prince pour rendre des fers à la nation qui venait de briser les siens.

Lord Ellenborough prétendait qu'il n'y avait que deux mobiles dans la politique extérieure; c'est une vérité dont Canning n'était pas moins convaincu que lui-même, et ce qui le prouve, c'est qu'après avoir employé vis-à-vis de l'Espagne tous les moyens propres à ramener le cabinet de Madrid à une conduite plus conforme au droit des gens à l'égard du Portugal, il n'avait pas perdu un moment, lorsqu'il avait reconnu l'inutilité de ces moyens, pour développer une grande force militaire, espérant ainsi pouvoir en prévenir l'emploi. Quel ministre, à la place de Canning, eût opéré ce développement avec plus de rapidité, d'ensemble et de succès?

Lord Ellenborough prétendait encore que Canning « avait trouvé convenable d'introduire une force armée anglaise dans la Péninsule, pour y servir de contre-poids aux troupes françaises. » Le fait est exact; mais comment le noble lord pouvait-il y trouver le sujet d'une accusation? ce fait prouve seulement que, n'ayant pas cru devoir allumer une guerre européenne, qui, après avoir commencé dans la Pénin-

sule avec le seul but d'empêcher l'invasion, pouvait étendre plus tard ses ravages dans toute l'Europe, Canning, prévoyant jusqu'où pourraient s'élever un jour, dans les deux royaumes, les prétentions de la faction apostolique française qui avait poussé avec le plus de violence à la guerre qu'il eût voulu éviter, à tout prix compatible avec l'honneur et les intérêts britanniques, avait pris les moyens nécessaires pour neutraliser les effets de cette invasion et ses conséquences pour le Portugal, par la présence d'une armée anglaise dans ce royaume!

Si cette conduite de Canning n'est pas l'effet de la plus haute prévoyance politique, quels hommes d'état et quelles mesures pourront jamais obtenir le suffrage de lord Ellenborough?

Admirateurs sans fanatisme du grand homme dont la vie, si elle se fût prolongée, préparait un immense avenir de gloire et de prospérité à sa patrie et des destinées nouvelles au genre humain, nous avons cherché à détruire quelques-unes des objections d'un pair d'Angleterre, mais nous ne répondrons pas à ses insultes. Quel nom donner en effet à ces étranges paroles sorties de la bouche de lord Ellenborough, dans la même séance de la Chambre des pairs du 3 mai, à la suite de ce que nous avons déjà rapporté : « Je ne suis pas le seul qui croie avoir pénétré ici un artifice qui ne pourra

tromper long-temps les Irlandais ; M. Canning creuse une mine qu'il fera jouer dès qu'il verra le moment favorable ? » Ainsi, vingt-six années de la vie de ce ministre, passées à défendre la cause des catholiques, ne pouvaient convaincre lord Ellenborough de la sincérité de ses sentimens ! il y avait là, il faut en convenir, quelque chose de plus que de l'incrédulité ; ou si l'on ne veut point voir d'esprit de faction et de haine personnelle dans ce jugement ; si l'on persiste à n'y trouver que de l'opiniâtreté, qui pourrait nier que cette opiniâtreté ne fût au moins bien absurde et bien condamnable ? A qui donc lord Ellenborough pouvait-il espérer de faire croire que Canning n'avait servi, qu'il ne servait encore la cause catholique, contre le sentiment intime du roi, auquel il n'avait déjà que trop déplu dans une autre occasion, que pour trahir les intérêts auxquels il avait dévoué son existence? Il fallait que le noble pair eût une étrange idée du discernement de la Chambre à laquelle il s'adressait, pour espérer que, sur sa parole, elle ne verrait dans Canning qu'un courtisan ou un traître !...

C'est au moment où ces grands intérêts se traitaient dans les Chambres, que la correspondance qui avait eu lieu pendant les journées des 10 et 11 avril, entre Canning et le duc de Wellington, relativement aux arrangemens ministériels, fut rendue publique et excita au plus

haut point l'attention. On ne se méprit point aux motifs qui portaient le grand-maître de l'artillerie à résigner sa place dans le cabinet; et les prétextes sur lesquels il appuyait cette résolution ne voilèrent que d'une manière fort transparente le sentiment de jalousie et d'humeur qui dominait dans toute la conduite du noble duc, chef avoué, mais un peu honteux, d'une faction odieuse au peuple, et dont la chute avait répandu la joie dans toute l'Angleterre.

G. Canning au duc de Wellington.

« Ministère des affaires étrangères, 10 avril 1827, six heures du soir.

» Mon cher duc de Wellington,

» Il a plu très-gracieusement à Sa Majesté, dans une audience de laquelle je reviens à l'instant même, de me signifier l'ordre de lui soumettre le plus tôt possible un plan d'arrangement pour la recomposition de l'administration.

» En exécutant ces ordres, il est de mon propre désir, aussi-bien que de mon devoir envers S. M., d'adhérer aux principes qui ont dirigé pendant si long-temps l'administration de lord Liverpool.

» Je n'ai pas besoin d'ajouter combien il est

essentiel à l'exécution de ce plan que V. G. continue à faire partie du cabinet.

» A jamais, mon cher duc de Wellington, de V. G. le sincère et dévoué serviteur.

» *Signé*, G. CANNING. »

Réponse du duc de Wellington à G. Canning.

« Londres, 10 avril 1827.

» Mon cher monsieur Canning,

» J'ai reçu votre lettre de ce soir, dans laquelle vous m'informez que S. M. a désiré que vous lui soumissiez un plan d'arrangement pour la recomposition de l'administration, et qu'en exécutant ces ordres, votre intention est d'adhérer aux principes qui ont, pendant si longtemps, dirigé l'administration de lord Liverpool.

» Je souhaite vivement pouvoir servir S. M. comme je l'ai fait jusqu'ici dans son cabinet, et avec les mêmes collègues. Mais, avant de donner une réponse à votre obligeante proposition, je désirerais savoir quelle est la personne que vous avez l'intention de proposer à S. M. pour être mise à la tête de l'administration.

» A jamais, mon cher monsieur Canning, votre, etc.

» *Signé*, WELLINGTON. »

G. Canning au duc de Wellington.

« Ministère des affaires étrangères, 11 avril 1827.

» Mon cher duc de Wellington,

» Je croyais qu'il était généralement admis que le roi confie habituellement la formation de l'administration à la personne que S. M. a la gracieuse intention d'en faire le chef, et c'est pour cela qu'il ne me vint pas à l'esprit, quand je communiquai hier à V. G. les ordres que je venais de recevoir de S. M., d'ajouter que, dans la présente circonstance, S. M. n'entend point se départir de la marche habituelle des choses dans de semblables occasions.

» Je regrette d'avoir retardé de quelques heures cette réponse à la lettre de V. G.; mais, d'après la nature du sujet, je n'ai pas voulu vous la transmettre sans l'avoir préalablement soumise (ainsi que la lettre de V. G.) à S. M.

» A jamais, mon cher duc de Wellington, de V. G. le sincère et dévoué serviteur.

» *Signé*, G. Canning. »

Réponse du duc de Wellington à G. Canning.

« Londres, 11 avril 1827.

» Mon cher monsieur Canning,

» J'ai reçu votre lettre de ce jour, et je n'avais

pas compris celle d'hier de la manière dont vous me l'expliquez à présent.

» Je vous avais entendu dire à vous-même que vous aviez en vue un autre arrangement, et je ne crois pas que l'usage auquel vous vous référez soit tellement invariable qu'il ait suffi pour que je puisse donner à votre lettre une interprétation que, selon moi, ses termes ne comportent pas.

» J'espère que vous n'aurez éprouvé aucun inconvénient du retard de cette réponse, qui, je vous l'assure, a été occasioné par le désir de découvrir un moyen qui me permît de continuer à rester uni avec mes nouveaux collègues.

» Je voudrais sincèrement pouvoir me persuader, qu'avec les meilleures intentions de votre part, votre administration serait dirigée réellement par les mêmes principes que celle de lord Liverpool; qu'elle serait généralement considérée ainsi; qu'elle serait assez forte pour surmonter toutes les difficultés d'une manière satisfaisante pour le roi, et qu'elle serait favorable aux intérêts généraux du pays.

» Cependant, comme je suis convaincu que ces principes doivent être abandonnés éventuellement; que toutes nos mesures seraient envisagées avec défiance par les soutiens habituels du gouvernement; que je ne pourrais faire aucun bien dans le cabinet, et que je serais à la fin obligé de me séparer du ministère, à un mo-

ment où cette séparation serait plus préjudiciable au service du roi qu'elle ne peut l'être à présent, je vous prie de vouloir bien supplier S. M. de me dispenser d'appartenir à ses conseils.

» A jamais, mon cher monsieur Canning, votre, etc.,

» *Signé*, duc DE WELLINGTON. »

Le premier soin de la nouvelle opposition fut de susciter des embarras au ministère, par la proposition inopportune et perfide de s'occuper immédiatement de la question catholique. Comme elle ne pouvait douter que ce ministère ne fût, dans sa grande majorité, favorable à cette cause, et qu'elle n'ignorait pas que celle-ci avait de nombreux ennemis hors des Chambres, elle espérait qu'en satisfaisant aux réclamations des catholiques par un acte d'autorité, on ferait naître, dans le pays, une fermentation qu'un ministère, ami de la paix, devait chercher à éviter. Ce qui semblait donner à cette conjecture tous les caractères de la vérité, c'est la remarque déjà faite, que lord Eldon (ci-devant grand-chancelier), lorsqu'il était en place, avait constamment réclamé l'ajournement de la question catholique, et qu'ayant maintenant cessé d'y être, il avait entièrement changé de langage, et déclarait « que le temps était venu de décider cette affaire d'une manière absolue et irré-

vocable. » Il était évident qu'un grand changement devait s'être opéré dans les intérêts, car il était impossible qu'en si peu de temps il s'en fût opéré un de quelque importance dans les événemens. Toutefois ce n'était là qu'un des moyens de la faction dont l'ex-chancelier était l'instrument et dont le but était d'amener les choses au point de forcer les nouveaux ministres à se retirer, en rendant l'administration impossible dans leurs mains. Cette preuve du peu de franchise et de l'humeur des ministres démissionnaires, n'était pas la seule; M. Peel, bienveillant et presque timide dans les premiers momens de sa retraite, et déclarant alors qu'un seul motif, la différence des principes sur la question catholique, le déterminait à résigner son emploi, avait bientôt changé de langage. Prenant tout à coup un caractère d'hostilité tout-à-fait inattendu, il semblait se disposer maintenant à combattre le ministère, avant même de savoir si, la question catholique mise de côté, il se présenterait, entre ce ministère et lui, de justes causes d'opposition.

Enfin, cette administration, si redoutée de la faction à laquelle on donne, en Angleterre, le nom d'Ultra-Tory, et en France comme en Espagne, les noms d'absolutiste et d'apostolique, fut, après cinq semaines d'incertitudes et d'hésitations, constituée, le 27 avril, ainsi qu'il suit :

Premier lord de la trésorerie et chancelier de l'échiquier (premier ministre) : G. CANNING.

Grand-chancelier : Lord LYNDHURS (M. Copley).

Président du conseil : Le comte D'HARROWBY.

Lord du sceau privé (garde des sceaux) : Le duc DE PORTLAND.

Secrétaire d'état pour l'intérieur : M. STURGES BOURNES.

Secrétaire d'état pour les affaires étrangères : Le vicomte DUDLEY AND WARD.

Secrétaire d'état pour les colonies et pour la guerre : Le vicomte GODERICH (M. Robinson).

Président du bureau du contrôle : M. CHARLES WILLIAMS WYNN.

Chancelier du duché de Lancastre : Lord BEXLEY (M. Vansittard).

Trésorier de la marine et président du bureau de commerce : M. HUSKISSON [1].

Le 16 mai, le marquis de Lansdown, dont nous avons annoncé depuis long-temps les négociations avec Canning, entra au conseil, mais sans

[1] Trois membres, dont l'association avec la majorité du ministère actuel (mars 1828) ne paraît ni sincère ni durable, ont été de bonne foi avec l'ancienne.

portefeuille; et le même jour, le comte de Carlisle et M. Tierney, tous deux membres distingués de l'opposition, le premier dans la Chambre des pairs, le second dans celle des communes, y furent également appelés; l'un, en qualité de principal commissaire des forêts (il est devenu depuis lord du sceau privé); l'autre, comme maître de la monnaie.

Dès-lors, la marche du ministère, constamment entravée jusque-là dans son propre sein, par la faction qui, depuis le commencement de 1823, se plaisait à contrarier toutes les opérations de Canning, devint plus uniforme, plus ferme, plus confiante dans ses forces. Ceux qui, par des conseils ignorans ou perfides, avaient promis de servir cette faction dans les Chambres, se dégagèrent peu à peu de leurs promesses. Dans la séance de la Chambre des pairs du 20 mai, on entendit lord Mansfield déclarer qu'il renonçait, d'après l'avis de ses amis, à faire la motion qu'il avait annoncée pour le 7 juin, et dont le but était d'embarrasser le nouveau ministère par une discussion forcée sur la question des catholiques. Cette honorable déclaration de lord Mansfield jeta un grand jour sur les projets de la faction qui, sans examiner si une discussion de ce genre pouvait, au moment du changement de l'administration, compromettre la paix publique, ne voyait, dans la possibilité d'une convulsion dans l'état, qu'une chance pour ressaisir le

pouvoir. Comme elle annonçait, d'ailleurs, avec assurance, que jamais Canning ne parviendrait à rallier autour de lui les grands de la monarchie, le premier ministre, qui venait de faire l'essai de sa force et de la confiance qu'il inspirait, ne lui répondit qu'en lui montrant l'appui que lui prêtaient le duc de Clarence, héritier présomptif du trône; les ducs de Devonshire, de Portland, de Leeds; le marquis de Lansdown, le comte de Carlisle, lord Spencer et tant d'autres chefs des premières familles d'Angleterre. Vaincue sur ce terrain, cette faction l'attendait aux Chambres, et surtout à celle des pairs où elle affirmait que, malgré les secours puissans sur lesquels il comptait, il n'obtiendrait jamais la majorité. La séance du 25 mai confondit encore une fois cet espoir, qui, s'il eût été réalisé, préparait à Canning des obstacles, peut-être insurmontables pour l'avenir, dans un moment où, pour s'affermir davantage, il avait besoin de montrer qu'il était déjà fort. Dans la question des céréales, le résultat du premier partage parlementaire, donna, dans la Chambre haute, sur la proposition de renvoyer le bill à un comité, une majorité de 120 voix aux ministres contre 63 [1]. En considérant les efforts inouis faits

[1] Nous n'avons pas cru devoir nous étendre sur cette séance, l'objet de la discussion n'étant que d'un intérêt purement local et qui ne se lie en rien à la politique,

par la faction démissionnaire pour faire repousser ce bill; en réfléchissant qu'elle regardait cette discussion comme un de ses grands moyens pour faire perdre à Canning toute sa popularité: que cette question était, en quelque sorte, personnelle au ministre qui l'avait soulevée dans un temps où il n'était encore que simple député: et qu'enfin la principale force de l'opposition antinationale résidait dans la Chambre des pairs, une majorité aussi forte, bien qu'elle dût être de peu de durée, dans une question de cette importance, fut regardée comme une preuve certaine et décisive de la force et de la stabilité de la nouvelle administration. La législation proposée au parlement, dans cette occasion, avait pour objet de diminuer de beaucoup, pour l'Angleterre, les droits d'importation sur les blés étrangers, et de faire ainsi baisser le prix de ceux récoltés dans les trois royaumes, dont se composent en partie les revenus de la plupart des grands propriétaires qui siégent dans la Chambre des pairs. Cette seule circonstance, en démontrant toute l'importance d'une semblable ques-

seule en possession de fixer l'attention générale. Néanmoins, comme la législation des céréales fut le prétexte dont les ennemis de Canning se servirent dans l'espoir de ruiner sa popularité, il a paru nécessaire de ne point passer sous silence quelques détails qui tendaient à faire connaître ces honteuses manœuvres.

tion, discutée devant les parties intéressées et soumise à leur décision, ne laissait que bien peu de chances de succès. On pouvait même croire, d'après l'opinion individuellement manifestée par un grand nombre de pairs sur la nature et l'objet du bill, et les sentimens personnels de malveillance que plusieurs portaient ouvertement à Canning, que ce bill serait repoussé par une majorité considérable; mais les esprits s'étaient éclairés par la discussion, et malgré les intrigues de la faction qui avait mis en jeu les plus hauts personnages, les intérêts individuels cédant aux grandes considérations d'intérêt public, la proposition ministérielle fut accueillie par une très-grande majorité. Néanmoins les choses avaient été tellement combinées, que pendant que la sagesse et la raison remportaient cette victoire dans la Chambre des pairs, sir Thomas Lethbrige, fidèle au système de diffamation que ses commettans l'avaient chargé de poursuivre, excitait un scandale nouveau dans la séance des communes de ce même jour (25 mai), et insultait à la loi de l'état, au monarque, et au premier ministre par l'insolente déclaration qu'il faisait à la Chambre « qu'il ne pouvait avoir aucune confiance dans M. Canning, attendu qu'il était notoire que, tandis que ce ministre favorisait de tout son ascendant l'émancipation des catholiques, l'*auguste personnage* dont il tenait ses pouvoirs professait une opinion toute con-

traire. » Cet oubli des convenances parlementaires et de tout respect pour les droits de la couronne fut, il est vrai, vivement ressenti par la Chambre, qui, profondément pénétrée de ce premier principe du gouvernement représentatif, « qu'en aucune circonstance, et sous quelque forme ou allusion quelconque, il n'est permis de faire intervenir l'opinion ou la volonté personnelle du souverain, dans une discussion parlementaire, » interpella, d'un cri unanime, son orateur (le président) de rappeler à l'ordre l'opinant; ce qui fut fait dans les termes que l'on vient de rappeler.

La séance des communes du premier juin présenta l'étonnant spectacle d'un homme d'état qui, ayant été, pendant la plus grande partie de sa carrière ministérielle, exclusivement occupé de haute politique ou d'administration intérieure, et n'ayant interrompu ces travaux que pendant un court espace de temps, pour se livrer à des calculs financiers, auxquels il ne se croyait nullement propre, se trouvait maintenant dans la nécessité de confondre dans sa pensée ces deux branches importantes du gouvernement, de les diriger en même temps, et d'assumer ainsi sur sa tête une double responsabilité. Il est vrai que, lorsqu'en 1816, Canning avait été appelé à la présidence du bureau de contrôle, l'étude particulière qu'il avait faite et la connaissance qu'il avait acquise des affaires de l'Inde, pendant les

six années qu'il avait occupé cet emploi, l'avaient singulièrement familiarisé avec les matières de finances; mais depuis long-temps ses travaux avaient pris une direction tout-à-fait nouvelle, dont l'importance absorbait tous ses soins; et d'ailleurs, il n'est pas difficile d'apercevoir combien le gouvernement des finances d'un grand empire l'emporte en détails, en difficultés, en embarras, en responsabilité de tout genre, sur la comptabilité, quelque importante qu'elle soit, d'un pays dont le commerce et les finances sont entre les mains d'une compagnie. Ce fut donc avec une véritable admiration que, dans la séance dont il s'agit, on entendit Canning, après que la Chambre se fut formée, sur sa proposition, en comité de subsides, developper avec le plus rare talent et la plus étonnante clarté, les besoins et les ressources de l'Angleterre, et s'exprimer en ces termes :

« Messieurs, la tâche que j'ai à remplir aujourd'hui, difficile par sa nature pour celui qui l'entreprend pour la première fois, est rendue plus pénible par la considération que les finances du pays ne sont pas dans un état de prospérité sans mélange. Il est vrai que le mauvais état de certaines parties a répandu sur toutes quelque chose de triste et de sombre, ce qui, peut-être, a fait éprouver à cette Chambre et au pays des sentimens de découragement que les circonstances n'auraient pas dû produire, et qui ne seront

partagés par les opinions ni de ce comité ni des observateurs les plus intelligens hors de cette Chambre.

» S'il faut admettre, dans notre situation actuelle, des circonstances propres à exciter des réflexions pénibles, il faut admettre aussi d'autres circonstances qui font prévoir une amélioration certaine. Plus on examinera avec soin et avec exactitude l'état des finances du pays, plus on s'assurera que les moyens de réparer le mal ne sont pas difficiles à trouver, et que la réparation elle-même n'est pas éloignée.

» D'après les estimations fondées sur les recettes de l'année 1826, le revenu de 1827 doit être de 54,600,000 livres sterling. Les dépenses de 1827, non compris la caisse d'amortissement, seront de 51,764,000 livres sterl. Les dépenses de la caisse d'amortissement seront de 5,700,000 livres sterl. Ainsi donc, il y aura, et je regrette d'être obligé de le dire, un excédant de dépenses sur les recettes de 2,864,000 livres sterling.

» Tout considéré, je suis disposé à remplir le déficit par le moyen de billets de l'échiquier; cependant je désire consulter le parlement. Le pays est dans un état de convalescence, et j'aime mieux avoir recours aux anciens moyens de soulagement, que de rien adopter de nouveau. »

Canning fit connaître alors le montant des subsides pour l'année. Il déclara » qu'il ne ferait aucune promesse par rapport aux dépenses, attendu

que de pareilles promesses sont toujours exagérées par ceux à qui on les fait, et finissent par produire des mécontens. »

Canning termina ces observations par une citation d'une très-longue étendue, extraite d'un discours prononcé par William Pitt, en 1792. Les discours de Pitt passent généralement pour produire moins d'effet à la lecture qu'ils n'en faisaient autrefois sur la Chambre des communes, dont il pouvait, par tant d'autres moyens, influencer les sentimens et gouverner les passions. Mais ici, Canning se laissa tellement entraîner au plaisir de rappeler les pensées et les propres paroles de celui dont il avait la modestie de ne parler que comme de son maître ; il identifia avec tant d'abandon et de vérité son système avec celui de ce grand homme d'état, dans une question où le seul nom de Pitt faisait autorité, qu'on eût cru entendre le fils de Chatam lui-même, au moment où, empruntant le langage de ce ministre, Canning montrait les ressources immenses et l'énergie vivifiante de l'Angleterre, et annonçait, comme il l'avait déjà fait en 1812, en s'adressant aux électeurs de Liverpool, que « fidèle aux principes qui avaient jusqu'à ce jour jeté quelque éclat sur sa carrière, et immuable dans ses résolutions, il continuerait à prendre pour guide dans sa conduite politique l'exemple de ce grand homme. »

En effet, le budget présenté par Canning dans cette séance du premier juin, était surtout digne

d'attention par sa précision et son extrême simplicité, qualités qui se rencontrent rarement dans ces sortes de matières, où la crainte de porter atteinte au crédit public rend presque également dangereux de tout dire et de tout dissimuler. Canning, auquel il eût été impossible de présenter un nouveau plan de finances, au moment même où il s'occupait de la composition du ministère, avait annoncé, depuis plusieurs semaines, l'intention où il était d'éviter tout changement important dans le cours de la session, dont le terme n'était pas éloigné. Cependant, malgré cette résolution, on savait qu'il aborderait loyalement toutes les difficultés que présentait la situation actuelle de l'Angleterre et qui devaient être imputées à l'administration dont feu le marquis de Londonderry avait été le chef. Le déficit, dans le revenu de l'année, était de 2,864,000 livres sterling (71 millions 600 mille francs), c'est-à-dire que la somme destinée par le parlement à la réduction de la dette nationale était diminuée d'autant. Dans le cours de son exposé, Canning avait démontré que pendant les quatre dernières années, la dépense avait excédé le revenu de plus de 25,000,000 de livres sterling (625 millions de francs), ce qui n'était que 1,800,000 livres sterl. (45 millions de francs) au-dessous de l'estimation faite, lors de l'établissement de la caisse d'amortissement, sur les bases existantes à l'époque de ce rapport. Quoiqu'on pût y apercevoir

quelque différence dans les sommes versées pendant certaines périodes données, pour composer ce total, le résultat différait peu néanmoins du calcul primitif, puisqu'il ne présentait qu'un déficit de moins de 2,000,000 pendant un intervalle de cinq années, lequel offrait une dépense de près de 300,000,000 livres sterling (7 milliards 500 millions de francs.)

Canning obtint surtout les suffrages des hommes éclairés et de bonne foi, par la ferme volonté qu'il manifesta de ne se livrer, même dans l'intérêt du trésor, à aucune exagération sur les ressources de l'état. Quoiqu'il se crût fondé à regarder comme probable l'augmentation du revenu public, il se garda de la présenter comme positive. Toujours en mesure contre les chances les plus défavorables de la fortune et ne se livrant point à ses illusions décevantes, il ne laissait échapper aucune occasion de faire connaître sa pensée et ses plans à la Chambre, sur la nécessité d'introduire une sévère économie dans les dépenses publiques, et de faire toutes les réformes qui seraient compatibles avec le service de l'état. Dans cette vue, il proposait d'abord une émission de billets de l'échiquier pour combler le déficit, et il était impossible, en effet, pour détruire un mal qui pouvait n'être que temporaire, de trouver un expédient plus convenable, dans un moment surtout où la confiance attachée au nom, aux intérêts et aux actes du premier ministre, rendait

au commerce une activité dont les progrès se faisaient remarquer de toutes parts, et permettaient de croire que le but qu'on se proposait d'atteindre, serait rempli par cette mesure, et que le gouvernement ne se verrait pas dans la fâcheuse nécessité d'augmenter la dette consolidée. Toutes ces vues, vraiment patriotiques, obtinrent l'assentiment et les suffrages sincères de l'opposition, dont les chefs les plus distingués n'avaient maintenant qu'une pensée commune avec le gouvernement national.

Cependant le parti qui s'était mis en état de guerre avec la nouvelle administration, venait de prendre une sorte de revanche à sa défaite du 25 mai dans la Chambre des pairs, formée en comité général, le premier juin, toujours sur la question des céréales et au moment même où Canning remportait une nouvelle victoire dans la Chambre des communes. Un amendement proposé par le duc de Wellington et adopté à une faible majorité de 78 voix contre 74, venait, en imposant indirectement une taxe additionnelle sur les grains importés ou emmagasinés, de porter une atteinte grave à la constitution britannique. En effet, le droit de changer ou d'établir des impôts et des taxes, appartenant exclusivement à la Chambre des communes, et la Chambre des pairs n'ayant, en aucun cas, le droit de porter un bill d'argent ou de l'altérer et de le modifier s'il existe, il y avait, dans

l'amendement adopté par cette Chambre, une véritable usurpation de pouvoirs, un caractère d'autant plus hostile contre Canning, que le bill ayant été préparé avec un soin particulier et l'examen le plus réfléchi entre lui et le comte de Liverpool, qui avait mis la plus haute importance à son adoption, personne n'ignorait que c'était uniquement en haine du nouveau premier ministre que le duc de Wellington, qui savait fort bien que son amendement blessait à la fois les intérêts du roi, en arrêtant les subsides de la couronne, et les intérêts du peuple en empêchant que le pain ne lui fût fourni à un prix modéré, avait néanmoins employé toute son influence pour le faire accueillir. Une circonstance, dont on n'eut connaissance que plus tard, fut peu honorable pour les ennemis de Canning, c'est la perfidie avec laquelle ils avaient persuadé à quelques-uns de leurs collègues, qui n'étaient point dans le secret de cette intrigue, que voter en faveur de l'amendement, n'était nullement voter contre le bill. Il est à peu près hors de doute qu'à cette supercherie seule les adversaires de l'administration durent en ce moment la faible majorité de quatre voix qu'ils exaltèrent comme une grande victoire remportée sur le premier ministre.

Les conséquences de l'amendement du duc de Wellington ne tardèrent pas à se faire sentir. Dès le 5 juin, quatre jours après son adoption, les grains éprouvèrent, sur le marché de Lon-

dres, une hausse assez forte ; et comme l'amendement n'avait eu pour but que de faire rejeter le bill lui-même, le peuple, qui ne se laissait point tromper par les démonstrations de cette vive sollicitude pour ses intérêts, tout-à-fait nouvelle dans des hommes qui s'étaient constamment montrés les ennemis de sa liberté, ne manqua pas d'accuser le duc d'avoir spéculé sur son mécontentement et ses besoins comme sur un moyen efficace pour renverser une administration qui, par cela même qu'elle était nationale, excitait la haine de la faction dont il était le chef. On pensait d'ailleurs généralement que l'effet de l'amendement devait arrêter l'amélioration qui se faisait déjà remarquer dans les districts manufacturiers, et de compromettre la tranquillité publique dans le cas où la récolte de l'année suivante ne se présenterait pas sous un aspect favorable. Quant à Canning, loin de nuire à sa popularité, la haine aveugle et maladroite de ses ennemis contribuait à l'affermir, puisque les inconvéniens qui peut-être résulteraient des retards qu'éprouverait l'établissement définitif de la législation sur le commerce des céréales, ne pouvaient lui être imputés, et que ses efforts pour faire décider cette question d'une manière favorable au peuple, étaient connus de toute l'Angleterre.

Cette manifestation de l'opinion publique ne changea pas les dispositions des ennemis de Can-

ning; les deux partis étaient également mécontens de la faible majorité qui, dans le comité général du 1er. juin, avait adopté l'amendement du duc de Wellington. La faction sentit la nécessité de réunir toutes ses forces pour mieux constater sa victoire. Plusieurs pairs qui lui étaient dévoués étaient absens; ils furent invités à se rendre à leur poste; et cette fois, ce ne fut plus en comité général, où les votes par procuration ne sont pas admis, mais bien dans la Chambre, réunie comme Chambre, que le rapport du comité fut présenté; aussi un étonnement général se manifesta de toutes parts, lorsque, l'amendement ayant été mis en discussion, on entendit le duc de Wellington, après avoir donné sur sa conduite des explications qui ne satisfirent personne, déclarer *qu'il retirait* cet amendement. Les esprits les plus sages et les plus pénétrans virent dans tout ce qui se passait l'effet d'une nouvelle intrigue, qui avait pour but, en laissant les choses dans le même état, de ne pas exposer le duc à l'animadversion du peuple, et d'écarter de lui une responsabilité qui, ne pesant déjà que trop sur sa tête, pouvait lui devenir funeste. Toutefois, les mesures étaient si bien prises par la faction, et le plan de faire échouer la loi populaire si bien arrêté, que l'amendement, abandonné en apparence par le duc de Wellington, fut à l'instant appuyé par plusieurs pairs, dont le plus grand nombre ne consultait que son propre

intérêt, et adopté par la Chambre, à une majorité de 133 voix contre 122; ce qui décida le gouvernement à retirer le bill lui-même, que l'amendement anéantissait dans son principe.

En opposition avec le système que paraissait avoir adopté, dans la Chambre des pairs, une majorité faible, incertaine, sans accord dans ses vues ultérieures, qui ne se rattachait qu'à un intérêt momentané de faction, mais qui affligeait profondément Canning parce qu'il voyait les premiers besoins du pays compromis; l'opinion publique ne laissait échapper aucune occasion où elle pouvait faire éclater son attachement et sa reconnaissance pour le premier ministre et humilier ses ennemis. Le 14 juin, un grand dîner fût donné par la compagnie des Indes orientales à l'occasion de la nomination de sir John Malcolm aux fonctions de gouverneur de Bombay. Parmi les grands personnages qui assistaient à ce repas, étaient G. Canning et le duc de Wellington. La santé du premier ministre ayant été portée avec celle des autres membres de l'administration, il remercia l'assemblée et déclara « que lui et ses collègues n'avaient de droits à la faveur publique qu'autant qu'ils travailleraient à l'avantage général et à la prospérité du pays. » Cette déclaration, faite avec une grande chaleur d'expression, fut couverte des plus vifs applaudissemens, auxquels répondirent bientôt ceux du dehors à l'instant où elle y fût répétée. Ces ac-

clamations redoublèrent, de la part du peuple, lorsque Canning sortit de la salle et monta en voiture. Un véritable enthousiasme se manifesta alors dans l'accueil qu'il reçut de l'immense foule de citoyens rassemblés autour de lui. Dans cette même circonstance, le duc de Wellington put se convaincre de la différence des sentimens qu'il inspirait. Le discours froid et succinct qu'il avait prononcé et dans lequel il n'avait été question ni des institutions, ni de la liberté, ni du bonheur de l'Angleterre, avait été écouté dans un morne silence, et dès qu'il parut aux yeux de la multitude, des huées et des imprécations se firent entendre de toutes parts et l'accompagnèrent long-temps.

Comme le grand intérêt du moment, celui dont dépendait éminemment le maintien de l'ordre public, était la décision à prendre par les Chambres sur la question des céréales, une nouvelle délibération fut provoquée, à ce sujet, par le ministère, dont l'esprit de faction venait de faire échouer les plus sages mesures. Cette séance, qui eut lieu le 18 juin, fut ouverte par l'annonce faite par Canning qu'il demanderait le lendemain « que la Chambre se formât en comité général sur les lois céréales, et qu'alors il proposerait certaines résolutions relativement à ces lois. » Il ajouta que, dans le cas où M. Western ferait la motion qu'il avait annoncée, il proposerait, comme amendemens, les résolu-

tions en question. M. Charles Callis Western, député du comté d'Essex, ayant alors demandé que la Chambre des communes se formât en comité général et cette proposition ayant été adoptée, le même membre demanda au comité de déclarer « qu'il était expédient que l'article suspensif de la loi de 1822, sur les céréales, fût abrogé. » Canning, reprenant alors la parole, proposa comme premier amendement la résolution suivante :

« Le comité est d'avis que les céréales et les farines de toute espèce, produits des pays étrangers qui se trouvent maintenant dans les entrepôts du royaume uni ou qui pourront y être déposées jusqu'au 1er. juillet prochain inclusivement, seront admises à la consommation jusqu'au 1er. mai 1828, et seront soumises aux mêmes droits que ceux fixés par le bill maintenant devant les pairs, tel qu'il était avant d'être amendé.»

Canning, en présentant cette résolution, ajouta « qu'il n'entrerait pas dans la discussion de ce qui s'était fait ailleurs par rapport aux lois céréales, mais qu'il se contenterait de dire «qu'on ne peut pas concevoir qu'il existe une faction plus inexcusable, plus blâmable et plus perverse que celle qui se sert d'une question tenant aux intérêts vitaux pour exciter la haine politique des partis.

» Que la Chambre, sans manquer à sa dignité, ne pouvait s'humilier jusqu'à changer ses princi-

pes, sans être convaincue qu'elle avait tort; qu'il désirait cependant que le bill actuel fût tellement rédigé, qu'il ne pût exciter l'opposition de l'autre Chambre.» Il expliqua alors ses intentions, d'après lesquelles il voudrait «qu'on admît les céréales étrangères comme la résolution l'indiquait, et qu'on admît également les céréales, que la certitude où on avait été de l'adoption du bill, amendé par les pairs, aurait fait expédier du Canada.»

M. Peel déclara qu'il voterait pour l'amendement de Canning; il exprima cependant le regret que le premier ministre n'eût pas proposé une mesure qui pût devenir permanente et un compromis honorable entre les deux Chambres. M. Peel déclara ensuite que le duc de Wellington n'avait jamais eu l'intention d'embarrasser le ministère par son amendement; le noble duc n'avait, selon lui, présenté cet amendement que dans le but de rendre le bill meilleur.

Sir John Newport fit quelques observations sur le bill ainsi amendé par les pairs, et dit que l'amendement avait été présenté dans les vues d'un parti.

Sir Edward Knatchbull, homme à comparer sous tous les rapports à sir Thomas Lethbridge, et dont la haine contre Canning n'était ni moins violente ni moins aveugle, se leva pour défendre le duc de Wellington. Il dit que «dans aucune occasion il ne convenait d'attaquer le noble duc,

mais que ces attaques paraissaient encore plus inconvenantes aujourd'hui, 18 juin, anniversaire de la bataille de Waterloo.» Cette réflexion fut accueillie par des éclats de rire.

M. A. Baring, sans répondre au puissant raisonnement de sir Edward Knatchbull, dit que «quant à l'amendement du duc de Wellington, il ne pouvait être d'accord avec le très-honorable député d'Oxford (M. Peel); qu'après avoir vu cinq pairs, qui avaient approuvé ce bill pendant qu'ils étaient ministres, se réunir pour l'étouffer dès qu'ils avaient cessé de l'être, il ne pouvait pas croire qu'ils eussent été mus par des sentimens honorables, d'autant plus que l'amendement lui-même était de la plus grande absurdité.»

M. Baring pensait, au reste, «que M. Peel n'avait pas de meilleur moyen de défendre les auteurs de cet amendement, que de dire qu'ils ne prévoyaient pas le mal qu'il produirait, par suite de l'impossibilité où ils étaient de comprendre la nature de leur propre amendement.»

M. Peel se leva de nouveau pour repousser les attaques dirigées contre le duc de Wellington; il dit «que le ridicule que M. Baring cherchait à verser sur le noble duc, s'appliquait autant à M. Huskisson qu'à lui.»

M. Huskisson repoussa l'assertion du très-honorable député d'Oxford (M. Peel). Il prétendit que «le ridicule qu'on répandait sur l'amendement de son noble ami, ne devait pas tomber

également sur lui. » Il lut alors la correspondance qu'il avait entretenue avec le duc de Wellington. Il résultait de cette correspondance, que l'amendement, tel que le noble duc l'avait présenté, n'avait pas été approuvé par M. Huskisson, quoique ce gentleman eût témoigné qu'il était disposé à consentir à un amendement qui établirait, qu'après que les céréales maintenant en entrepôt auraient été admises à la consommation, on n'en admettrait pas d'autres avant que le froment anglais ne fût à 66 sh. le quarter. « Cependant, ajoutait M. Huskisson, je crains que cet amendement même ne soit regardé par la Chambre des communes comme contraire à ses priviléges. »

Après quelques observations de MM. Peel, Huskisson et Western, Canning se leva de nouveau, et dit :

« La première observation que je ferai sur le discours de l'honorable préopinant (M. Western), est que je considère le ton et la manière dans lesquels il a présenté sa proposition, comme parfaitement convenables à la grande question qu'il vient soumettre à notre discussion, question aussi intimement liée aux intérêts des cultivateurs qu'à ceux de la société en général. Je puis assurera l'honorable membre que je me ferai un devoir de prendre le même ton ; et quelle que soit, par la suite, l'opinion que je croirai devoir émettre d'après ma conscience et d'après ce que

je dois à mes concitoyens et au gouvernement du roi, je m'abstiendrai de toute explication quant à présent, non que je sois insensible à la provocation qui m'a été adressée, mais parce que je pense que le temps d'y répondre n'est pas encore arrivé.

» Je le répète, messieurs, je ne puis concevoir aucune espèce de faction plus inexcusable, plus digne de blâme, ou plus perverse, que celle qui voudrait faire d'un objet qui compromet les intérêts de la société entière, un moyen d'exciter l'esprit de parti ou d'aigrir les animosités politiques.

» Quant à la proposition que l'honorable membre a jointe à la première, je ne puis y adhérer dans sa forme présente; et, à la considérer dans le sens où il s'est placé et suivant les vues qu'il a développées, il ne peut raisonnablement se flatter de la voir adopter par cette Chambre. Voici, ce me semble, quels sont les motifs sur lesquels il s'appuie : que l'ancien bill sur les grains a introduit un système qui, de l'aveu général, demande des modifications ; que le nouveau bill qui avait été adopté par cette Chambre, et d'où devaient dériver les modifications susdites, ayant été rejeté par l'autre, sans qu'il y eût faute de notre part, il ne nous reste plus qu'à recourir à un autre bill, rendu il y a quelques années, mais qui, suivant l'honorable membre lui-même, est si défectueux dans son principe, qu'il n'a jamais été mis en exécution. N'est-ce pas, en effet, dans

cette loi que se trouve une clause qui en paralyse l'effet, savoir, l'article qui défend d'importer des blés étrangers dans nos marchés, à moins que les nôtres n'aient atteint le prix de 30 sh.? cet article, véritable épouvantail, a rendu tous les autres illusoires.

» J'admets que de telles circonstances où l'intervention de la législation devienne nécessaire puissent se présenter; mais je pense que l'honorable membre exige trop de cette Chambre, quand il demande qu'un comité avise aux mesures à prendre dans la conjoncture; quand il veut enfin que la Chambre, révoquant brusquement une résolution qu'elle vient de prendre après un si mûr examen, adopte un bill qui a toujours été reconnu vicieux dans son essence, plutôt que de remonter aux principes sur lesquels était basée la détermination qui a été rejetée par la Chambre des pairs, par des motifs auxquels je ne puis applaudir.

» Quel est le membre de cette Chambre, je le demande, qui, dans le cours de la dernière discussion, ait proposé d'agir d'après le principe du bill de 1822? Pas un seul; pas un, du moins, qui n'ait réclamé d'abord des changemens considérables dans les dispositions d'un acte que ses vices manifestes avaient frappé de mort dès sa naissance. En faisant sa proposition, l'honorable membre a cherché à s'appuyer encore de considérations autres que celles dont je viens de vous entretenir; mais, je le dirai franchement, elles ne me sem-

blent pas plus concluantes. Il dit que cette Chambre vient de rendre un bill par lequel le prix convenu était fixé à 60 ou 62 shel.; mais ce bill, sans que nous ayons à nous le reprocher et sans qu'il ait été attaqué dans son essence, a essuyé un rejet dans une autre Chambre; et, de ce rejet, sont nées des difficultés qui répandent l'alarme dans le pays : en conséquence, puisque ces difficultés existent, il faut les aplanir : et puisque l'alarme se propage, il faut y mettre un terme. Or, comme tout le mal provient du haut prix du blé, l'honorable membre propose, pour tout remède, de renoncer au prix convenu de 62 sh. et d'adopter celui de 70, tandis que notre pensée première avait été de baisser ce prix.

» Il est impossible, en vérité, d'établir, d'après les argumens de l'honorable gentleman, une autre proposition que celle que je viens de déduire. Il me permettra donc de lui dire qu'il n'aurait pas dû perdre de vue un fait positif : c'est que, dans la discussion qui a occupé récemment cette Chambre, au sujet des lois céréales, ce ne fut pas seulement le prix, mais le principe même, qui fit la base de la délibération. La question qui se présente à nous, n'est donc pas uniquement de savoir si nous devons consentir à la substitution de 70 à 60 shel.; mais encore si la Chambre doit renoncer à une décision prise avec maturité, et si nous devons abjurer les principes qui nous avaient dirigés, par la seule raison que ces prin-

cipes n'ont pas eu le bonheur d'être approuvés dans un autre lieu. Telle est cependant la conduite que nous trace l'honorable gentleman ; sans prendre même la peine d'argumenter pour nous démontrer le vice des conclusions précédemment adoptées, il nous demande de défaire ce que nous avons fait, de rétracter nos propres paroles, de déclarer inutile ce que nous avons déclaré nécessaire; en un mot, de rétrograder vers les principes de la prohibition.

» Je ne prétends point dire que l'honorable gentleman, faute de la capacité requise, n'a pas su développer nettement sa proposition. Il possède autant de lumières et d'expérience qu'aucun membre de cette Chambre; mais pourquoi ne nous a-t-il pas fait connaître une seule des raisons qui ont pu l'induire à nous donner de tels conseils? Peut-être faut-il s'en prendre à la nature de la proposition elle-même, plus qu'à tout autre motif.

» Je conviens, avec l'honorable gentleman, qu'il y a quelque chose à faire; mais la marche que je voudrais voir prendre à cette Chambre est extrêmement simple. Je présume que les communes d'Angleterre ne sont pas encore réduites à ce point, qu'il leur faille abjurer les principes qu'elles ont hautement professés, et fouler aux pieds comme un vil chiffon ce bill qu'elles avaient élaboré avec tant de soin, uniquement parce que dans une assemblée, digne

d'ailleurs de nos respects à plus d'un titre, ces principes et ce bill n'ont pas été accueillis avec cette courtoisie dont on aurait pu se flatter, et que, loin de là, ils ont été frappés d'un amendement, qui non-seulement détruit notre ouvrage, mais qui consacre encore des principes entièrement nouveaux et directement contraires à ceux qui nous avaient servi de base. Que la Chambre sente donc, comme elle le doit, le procédé qu'elle éprouve! pour moi je pense que s'il y a de la honte pour elle dans ce procédé, elle ne s'y soumettra point.

» Si d'un côté, toutefois, j'ose avancer que nous ne devons pas nous soumettre à un changement forcé d'opinion et à la répudiation de nos principes, sans une parfaite conviction de notre cœur, je dois, d'un autre côté, faire des vœux ardens pour que le bill que je propose présentement soit, le moins possible, exposé à des obstacles qui pourraient nuire à son adoption. Je poserais donc comme première règle de nos procédés dans la rédaction d'un nouveau bill, d'en écarter autant que possible tout ce qui pourrait s'opposer à ce qu'il fût favorablement accueilli dans un autre lieu. Si donc, d'une part, je ne consentirais jamais à la perte du moindre de nos priviléges, je regretterais amèrement, de l'autre, que cette session se terminât sans que vous eussiez pris une résolution qui pût produire quelque bien matériel. Atteindre aussitôt à la perfection,

serait au-dessus de ce que nous pouvons raisonnablement espérer ; mais il faut, du moins, nous décider sans délai à un parti quelconque, et le temps nous apprendra ce qui restera à faire pour compléter les mesures convenables.

» Mon avis est donc, d'abord, que nous ne fassions rien qui puisse éprouver ailleurs de la contradiction ; secondement, que nous n'allions pas, en ce moment, au delà du strict nécessaire, puisque, d'après ce qui s'est passé ici et dans l'autre Chambre du parlement, tout Anglais doit être convaincu que la matière sera reprise en totalité dans la session prochaine. En troisième lieu, je désirerais qu'en faisant toutes les concessions raisonnables, nous nous missions de nouveau à l'œuvre avec courage, en prenant pour base de notre bill les principes sur lesquels reposait celui qui était précédemment sorti de nos mains.

» Or, autant qu'il nous est donné de le savoir, ces principes n'ont point été l'objet d'une attaque directe dans l'autre Chambre. Il est même à observer que, lorsque le bill y fut discuté, d'après le principe seul, la seconde lecture en eut lieu à une grande majorité. Le mal le plus pressé auquel nous ayons à porter remède, est l'alarme répandue par le rejet du bill, alarme portée à un très-haut degré, s'il n'y a point d'exagération dans les rapports que nous ont faits plusieurs honorables gentlemen ; mais, dans tous les cas,

nous devons nous attendre à voir la frayeur se propager et s'accroître dans la circonstance, c'est-à-dire, dans l'intervalle qui nous sépare encore de la moisson prochaine, ou, en d'autres termes, dans l'intervalle entre la consommation de ce que nous possédons et la récolte de ce que nous attendons.

» Je me trouve heureux, au reste, de pouvoir annoncer que, d'après tous les renseignemens qui me parviennent, nous pouvons espérer une moisson très-abondante; mais nous ne pouvons nous dissimuler que les craintes, causées par le rejet de notre bill, vont se répandre de plus en plus, si la croyance s'établit que nous ne songeons point à prendre d'autres mesures. Il est, en outre, un fait positif; d'après l'opinion universelle que notre bill serait adopté, une quantité considérable de blé étranger a été importée dans notre pays, quantité qui n'est pas moindre de 560,000 quarters déjà débarqués dans les ports d'Angleterre. Cette importation ayant eu lieu dans la persuasion qu'elle serait approuvée par la loi, il faut bien prendre une résolution à cet égard. Or, comme le principe qui servait de base à notre bill n'a point été attaqué par l'autre Chambre, je n'hésite point à faire une proposition spéciale.

» Je propose donc que les 560,000 quarters dont je viens d'annoncer l'importation, puissent être librement réexportés, non par un acte de gouvernement, mais d'après une clause du bill

soumis présentement à notre discussion; car, quelque appréhension qu'ait l'honorable préopinant de voir le gouvernement s'armer d'un tel pouvoir, je puis l'assurer que nous n'avons pas plus d'envie de l'exercer que lui de nous le concéder. L'article du bill relatif au cas actuel n'avait éprouvé aucune objection dans l'autre chambre; c'est ce qui me détermine à proposer que la quantité de blé déposée dans nos magasins ou qui peut encore y être apportée jusqu'au 1er. juillet, puisse être librement réexportée, conformément aux restrictions et règlemens touchant le prix et les droits qui auraient été en vigueur, si le bill sorti de cette Chambre eût acquis force de loi; on pourrait, du moins, le supposer sous le rapport dont il s'agit, puisque cette disposition n'a pas été improuvée par l'autre Chambre. La véritable cause du rejet du bill est d'une toute autre nature; je crois en même temps qu'en ce qui concerne les règlemens d'après lesquels le blé étranger aurait été importé en ce pays, un amendement a été proposé et rejeté.

» J'en fais la remarque afin de montrer que, dans ce que je propose au sujet de ce que nous avons à faire relativement au blé en dépôt, nous ne courrons pas le risque de nous mettre en conflit avec l'autre Chambre, conflit que je ne verrais pas sans une peine extrême. Le seul point auquel je m'attache présentement, concerne une autre espèce de blé, d'une quantité fort peu con-

sidérable, mais dont des circonstances particulières favoriseraient l'importation, je veux parler du blé du Canada ; on travaille déjà à en faire des chargemens, et des traites ont même été faites sur l'Angleterre, dans la persuasion que cette importation y serait autorisée. Voilà la seule proposition qu'en ce moment le gouvernement croie devoir faire à cette Chambre. Ma première proposition est donc de laisser sortir librement les blés importés, d'après les principes mêmes du bill, et ensuite d'admettre l'entrée, sous les mêmes restrictions, du blé du Canada qui a été embarqué sur la foi du bill.

» Aucun de ces articles du bill n'a souffert d'opposition dans la Chambre des lords, et l'amendement qui a opéré le rejet de ce bill, autant que je puis en juger, n'a porté aucune atteinte aux dispositions dont il s'agit. En proposant de le soumettre à la considération du comité, je ne hasarde donc rien qui puisse nous mettre en conflit avec l'autre Chambre, puisqu'elle n'a manifesté aucune opposition aux principes que je prends pour base de ma proposition, et qu'elle les a même adoptés. Cet acte législatif ne serait, au reste, que temporaire de sa nature, puisque je propose de ne lui donner de durée que jusqu'au 1er. mai de l'année prochaine. Je le fais afin de déterminer le parlement à porter le plus promptement possible toute son attention sur un sujet que je ne puis m'empêcher de consi-

dérer comme d'une importance vitale pour le pays. Mon vœu le plus ardent est que le premier acte de la législature, dans la session prochaine, soit de reprendre en sous-œuvre ce qui s'est fait dans la session actuelle; l'expérience que nous avons acquise nous fournira tous les moyens désirables pour traiter la matière à fond.

» Il existe entre l'honorable préopinant et moi une grande différence pratique : je propose, qu'en cas de nécessité, une quantité limitée de blé étranger soit admise dans nos marchés. Je dis limitée, parce que je ne veux point répandre l'alarme parmi nos agriculteurs; et voilà pourquoi je limite la quantité de blé qui pourrait être admise à celle qui se trouve présentement dans les magasins de ce pays, ou qui pourrait avoir été déjà embarquée sur la foi du bill qui avait passé dans cette Chambre. Le prix auquel je propose de l'admettre est 60 sh., et je prends pour échelle du prix comme des droits les principes qui n'ont point été contestés par la Chambre des lords; mais je restreins l'application de ces principes, en la bornant absolument au blé qui se trouve déjà dans nos magasins, ou à celui qui a été embarqué au Canada et sur le produit duquel sont assises les traites reçues et acceptées d'Angleterre. L'honorable préopinant, au contraire, propose de rejeter le principe du bill adopté récemment par cette Chambre, et de regarder ce bill lui-même, comme s'il eût été en-

tièrement improuvé par l'autre Chambre, en fixant à 70 sh. le *minimum* du prix auquel il serait permis de soulager le peuple anglais du poids de la cherté du blé, par l'importation des grains étrangers.

» La différence pratique entre l'honorable gentleman et moi est donc considérable; et j'avoue que je n'hésite pas à croire que la Chambre ne se refusera pas à adopter ma proposition, comme la seule qui aille au but, et je ne puis penser que l'honorable gentleman trouve les circonstances telles, que la mesure proposée par lui doive être non-seulement adoptée en ce moment, mais convertie en loi permanente dans notre pays. Tout ce que je demande, est que le parlement combatte un mal actuel, ou du moins prévienne un mal qui nous menace, en se réservant une pleine liberté de discussion sur l'adoption d'une loi permanente, qui, pour son bonheur autant que pour le bien de son pays, sera rendue, je l'espère, dans le cours de la session prochaine.

» Il ne me reste donc plus qu'à réduire ma motion à ces termes :

» L'avis du comité est que toute espèce de blé étranger, grain, farine, présentement en magasin dans le royaume-uni, ou qui pourrait y être emmagasinée jusqu'au 1er. juillet prochain, soit admise dans les marchés publics pour la consommation jusqu'au 1er. mai 1828, après avoir

acquitté les droits suivans; ceux que je propose sont les mêmes qui auraient été fixés, si notre bill eût acquis force de loi. »

M. Western ayant répliqué, Canning reprit la parole en ces termes :

« L'honorable gentleman m'a répondu, mais il ne m'a opposé qu'une seule objection. Je ne demanderai donc au comité que peu de momens d'une nouvelle attention. Je commencerai par répondre à une question que l'honorable membre a posée avec beaucoup d'emphase, comme digne, par son importance, d'occuper tous les esprits. Je répliquerai donc que je regarde les intérêts de l'agriculture comme les premiers et les plus précieux auxquels cette Chambre doive prêter son appui; mais, en faisant cette déclaration, je dois en même temps exprimer l'opinion, que, dans le cours de nos débats sur le commerce des grains, le point de vue sous lequel la matière a été considérée, n'a pas toujours été celui qu'aurait exigé la garantie des intérêts mêmes que l'on prétendait servir. Quelques-unes des mesures qui ont été prises portent l'empreinte visible de l'erreur. Je ne blâme point la Chambre qui a commis ces erreurs par des actes auxquels je n'ai point participé; je veux parler des opinions qui ont produit les actes de 1815 et de 1822.

» L'effet des mesures sur les intérêts de l'agriculture n'a que trop démontré quel en était le

vice caché. C'est encore répondre à la question de l'honorable membre, que de lui dire que le bill envoyé à la Chambre des lords était beaucoup plus propre à atteindre le but que l'on se proposait, et qui doit être celui de toute sage législation : non des prix trop élevés, non des prix trop bas, mais un prix à peu près fixe. Le bill dont il s'agit me semblait parfaitement calculé pour mettre un terme à cette fluctuation qui, depuis 1815, nous a fait éprouver tour à tour l'excès de l'abondance et l'excès de la disette. Je crois fermement que l'adoption d'une loi aussi judicieuse aurait suffi pour prévenir le retour de semblables inconvéniens.

» Notre premier soin, dans la session prochaine, sera d'effectuer le bien que nous n'avons pu qu'entrevoir dans la session actuelle. Il ne me conviendrait pas d'annoncer ce qui sera fait; mais je n'hésiterai pas à dire, dès ce moment, que le principe de notre conduite sera de substituer la protection à la prohibition, en faisant du blé l'objet d'un commerce régulier, au lieu d'un sujet d'épreuves sans cesse renouvelées. La prohibition et la protection peuvent être applicables au commerce des grains comme à tout autre trafic; mais, je le demande, la prohibition, dans les circonstances actuelles, pourrait-elle frapper quelqu'autre branche de commerce, sans être aussitôt taxée d'absurdité? L'honorable gentleman demande quelle est la diffé-

rence entre les deux principes : elle est palpable. Le commerce marche toujours, quand il n'y a point prohibition; et, sous un régime de protection, s'il lui arrive de languir, du moins il n'éprouve jamais de stagnation totale.

» Mais il est temps que je réponde à la seule objection qui ait été faite contre ma proposition. Pourquoi, dit-on, au lieu d'une mesure temporaire, ne pas adopter tout de suite une mesure permanente? Ma réponse sera franche; car je ne vois pas de raisons pour tenir un langage dans cette enceinte, et en tenir un autre en dehors. Si l'on me demandait, hors de cette Chambre, pourquoi je n'insiste point en faveur d'une loi permanente, je répliquerais nettement : « Parce que je crois que, dans l'autre Chambre du parlement, il existe une *détermination prise* de rejeter tout bill quelconque de cette nature, qui pourra lui être être envoyé. » Des applaudissemens et des acclamations spontanées éclatèrent à ces derniers mots.

« Y a-t-il un seul membre de la Chambre des communes, ou un seul individu hors de cette assemblée, qui voulût mettre la main sur sa conscience, et protester qu'il ne croit pas ce que je viens de dire? Des hommes de tous les partis et de toutes les croyances ont déclaré que leur opinion est conforme à la mienne. Quelques-uns se sont exprimés avec douleur, d'autres avec indignation et colère, mais d'autres aussi avec

un air triomphant ; toutefois je n'ai pas rencontré encore deux hommes qui différassent de sentiment sur les cent trente-trois votes qu'a obtenus dans un autre lieu l'amendement qui vient d'être discuté ce soir dans la Chambre des communes : personne ne pense que ces votes aient été accordés sans aucun autre motif qu'une conviction désintéressée des effets de l'amendement sur les intérêts généraux du pays. J'en ai causé avec des personnes qui passaient dans les rues (ici Canning fut interrompu par de longs éclats de rire et des démonstrations d'approbation) ; oui, messieurs, je le répète, qui passaient dans les rues.

» Je dois dire toutefois quelles étaient ces personnes : c'étaient des membres distingués du parlement ou de la société que je rencontrais dans la ville ; et je puis affirmer que je n'en ai pas trouvé un seul qui regardât la réunion des cent trente-trois votes en faveur de l'amendement de la Chambre des lords, comme produite par la seule vertu de cet amendement. Mais mon intention est-elle par ces paroles d'accuser le duc de Wellington d'être un factieux ? J'ai lu la correspondance du noble duc et elle me prouve qu'il a agi d'après la conviction intime qu'il rendait un éminent service à son pays. Je crois également que c'est avec une sincérité parfaite qu'il a émis l'opinion qu'il avait conçue de la lettre de M. Huskisson.

» Quoique mes observations générales sur les

cent trente-trois votans ne s'appliquent pas au duc de Wellington, je dirai que le noble duc a servi d'instrument à d'autres personnes; et c'est une peine pour moi de voir un grand homme réduit à ce rôle. Au reste, la même chose s'est vue à l'égard d'autres hommes, aussi grands que le noble duc. Je connais les moyens qui ont été mis en œuvre pour frayer le chemin à l'amendement, sans que lui-même en ait peut-être eu connaissance. On a pratiqué deux ou trois stratagèmes, sans lesquels cet amendement n'eût pas vu le jour.

» Il eût été impossible autrement de réunir les votes de cent trente-trois personnages si discordans en tout point. Tout homme impartial doit reconnaître que, dès l'origine, on avait juré la ruine de notre bill pour lui en substituer un autre; mais les choses, j'en suis certain, changeront de face dans une autre session. A moins que je ne change moi-même, je compte présenter l'an prochain un bill rédigé d'après les mêmes principes; et plaise à Dieu qu'il puisse encore procurer au pays tout le bien que lui aurait fait celui qui vient d'être rejeté!

» Au reste, je dois dire, avant de m'asseoir, que je n'ai aucun ressentiment contre le noble duc, mais je ne puis m'empêcher de répéter qu'une main occulte a conduit toute cette affaire. »

Le comité ayant délibéré, aussitôt que Can-

ning eut cessé de parler, deux cent trente-huit voix se déclarèrent en faveur de l'amendement du premier ministre, et cinquante-deux pour la motion de M. Western, ce qui donna au ministre une majorité de cent quatre-vingt-six voix. Le triomphe de Canning fut complet; il en jouit avec délices, car ce triomphe était national; il avait fait entendre à sa patrie les derniers accens d'une voix qui allait s'éteindre; et ces accens étaient un dernier bienfait pour elle.

Au lieu de cet avenir, annoncé avec tant de confiance par Canning comme devant accomplir son ouvrage, que devient aujourd'hui l'Angleterre, si fière alors du ministre qui, en consolidant sa liberté, préparait l'affranchissement de tous les peuples? On ne peut se défendre de la plus profonde douleur, en relisant, à la fin de ce discours qui touchait de si près à la plus déplorable catastrophe, cette phrase qui présente une sorte de ressemblance funeste avec ces oracles de l'antiquité, qui, ne parlant qu'en paraboles, ne devenaient intelligibles qu'après l'événement auquel ils avaient fait allusion : « Les choses, j'en suis certain, disait Canning, changeront de face dans une autre session; et, à moins *que je ne change moi-même*, je compte présenter, l'an prochain, un bill rédigé dans les mêmes principes. » Tout est changé, en effet, dans les choses et dans les hommes : le génie

d'un grand ministre est descendu avec lui dans la tombe; et si, par respect pour sa mémoire, quelques voix faibles, confiantes et trompées, s'élèvent après sa mort, pour annoncer timidement que son système politique n'est point abandonné, quel homme raisonnable peut partager aujourd'hui une semblable confiance, et croire à la sincérité de ceux qui, pendant la trop courte durée de l'administration de Canning, ne surent le combattre que par les armes de la ruse et du mensonge.

Le discours prononcé par Canning dans la séance de la Chambre des communes du 18, produisit dans la Chambre des pairs un effet difficile à dépeindre. Tous les intérêts de faction qui s'étaient sentis attaqués à la fois par ses paroles, se déchaînèrent avec leur violence accoutumée. On ne pardonnait au premier ministre ni l'austère franchise de langage à laquelle on l'avait contraint, ni les vérités accusatrices que sa position lui avait fait un devoir de révéler sur ce qui se passait dans une autre Chambre, ni le juste mépris dont son éloquence avait flétri les odieuses manœuvres qui venaient d'être pratiquées dans la discussion des céréales. En un mot, ceux qui, conspirant dans la Chambre des pairs contre le peuple, tiraient une sorte d'orgueil de la haine qu'ils portaient à quiconque défendait ses droits, sa liberté et son bien-être, trouvaient inusité et contraire aux convenances parlemen-

taires que leurs trames fussent hautement déjouées dans la Chambre des communes, et que leurs noms fussent livrés au ridicule public, seul châtiment que Canning prétendît leur infliger et qui fût digne en effet de tant d'aveuglement, de présomption et d'ignorance des plus simples élémens d'économie politique. La raison publique, qui reconnaissait trop bien la justesse des attaques dirigées par Canning, contre une oligarchie méprisable, il est vrai, quant au talent et au nombre, mais redoutable encore par le prestige des préjugés, ne reconnaissait pas moins combien il était temps d'opposer à l'audacieuse nullité de quelques hommes, la voix puissante et immuable de tout un peuple. Elle jugeait surtout que, dans des circonstances d'une gravité aussi extraordinaire, il s'agissait beaucoup moins de peser ses paroles et de les conformer au protocole de l'étiquette, que de frapper juste et fort au but qu'il s'agissait d'atteindre. Canning qui avait enfin reconnu l'inutilité et même le danger des ménagemens timides envers des hommes qu'aucune autre considération que leur fol orgueil ne pouvait toucher, n'était pas moins convaincu qu'une résolution ferme et invariable était désormais la seule réponse à faire à leurs reproches et le seul argument à opposer à leurs objections; aussi, les observations et les prières des amis du premier ministre, ni même des personnages qui prenaient un intérêt plus naturel et plus direct à

son repos et à son bonheur, n'obtinrent-elles jamais rien sur lui à cet égard; il y répondait quelque fois sérieusement, en riait presque toujours, et ne s'en fâchait jamais. Certain qu'il remplissait un devoir sacré envers le pays et le roi, il leur avait fait depuis long-temps le sacrifice de ses plus chères affections, et n'avait plus à leur offrir que le sacrifice, trop tôt consommé, de sa vie.

Le terme de la session approchait et les attaques dirigées contre Canning par la faction qui travaillait sans relâche au renversement de l'administration, prenaient tous les jours un caractère plus passionné et plus haineux. Le marquis de Londonderry, frère du feu ministre de ce nom, se fit particulièrement remarquer par la violence et l'absurdité de ses accusations contre le premier ministre. Il l'attaqua sur les dépenses secrètes de son département au dehors et au dedans; sur celles de sa maison, de ses meubles, etc., etc., et s'attira, de la part de lord Dudley and Ward, ministre des affaires étrangères, une réponse fâcheuse et dont il résulta pour les Chambres, l'Angleterre et toute l'Europe, que le marquis de Londonderry ayant adressé au sous-secrétaire d'état des affaires étrangères une lettre dans laquelle il sollicitait une pension diplomatique et cette lettre ayant été remise à Canning qui l'avait fait passer au comte de Liverpool, alors premier lord de la trésorerie, celui-ci, étonné d'une prétention aussi ridicule, s'était écrié avec dédain, en la

lisant, « Oh ! ceci est trop fort ! » et l'avait renvoyée aux affaires étrangères avec cette observation.

Dans le cours de cette discussion qu'avait provoquée le marquis de Londonderry, le ministre de la guerre prouva « combien il était peu raisonnable d'accuser Canning de prodigalité, puisque, pendant les trente années qu'il avait consacrées au service de son pays, il n'avait pas touché au delà de 70,000 liv. st., tandis que ce même lord Londonderry, auquel il convenait moins qu'à personne d'élever de semblables accusations, avait reçu 160,000 liv. st. en moins de dix années, pour les fonctions qu'il pouvait avoir remplies. » Le ministre ajoutait « que cet exposé fidèle mettait la Chambre à portée de juger quels services avaient été mieux récompensés. »

La publicité donnée à l'anecdote que nous venons de rapporter et dans laquelle figure d'une manière si peu avantageuse le marquis de Londonderry, avait peu flatté, comme on peut le croire, les membres de la Chambre des pairs dont elle avait mis à découvert les passions intéressées et les vils ressentimens. Elle devint une des principales causes du redoublement de haine que le marquis de Londonderry ressentait dans ces derniers temps contre Canning ; et sous ce rapport, il faut la considérer comme un document historique assez important, en ce qu'il met tout homme de bonne foi en

état de prononcer sur le caractère moral d'un des ennemis les plus acharnés du premier ministre.

Enfin, dans les derniers jours de juin, un nouveau projet de loi, relatif aux céréales, fut adopté par le parlement. Ce projet, qui ne s'étendait qu'aux céréales en entrepôt, avait surtout pour but de rendre moins inquiétantes les conséquences du rejet fait par la Chambre des pairs, du premier projet présenté par Canning. Quoique ce second projet fut loin de remplir les intentions du premier ministre, les circonstances étaient si pressantes, et grâce à l'opiniâtreté sordide de quelques pairs, le temps qui restait jusqu'à la clôture de la session, si court, que, dans l'impossibilité d'obtenir mieux, Canning s'estima fort heureux d'avoir obtenu son adoption. Au total, tout ce qui se passa dans cette session, fut fort peu honorable pour la Chambre des pairs, qui, depuis long-temps, et en haine d'un seul homme, ne s'était jamais montrée moins nationale.

Cependant Canning poursuivait avec inflexibilité l'exécution de ses plans économiques, malgré les ennemis nouveaux et puissans que cette résolution allait lui susciter. Peu touché de ces considérations dont il ne se dissimulait cependant pas l'importance quant à sa tranquillité personnelle, il s'affermit de plus en plus dans l'intention de faire d'utiles retranchemens partout où il trouverait des abus. Il adressa, dans ce dessein, aux chefs des diverses administrations, des circulaires par

lesquelles il leur demandait l'état le plus circonstancié de leurs dépenses, et leurs avis sur les réductions qui pourraient y être faites. Comme il ne voulait pas se borner à ces économies subalternes, et qu'il ne cachait pas que, sans égard pour les protecteurs puissans et en faveur, sa ferme volonté était de remonter plus haut, l'alarme se répandit parmi ceux qui se crurent menacés, et plusieurs des plus influens ne manquèrent pas de se réunir, sous diverses prétextes, à la coalition des nombreux ennemis qu'il s'était déjà faits. L'avis lui en fut donné, mais il n'en tint aucun compte; sa vie était dévouée.

La session du parlement fut terminée le 2 juillet 1827. L'Angleterre était alors, sous le rapport politique, à l'égard des puissances du continent et relativement à l'état où l'avait laissée feu le marquis de Londonderry, remontée au plus haut degré de puissance et de considération au dehors, mais travaillée au dedans par une faction ennemie du peuple qui menaçait ses libertés : faisait, par ignorance ou par calcul, naître une disette factice, et ne cessait d'opposer une opiniâtre et coupable résistance aux améliorations réclamées le plus vivement par l'intérêt public. L'Angleterre avait encore à lutter contre les suites d'une crise commerciale presque sans exemple, causée par les entreprises inconsidérément hasardées de ses armateurs et de ses négocians, lesquelles avaient, dans la métro-

pole, dans les provinces et dans les comptoirs britanniques des deux mondes, porté une forte atteinte au crédit national, et menacé toutes les places du pays d'une subversion presque totale. La sagesse de Canning s'était attachée à rendre moins funestes les conséquences de cette crise épouvantable, qu'il avait été dans l'impuissance de prévenir, sans enchaîner la liberté des opérations commerciales, ce qui, dans un état tel que l'Angleterre, équivalait à une impossibilité absolue. Au milieu de ce bouleversement qui compromettait l'existence de toutes les fortunes particulières et réagissait violemment sur l'état, tous les grands intérêts politiques extérieurs et intérieurs marchaient lentement, il est vrai, mais d'un pas ferme, assuré et qu'aucune intrigue diplomatique ou de cabinet ne pouvait plus faire dévier, vers le but que leur avait assigné le premier ministre de la Grande-Bretagne.

Pendant que Canning, en réconciliant ainsi tous les peuples avec la politique du cabinet de Saint-James, relevait l'Angleterre de l'état d'humiliation et d'asservissement aux volontés de l'alliance du Nord, où l'avait retenue son prédécesseur, et commençait, en quelque sorte, une ère nouvelle, comme chef du ministère, au milieu des acclamations des peuples encore soumis au despotisme; pendant que ceux-ci, l'œil fixé sur la noble bannière de la Grande-Bretagne, attendaient d'elle cette *liberté politique et religieuse* que la

voix de Canning leur avait annoncée en son nom, les obstacles qui s'opposaient encore en Europe et sur le reste de la terre civilisée à l'exécution progressive des vastes projets conçus par le premier ministre britannique pour l'honneur de sa patrie et l'affranchissement du genre humain, cédaient insensiblement à l'ascendant tout-puissant de la raison et de la vérité, qui semblaient avoir choisi G. Canning pour leur servir d'organe auprès des peuples et des rois. La confiance renaissait parmi les infortunés catholiques d'Irlande. L'héroïque Grèce, divisée par les factions qu'avait suscitées dans son propre sein la haine des cabinets chrétiens pour la liberté, ravagée par les barbares, mais bien informée de ce que Canning avait déjà fait pour elle et de ce qui se passait maintenant dans le cabinet britannique, n'attendait plus sa délivrance que de l'Angleterre. Les républiques américaines, en paix avec la Grande-Bretagne et liées à elle par des traités politiques et commerciaux, bénissaient le grand homme qui, après les avoir soustraites à la tyrannie espagnole, les avait élevées au rang de nations indépendantes. L'apostolicisme et l'absolutisme, frappés au cœur en Espagne, en France et en Portugal, par les terribles révélations qui, sorties de la bouche de Canning, avaient retenti, de la tribune britannique jusqu'aux extrémités de l'Europe, voyaient avec effroi s'avancer les jours de la raison et de la

philosophie; en un mot, le cabinet du premier ministre était devenu le centre auquel aboutissaient, de tous les points de la terre, les vœux, les espérances et les benédictions du genre humain.

Dans les premiers jours de juillet, Canning sujet à des indispositions fréquentes, éprouva quelques instans d'un malaise assez vif qui ne lui parut pas mériter une attention sérieuse. Livré d'ailleurs à une grande préoccupation qui lui permettait à peine de songer au soin de sa santé, il était au moment de réaliser l'une de ses plus grandes pensées, celle qui l'occupait depuis longtemps et de prédilection : à l'accomplissement de laquelle se rattachaient les souvenirs de sa première jeunesse et de son âge mûr : que d'interminables difficultés, élevées presque toutes par l'Autriche, avaient fait ajourner jusqu'à ce moment : et dont, encore peu de jours auparavant, de nouveaux obstacles, venant du même côté, avaient été sur le point de suspendre la conclusion et peut-être de l'ajourner indéfiniment.

Il s'agit en effet de l'une des transactions les plus importantes de ce grand ministère et du dernier acte de la vie politique de G. Canning; de ce traité du 6 juillet, qui, destiné à arracher les débris d'un peuple héroïque à la destruction, ne remplira que bien imparfaitement, sans doute, le but sublime dans lequel il fut conçu, maintenant que son exécution est confiée à des mains ennemies.

Traité pour la pacification de la Grèce [1].

« S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, S. M. le roi de France et de Navarre, et S. M. l'empereur de toutes les Russies, pénétrés de la nécessité de mettre fin à la lutte sanglante qui, en livrant les provinces grecques et les îles de l'Archipel à tous les désordres de l'anarchie, apporte journellement de nouveaux empêchemens au commerce des états européens, et donne lieu à des actes de piraterie qui, non-seulement exposent les sujets des hautes parties contractantes à des pertes considérables, mais en outre rendent nécessaires d'onéreuses mesures de protection et de répression ; S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et S. M. le roi de France et de Navarre ayant, en outre, reçu de la part de la Grèce une pressante requête d'interposer leur médiation auprès de la Porte Ottomane, et étant, aussi bien que S. M. l'empereur de Russie, animés du désir de faire cesser l'effusion du sang et d'arrêter le cours des maux de tous genres qui pourraient naître de la continuation d'un tel état de choses,

[1] Ce traité se lie d'une manière intime au récit des faits.

ont résolu d'unir leurs efforts et de régler, par un traité formel, le mode de leur intervention, dont l'objet est de rétablir la paix entre les parties belligérantes, au moyen d'un arrangement que réclament également l'intérêt de l'humanité et le besoin de la conservation du repos en Europe;

En conséquence, elles ont nommé leurs ministres plénipotentiaires pour discuter, conclure et signer le présent traité, savoir :

» S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le très-honorable William vicomte Dudley, pair du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et premier secrétaire-d'état pour les affaires étrangères;

» S. M. le roi de France et de Navarre, le prince Jules de Polignac, pair de France, etc., et son ambassadeur près de S. M. B.;

» Et S. M. l'empereur de toutes les Russies, Christophe prince de Lieven, général d'infanterie dans les armées de S. M. I., son ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire près de S. M. B.;

» Lesquels, s'étant donné communication de leurs pleins-pouvoirs, et les ayant trouvés en bonne et due forme, sont tombés d'accord sur les articles suivans :

» Art. 1er. Les hautes puissances contractantes offriront à la Porte Ottomane leur médiation, dans le but de ménager une réconciliation entre cette puissance et les Grecs.

» L'offre de cette médiation sera faite à la Porte, après la ratification du traité, au moyen d'une déclaration signée par les plénipotentiaires des cours alliées à Constantinople; et, en même temps, il sera fait, aux deux parties belligérantes, demande d'une suspension d'armes immédiate, comme condition préliminaire et indispensable pour l'ouverture des négociations.

Art. 2. » L'arrangement à proposer à la Porte Ottomane reposera sur les faits suivans : les Grecs relèveront du Sultan comme d'un seigneur suzerain, et, en conséquence de cette suprématie, ils paieront un tribut annuel dont le montant sera fixé, une fois pour toutes, d'un commun accord. Ils seront gouvernés par des autorités qu'ils choisiront et nommeront eux-mêmes, mais sur la nomination desquelles la Porte Ottomane aura une action déterminée.

» Afin d'établir une séparation complète entre les individus des deux nations, et pour empêcher les collisions, inévitables conséquences d'une si longue querelle, les Grecs entreront en possession des propriétés situées sur le continent ou dans les îles de la Grèce, sous la condition d'indemniser les propriétaires actuels, ou par le paiement d'une somme annuelle ajoutée au tribut qui doit être payé à la Porte, ou par tout autre arrangement de la même nature.

Art. 3. » Les détails de cet arrangement, aussi bien que les limites du territoire sur le continent

et la désignation des îles de l'Archipel auxquelles cet arrangement doit s'appliquer, auront lieu par des négociations ultérieures entre les hautes puissances et les deux parties belligérantes.

Art. 4. » Les puissances contractantes s'engagent à poursuivre l'œuvre de la pacification de la Grèce, d'après les principes posés dans les articles précédens, et de fournir dans le moindre délai, à leurs représentans à Constantinople, les instructions nécessaires pour l'exécution du traité maintenant signé.

Art. 5. » Les puissances contractantes ne chercheront dans ces arrangemens ni une augmentation de territoire, ni l'établissement d'une influence exclusive, ni d'autres avantages commerciaux pour leurs sujets, que ceux que toute autre nation pourrait obtenir également.

Art. 6. » Les arrangemens de réconciliation et de paix qui seront définitivement convenus entre les parties en contestation, seront garantis par celles des puissances signataires qui jugeront utile ou possible pour elles de contracter une telle obligation. La nature de cette garantie sera l'objet de stipulations subséquentes entre les hautes puissances.

Art. 7. » Le traité actuel sera ratifié, et les ratifications échangées dans l'espace de deux mois, ou plus tôt, si cela est possible.

» En foi de quoi les plénipotentiaires res-

pectifs l'ont signé et scellé du sceau de leurs armes.

» Fait à Londres, le 6 juillet 1827.

» *Signés*, DUDLEY, POLIGNAC, LIEVEN. »

Article additionnel et secret.

« Dans le cas où la Porte Ottomane n'accepterait pas, dans l'espace d'un mois, la médiation proposée, les hautes parties contractantes conviennent de prendre les mesures suivantes :

» 1°. Il sera déclaré à la Porte, par leurs représentans respectifs à Constantinople, que les inconvéniens et les maux indiqués dans le traité comme inséparables de l'état des choses, en Orient, pendant les six dernières années, état auquel la Porte ne paraît pas avoir les moyens de porter remède, imposent aux hautes parties contractantes l'obligation de prendre sans délai des mesures pour se rapprocher des Grecs ;

» Il est entendu que ce rapprochement sera effectué en établissant avec les Grecs des relations commerciales ; en leur envoyant et en recevant d'eux des agens consulaires, aussi long-temps qu'il existera parmi eux des autorités en état de maintenir de telles relations.

» 2°. Si, dans l'espace d'un mois, la Porte n'accepte pas l'armistice proposé dans le premier

article du traité public, ou si les Grecs le refusent de leur côté, les hautes parties contractantes déclareront à celle des parties belligérantes qui voudra continuer les hostilités, ou à toutes les deux si cela devient nécessaire, que lesdites hautes parties contractantes ont l'intention de prendre tous les moyens que les circonstances indiqueront comme convenables, pour obtenir l'effet immédiat de l'armistice, en empêchant, autant qu'il leur sera possible, toute collision entre les parties belligérantes; et, en effet, immédiatement après la déclaration susdite, les hautes parties contractantes emploieront conjointement tous les moyens en leur pouvoir pour atteindre le but de ladite déclaration, sans cependant prendre une part quelconque aux hostilités entre les deux parties en contestation.

» En conséquence, les hautes puissances contractantes, immédiatement après la signature de cet article additionnel et secret, transmettront aux amiraux commandant leurs escadres dans les mers du Levant des instructions conformes aux prévisions de cet article.

» 3°. Finalement, si ces mesures ne suffisent pas pour engager la Porte-Ottomane à adopter les propositions des hautes parties contractantes, ou si, de l'autre côté, les Grecs renoncent aux conditions stipulées en leur faveur par le traité de ce jour, les hautes parties contractantes continueront à poursuivre l'ouvrage de la pacifica-

tion d'après les principes convenus entre elles; et en conséquence elles autorisent leurs représentans à Londres, à discuter et à déterminer les mesures ultérieures qu'il deviendra nécessaire de prendre.

» Le présent article additionnel et secret aura la même force et valeur qu'il aurait s'il était inséré dans le traité d'aujourd'hui. Il sera ratifié, et les ratifications seront échangées en même temps que celles dudit traité; en foi de quoi les plénipotentiaires l'ont signé, et y ont apposé le sceau de leurs armes.

» Fait à Londres, le 6 juillet, l'année de grâce 1827.

» *Signé* DUDLEY, POLIGNAC, LIEVEN. »

Si, d'une part, on réfléchit au nombre et à la nature des difficultés qu'a dû surmonter Canning pour amener quelques hommes à signer ce traité, et quelques autres à se désister de toute opposition à ce qu'il fût signé; si de l'autre, on considère que, d'après toutes les probabilités existantes au moment de sa signature, son effet devait dissiper l'orage prêt à fondre sur la Grèce, et laisser à son auteur le temps de former de nouvelles combinaisons de salut pour ce pays; si enfin, après avoir, par cette première amélioration apportée au sort des Grecs (et la plus importante de toutes puisqu'elle les arra-

chait à une extermination imminente), Canning s'était, comme on a lieu de le penser, réservé les moyens d'ouvrir les voies à des améliorations nouvelles en faveur de cette nation infortunée; qui ne conviendrait qu'il avait été impossible de préparer ce bienfait de plus loin, avec un secret plus profond, et en écartant ou diminuant, avec une admirable habileté, toutes les chances défavorables! Or, ces trois assertions reconnues, quel plus grand service a pû être rendu à l'humanité que de suspendre, dans l'Orient [1], la nouvelle effusion de sang humain que les opiniâtres prétentions des oppresseurs et l'irréconciliable haine des victimes allait rendre inévitable; car, nous rougirions de placer à côté d'une aussi noble pensée et sur une même ligne, les considérations qui se lient en grand nombre à des intérêts politiques ou de commerce. La gloire d'avoir prévenu tant de malheurs appartient donc incontestablement à Canning; elle est le fruit de ses méditations pendant plusieurs années; elle est à jamais attachée à son nom, et suffirait seule pour le transmettre d'âge en âge à la vénération et à la reconnaissance de la postérité!

[1] Le salut de la Grèce et le repos de l'Europe sont encore dans la manière dont le traité du 6 juillet sera exécuté; si l'exécution répond au plan que Canning avait conçu, la Grèce sera libre et la paix de l'Europe assurée.

Les négociations qui avaient été ouvertes depuis quelque temps entre Canning et le marquis de Landown, au nom des chefs des Wighs, étant arrivées au point désiré, le noble pair, le comte de Carlisle et M. Tierney, déjà membres du cabinet, mais sans portefeuille, furent chargés : le premier, du sceau de secrétaire d'état de l'intérieur, à la place de M. Sturges Bournes, nommé garde de la nouvelle forêt; le second, de l'office de lord du sceau privé, à la place du duc de Portland; M. Tierney fut nommé maître de la Monnaie.

L'indisposition que Canning avait éprouvée dans les premiers jours du mois, ne lui avait pas permis de prendre part aux dernières délibérations du cabinet. Le 15 juillet, il était plus souffrant, et le 16 il garda la chambre pendant toute la journée. Le dimanche 17, il éprouva de fortes irritations d'entrailles, auxquelles il était sujet depuis quelque temps, mais un bain lui procura du soulagement. Tout ce qui l'entourait et lui-même sentaient qu'un grand repos d'esprit lui était nécessaire; mais, dans sa position et quelle que fût sa propre volonté, ce remède était le seul qui ne fût pas à son usage. Les assiduités même de ses amis, leurs empressemens, leur conversation, n'étaient plus une distraction pour lui, mais une fatigue. Il fut décidé, en conséquence, qu'il partirait le plus tôt possible pour la campagne, et ne s'occuperait point d'affaire jusqu'à ce que l'état de crise dans lequel

il se trouvait fût entièrement passé. Il fallait pour cela choisir une habitation qui fût à peu de distance de la capitale, et d'où il pût, au besoin, se transporter facilement à Londres. Le château de Chiswick, situé à moins de six milles de cette capitale, et appartenant au duc de Devonshire, l'ami particulier de Canning, parut remplir ce but. Le duc le mit à sa disposition, et il fut convenu que Canning irait y passer un mois ou six semaines. Comme il s'était trouvé mieux le 17, à la suite du bain, qui lui avait été ordonné, il convoqua, pour le lendemain 18, un conseil de cabinet qui se réunit chez lui, et dura près de deux heures; mais il s'en trouva fatigué. La journée du 19 se passa assez tranquillement, et le 20, Canning, accompagné de son épouse, partit à quatre heures de l'après-midi, de sa résidence de Downing-street, pour se rendre à Chiswick, après avoir eu un long entretien avec son beau-frère le duc de Portland. L'air de la campagne et l'absence de toute occupation sérieuse parurent, seulement après quatre jours, lui avoir rendu assez de santé pour lui permettre de revenir passer quelques heures à Londres et s'y occuper des affaires du gouvernement. L'énergie de son âme et son courage moral lui faisaient illusion sur son véritable état. Absorbé dans les devoirs de sa place et le sentiment des besoins du pays, il croyait, par la puissance de son dévouement et de sa volonté, pouvoir surmonter tous

les obstacles, quand lui seul, comptant sur la vigueur de son tempérament, ne s'apercevait pas que les forces de son corps, affaiblies depuis longtemps par le travail et minées depuis quatre mois par la plus lâche et la plus odieuse persécution, ne répondaient plus aux forces de son génie. Il revint à Londres le 24 juillet pour l'expédition des affaires, et partit pour Windsor le lundi 30, quoique toujours fort souffrant de l'indisposition qu'il éprouvait depuis le commencement du mois. Pendant le travail de Canning avec le roi, et dans le courant de la journée qu'il passa toute entière au château, Georges IV fut tellement frappé de l'altération de ses traits, que, peu de temps après le départ du ministre, ce prince dit à sir William Knighton, son médecin, que « Canning lui avait paru fort mal, et qu'il était vivement alarmé de son état. » La chaleur avait été très-forte pendant toute la journée, mais la soirée fut très-fraîche. A son retour de Windsor, Canning ouvrit les glaces de sa voiture pour respirer plus à l'aise, se plaçant néamoins de manière à éviter le courant d'air. Il résulta de la position qu'il avait prise, que la partie de son corps qui se trouvait exposée à l'impression de la température extérieure, fut saisie du froid dont l'autre était défendue, ce qui détermina une attaque violente de *lombago*, qui avait redoublé d'intensité dans la journée du 31, à raison de son extrême application au travail. Dans cette même journée sir William

Knighton, qui était parti pour Londres avec l'ordre exprès du roi de se rendre auprès de Canning, vint trouver le ministre au trésor, où il travaillait alors, et s'informa, dans le plus grand détail, des nouvelles de sa santé. Un rhume, causé par le froid de la nuit précédente, venait de se joindre aux causes de la première indisposition. Canning fit remarquer au médecin « que la sensation qu'il éprouvait était celle d'un homme qui, devenu vieux tout à coup, serait tombé dans une extrême faiblesse; que, du reste, il ne pensait pas que son état fût d ngereux, et qu'il ne doutait pas que quelques jours de repos et de retraite ne lui rendissent l'exercice de toutes ses facultés. » Sir William Knigthon dit à Canning, en le quittant, que, comme il ne devait partir de Londres que le lendemain, mercredi 1er. août, pour se rendre à Windsor, il irait lui faire une visite à Chiswick. Lorsqu'il y arriva, Canning était déjà alité : des ventouses avaient été ordonnées à la suite d'un vésicatoire qui avait été appliqué sans produire aucun bien. La qualité du sang annonçait qu'une inflammation redoutable régnait dans les reins. Toutefois, quoique l'état de Canning n'eût cessé d'aller en empirant depuis le mardi 31 juillet jusqu'au jeudi 2 août, aucun symptôme vraiment alarmant ne s'était manifesté encore, et sa famille et lui-même n'avaient pas conçu d'inquiétude sérieuse sur sa situation, lorsque ce même jour (2 août) un méde-

cin de ses amis étant venu le voir à Chiswick pour lui parler d'affaires, fut tellement frappé de l'état dans lequel il le trouvait, qu'il insista vivement pour que les secours de l'art fussent promptement appelés. Cet avis fut suivi, et le soir même il y eut une consultation, à la suite de laquelle les médecins déclarèrent que la situation du malade présentait le plus grand danger : six d'entre eux passèrent la nuit à Chiswick.

Le vendredi 3 août, l'aspect de la maladie, dont les progrès avaient été lents et incertains jusque-là, devint tout-à-fait alarmant, malgré la continuelle surveillance des médecins, qui s'efforçaient d'appliquer à chaque période du mal le remède qu'ils croyaient propre, soit à vaincre sa violence soit à l'adoucir. Le samedi soir 4, la gravité des symptômes augmenta à tel point, que les médecins perdirent tout espoir de sauver l'illustre malade, dont les douleurs devenaient insupportables. Dans les momens, déjà très-fréquens, où son esprit s'égarait, il laissait échapper des phrases entrecoupées et décousues, qui indiquaient que les mêmes pensées, les mêmes inquiétudes auxquelles il était livré depuis plusieurs mois, le préoccupaient sans cesse. Au milieu de son délire, le sort à venir de l'Angleterre, et les affaires publiques qui ne pouvaient plus être l'objet de ses méditations, l'étaient devenus de ses rêveries; et, pendant les courts intervalles où il reprenait ses sens et où la douleur lui laissait

quelque relâche, il manifestait les mêmes sollicitudes. Faisant un retour amer sur sa propre situation et sur celle du roi[1], il s'exprimait de la manière la plus noble et la plus attendrissante « sur les malheurs dont l'Angleterre et son souverain seraient menacés par le renversement du système politique dont la fondation lui coûtait si cher, et le triomphe de l'odieuse faction qui n'aspirait qu'à reprendre le pouvoir pour détruire tout ce qu'il avait édifié. » Ses paroles prenaient alors un caractère auguste et prophétique, qui redoublait l'émotion religieuse dont tous les assistans étaient pénétrés; elle semblaient, en quelque sorte, déjà empreintes de l'autorité du tombeau.

Le dimanche 5 août, parut le premier bulletin de la maladie de Canning; il était conçu en ces termes :

« Chiswick, dimanche matin, 5 août 1827.

» Nous annonçons à regret que M. Canning

[1] On n'a point oublié les insultes et presque les outrages que George IV a éprouvés, en avril 1827, de la part de la faction qui voulait alors s'emparer du pouvoir, et qui, en janvier 1828, l'a enfin ressaisi, mais non pas tout-à-fait encore comme elle le désirait. Le résultat des violences exercées envers le trône en avril 1827, eût été exactement le même alors qu'en janvier 1828 : c'était la même conspiration et les mêmes hommes; mais Canning existait alors !

a éprouvé une violente attaque inflammatoire. Il a passé la nuit avec moins de souffrances, et la gravité des symptômes est en ce moment un peu atténuée.

» *Signé*, J. Tierney, J.-B. Farre, H. Holland. »

Le même jour parut le second bulletin, daté de huit heures du soir :

« Nous annonçons avec douleur que les symptômes de la maladie de M. Canning sont devenus tellement alarmans depuis ce matin, que nous considérons sa vie comme étant dans un danger imminent. »

Mêmes signatures.

Le bulletin suivant, publié le 6 au matin, confirmait les craintes de la veille, et dès lors l'opinion générale des médecins et celle des personnes réunies à Chiswick, était que Canning ne passerait pas la journée :

« Chiswick, 6 août, huit heures du matin.

» M. Canning a dormi par intervalles la nuit dernière, mais le danger est toujours imminent. »

Mêmes signatures.

Ce sommeil avait fait renaître une lueur d'es-

pérance. L'inflammation et les douleurs paraissaient avoir perdu quelque chose de leur intensité, et quand, vers une heure du matin, on vit Canning s'endormir, on eut un moment l'espoir que ce sommeil serait réparateur; mais cette illusion fut promptement dissipée, et les médecins reconnurent bientôt qu'il ne fallait l'attribuer qu'à la destruction progressive des forces vitales, qui rendait impossible la continuation des remèdes et devait amener une prompte dissolution.

Canning fut réveillé, le mardi matin 7, à six heures, par le retour de la douleur inflammatoire, et les forces continuaient à décroître; ce qui donna lieu au bulletin suivant :

« Chiswick, 7 août, huit heures du matin.

» Le danger de M. Canning est encore plus imminent qu'il ne l'était lors du précédent bulletin. »

Mêmes signatures.

Rien ne changea dans l'état du malade, depuis l'instant où parut ce bulletin jusqu'à une heure de l'après-midi, et l'on faisait répondre aux continuelles informations qu'on envoyait prendre du dehors que « sa situation était plus calme qu'elle ne l'avait été depuis quelque temps. » Il y eut alors une nouvelle consulta-

tion pour aviser aux moyens de traitement qu'il serait convenable d'employer, dans le cas où quelque changement viendrait à s'opérer dans le cours de la maladie. A deux heures les symptômes avaient pris un caractère plus effrayant, et cependant son courage, sa force d'âme et sa présence d'esprit étaient tels, que ses amis ne pouvaient renoncer encore à l'espoir de le conserver. Un peu après trois heures, Canning se rendormit; ce sommeil, qui dura environ cinq heures, fut plus tranquille que la nuit précédente, et les médecins s'accordèrent à penser que tout dépendait de la situation dans laquelle il se trouverait à son réveil. Mais ce réveil ne confirma aucune des espérances qu'on s'était plu à concevoir. Les douleurs devinrent plus cruelles qu'elles ne l'avaient été jusqu'à ce moment, et les cris qu'elles arrachaient au malade étaient si aigus et si long-temps prolongés qu'on les entendait à une grande distance dans les appartemens, et même hors du château. Le soir du même jour parut le bulletin suivant :

« Mardi soir, huit heures.

» M. Canning a dormi, à divers intervalles, dans la journée; mais le danger n'est pas diminué. »

Mêmes signatures.

Madame Canning et sa fille, la marquise de Clanricarde, n'avaient pas cessé de prodiguer les soins les plus tendres à leur époux et à leur père et s'écartaient à peine quelques instans du chevet de son lit, Canning répondait avec un calme et une tranquillité parfaite aux paroles que lui adressait son épouse, peu d'instans encore avant qu'il rendît le dernier soupir. Elle observait avec la plus douloureuse anxiété que sa voix s'affaiblissait progressivement, lorsque les signes les moins équivoques d'une dissolution prochaine se manifestèrent tout à coup sur les traits de son visage. L'effroi qui s'empara d'elle à cet affreux spectacle, la fit tomber évanouie, et elle fut entraînée par les domestiques loin de ce lit de douleur. Ce fut dans cet intervalle que Canning, auprès duquel étaient restés les médecins sir Williams Knighton, sir Matthew Tierney et H. Holland, rendit sans convulsion le dernier soupir. Quelques heures après, lorsque madame Canning eut repris connaissance, elle demanda qu'on lui fît connaître la vérité, quelque affreuse qu'elle pût être; mais comme il avait été convenu d'avance avec les médecins de ne la lui annoncer qu'après l'y avoir préparée, on employa divers prétextes pour l'éloigner de la chambre où son époux venait d'expirer. Le duc de Portland, qui arriva à Chiswick à 7 heures du matin, fut chargé d'informer sa belle-sœur de la perte qu'elle venait de faire.

Le mercredi matin, le bulletin suivant annonça la nouvelle fatale.

« Chiswick, mercredi matin, 8 août 1827.

» M. Canning est mort ce matin, sans douleur, à quatre heures moins dix minutes. »

Sans signatures.

On a remarqué, comme une circonstance extraordinaire, que très-peu de temps après la mort de Canning, son corps parut singulièrement rapetissé, et que la décomposition des traits de son visage fut si rapide et si complète, que les personnes qui l'avaient le mieux connu, n'auraient pu le reconnaître. C'est probablement à cette observation, fondée sur des causes constatées dans plusieurs occasions par la physiologie, et à la répugnance qu'éprouva la famille de Canning à permettre l'autopsie du corps, qu'il faut attribuer l'opinion manifestée en Angleterre par un petit nombre de personnes, qui ont attribué au poison la fin des jours de ce grand homme. En France, et dans une partie de l'Europe, cette opinion est encore généralement accréditée. Les peuples ont voulu voir, dans tous les temps, le concours d'événemens extraordinaires accompagner la fin des hommes qui ont joué un grand rôle sur la terre,

comme si la nature toute seule n'était pas assez forte pour détruire son ouvrage. Après beaucoup de recherches et d'informations, nous croyons pouvoir affirmer que les deux circonstances que l'on vient de rappeler ne doivent être d'aucun poids dans l'opinion qu'il faut se former à cet égard; mais l'accord de quelques haines puissantes et invétérées, en Angleterre et en Europe : l'ambition sans mesure de quelques hauts intrigans, dont la capacité politique n'est point en rapport avec leurs prétentions : une horreur profonde pour les droits des peuples : et, enfin, l'épouvantable coalition d'intérêts et de passions qui en est résultée et qui a donné naissance au système de calomnies et de persécution le plus lâche et le plus atrocément suivi contre un seul homme, sont les véritables causes auxquelles il paraît naturel de rapporter la grande calamité dont la mort de Canning a frappé le genre humain. L'historien a quelque droit à la confiance, en s'exprimant ainsi ; car, nous l'avouerons, la possibilité d'un crime si profitable, osons le dire, si nécessaire à ceux qui l'auraient commis, qui seuls en ont recueilli les fruits, et dont l'histoire offre de si nombreux exemples, s'est présentée d'abord à notre esprit ; mais bien qu'il y ait des imputations, qui, appliquées à certains personnages, ne soient pas repoussées par la vraisemblance, il est de notre justice et de notre devoir de dire que, dans la

déplorable circonstance dont il s'agit, et après avoir rassemblé, en Angleterre, sur le lieu même où s'est accompli ce fatal sacrifice, et de la bouche de personnes dont le témoignage a droit à notre confiance et à notre respect, tous les documens propres à fixer notre opinion, rien ne semble justifier l'accusation de poison.

La perfidie, l'outrage, la calomnie, sont donc les seules armes; mais quelles armes, grand Dieu! dont cette faction impie, ennemie implacable des libertés publiques et des progrès de la raison humaine, a fait usage pour mettre fin aux jours du grand citoyen, qui fut à la fois homme de génie, homme d'état illustre, ministre populaire, et qui eut, aux yeux de cette faction, deux torts qu'elle ne pardonne jamais, ceux de croire fermement que la seule politique saine, efficace et durable, n'est pas nécessairement en guerre avec la justice, l'humanité, la liberté, la tolérance, et que la haine et le mépris des peuples ne doivent pas être une recommandation et un moyen de faveur auprès des rois. Si cette explication peut mettre en repos la conscience des hommes que le monde accuse de la mort de Canning, et que nous ne prétendons désigner ici que de manière à ce qu'ils s'y reconnaissent eux-mêmes, qu'ils soient satisfaits: nous leur offrons cette réparation des soupçons formés contre eux, mais qu'ils n'en demandent pas d'autre!

Lorsque la nouvelle de la mort de Canning fut connue à Londres, elle y causa une terreur profonde qui se peignait sur tous les visages. On comparait les dates des bulletins officiels avec celles des bulletins particuliers, car chacun avait le sien; il semblait qu'on cherchât à les mettre en opposition les uns avec les autres, dans ce qu'ils rapportaient de plus alarmant, afin de trouver dans leurs récits contradictoires une preuve de leur inexactitude; et, lorsqu'il fallait se rendre à l'évidence des faits, une stupeur froide succédait aux discussions les plus animées sur les circonstances du fatal événement; enfin, on peut affirmer que jamais malheur national ne fut plus profondément senti, plus éloquemment exprimé par tout un peuple; ce fut surtout dans la Cité, où, depuis le commencement de la maladie de Canning, toutes les affaires paraissaient suspendues pour ne s'ocuper que de la santé du premier ministre, que la nouvelle de sa mort fut reçue avec une plus vive douleur. Si l'on se rappelle la sensation qu'avait produite, un an auparavant, et presque jour pour jour, la mort de Castlereagh [1], les éclatantes démonstrations de la joie publique à cette époque, et les imprécations unanimes exhalées sur la tombe de cet odieux ministre, on doit reconnaître que si la

[1] On sait que Castlereagh est mort le 12 août 1822.

patience des peuples est longue quelquefois, leur réveil et leur justice sont inévitables et terribles. Un grand hommage fut rendu à Canning mort, par les mêmes hommes qui, vivant, l'avaient poursuivi avec fureur. Tous, ou presque tous, s'étaient fait inscrire à sa porte, mais seulement lorsque le danger était devenu tel, que toute espérance de salut était perdue. La manifestation des regrets et des alarmes publiques contraignait la faction elle-même à dissimuler ses vœux et ses espérances, et à s'associer à la douleur commune. En un mot, on ne saurait donner une plus juste idée du deuil général et de l'effroi avec lequel chacun jetait les yeux sur l'avenir, qu'en rapportant les propres paroles d'un journal [1], connu pour exprimer d'une manière plus spéciale les sentimens de la cité de Londres, et qui est en possession de la confiance des amis éclairés de la liberté. Voici ce qu'il renfermait, deux jours avant la mort de Canning : « Le résultat funeste de la maladie de M. Canning (plaise à Dieu qu'il n'en soit pas ainsi !), plongerait, non-seulement l'Angleterre, mais le genre humain tout entier, dans la consternation. Tous les peuples seraient épouvantés, en considérant les suites d'une nouvelle lutte entre les grands principes qu'il a appuyés et le parti pernicieux qu'il a renversé. Toute la terre changerait de face,

[1] *Le Times* du 6 août 1827.

si les torys anglais revenaient au pouvoir. Des projets d'agrandissement et d'oppression seraient poursuivis dans l'ouest et dans l'est, sans crainte et sans remords. La Grèce serait éteinte ; la Turquie et la Perse deviendraient la proie de la Russie ; l'Espagne et le Portugal deviendraient une province de la France, et l'Irlande serait le champ de bataille où lutteraient les apostoliques de la maison de Bourbon, et les partisans bigots de Londonderry et de Peel. »

Un rapprochement remarquable a été fait par un journal anglais, relativement à la mort de Canning et à celle de Fox, qui avait eu lieu vingt-un ans auparavant.

Tous deux venaient de former une administration dont ils étaient les chefs ;

Tous deux avaient parlé pour la dernière fois en juin, dans la Chambre des communes.

Tous deux sont morts au château de Chiswick, dans la même chambre et dans le même mois.

Enfin, tous deux étaient âgés de cinquante-sept ans.

Le 16 août fut le jour désigné pour les obsèques de Canning. Son corps avait été transporté de Chiswick à Londres deux jours après sa mort, et déposé dans sa résidence de Downing-street, d'où il devait être conduit à l'abbaye de Westminster, dans laquelle le roi avait ordonné qu'il serait inhumé. On avait décidé que la cérémonie funèbre aurait lieu sans aucune de ces pompes extérieures,

qui sont d'usage aux funérailles des personnes élevées en dignité. On avait jugé sans doute que la douleur publique qui devait accompagner le grand homme dans l'asile où il allait enfin jouir de la paix que les hommes lui avaient refusée, et cette foule immense qui s'empresserait sans ordre et sans convocation autour de ses dépouilles mortelles, seraient le cortége le plus digne de lui. Quelques heures avant l'instant indiqué pour le départ du convoi, un nombre immense de personnes, presque toutes vêtues de deuil, se réunirent dans les rues voisines de Downing-street, quoique aucunes dispositions n'annonçassent encore que le convoi aurait lieu ce jour-là. Vers dix heures, plusieurs voitures drapées de noir se rendirent chez les personnes distinguées qui devaient former le cortége, pour les amener à la résidence du premier ministre; mais le public, ignorant sans doute que la famille de Canning, en apportant la plus grande simplicité à ses funérailles, n'avait fait que se conformer au désir exprimé par lui-même à cet égard, témoigna beaucoup de surprise et de mécontentement de ce que rien n'avait été disposé pour rendre à l'illustre défunt les marques de respect et d'honneur qui lui étaient dues à tous les titres, et que réclamait surtout le sentiment de la reconnaissance nationale. Au reste, les regrets et les larmes du peuple étaient, dans cette douloureuse cérémonie, une compensation plus que suffisante

de ce qui manquait à l'étiquette. On ne s'entretenait partout que du noble caractère, des éminens services et des qualités publiques et privées du grand homme qu'on venait de perdre. Un orateur populaire s'était élevé au milieu de chacun des groupes nombreux qui s'étaient formés de tous côtés, et y prononçait un de ces panégyriques, inspirés par le cœur, répétés par la reconnaissance, et qu'on entend si rarement aux pompes funèbres ministérielles.

A midi, commença la marche du cortége, au milieu d'une foule immense qui accourait de tous les points. On pouvait reconnaître à son attitude et à son langage, qu'elle était beaucoup moins amenée par une vaine et stérile curiosité, que pressée par le besoin de rendre un dernier devoir à l'ami de son pays, au bienfaiteur du genre humain. A ces expressions de douleur, de regrets et d'amour, pour celui dont on suivait la froide dépouille, se mêlaient de terribles jugemens et de continuelles malédictions contre les ennemis du peuple et les siens, dont les noms étaient hautement proclamés, et dont cette multitude semblait redouter surtout le retour au pouvoir, en même temps que, pour se rassurer contre cette crainte, elle répétait les dernières recommandations faites par Canning mourant à Georges IV, « De ne pas permettre qu'il fût rien changé à la politique intérieure et extérieure de l'Angleterre; » et les assurances positives données

et renouvelées à plusieurs reprises par ce prince à son ministre, en parlant à la personne de confiance qu'il lui avait envoyée plusieurs fois « qu'il ne serait porté aucune atteinte au système qui régissait maintenant l'Angleterre, et que tout ce qui avait été créé par Canning serait fermement maintenu. » Il est vrai que le prévoyant monarque n'avait pas déterminé la durée de ce maintien, mais les bons citoyens étaient trop accablés en ce moment, pour ne pas s'attacher, sans trop d'examen, à tout ce qui pouvait apporter quelque consolation à la douleur publique et jeter quelques lueurs d'espérance sur un avenir qui apparaissait maintenant chargé des plus sombres nuages.

Vers une heure arriva le char mortuaire, traîné par six magnifiques chevaux noirs, et peu d'instans après, le cercueil y fut placé par huit hommes attachés au service des pompes funèbres. Downing-street était éclairé par un nombre considérable de torches, et des barrières avaient été placées à l'entrée de la rue, afin de prévenir les accidens. Toutes les dispositions faites, le cortége se mit lentement en route pour l'abbaye de Westminster.

Immédiatement après le char mortuaire, venait la voiture du duc de Clarence, héritier présomptif du trône, qui portait l'attachement le plus tendre à Canning, dont il partageait tous les principes politiques et sous le ministère du-

quel il avait accepté les fonctions de lord grand-amiral. Ce prince occupait sa voiture avec son royal frère le duc de Sussex, toujours si fidèle à la cause de la liberté. Après la voiture du duc de Clarence suivaient neuf voitures de deuil, où se trouvaient le jeune Charles Canning, arrivé d'Eton, peu de jours avant la mort de son père pour assister à ses derniers momens; le marquis de Clanricarde, gendre de Canning; le duc de Portland; le duc de Devonshire; le lord chancelier, et plusieurs personnages considérables dans l'État, parmi lesquels on ne remarquait ni le duc de Wellington, ni les comtes d'Eldon et de Westmoreland, ni M. Peel lui-même, qu'on avait entendu protester si souvent dans la Chambre des communes, de son tendre attachement, de sa sincère affection, de sa profonde estime pour celui qu'il appelait alors son honorable ami, et avec lequel, sauf la question catholique, il s'estimait heureux, disait-il, d'être en parfait accord de principes sur tous les points, relativement à la politique, soit intérieure, soit extérieure du pays.

Après les voitures de deuil venaient vingt voitures particulières, dont chacune était attelée de six chevaux.

Le cortége funèbre étant arrivé à la grande porte de l'abbaye à une heure vingt minutes, se dirigea immédiatement dans la salle dite de Jérusalem, où devait être déposé le corps, et où se

trouvait déjà un grand nombre de personnes de toutes conditions, réunies par un sentiment commun de douleur et de respect pour l'illustre défunt. Les ducs de Clarence et de Sussex, comme conduisant le deuil, marchaient immédiatement après le corps, donnant la main au jeune Charles Canning, placé entre les deux princes. Suivaient ensuite les autres personnes dont se composait le deuil, le marquis de Clanricarde, le lord chancelier, lord Goderich, le duc de Devonshire, le marquis d'Anglesea, le vicomte Dudley and Ward, sir J. Mackintosh, lord Garvagh, M. Tierney, le marquis de Conyngham, etc., etc.

Le doyen de Westminster ayant récité les prières d'usage, le corps fut descendu dans le caveau, à l'entrée duquel se tenaient les ducs de Clarence, de Sussex, de Portland et de Devonshire, les proches parens de Canning, et les ambassadeurs et ministres étrangers.

L'office terminé, chacun se rendit sur le bord du caveau pour jeter un dernier regard sur le cercueil du grand homme dont naguère le génie, la puissance et la renommée retentissaient jusqu'aux extrémités du monde, et dont les restes mortels n'étaient plus qu'un peu de poussière. Cette simple inscription était gravée sur le cercueil :

« Ici est déposé le corps de George Canning, l'un des membres du conseil privé de Sa Majesté,

premier lord commissaire du trésor, chancelier et sous-trésorier de l'échiquier de la Grande-Bretagne et d'Irlande, etc., etc., né le 11 avril 1770, mort le 8 août 1827. »

La pierre tumulaire qui ferme le caveau où sont déposées les cendres de Canning, est de la plus grande simplicité et porte son nom seulement et le titre de sa charge, qui semblent y avoir été gravés depuis un siècle. La couleur de cette pierre est sombre comme les murs de l'abbaye, et l'on voit qu'elle n'a été un moment détachée de la place qu'elle occupait dans les siècles passés parmi les antiques dalles de l'édifice, que pour recevoir le nom du grand homme dont elle doit transmettre la mémoire aux siècles à venir. On distingue à peine cette pierre de celles qui recouvrent les tombes de Pitt, de Fox, de Perceval, de Castlereagh, dont celle de Canning est entourée. Les dates des époques où ces ministres ont tour à tour passé sur la terre, ont presque disparu elles-mêmes, et ce nom de Castlereagh, si indigne de figurer à côté de celui de Canning, réveille à peine quelque attention par la différence des souvenirs qu'ont laissés ces deux ministres, dont, pour nous servir des expressions énergiques du *Times*, « La mémoire a été si diversement traitée par le peuple, que tandis que la douleur profonde et vraie de la nation avait accompagné Canning dans son dernier asile,

les restes de Castlereagh chargés d'exécration et souillés d'ordures, n'avaient pas même trouvé, dans le tombeau, de refuge contre la haine publique. »

Un seul motif nous avait amené dans cette vaste solitude de Westminster, où commence le néant de tant de grandeurs, de renommées et de gloire : c'était le désir de rendre un dernier hommage à Canning, et de répandre, comme membre de la société humaine, quelques larmes sur la cendre de l'un des hommes qui, après avoir le plus éminemment contribué à son perfectionnement, à sa liberté, à son bonheur, avaient été le plus lâchement calomniés et persécutés pour tout le bien qu'elle en avait reçu ! Espérons, pour l'honneur de l'Angleterre, que, malgré le triomphe momentané de la faction qui fit descendre Canning au tombeau, le monument que la reconnaissance nationale élève à sa mémoire, acquittera bientôt la dette de sa patrie. Hors de l'Angleterre, tous les cœurs généreux se sont chargés, sur tous les points du monde civilisé, d'acquitter la dette de la liberté et de la tolérance.

Qui ne pardonnera à l'historien d'être entré dans de longs détails sur toutes les circonstances de la maladie et de la mort de l'homme illustre dont l'Angleterre et le monde sont en deuil. Tout ce qui reporte l'attention publique sur ceux qui ont

bien mérité de leur patrie et du genre humain : tout ce qui contribue à les faire mieux connaître, et à justifier l'opinion qui s'est formée sur eux, n'appartient pas moins à l'histoire que les grands exemples et les hautes leçons qui résultent des actes de leur vie.

Canning n'a point laissé de fortune ; semblable à William Pitt, son protecteur, son ami et son modèle, le premier commissaire de la trésorerie est mort pauvre ; sa veuve a reçu de la munificence royale, une pension de quatre mille livres sterling, que l'honneur de son nom ne lui eût pas permis d'accepter d'un ministère dont le le duc de Wellington est le chef.

Nous n'avons parlé encore que de l'effet produit en Angleterre par la mort de Canning ; comme historien, étranger au pays qui le vit naître et dont il fut le ministre, il nous reste un autre devoir à remplir, c'est de faire connaître l'impression, non moins profonde sans doute, que cette perte immense a excitée sur les continens d'Europe et d'Amérique, parmi les hommes éclairés qui apprécient le caractère, les intentions et les talens d'un homme d'état, non de cette manière absolue qui entraîne à tant de faux jugemens, ou d'après les intérêts particuliers du pays auquel ils appartiennent, mais par comparaison avec les obstacles que cet homme a eu à surmonter, et avec la puissance des ennemis qui les lui suscitaient. Il est impossible,

sous ce point de vue, d'avoir de plus grands droits que Canning au respect et à la reconnaissance de la société toute entière, qu'il a constamment défendue, pendant son ministère de cinq années, contre les entreprises de la faction sous le joug de laquelle les peuples de l'Europe et de l'Amérique espagnole ont gémi si long-temps, et qui, en Angleterre, vient de ressaisir une partie du pouvoir au moment où elle semble forcée de l'abandonner en France.

C'est une grande douleur de penser que Canning n'a pas assez vécu, pour juger par lui-même de la force d'émotions, de sentimens et de sympathie par laquelle cette société, dont chacun des actes de l'administration de ce grand ministre avançait l'affranchissement, a répondu aux bienfaits qu'elle en a reçus et qui étaient si peu de chose, si on réfléchit à tout ce qu'elle devait encore en attendre. Qu'on n'objecte pas, comme on l'a déjà fait avec une insigne mauvaise foi ou une impardonnable ignorance, que Canning n'était qu'un ministre anglais; tous les faits sont là pour démentir cette assertion. Sa politique était anglaise sans doute; elle l'était avant tout; mais qui ne sera convaincu, avec un peu de réflexion et en considérant attentivement la situation de l'Angleterre, l'état présent de l'Europe et des Amériques, que, dirigée par un génie supérieur, la politique de la Grande-Bretagne devait devenir, en quelque sorte, cosmopolite,

c'est-à-dire, intéressée à ce que tous les peuples avec lesquels elle entretient des communications commerciales, se regardassent comme protégés, non opprimés par son alliance; or, comment cette confiance pourrait-elle exister, si ces peuples ne voient dans les hommes qui la gouvernent que des complices avoués ou secrets de leurs oppresseurs. La Grande-Bretagne n'est pas, et ne peut pas être un peuple isolé; toute sa force est dans les relations extérieures de son commerce qui, seules, peuvent la soutenir au degré de puissance et de prospérité où elle est maintenant parvenue, mais dont une altération prolongée de son crédit, au dehors, finirait par la précipiter. La crise financière qu'elle a dernièrement éprouvée, en est la preuve. Si les principes de son administration cessent d'être en rapport avec les intérêts généraux des peuples civilisés : si ces principes détruisent, au lieu de l'encourager, la confiance que Canning avait établie chez toutes les nations, et qui avait rallié autour de lui tous ces intérêts : si, enfin, le despotisme d'une oligarchie inerte et persécutrice, uni sur le continent au système intolérant et oppressif des grands cabinets, ne prête plus d'appui qu'à ses complices et renverse le drapeau de la liberté civile et religieuse, présenté par Canning aux nations, comme point de ralliement : il est évident que le grand édifice de la puissance et de la prospérité britannique s'ébranlera et finira par s'écrouler, à la

suite des plus violentes convulsions. Il y a, dans les peuples du dix-neuvième siècle, un sentiment de leurs besoins et de leurs forces qui ne peut être ni méconnu ni dédaigné, sans que les gouvernemens s'exposent aux plus grands dangers; de ce sentiment, résulte, dans ces peuples, un instinct naturel, un merveilleux discernement, pour apprécier le bien ou le mal qu'ils doivent attendre des hommes placés à la tête de leurs affaires. Pénétrées de cette conviction, que le monde entier doit ressentir dans leurs conséquences et d'une manière plus ou moins immédiate, les effets des principes qui servent de base à la politique britannique et aux actes de son gouvernement, les nations reconnaissent toutes que cette politique doit devenir tôt ou tard la règle des états et les élever ou les abaisser dans l'échelle de la liberté publique et de leur prospérité. De cette conviction découle naturellement l'importance immense qu'elles doivent sous le rapport de leur intérêt particulier, attacher aux révolutions du cabinet britannique. Avec quel enthousiasme ces nations, éclairées de plus en plus par cette masse d'écrits sur la politique proprement dite, l'administration et le commerce, et dont il n'est plus au pouvoir des gouvernemens d'arrêter la circulation, ne devaient-elles donc pas accueillir cette diplomatie si nouvelle et si consolante, uniquement due aux méditations profondes et à l'expérience de Canning, et introduite

par lui dans le premier cabinet de l'Europe, quand elles voyaient détruire journellement, sur tous les points du globe où s'étendait son influence, sans convulsion, sans effusion de sang et par la seule force de la raison, les anciens préjugés qui, sous le nom de *protection*, portaient un préjudice réel aux intérêts de l'état; faire disparaître les anciennes haines, et réconcilier le monde commercial et politique avec l'Angleterre. Pour amener ce résultat, il avait fallu trois choses : établir comme principe actif de droit public ce qui n'avait été jusque-là qu'une loi de la nature, la libre réciprocité des transactions commerciales; donner à tous, dans tous les climats, et sous toutes les modifications sociales et politiques, la jouissance des richesses de la nature et des fruits de l'industrie de l'homme; enfin, poser dans une époque peu éloignée, et pour les siècles à venir, la base d'un système tel, que les intérêts de tous les états étant confondus en un seul, toute cause de guerre, excitée entre les nations par les jalousies et les ambitions particulières de l'une devint impossible, par l'intérêt qu'auraient toutes les autres à prévenir ses conséquences ou à réprimer ses développemens. Ce projet, dont l'exécution, impossible pour tout autre, était devenue facile pour Canning, depuis que, dans l'intérêt de son propre pays, il s'était constitué le défenseur des intérêts de tous les autres, était déjà parvenu, à l'époque de sa mort,

à un tel point de maturité, et la plus intime confiance dans les généreuses intentions de son auteur était déjà si profondément établie parmi les peuples de l'Europe et des Amériques, dont il avait si éloquemment défendu les droits, que chaque jour lui apportait les preuves les plus incontestables de ces sentimens, et qu'il voyait les ressorts de sa politique se simplifier par le seul empressement des peuples à s'unir à ses vues et à seconder ses efforts.

Dans cette situation respective de Canning et des peuples civilisés, et au moment où le succès de cette conspiration généreuse contre le plus odieux de tous les despotismes, celui de la médiocrité insolente, n'était plus douteux, une mort imprévue, qui renversait tant de nobles espérances données avec franchise et accueillies avec enthousiasme, est venue frapper ce grand homme presque au milieu de son triomphe. On peut interroger les habitans des régions les plus opposées de l'Europe, sur le sentiment qui a spontanément éclaté à la nouvelle de la mort de l'homme des peuples, tous feront entendre une réponse semblable. Si les gouvernemens absolus qui ont manifesté, à la réception de cette nouvelle, une joie si imprudente, si insensée, si contraire à leurs véritables intérêts, n'ont pas, après y avoir mieux réfléchi, trouvé dans cette unanimité de douleur la plus énergique et la plus utile de toutes les leçons,

non-seulement il ne faut plus s'attendre à les voir revenir à la sagesse, mais il n'y a plus même d'espoir raisonnable à fonder sur le maintien et la stabilité de leur existence.

Quoique nous ne nous soyons proposé d'autre but, en publiant cet ouvrage, que de présenter Canning comme personnage politique, nous ne pouvons cependant garder le silence sur la noblesse de son caractère, ses vertus aimables, la solidité de ses affections, la réunion de toutes les qualités qui font le bon père de famille, le bon époux, l'ami fidèle. Comment ne pas payer un juste tribut d'admiration à ses rares talens comme orateur et comme poëte, à son érudition profonde, à sa parfaite connaissance des langues anciennes et modernes, qui l'eussent fait remarquer parmi les personnages les plus distingués de son pays et de son siècle, lors même que, comme homme d'état, ministre, et fondateur d'un système politique qui lui assure le respect et la reconnaissance de la postérité, une immortelle renommée ne serait pas déjà attachée à son nom?

Il n'avait jamais existé de liaison intime entre Canning et lord Byron, qui l'a si bien jugé; mais c'était un spectacle précieux pour l'observateur philosophe, que de voir ces deux hommes doués de qualités si remarquables, servant en même temps, et par des moyens divers, la noble cause de l'indépendance de la Grèce, l'un dans le cabinet britannique, où cette cause faisait tous les

jours des progrès; l'autre, au milieu des hasards de la guerre, sur le territoire même du peuple qui combattait pour sa liberté. Tous deux ont succombé avant d'avoir vu la fin de cette lutte sacrée. En perdant Canning, la Grèce a perdu dans les conseils de l'Angleterre le plus généreux, le plus puissant appui; elle n'y compte plus maintenant qu'un ennemi secret, mais actif, et, qu'il soit permis d'exprimer cette crainte, des amis irrésolus.

Ce fut par Shéridan, cet illustre membre des communes, qui s'était mis en relation avec tout ce que l'Angleterre renfermait d'hommes le plus distingués en politique et en littérature, que Canning fit la connaissance de Burcke, qui, malgré les inexplicables inconséquences de toute sa vie, devint bientôt son héros et son modèle, et avec lequel il eut, dans sa carrière politique, plus d'un trait de ressemblance. Comme lui, Canning aima la liberté, et comme lui il détesta les principes de la révolution française, qui n'en étaient cependant que la conséquence. Membre ardent de l'opposition, Burcke avait dévoué sa vie au ministre Rockingham, qui fut son protecteur, mais sans exiger de lui qu'il renonçât à son indépendance parlementaire; Canning entra dans le parlement sous les bannières de Pitt, lui resta toujours fidèle, ne passa sur les bancs de l'opposition que

lorsque ce ministre quitta le pouvoir, et ne rentra qu'avec lui dans l'administration.

Ce fut par son *Essai du sublime et du beau*, publié en 1758, et lorsque son auteur était déjà âgé de quarante-un ans, que le grand talent de Burcke se fit connaître; mais son talent était d'un métaphysicien et non d'un homme d'état; le talent de Canning, qui s'était révélé à quinze ans par ses articles du *Microcosme*, se mûrit, se perfectionna, se régularisa par l'âge, et réalisa encore plus d'espérances qu'il n'en avait données; et, tandis que la grande réputation parlementaire de Burcke, dont le génie versatile n'avait pas toujours su, dit-on, résister à la corruption ministérielle, lors même qu'il paraissait la combattre avec plus d'énergie, ne le conduisit qu'aux fonctions subalternes de secrétaire particulier d'un lord lieutenant d'Irlande (lord Halifax), et d'un ministre du cabinet (lord Rockingham), la renommée de Canning l'éleva aux premiers postes de l'état. Ami passionné de la liberté dans sa patrie, mais d'une liberté spéculative, fondée sur des abstractions, Burcke s'en déclara le plus fougueux ennemi quand elle prit naissance en France, comme si la France avait fait autre chose que répondre à son appel. Les premières années de Canning offrirent les mêmes contrastes; mais toute son expérience n'était alors qu'une foi implicite dans les doctrines de Burcke, avec lequel il siégea dans le parlement de 1793

à 1795. Il faut donc reconnaître que toutes les fautes des premiers pas de Canning eurent pour principe une admiration, souvent irréfléchie et fanatique, pour l'homme vraiment *insaisissable* dont il avait fait l'objet de son culte; mais la gloire de tout ce qu'il fit plus tard, de bon, de sage, de patriotique et de grand, il ne la doit qu'à lui seul et ne la partage avec personne, bien qu'il n'ait, dans quelques-unes de ces circonstances, que développé des pensées déjà conçues, mais qu'il avait su se rendre propres, par l'application qu'il en avait faite. Ainsi, Canning semblait avoir hérité de Burcke une même manière de voir, sur trois grandes questions qui l'ont constamment occupé pendant les diverses carrières qu'il a parcourues, soit comme membre de l'opposition, soit comme défenseur des intérêts ministériels, soit enfin comme ministre : la réforme parlementaire, l'abolition de l'esclavage des noirs, et l'émancipation des catholiques. Par la chaleur avec laquelle il n'a cessé de s'opposer à la première, il avait perdu tout espoir d'augmenter sa popularité; par la mesure qu'il a gardée dans la discussion de la seconde, il avait mérité l'honorable haine des partisans de l'esclavage; enfin, par sa constance à soutenir la troisième, il avait sacrifié l'objet de son ambition la plus ardente, la plus réfléchie, et qu'il avait constamment en vue, celle d'être élu représentant de l'université d'Oxford aux com-

munes. Il fondait son opposition à la réforme sur les dangers, attestés par l'histoire, de la pure démocratie; sur l'inutilité de cette forme de gouvernement, dans les cas où la puissance du peuple ne serait pas immédiatement déposée dans les mains de ses représentans, dont l'existence dépend de lui seul, et dont les intérêts sont identifiés avec les siens; enfin, sur l'incompatibilité de ce système avec le génie, le conseil héréditaire et le principe monarchique de la constitution. Il considérait cette réforme comme une innovation dangereuse, et pensait avec Burcke que c'était au parlement à former l'opinion du peuple et non pas à la recevoir de lui. Il est probable que, dans les derniers temps de sa vie, Canning avait singulièrement modifié cette opinion, et que l'insolence avec laquelle quelques pairs, parlant au nom d'une faction [1], s'étaient conduits à l'égard du roi dans le mois d'avril précédent, et le mépris que ces pairs avaient montré pour la prérogative royale dans le choix de ses ministres, lui avaient fait reconnaître, dans l'organisation actuelle du pouvoir de la Chambre des pairs, des dangers d'une tout autre nature et bien autrement imminens pour le peuple et pour le trône que certaines modifications qui seraient apportées au mode actuel

[1] Les ducs de Rutland et de Newcastle, le marquis de Londonderry, etc., etc.

d'élection à la chambre des communes, dont, au reste, personne ne reconnaissait mieux les inconvéniens que Canning. C'était donc par la crainte d'un mal plus grand, qu'il repoussait seulement la réforme ; et il est très-vraisemblable que, du moment où il aurait reconnu que le véritable danger venait d'ailleurs, il se serait rapproché de plus en plus de l'ancienne opposition pour détruire le puissant mobile de corruption qui agit en Angleterre d'une manière si immédiate et si scandaleuse sur les élections parlementaires, et dont les véritables hommes d'état de ce pays avouent tout à la fois la honte et le danger pour la liberté. Certes, il y a loin de cette réforme salutaire, appelée, de tous les points de la Grande-Bretagne, par les bons esprits, à la réforme radicale que provoquent quelques enthousiastes, dont on ne doit pas soupçonner la bonne foi, mais dont les doctrines, mises un seul moment en pratique, livreraient l'Angleterre aux plus affreux bouleversemens, porteraient une mortelle atteinte à son crédit, et rendraient peut-être impossible la liberté qu'elles auraient eu pour but d'établir.

Un autre danger, provenant de l'influence effrayante et progressive des intérêts aristocratiques et territoriaux dans la Chambre des pairs, avait frappé Canning. Il avait vu les mesures les plus sages et les plus utiles au peuple,

dans la question des céréales, repoussées presque sans examen dans cette Chambre par l'esprit de faction; l'action la plus salutaire du gouvernement était ainsi suspendue et entravée dans des circonstances où les besoins de la nation exigeaient surtout que cette action n'éprouvât ni obstacle, ni retard, et où l'irritation publique, qui se manifestait déjà par les symptômes les plus inquiétans, pouvait produire une explosion funeste, non-seulement pour ceux dont la coupable résistance l'aurait provoquée, mais encore pour la constitution même du pays. Cet abus, d'un immense pouvoir dans le premier corps de l'état, auquel il paraissait impossible d'apporter aucun remède sans l'exposer à une convulsion dont les suites seraient incalculables, était devenu, depuis quelque temps, l'objet des plus profondes méditations de Canning.

A cette époque la question de la réforme parlementaire n'était pour Canning qu'une alternative entre la république et la monarchie, et ne lui paraissait pouvoir être décidée affirmativement que par cette force populaire qui brise le frein des lois, foule aux pieds les antiques institutions que la génération présente a reçu de ses aïeux, auxquelles elle est attachée par les liens moraux et religieux non moins que par ses mœurs, et qu'elle doit transmettre à son tour aux générations qui lui succéderont, ces institutions étant la propriété des races qui n'exis-

tent pas encore, et ne pouvant être détruites ni par les représentans du peuple ni par le peuple lui-même, qui n'en a que *l'usufruit*. D'après ces principes, et en considérant l'état actuel de la constitution britannique, Canning, qui regardait cette constitution, toute imparfaite qu'elle est, comme ce que les hommes avaient encore fait de mieux, s'était constamment opposé à tout projet de réforme, et ne voyait dans toute proposition tendant à donner une plus grande latitude au pouvoir populaire, qu'une tentative aussi absurde et aussi insensée que le serait celle de « vouloir construire, disait-il, un temple grec avec de vieilles briques et des décombres. »

L'opinion de Canning, ainsi qu'on a pu s'en convaincre par ses discours, était aussi fortement prononcée pour l'abolition de l'esclavage des noirs, qu'elle était prévoyante et mesurée dans le choix des moyens à employer pour le détruire, et l'importance de ne rien précipiter dans l'emploi de ces moyens. Il regardait cet esclavage comme un grand mal en lui-même, en opposition avec les plus nobles sentimens de la nature, incompatible avec les principes de la constitution, mais légitimé en quelque sorte par plusieurs siècles d'existence, consacré par la législation, sous la foi de laquelle les acquéreurs avaient contracté, et qui, d'ailleurs, rendait la condition du nègre prisonnier moins cruelle qu'elle ne le serait dans son propre pays. Convaincu qu'il fal-

lait arriver à l'abolition de la traite, mais n'y arriver qu'avec de grandes précautions et graduellement, Canning avait pensé qu'il ne convenait ni de donner aux noirs, par une résolution subite et imprévue, le pouvoir de se nuire à eux-mêmes; ni priver les colons d'une propriété acquise sous la garantie légale, pour complaire à quelques esprits systématiques ou à quelques jalousies commerciales; ni enfin priver la mère-patrie des services et des secours qu'elle recevait de ses colonies. Ces points de vue sont les seuls d'après lesquels Canning a constamment envisagé cette importante question dans le cabinet et dans le parlement : il serait injuste et absurde de lui en attribuer d'autres.

L'opinion de Canning n'était pas moins fortement arrêtée sur la condition présente des catholiques romains dans le royaume uni; il avait reconnu de bonne heure combien cette condition est en opposition directe avec l'esprit de liberté sur lequel est fondée la constitution britannique, et cette opinion n'éprouva jamais de sa part la moindre modification, bien que, comme ministre, il ait dû s'exprimer sur ce point avec beaucoup plus de réserve que comme membre de la chambre des communes. Exclure les catholiques de la protection dont les institutions constitutionnelles du pays couvrent tous les sujets britanniques, seulement à raison de leurs opinions religieuses, était, dans l'opinion de Canning,

les sacrifier aux principes d'un protestantisme rigide et de la révolution de 1688 ; les exclure de cette protection pour les fautes ou les crimes de leurs ancêtres, était une révoltante injustice ; les en exclure lorsque leurs droits avaient été longuement débattus dans les Chambres et hors des Chambres, que l'opinion en leur faveur avait fait d'immenses progrès, et que l'administration, en secondant les efforts de leurs défenseurs, leur avait permis de concevoir l'espérance d'un meilleur avenir, était un acte à la fois injuste, impolitique, et dont les conséquences pourraient devenir funestes au prince, à son gouvernement et au pays.

L'opinion de Canning n'a jamais été modifiée sur ces trois grandes questions du droit public anglais. Nous avons cru devoir les résumer ici avec plus de détail, indépendamment de ce qu'on a déjà vu dans les discussions de la Chambre des Communes, afin de les opposer, une dernière fois, au reproche de *versatilité* si souvent allégué contre cet homme d'état. Il ne s'agirait que de se bien entendre sur le sens véritable qu'il faut attacher à ce mot, pour être bientôt d'accord. Trop souvent jugé jusqu'ici, dans son propre pays et à l'étranger, par des intérêts et par des passions, ou sur des souvenirs, d'après ce qu'il a dit et fait comme ministre, et lorsqu'il agissait sous la responsabilité de ses collègues,

Canning a dû l'être, et l'a été en effet, avec sévérité, sur les premières époques de sa vie, où il n'apparaissait dans la carrière politique que comme un jeune ambitieux voué au pouvoir. Quoi qu'il en soit, ce serait une question fort délicate à décider, que celle de savoir quel est l'instant *précis* où un homme d'état, obligé de suivre, quand il n'a pas la force matérielle nécessaire pour lui résister, l'impulsion des événemens qui, d'un an, d'un mois, d'un jour à l'autre, peuvent, en changeant entièrement de face, exiger de sa part de nouvelles combinaisons, est contraint de modifier ses principes et ses actes selon la marche nouvelle de ces événemens, et peut être accusé de *versatilité* pour avoir cédé à cette nécessité[1], qui, du reste, ne saurait, dans aucun cas, être justifiée par une abjuration complète des principes qu'il aurait professés toute sa vie. Il serait aisé de prouver que peu d'hommes d'état en Angleterre ont suivi une ligne plus fixe que Canning dans les grandes questions d'intérêt national; il est vrai que l'intérêt national lui-même est considéré sous tant d'aspects différens, selon le parti politique auquel on appartient, qu'à proportion qu'on s'éloigne davantage des doctrines de ses adversaires, on paraît presque toujours, aux yeux de ce parti, se rapprocher davantage

[1] Spesso è costanza il variar pensiero.
METASTASE.

de cet intérêt. Bien que Canning en eût l'expérience, et qu'il sût très-bien qu'en Angleterre surtout tout homme qui n'est pas favorisé des dons de la fortune et d'un patronage puissant doit renoncer à atteindre les hautes sommités politiques, s'il n'est enrôlé sous les bannières d'un parti qui le produit, l'élève et le soutient, il eut néanmoins rarement recours à cette ressource. Jeté, par une ambition dont on ne saurait ni condamner tout-à-fait ni tout-à-fait absoudre les motifs, dans les intérêts du pouvoir, et après avoir suivi dans leur disgrâce ses premiers protecteurs avec lesquels il l'avait partagé, il y était rentré avec des collègues qui rendirent ce pouvoir odieux par des actes auxquels il attacha son nom et sa responsabilité; et ce fut après leur mort, et devenu indépendant par son génie de ses collègues qui, dans d'autres intentions, l'avaient appelé à siéger avec eux, qu'ayant senti le besoin de réconquérir l'opinion et de justifier aux yeux de l'Europe plusieurs de ses antécédens, il prit enfin la généreuse résolution qui a fait de lui l'un des ministres les plus grands et les plus populaires de la Grande-Bretagne.

Quoiqu'il n'apportât aucune prétention dans la société, Canning n'y perdait rien de sa supériorité habituelle. Il sut se tenir à une distance égale de tous les excès. Sa mise était simple, mais du meilleur goût. Grand, bien fait, il avait été

un très-bel homme dans sa jeunesse, mais, dans les derniers temps, les années, les inquiétudes, l'ambition avaient sillonné ses traits de profondes traces. Le génie et la fermeté étaient empreints sur sa physionomie, où dominait un caractère de douceur et de bienveillance. Il fut chauve de bonne heure. Son front était large et élevé; son œil réfléchi, mais plein de feu. Les plus douces affections et une grande force intellectuelle se faisaient remarquer dans toute sa personne. Sa démarche était ferme et dégagée de toute contrainte; il paraissait plus réservé que communicatif; sa parole était brève, sa voix forte, mais nette et harmonieuse. Sa tête était d'une beauté remarquable; sa tournure élégante sans affectation; toutes ses manières gracieuses et prévenantes; mais c'était surtout lorsqu'il parlait que sa supériorité devenait plus incontestable. Il avait un grand bonheur d'expression, et une grâce de langage à laquelle on ne pouvait résister. Dans sa vie privée, personne n'avait moins d'ostentation, de vanité et de présomption; les plus humbles individus avaient un accès facile auprès de lui. Il aimait la simplicité, et se montrait affable pour tous ceux qui l'entouraient. Généreux sans prodigalité, il était économe sans avarice. Ses organes étaient d'une excessive délicatesse: aussi, lorsque ses sentimens ou ses affections étaient blessés, il éprouvait une vive irritation, compagne ordinaire du génie; mais jamais, dans ses

relations sociales ordinaires, il ne fit entendre à qui que ce soit la moindre parole dure ou désobligeante. Comme chef de famille, sa conduite fut exemplaire sous tous les rapports. On l'a accusé d'avoir été ambitieux, comme si une haute et honorable ambition était un crime, ou plutôt, comme si cette sorte d'ambition, qui lui était commune avec les plus nobles génies qui ont honoré l'espèce humaine, n'était pas le mobile de toutes les vertus. Son éloquence, qui était d'un ordre élevé et en rapport avec son imagination poétique, fut presque toujours exempte de déclamations passionnées, et ne se dégrada jamais jusqu'à recourir à ces ressources de la médiocrité, qu'on retrouve néanmoins si fréquemment dans les discours des orateurs anglais, même de premier ordre. Le langage de Canning était quelquefois étudié, mais toujours clair; son débit naturel et mâle. Il lui arrivait quelquefois, mais rarement, de cesser d'être maître de lui, et ce qu'on croyait lui être échappé dans la chaleur de l'improvisation, était presque toujours l'effet d'un calcul long-temps médité. Son style, habituellement pur, produisait une impression profonde sur ceux qui l'écoutaient. Sa dialectique n'était jamais embarrassée. Il possédait éminemment une qualité qui contribuait beaucoup à le rendre agréable à une assemblée anglaise : c'était une tournure d'esprit toute particulière à son genre d'éloquence, et avec laquelle il fixait d'une ma-

nière admirable l'attention de ses auditeurs et tournait en ridicule ses adversaires. Il était, dans ses discours, prodigue de figures de rhétorique, mais il les appliquait heureusement et à propos. Quoique sa diction fût élégante, elle ne manquait néanmoins ni de véhémence ni de vigueur. L'impassibilité et la sérénité de son regard, pendant les discussions les plus animées, commandaient tellement le respect et donnaient un si grand poids à ses paroles, qu'on ne pouvait se défendre de l'idée d'une force innée en lui, ou du calme du rocher, inébranlable au milieu de la tempête et autour duquel viennent se briser les flots. Ceux qui l'ont vu, une seule fois, dans les débats parlementaires, conserveront un éternel souvenir de cette attitude calme et majestueuse qui attestait sa confiance dans la supériorité de ses ressources. L'opposition l'animait et doublait ses forces; ses yeux jetaient alors des éclairs. La conviction qu'il avait du sentiment de ses devoirs et de la haute responsabilité de sa situation, répandaient sur ses traits un calme inaltérable. Dans ces grandes discussions politiques qui se renouvelèrent souvent dans les dernières années de son ministère, tous les regards fixés sur lui attendaient sa réplique avec une impatience qui n'osait toutefois se manifester par aucun signe extérieur. Le silence profond qui régnait alors dans l'assemblée ressemblait en quelque sorte à celui qui précède les convulsions de la nature. C'est sur-

tout dans les quatre derniers mois de la vie de Canning, que son humeur, autrefois égale, enjouée, bienveillante, devint inquiète, soucieuse, mélancolique et sombre. Les affections pénibles dont l'obsédait sans cesse une persécution aussi odieuse dans son but que lâche dans ses attaques, agissaient avec une funeste efficacité sur son caractère naturellement franc, ouvert, généreux, et qui ne pouvait comprendre que des moyens aussi vils, et auxquels il se sentait lui-même si peu capable d'avoir recours, fussent employés contre lui. Ces causes, jointes à la continuité d'un travail auquel ses forces physiques ne pouvaient suffire, et qui, dans les derniers mois, s'étendait à toutes les branches de l'administration et particulièrement aux finances, influaient d'une manière sensible sur sa santé. Ainsi s'éteignait et se décomposait peu à peu ce puissant génie, sans qu'il eût en lui le sentiment de sa destruction, tant son courage moral soutenait en lui les forces défaillantes de la nature.

Des personnes auxquelles il serait difficile de ne pas supposer des motifs d'intérêt personnel, ont dit que Canning avait « souvent regretté de s'être abandonné sans réserve, dans quelques circonstances, aux mouvemens de son éloquence et aux sentimens dont il était affecté » : il est possible qu'il s'y soit abandonné en effet; mais il faut révoquer en doute les regrets qu'on lui suppose; au contraire, tel ministre étranger pourrait

attester avoir entendu de la bouche même de Canning, dans le cabinet de Downing-Street, les mêmes paroles qu'on lui a reproché d'avoir laissé échapper quelques jours après, dans la Chambre des communes, sur des questions qu'il était d'autant moins dans sa volonté de soustraire à la connaissance du public, qu'il n'ignorait pas combien ceux avec lesquels il traitait, avaient de raisons de désirer que quelques-unes de ces transactions restassent toujours couvertes du plus profond secret. Les formes de cette diplomatie, nouvelles sans doute, en ce qu'il n'avait pas été d'usage, avant Canning, de mettre les peuples dans la confidence complète de leurs affaires, ont dû paraître un peu âpres au diplomate auquel nous faisons allusion; mais elles avaient le grand avantage de déconcerter les intrigues dont le mystère fait souvent tout le danger, et qui, mises au grand jour de la publicité, ne seraient presque jamais que ridicules, par la petitesse des moyens et des personnages mis en jeu pour les faire réussir.

Deux révolutions ministérielles viennent de s'opérer simultanément et en sens tout-à-fait contraires dans les deux états de l'Europe qui influent le plus puissamment sur les destinées du monde, l'Angleterre et la France. Dans l'état actuel des besoins, des lumières et du sentiment des deux pays, les nouveaux ministères

qui viennent d'être formés, ne peuvent évidemment être que provisoires, en ce qu'ils ne répondent point aux espérances des deux nations, se composant d'élémens hétérogènes qui n'y ont été introduits que par l'impossibilité d'arriver de premier abord à une organisation compacte, et la nécessité de ménager l'opinion publique ; la dissolution de ces deux ministères sera donc inévitable, du moment où ils se rencontreront sur le terrain des questions qui divisent leurs membres. Cette différence, néanmoins, doit être remarquée entre les ministères Français et Britannique, que le premier, bien qu'il ait encore très-imparfaitement répondu à l'attente nationale, était appelé pour remplacer une des plus odieuses administrations par lesquelles la France ait jamais été tourmentée : tandis que le second, ayant, en quelque sorte, emporté d'assaut le pouvoir que le monarque s'était refusé à lui rendre, en avril 1827 (époque à laquelle Canning fut nommé premier ministre), est en opposition ouverte avec le vœu national de l'Angleterre par le seul nom de son chef, ennemi déclaré des libertés publiques.

Ces libertés ne sont point menacées en France par l'existence d'une administration qui n'a point encore de racines dans l'opinion, et qui, modifiée par la seule force des événemens et nommée sous l'influence de l'esprit qui a présidé aux élections mais non par cette influence, n'offre, il

est vrai, aucune garantie dans la forme de son organisation et dans les noms de ceux qui la composent, mais ne donne lieu à aucun sujet fondé d'alarme. Formée à l'époque de la réunion des Chambres, dont la grande majorité est animée de sentimens constitutionnels, cette administration ne peut gouverner autrement que par la légalité; et dans le cas où, entraînés par le funeste génie qui a égaré leurs prédécesseurs et causé tant de maux à la France, les nouveaux ministres se laisseraient conduire par lui, leur chute serait inévitable, prochaine et peut-être violente, car il est douteux que la France, dont les forces, aujourd'hui bien connues, sont en présence de la faction qui l'a opprimée, accordât aux continuateurs du système qu'elle vient de renverser, la tranquille et honorable retraite dont jouissent les ministres déchus, et qui, il faut bien le dire, est pour elle-même et pour l'Europe un sujet de douleur et de scandale.

Quoique rassurés sur le ministère, que l'intérêt de sa conservation maintiendra dans les voies légales, nous craignons les audacieux conseils et les perfides menées de la faction apostolique française qui, montrant pour la religion ce zèle fervent auquel nos ancêtres durent la Saint-Barthélemi, est l'alliée intime de ce clergé anglican dont il faut bien se garder de confondre l'esprit avec celui du véritable protestantisme, et qui se montre tout à la fois l'ennemi ardent des catholiques d'Irlande

qui revendiquent leurs droits politiques arrachés par la violence, et des Grecs qui combattent pour se soustraire au glaive musulman, établir leur liberté, et rentrer dans la civilisation.

Les dangers qui menacent encore la France viennent de ce côté, et, on ne peut se faire illusion, ils ont d'autant plus de réalité et d'imminence, que l'influence de l'ancien président du conseil est encore toute-puissante à la cour; que ses avis sont écoutés, suivis, demandés; que, divisé avec la faction apostolique lorsqu'il gouvernait le ministère, sur quelques points relatifs au pouvoir séculier que celle-ci voulait envahir, il est maintenant d'accord sur tous avec elle, parce que, les points de contact ayant cessé d'être immédiats, tous deux éprouvent aujourd'hui le besoin de se prêter un appui mutuel, la faction pour conserver et augmenter son influence, l'ex-ministre pour reconquérir le pouvoir.

L'avenir de la France est donc encore environné de ténèbres, mais pas assez obscures, néanmoins, pour qu'il n'y pénètre pas un rayon de lumière qui serve de guide. Ce rayon, c'est la Chambre des députés, dont la réunion inattendue, après six ans d'un despotisme abject et dégradant, est, par le hasard le plus extraordinaire et le plus inouï, l'œuvre du vertige dont il semble que la Providence a voulu frapper ce despotisme, et le seul bienfait que la France ait reçu de lui.

C'est après avoir torturé long-temps et par tous les moyens pris dans la législation, l'administration et la police, le droit électoral, propriété sacrée de tous les Français; c'est après avoir livré les choix de la nation à l'arbitraire le plus révoltant, et à la plus dégoûtante corruption; c'est après avoir trois fois et selon le caprice de la faction dominante, changé le texte et dénaturé l'esprit de la Charte; c'est à force d'intrigues, de déceptions, de combinaisons pour se maintenir au pouvoir, que des ministres aussi incapables que pervers, ont enfin, contre leur propre vœu et malgré toutes leurs prévisions et tous leurs efforts, réussi à composer une Chambre, tellement nationale dans sa majorité, qu'ils ont dû abandonner précipitamment le pouvoir, avant qu'elle fût rassemblée, et aller se perdre dans la Chambre des pairs, où ils ne se seraient pas même crus en sûreté s'ils n'avaient eu la précaution de s'y faire précéder par le bataillon des soixante-seize qui devait leur servir d'escorte.

Le but de cette nomination était évident; par elle on espérait briser la majorité de la Chambre héréditaire, arrêter les généreuses résolutions de la Chambre élective, embarrasser la marche du gouvernement constitutionnel, et donner un appui assez fort aux sentimens secrets du roi, dont on n'ignorait pas que les affections personnelles étaient froissées, pour décider ce prince à n'éloigner jamais de ses conseils, celui que les amis

du premier ministre nommaient *l'homme nécessaire.*

C'est dans cet état que se présente la France; mais ce qui ne paraît pas avoir assez frappé ceux qui prennent de sérieuses alarmes de cette position, c'est la puissante opinion nationale qui, bien qu'enchaînée encore dans ce pays par les évêques, les généraux commandans les divisions et les départemens, les préfets, les curés et les employés supérieurs des administrations, tous ministériels sous peine de destitution, s'est manifestée en un instant par ses choix, sur tous les points de ce pays qui sont le plus rapprochés du centre de la civilisation, et se manifestera plus tard sur les autres. Admirable et surprenant spectacle, dans un royaume de trente millions d'habitans, où cent mille individus seulement, payant 300 francs de contribution, avaient été d'abord jugés dignes d'exercer des droits civils, et où l'opinion de ces cent mille électeurs ayant bientôt paru redoutable à une aristocratie médiocre et jalouse, avait été promptement neutralisée par la création des grands colléges dont la Charte ne parle nulle part, et dans lesquels les démolisseurs de cette Charte avaient décidé qu'on ne serait admis qu'en payant mille francs, ce qui équivalait à l'entière destruction de l'élément démocratique dans la Chambre élective. Cette première inconstitutionnalité suivie de la loi de septennalité, en opposition littérale avec

l'article 37 de la Charte, qui porte que la Chambre sera renouvelée tous les ans par cinquième, acheva d'anéantir le principe populaire dans cette Chambre, déjà fort aristocratique de sa nature, en ce que cent mille électeurs, réduits à soixante-treize mille aux élections de 1827, y représentent seuls une population de 30 millions d'hommes, ce qui n'établit ainsi aucune proportion entre les électeurs et la population. Aussi n'est-il pas hors de propos de rappeler que lorsque la Charte parut, tous les bons esprits reconnurent l'influence anti-nationale qui avait dicté cet article. La faculté élective aurait dû être assurée à quiconque payait une contribution annuelle de cinquante francs ; mais, dès-lors, la véritable opinion de la France était ce qu'on redoutait le plus de connaître !

Ainsi se trouvèrent altérés, dès les premiers instans de l'existence de la Charte, et furent, bientôt après, détruits dans leurs plus importantes dispositions, l'esprit et la lettre de cette loi fondamentale de l'État. L'heureux essai de ces premières violations, le silence désapprobatif dans lequel elles avaient été reçues par la nation, et que la faction feignit de prendre pour un assentiment formel, encouragèrent à en tenter de nouvelles, et l'on se rappelle cette suite de lois anti-nationales qui furent successivement proposées par la Chambre des députés, et adoptées, mais non pas sans de fortes restrictions qui en modifiaient l'effet, par

les pairs. Il n'en fallut pas davantage pour faire concevoir dès-lors le projet de briser une majorité que le ministère avait perdu l'espoir de corrompre. On connut ce projet, et l'on s'en indigna dans toute la France; néanmoins ce plan, conçu depuis deux ans, comme dernière ressource d'un ministère qui sentait bien que le temps n'était pas éloigné où il ne pourrait échapper à l'indignation universelle, a été mis à exécution par la nomination, prévue depuis long-temps, mais inattendue à l'instant où elle a été effectuée, de soixant-seize nouveaux individus à la Chambre héréditaire, à la tête desquels sont placés les trois ministres qui venaient d'être écartés du pouvoir, mais non de la confiance du monarque. Ce fait a été évidemment constaté par les honneurs sans mesure qui ont accompagné dans leur retraite des hommes réprouvés par la France; et cette nouvelle preuve du mépris des conseillers du trône pour l'opinion publique a achevé d'exaspérer les esprits. Tout pouvait néanmoins se réparer encore par la formation d'un ministère national; mais tel est le vertige qui aveugle ces conseillers, qu'ils ont mieux aimé se rejeter dans des difficultés dont on a pu apprécier l'importance par les embarras qu'ils ont éprouvés à former une administration dont la plupart des membres ne répondent aux espérances de la nation, ni par de grands talens, ni par une réputation déjà acquise d'un sin-

cère attachement aux libertés publiques, que de rentrer franchement dans les voies constitutionnelles. C'est ainsi, qu'après avoir altéré la Charte dans son principe, et avoir été conduits par une nécessité inévitable à la violer ensuite dans toutes ses conséquences, les ministres de la septennalité ont, de faute en faute, amené la France à l'état où l'a trouvée la Chambre de 1828.

A cet aperçu rapide, mais exact, de la position du nouveau ministère français, joignons maintenant quelques observations sur le nouveau ministère britannique. L'influence réciproque de l'Angleterre sur la France et de la France sur l'Angleterre, est trop évidente en effet sous le rapport du maintien de la paix intérieure des deux pays et de leur bonne intelligence; elle est, dans les conjonctures présentes, un événement trop important et qui se lie par trop de considérations à la politique continentale, pour que, dans la situation où se trouvent placés les ministères des deux pays à l'égard de leurs populations, on ne reconnaisse pas que les révolutions qui agitent leurs cabinets, touchent d'une manière plus ou moins directe au présent et à l'avenir de l'Europe. Sous ce rapport, le changement de la politique britannique, peut être plus encore que le changement de la politique française, serait le plus grand événement de l'époque; ces deux mouvemens, arrivant ensemble à la suite du ministère de George Canning, amèneraient trop de combinai-

sons nouvelles pour n'être pas considérés comme appartenant en quelque sorte à l'histoire de ce ministère, qui, bien que sa durée n'ait été que de quelques instans, occupera néanmoins une si grande place dans la postérité.

On a vu, dans le cours de cet ouvrage, quels sont les points sur lesquels se rapprochent et se séparent la politique de l'Angleterre et celle de la France; il s'agit maintenant de savoir jusqu'où les changemens récemment opérés dans les deux cabinets, en supposant, contre toute apparence, quelque stabilité à l'organisation actuelle de ces cabinets, modifieront et dénatureront peut-être leur système de politique extérieure; de rechercher en même temps quelles sont les causes qui viennent de renverser, dans la Grande-Bretagne, l'administration qui avait hérité des nobles desseins de George Canning, sans hériter, toutefois, de ses talens, de son génie, et d'une force de caractère qui triomphait de tous les obstacles; d'examiner, enfin, quel degré de confiance il est permis d'accorder aux assertions, faites de bonne foi, sans doute, et dans un esprit de conviction que nous voudrions pouvoir partager, par quelques-unes des personnes très-honorables qui font partie de la nouvelle administration, «que rien ne sera changé dans le système extérieur et intérieur de la Grande-Bretagne.» Nous désirons que ces personnes ne soient pas dupes elles-mêmes des illusions qu'elles sont

portées à se faire, dans l'intérêt de leur pays; mais il semble qu'un peu d'examen, de réflexion et de mémoire suffit pour s'en défendre.

Qui ne se rappelle, en effet, que le duc de Wellington a formé, en avril 1827, cette opposition violente et soutenue à la nomination de Canning au premier ministère? Qui ne se rappelle cette correspondance si franche de la part de Canning, si malveillante de la part du noble duc? Qui ne se rappelle cette démission des fonctions de commandant en chef de l'armée britannique, donnée avec tant d'amertume, en haine d'un seul homme? Qui ne se rappelle cette résistance irréfléchie, apportée dans la Chambre des pairs, aux plans salutaires présentés par Canning et M. Huskisson, relativement aux céréales? Qui ne se rappelle, enfin, ce trop fameux amendement introduit par le noble duc, et dont le but était de détruire la loi elle-même? Il est vrai, qu'entraîné à toutes ces démarches par les inimitiés personnelles de quelques hommes, trop déconsidérés dans l'opinion publique pour combattre en leur propre nom le ministre qui jouissait de la confiance nationale, le duc de Wellington sembla reconnaître plus tard qu'il avait été l'instrument d'une méprisable intrigue, et désavoua son propre amendement; mais comme ses amis s'en emparèrent aussitôt, il fut permis de croire que tout ce qui s'était passé n'avait été qu'un jeu concerté d'a-

vance. D'ailleurs, ceux qui ont vécu dans l'intimité de Canning, n'ignorent point que, dans les derniers mois de sa vie, il regardait le duc de Wellington comme l'ennemi le plus déclaré du système politique, militaire [1] et commercial, qu'il avait embrassé aux acclamations de l'Angleterre, et des principes qui conciliaient à ce grand ministre le respect, l'amour et la reconnaissance des nations.

Si à toutes ces circonstances, qui ne laissent point de doute sur les sentimens que porte le chef actuel du ministère britannique au système légué par Canning à ses successeurs et garanti par les promesses du monarque, on ajoute l'importante déclaration consignée dans les premiers jours de février 1828, dans le *Morning Chronicle*, par l'ancien rédacteur du journal ministériel anglais, *The Courier* (M. Mudfort), de laquelle il résulte « qu'il a été signifié à ce rédacteur, au nom des personnes qui *s'étaient trouvées offensées des sentimens de respect et de dévouement qu'il avait exprimés à l'égard de Canning*, dans la feuille dont la rédaction lui avait été confiée, que l'écrivain qui avait fait l'éloge des principes et de la politique du premier ministre défunt, ne pouvait pas continuer à rédiger désormais une feuille attachée au gouvernement » nous demandons, sans autre motif

[1] On sait que Canning faisait entrer la réduction de l'état militaire dans ses projets d'économie et de réforme.

que de connaître la vérité, quelle personne avait droit de s'exprimer ainsi, si ce n'est le nouveau chef du gouvernement? Ce point constaté, que deviennent, à côté de faits aussi positifs, aussi notoires, et qui portent avec eux un caractère de conviction aussi accablant, les attestations tout à la fois officielles et officieuses de quelques personnages, très-honorables sans doute, mais dont la position actuelle et la présence dans le nouveau conseil britannique infirment nécessairement le témoignage?

Qui croire, en effet, ou de l'honorable M. Huskisson ou de l'estimable M. Mudfort? Et quel moyen y a-t-il de les croire tous deux? S'il est vrai que le chef actuel du ministère britannique soit aussi convaincu aujourd'hui de l'extrême utilité de la législation sur les céréales présentée par Canning et M. Huskisson, qu'il l'était il y a quelques mois, avec le marquis de Londonderry et quelques autres, de l'extrême danger de cette même législation, en quelles débiles mains est donc tombée l'administration britannique? N'y aurait-il pas un véritable délire à croire à la franchise, à la stabilité d'un ministère, dont le chef, ne pouvant ignorer que l'attachement à ses principes, à sa doctrine et à ses amis, est la première des qualités de l'homme d'état, doit, pour être devenu digne de l'estime et de la confiance de la nation, avoir abjuré ces mêmes principes, ces mêmes doctrines et ces mêmes amis, sur lesquels il s'appuyait naguères! Alternative mal-

heureuse, et dont il semble aussi difficile qu'invraisemblable que le duc de Wellington puisse sortir avec honneur, puisqu'elle le place dans une position telle, que, ne voulant plus aujourd'hui ce qu'il voulait il y a huit mois, il donne une preuve évidente de son peu de lumières ainsi que de la faiblesse et de l'inconsistance de son caractère; et que, restant fidèle à ses anciennes doctrines, il se met en opposition avec la moitié de l'administration dont il est le chef, et avec l'opinion commerciale de toute l'Angleterre. En effet, c'est un point bien reconnu aujourd'hui, que cette opinion est unanimement prononcée contre les prétentions aristocratiques de quelques possesseurs d'immenses propriétés, lesquels, votant constamment dans un intérêt qui leur est exclusivement personnel, amassent d'horribles tempêtes sur leur pays, et préparent à leurs enfans, et peut-être à eux-mêmes, le plus effrayant avenir.

Ainsi donc, même médiocrité, même impuissance de faire le bien dans les deux ministères, et, à l'exception peut-être de deux ou trois de leurs membres, auxquels une puissance supérieure ne permettra pas de suivre leur propre impulsion, même faiblesse, même condescendance à souscrire à tout ce qui sera exigé d'eux. Disons mieux, dans l'état des affaires des deux pays, il est impossible que les choses soient autrement; car l'influence que le clergé anglican et

l'ultratorysme britannique exercent en ce moment sur le cabinet de Londres, est semblable en tout à celle que l'apostolicisme et l'absolutisme français font subir au cabinet de Paris, avec cette seule différence, toute à l'avantage du premier, qu'accoutumée par une éducation d'un siècle et demi aux formes du gouvernement représentatif qui a jeté des profondes racines dans le sol, l'Angleterre ne voit dans un mauvais ministère qu'un accident passager qui ne porte qu'une atteinte passagère à ses institutions ; tandis qu'en France, où commence l'éducation constitutionnelle, ce même accident peut avoir de longues et funestes conséquences ; ranimer les factions découragées, ressusciter les prétentions éteintes, et compromettre le sort de l'État tout entier ; car il importe, surtout en politique, de ne jamais remettre en question ce qui est jugé depuis long-temps. Aussi l'un des hommes d'état les plus habiles de la France impériale, s'adressant à Napoléon, qui lui recommandait des mesures de sévérité contre ceux qu'il regardait comme en opposition active avec son gouvernement : « Croyez-moi, sire, disait-il, évitez toutes les rigueurs qui ne sont pas absolument indispensables ; rien ne vous serait plus funeste que d'accréditer, par des éclats indiscrets, l'opinion que les ennemis de votre autorité sont puissans et nombreux ; plus les procédures et les punitions se multiplieront, plus votre puissance

morale s'affaiblira dans l'opinion, et par conséquent sur vos peuples, *car c'est toujours de la dernière conspiration découverte que la multitude date l'existence d'un gouvernement.* »

En dernier résultat, l'Angleterre et la France trouveront-elles, dans les ministères maintenant existant dans les deux pays, et qui succèdent, le premier à celui dont lord Goderich était le chef, le second à celui qui avait le comte de Villèle pour président, les garanties nécessaires à leur sécurité intérieure et au maintien de la paix européenne? Non sans doute, en examinant leur composition, et en réfléchissant que l'appui moral des deux nations leur manque également. Dans les conjonctures actuelles, l'Administration qui se présente avec moins de désavantage est celle de la France: car, en remplaçant des hommes justement flétris et abhorrés, elle s'engage, avec des protestations de sincérité dont il serait pénible de douter, quoiqu'en ne croyant point à ses moyens de les réaliser, à rentrer dans les voies de l'honneur et de la légalité; au moment même où l'Administration britannique, répudiant les grands principes de droit public universel proclamés par Canning et auxquels s'étaient ralliés les deux mondes [1],

[1] Assez de faits répondent avec trop d'avantage aux flatteuses espérances de M. Huskisson, pour qu'on n'y lise pas, dès ce moment, le changement

s'engage de nouveau dans le système de l'absolutisme continental, et s'apprête, si on lui laisse le temps de s'affermir dans cette nouvelle carrière, si fatale aux intérêts et à l'honneur de la Grande-Bretagne, à renouer la chaîne des temps malheureux pendant lesquels un joug despotique opprima l'Angleterre. Interrompue dans les derniers siècles, cette chaîne fut rétablie depuis par Castlereagh et brisée plus tard par Canning; mais il était réservé aux Wellington, aux Bathurst, aux Ellenborough d'en réunir les anneaux. Si ce plan n'était pas arrêté, s'il ne l'était pas irrévocablement, M. Huskisson eût-il donc été le seul à élever la voix pour en justifier le ministère? Eût-il été le seul à se rendre garant que les principes de Canning survivraient à ce grand homme? N'aurait-il pas été appuyé par ses nouveaux collègues dans la déclaration solennelle et honorable qu'il vient de faire à Liverpool? Eût-il, seul au milieu d'eux, pris la parole en faveur de cette grande administration CANNING, dont la ruine a déjà porté la douleur dans toutes les âmes généreuses et mis l'humanité en deuil? Si les ministres pour lesquels M. Huskisson

prochain de la politique britannique, et l'avenir, non moins funeste pour le genre humain que pour l'Angleterre elle-même, dont sera suivi l'abandon de cette noble et sage politique, qui, pendant six ans et demi, a placé le cabinet anglais à la tête de la civilisation européenne.

offre sa garantie, étaient en effet pénétrés des mêmes principes que l'honorable secrétaire d'état, ne se seraient-ils pas empressés, n'auraient-ils pas tenu à l'honneur de réclamer une solidarité commune avec lui? Mais non; les ennemis de Canning se trouvant compromis en quelque sorte envers leur parti par les espérances que l'honorable M. Huskisson avait cru devoir donner en leur nom, n'ont jugé à propos de répondre que par un dédaigneux silence aux engagemens pris par leur collègue; et celui que l'opinion générale accuse d'entretenir une haine plus profonde pour la mémoire et pour le système politique et commercial de l'ancien premier ministre : celui que son rang met le plus en évidence dans l'administration, s'est fait remarquer, dans cette circonstance où il importait de calmer des alarmes trop légitimes, par une plus parfaite indifférence si ce n'est par un plus profond mépris pour l'estime et l'affection de ses concitoyens. Un homme habile tel que M. Huskisson, ne peut se laisser tromper par des apparences contredites par des faits, et qui en imposeraient à peine à l'esprit le plus borné; un homme d'honneur tel que lui, veut encore moins tromper les autres quand il a pu être trompé lui-même; quel rôle inexplicable joue-t-il donc dans tout ceci? C'est au temps seul à nous l'apprendre, et ce temps ne peut être éloigné. Quant au duc de Wellington, ses doctrines comme chef du gouvernement ne diffèrent en rien, il

nous l'apprend lui-même, de celles qu'il professait comme général de la Sainte-Alliance. Sa haine des institutions libérales, des droits des peuples et surtout de la liberté de la presse, n'a rien perdu de son activité. Son esprit n'est ni plus juste, ni mieux éclairé par les vrais intérêts de son pays; son âme n'est ni plus grande ni plus généreuse que lorsque, dirigeant en chef les proscriptions européennes avec Castlereagh et le prince de Metternich, pendant les jours funestes de 1815, il dévouait à la mort l'un des plus illustres guerriers des temps modernes, qu'un mot de sa bouche, qu'il était de son devoir de prononcer, puisque ce mot était la vérité [1], pouvait soustraire au supplice.

Si, pour achever ce tableau que l'on peut re-

[1] Il s'agissait de savoir si le prince de la Moscowa (Ney) était ou non compris dans la capitulation de Paris, du 5 juillet 1815. Le fait était positif; le duc de Wellington consulté, refusa de l'attester, et livra ainsi aux bourreaux celui que la justice et l'honneur lui commandaient de protéger. Mais le héros français avait été son rival de gloire; il avait sauvé une partie de l'armée française lors de la désastreuse retraite de Moscou; et comme la confraternité d'armes qui unit les grandes âmes n'excite que de basses jalousies dans les âmes vulgaires, les titres mêmes qui auraient dû assurer au malheureux maréchal l'appui du duc de Wellington, comme ils lui avaient mérité l'admiration des hommes de guerre de tous les pays et l'éternelle reconnaissance de la France, devinrent l'arrêt de sa mort.

garder comme le complément de l'histoire du ministère de G. Canning, on rappelait ici quel était, en dernier lieu, l'état languissant de la santé du monarque britannique, réduit à l'incapacité la plus absolue de s'occuper des affaires; si l'on rappelait quelles intrigues criminelles étaient journellement mises en œuvre auprès de ce prince, pour lui arracher, en janvier 1828, ce qu'il s'était constamment refusé à accorder en avril 1827, lorsqu'il jouissait du libre exercice de ses facultés; si enfin l'on rappelait, avec les honteux détails qui ont été connus de toute l'Europe, des circonstances qui portent jusqu'à l'évidence la conviction de ce fait: que le ministère actuel de la Grande-Bretagne est également contraire à la volonté du monarque, hautement manifestée en avril 1827, et au vœu du pays qui ne s'est jamais démenti sur ce point, nous ne ferions, sans doute, que remplir dans toute leur étendue les devoirs imposés à quiconque entreprend d'écrire l'histoire. Toutefois, arrêtons ici les réflexions qui se présentent en foule à notre pensée, et qui peut-être dépasseraient le but qu'il suffit d'atteindre; mais n'hésitons pas à reconnaître que la liberté du monde est, dans cette conjoncture, inséparablement liée à la liberté et à l'honneur de l'Angleterre, et que c'est avec un sentiment profond de douleur, d'humiliation et d'effroi, que la grande famille du genre hu-

main voit les destinées d'un peuple, auquel, après une si longue oppression, elle venait enfin de rattacher les siennes, tombées, bien que pour un court espace de temps, espérons-le du moins, des mains loyales et puissantes de G. Canning, dans les mains du continuateur de Castlereagh et du complice de Metternich ! [1]

[1] L'histoire, dans les jugemens qu'elle porte sur les hommes publics, n'a point d'égard aux assertions dont ils se servent pour expliquer et justifier leur conduite personnelle, surtout lorsqu'elles sont contraires à des faits positifs, universellement connus d'une génération entière ; en se rappelant la nature des derniers rapports qni ont existé entre le duc de Wellington et Canning, notre opinion ne sera nullement changée par ce qui s'est passé dans la séance de la Chambre des pairs du 26 février 1828 ; il faut attacher fort peu d'importance aux déclarations faites par le noble duc dans cette séance « qu'il n'avait jamais eu d'éloignement pour la personne et le gouvernement de Canning, » bien qu'il affirmât tout à la fois et dans le même discours « qu'il lui eut été impossible, non-seulement de siéger dans le même cabinet que ce grand homme d'état, mais encore de conserver sous son administration le commandement en chef de l'armée. Ces débats, qui touchent de si près à l'honneur du caractère de Wellington, ont dû lui causer un grand déplaisir ; aussi nous laissons au noble duc le soin d'expliquer ses propres contradictions, et à l'opinion publique le soin de les juger.

FIN DU TOME SECOND.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

1816.

(Page 80 du 1er. volume.)

DISCOURS

PRONONCÉ PAR G. CANNING, A LA SUITE DU DÎNER QUI LUI A ÉTÉ DONNÉ LE 2 AVRIL 1816, PAR LES NÉGOCIANS ANGLAIS RÉSIDANS A LISBONNE, A L'INSTANT DE SON DÉPART DU PORTUGAL.

« Je suis vivement touché, Messieurs, de l'honneur que me fait cette réunion, et je suis extrêmement flatté des sentimens auxquels vous avez bien voulu attacher mon nom.

» L'avantage d'avoir été un disciple de Pitt, et celui d'avoir pris part à ces conseils où fut décidée la lutte pour le salut du Portugal, sont les deux circonstances de ma vie politique, sur lesquelles je reporte mes regards avec le plus d'orgueil et de satisfaction.

» C'est un sujet d'orgueil pour moi d'avoir été imbu des principes de Pitt, et une satisfaction de recevoir votre témoignage de la juste application de ces principes

aux mesures par lesquelles ce pays a été sauvé ; principes dont le caractère distinctif était, au dedans, d'aimer l'ordre et l'industrie comme la vraie source de la richesse, du commerce et de la puissance nationale ; au dehors, de considérer la paix, la puissance et le salut de la Grande-Bretagne, comme liés à la sûreté des autres nations.

» C'est de ce système politique intérieur et extérieur que la Grande-Bretagne a tiré ses moyens, et s'est imposé l'obligation de soutenir la longue lutte avec la France qui précéda la guerre de la Péninsule.

» Conformément à cette politique, ceux qui avaient la direction des conseils de l'Angleterre, au moment où la main avide de la France était étendue pour saisir la couronne et les libertés du Portugal, n'hésitèrent pas à voler à son secours ; le bon sens, les sentimens et la générosité de la nation anglaise secondèrent le gouvernement dans cette entreprise. Mais on qualifia d'enthousiastes présomptueux et visionnaires, je m'en souviens fort bien, ceux qui pensaient que, de la lutte en faveur du Portugal, pourrait naître la délivrance de l'Europe. Je fus du nombre de ces enthousiastes, et je fais toujours profession d'en être. Je fis cet aveu même dans des temps où cette lutte était la plus douteuse, et regardée par plusieurs comme désespérée.

» Il est vrai que l'horizon se couvrit par momens de sombres nuages ; mais, même à travers ces nuages et cette obscurité, je voyais, ou je me flattais de voir, un rayon de lumière qui promettait de percer les ténèbres, et qui pourrait par la suite éclairer toutes les nations.

» Ce n'est pas à l'époque et au lieu où nous sommes que je suis appelé à justifier ces espérances contre l'imputation de folie. Soit comme une conséquence juste et naturelle de la persévérance dans la bonne cause, soit par la faveur spéciale de la Providence, il est de fait

que c'est de ce coin de l'Europe que partit cette impulsion, par laquelle les états les plus puissans furent rendus à la liberté ; il est de fait que c'est dans ce sol stérile et ingrat que fut déposé le germe de cette sécurité dont les rameaux ombragent maintenant le genre humain. Ces souvenirs et ces rapprochemens répandent sur le pays où nous nous trouvons rassemblés un vif et puissant intérêt, et même aux yeux de l'observateur le plus indifférent. Pour moi, je ne puis voir cette Cité où, pendant plusieurs mois d'horreur et d'anxiété, furent renfermées les espérances de l'Europe, tremblante sur leur sort; je ne pourrais traverser ces lignes de rochers, ouvrages de la nature, qui défendent cette capitale, ces boulevarts derrière lesquels la victoire elle-même se retira afin de garnir ses ailes de nouvelles plumes pour prendre son essor plus hardi et plus soutenu; je ne pourrais contempler ces ruines sacrées, au milieu desquelles j'ai erré, où une curiosité légitime nous arrête, pour s'informer si la dévastation qui l'entoure a été l'ouvrage d'anciennes convulsions de la nature ou des jeux sacriléges et de la barbarie de l'ennemi; je ne puis voir les traces de la désolation et de la souffrance parmi les habitans de ce pays, sans rendre un juste hommage au caractère d'une nation qui, par tout ce qu'elle a fait, et plus encore par tout ce qu'elle a souffert, s'est élevée à un degré de hauteur morale tellement au-dessus de la proportion de l'étendue de son territoire, de sa population et de sa puissance; je ne puis, dis-je, considérer toutes ces choses, sans bénir cette sage et bienfaisante politique qui porta l'Angleterre à voler avec un empressement si légitime au secours d'une pareille nation, à réveiller son énergie, à ménager ses ressources, à soutenir et animer sa constance invincible, et, après que la délivrance eût été consommée, à marcher à sa tête à la poursuite de son oppresseur.

» Avoir combattu ensemble dans une telle cause ; avoir mêlé nos bannières et notre sang dans des batailles d'un si grand intérêt, et conduisant à de tels résultats, sont des faits qui doivent cimenter une union éternelle entre les nations anglaise et portugaise.

» Vous observerez, Messieurs, que j'ai soin d'établir le principe de notre union et de nos droits les uns sur les autres en termes, non de comparaison, mais de parfaite égalité, et je le fais avec sincérité, parce que je crois cette chose juste ; je pourrais le faire par politique, même, si je n'en reconnaissais pas la justice.

» Le Portugal n'aurait pas été sauvé sans l'Angleterre, ce point est certain ; mais le Portugal fut pour l'Angleterre un instrument puissant pour la tâche difficile que l'Angleterre avait à remplir.

» Nous apportâmes ici les conseils, les armes, la discipline et la valeur anglaises ; nous trouvâmes ici des cœurs de bonne volonté et des mains actives, un gouvernement confiant, un peuple brave et sachant souffrir, docile aux circonstances, fidèle à s'y conformer, patient dans les privations, que nul revers ne pouvait abattre, que nul succès ne pouvait enivrer. Les armes de l'Angleterre furent le levier qui renversa la puissance de Bonaparte de sa base ; le Portugal fut le point d'appui sur lequel s'appuya ce levier. L'Angleterre souffla et lança le feu sacré ; mais le Portugal avait déjà élevé l'autel sur lequel ce feu fut allumé, et d'où il s'éleva en augmentant d'éclat, et s'étendant jusqu'à ce que le monde fût illuminé de sa flamme.

» J'ai dit que, même par des motifs politiques, je voulais établir une balance aussi égale que possible entre le Portugal et l'Angleterre. Il existe un principe de désunion dans les associations inégales. L'active bienfaisance est une vertu d'une pratique plus aisée que l'oubli. Je ne sais en effet si c'est un acte plus grand

et plus difficile de magnanimité, pour un parti, d'agir comme s'il avait oublié l'obligation qu'il a pour l'autre, que comme s'il s'en souvenait sans cesse.

» Du côté de la Grande-Bretagne, rappelons-nous que les sentimens auxquels nous nous adressions en Portugal étaient ceux de l'orgueil et de l'indépendance nationale. Si ces sentimens se trouvèrent à la hauteur de la circonstance, pourquoi s'étonner ou regretter qu'ils lui aient survécu? Il est naturel de s'attendre qu'ayant achevé de renverser ses ennemis, le génie de la nation ait quelque chose de plus fier et de plus libre dans sa démarche, même envers ses amis. Nous n'avons aucun droit d'en être mécontens; il ne serait ni juste ni convenable de notre part d'agir ainsi. Nous devons respecter, même dans dans ses excès, une indépendance que nous avons soutenue, et pardonner même les écarts d'une ardeur que nous avons excitée. D'un autre côté, je dirais au Portugal qu'il n'y a aucune humiliation dans le sentiment de la reconnaissance nationale; que témoigner sa gratitude, c'est à la fois contracter une obligation et s'acquitter, et recouvrer son égalité par le juste aveu qu'il n'y a aucun motif de jalousie, soit commerciale, soit politique, entre le Portugal et la Grande-Bretagne; que le monde est assez vaste pour le commerce anglais et portugais, et que la Grande-Bretagne, tandis qu'elle n'a jamais manqué à son allié dans le temps du besoin, ne cherche d'autre récompense pour tous ses efforts, pour tous ses sacrifices, qu'une confiance mutuelle et une prospérité commune. Je suis sûr que je serai bien compris de tous ceux devant qui je parle, non seulement quant au sens de mes paroles, mais encore quant à mes motifs. La délicatesse de la position où se trouve placé le gouvernement local de ce royaume, le poids de sa responsabilité, et l'anxiété qui, comme j'en ai été témoin, doit nécessairement l'accompa-

gner, lui donnent droit à une considération particulière. Je ne crains aucunement qu'il désavoue l'assurance que je vous donne de ses dispositions amicales envers cette assemblée; ainsi, Messieurs, dans la confiance que vous l'accueillerez cordialement, et que cette cordialité sera appréciée et payée d'un juste retour, j'ose vous proposer la santé de leurs excellences les gouvernemens des deux royaumes. »

1820.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR G. CANNING, AU DÎNER QUI LUI A ÉTÉ DONNÉ EN 1820, PAR LES ÉLECTEURS DE LIVERPOOL, POUR CÉLÉBRER SA TROISIÈME RÉÉLECTION COMME DÉPUTÉ DE CETTE VILLE AU PARLEMENT [1].

« Messieurs,

» Quelque rapprochés que nous soyons de l'époque où je me trouvais au milieu de vous dans cette ville (1812) et dans une occasion semblable, les événemens qui ont rempli cet intervalle n'ont pas été sans

[1] Parmi les discours et les documens diplomatiques qui se rapportent aux événemens et aux époques de cette histoire, et qui, à raison de l'extrême étendue de quelques-uns, n'ont pu trouver place dans le corps même de cet ouvrage, le discours adressé en 1820, par Canning, aux électeurs de Liverpool, nous a paru sous le rapport politique digne surtout d'attention dans les conjonctures présentes où se trouve la France. En effet, les réformes et les constans efforts de cette homme d'état, ennemi prononcé de toutes les exagérations, tendaient à introduire dans son pays, par une suite de sages conseils et par des améliorations progressives, un système électoral plus digne d'un grand peuple : l'intention de faire disparaître tous les excès, sans restreindre aucun des droits légitimes de la liberté, se manifeste si clairement à chaque page de son discours ; la sécrète pensée d'amener les cho-

une grande importance. La maladie morale, que nous signalions alors comme faisant des progrès dans le corps social, est parvenue depuis à son dernier degré d'extravagance, et, depuis cette époque aussi, on y a appliqué des remèdes qui l'ont, si non entièrement détruite, du moins calmée temporairement.

Relativement à ces remèdes, c'est-à-dire aux travaux de la dernière session fort courte du parlement, qui a précédé sa dissolution, je sens que mon devoir, comme votre représentant, est de vous rendre compte de la part que j'ai prise aux opérations de cette assemblée, où vous m'envoyâtes; je sens que c'est aussi mon devoir comme membre du gouvernement qui a conseillé ces mesures. Dans des circonstances aussi critiques et aussi impérieuses que celles dont nous venons de faire l'expérience, j'ai regardé comme de l'essence même de notre constitution libre et populaire d'établir une communication sans réserve de sentimens entre le mandataire et les commettans; et si par hasard il arrive que celui qui vous parle comme votre représentant se trouve aussi dans la position d'un conseiller responsable de la cou-

ses au point de circonscrire le droit d'élection dansles limites de la propriété s'échappe de tant de réflexions, et semble établir ainsi une telle sorte d'analogie entre cette pensée de Canning et le système électoral de la France, tel que l'a fait la Charte, mais non tel qu'il a été altéré, corrompu, mutilé depuis par un ministère d'exécrable mémoire, que nous avons cru devoir donner ce discours dans toute son étendue. En effet, on y retrouve les dispositions de la Charte française les plus sages, les plus populaires, les plus en harmonie avec le principe du gouvernement représentatif : principe que la plus coupable ignorance et la plus insigne mauvaise foi ont pu seules mettre en opposition avec le principe de la monarchie constitutionnelle, qui est non-seulement en parfait accord avec tous les intérêts du gouvernement monarchique, mais encore inhérent à sa forme dans l'état actuel

ronne, je reconnais, dans cette coïncidence plus rare, un avantage non moins frappant et non moins précieux de cette constitution tant déprisée, sous laquelle nous avons le bonheur de vivre, par laquelle un ministre de la couronne est mis en contact avec le vaste corps de la communauté, et qui montre que le service du roi est une partie du service du peuple.

» Messieurs, un avantage des travaux de la dernière session du parlement a été que, tandis que ces travaux étaient destinés à arrêter les maux qui étaient nés des attaques multipliées contre la chambre des communes, ils ont aussi, en grande partie, prouvé la fausseté des accusations elles-mêmes.

» J'en appelle au souvenir de tous ceux qui m'écoutent, de tous les gens qui jugent avec le moins d'attention les sentimens nationaux, ou du spectateur le plus indiffé-

des mœurs, des lumières et des relations politiques et commerciales de l'Europe. La monarchie, sous le système représentatif, est devenu à tel point le besoin général des peuples civilisés, que ces formes de gouvernement seraient impossibles parmi ces peuples, sans l'appui que l'une prête à l'autre et celui qu'elle en reçoit.

C'est en s'expliquant franchement sur cette doctrine, professée par tous les hommes éclairés qui ne voient de salut pour l'ordre social que dans l'alliance intime du trône et de la liberté, que Canning s'était fait comprendre des nations européennes, et s'était concilié leur respect et leur confiance. Quelque courte qu'ait été sa carrière, aucune n'a été mieux remplie, car il a vécu assez pour que sa pensée ait jeté des racines profondes que tenteraient vainement d'extirper la triple conjuration du fanatisme, du despotisme et de l'ignorance : chaque jour et chaque événement fortifient cette conviction et amènent cette conséquence ; il ne s'agit que de surveiller et d'attendre. Les progrès sont rapides, et, s'ils nous paraissent lents, c'est que la vie humaine est courte ; que sa durée n'est point en proportion avec le développement des grandes révolutions morales et physiques, et

rent des événemens publics, et je demande si aucun pays, à deux époques même les plus éloignées de son histoire, présenta jamais un contraste avec lui-même tel que ce pays-ci en novembre 1819, et ce même pays en janvier 1820? Quelle était la situation du pays en novembre 1819? Peut-on m'accuser d'exagération quand je dis qu'il n'y avait pas un propriétaire qui ne tremblât pour ses possessions? qu'il n'y avait pas un homme de mœurs paisibles et retirées qui ne tremblât pour la tranquillité et la sûreté de sa demeure? qu'il n'y avait pas un homme ayant des principes d'ordre et de religion qui ne redoutât que ces principes ne fussent sur le point d'être renversés et perdus pour les générations suivantes? Y avait-il un seul homme qui ne craignît pas que le trône fût en danger? Y avait-il un seul homme

que nous sommes pressés de jouir d'un bien que nous sentons ne pouvoir plus nous échapper. Sans partager sur tous les points, et d'une manière absolue, les idées de Canning, exprimées dans ce discours, on ne peut s'empêcher de reconnaître que la plus profonde sagesse de vues politiques, la plus parfaite connaissance du cœur humain, le plus ardent amour de la liberté légale s'y font remarquer. Partout on y retrouve la pensée qui, deux ans plus tard, servit de base constante à la politique intérieure de cet homme d'état, et répandit sur la diplomatie britannique un caractère de franchise et de bienveillance universelle auquel elle n'avait point accoutumé l'Europe, et une gloire dont elle n'avait brillé que rarement sous un petit nombre de ministères, mais dont l'éclat devait être bientôt obscurci. On ne peut trop admirer le soin et la précision avec lesquels Canning sépare dans ce discours les droits sacrés et imprescriptibles de la liberté légale, de cette licence effrenée qui a toujours été funeste, et contre les dangers de laquelle les vrais amis de la liberté britannique pourraient venir aujourd'hui chercher des leçons et des exemples dans les colléges électoraux de la France, dont la sagesse commence à réaliser pour ce pays les vœux que Canning formait pour l'Angleterre.

qui, attaché aux autres parties de la constitution, ne vît avec anxiété et avec douleur la rapidité et la force, irrésistible en apparence, avec laquelle se répandaient des doctrines ennemies de l'existence même du parlement tel qu'il est maintenant constitué, et faites pour exciter, non-seulement la haine et le mépris, mais l'emploi de l'audace et de la force ouverte, spécialement contre la chambre des communes? Quelle est, sous ces rapports, la situation actuelle du pays? Est-il un propriétaire qui ne reconnaisse que le titre par lequel il jouit de ses possessions a été affermi? Est-il un homme de paix qui ne reconnaisse que la tranquillité domestique a été assurée? Est-il un homme pénétré de principes moraux et religieux qui ne porte ses regards sur l'avenir, avec plus d'espérance de voir ses enfans élevés dans ces mêmes principes, qui ne salue avec une nouvelle confiance la renaissance et le rétablissement de ce sentiment moral et religieux qu'on avait tenté d'effacer dans le cœur des hommes?

» Eh bien, Messieurs, qu'est-il arrivé entre ces deux époques? Une réunion de ce parlement avili; une réude cette chambre des communes, l'objet de tant de railleries et de dérisions; le concours des trois pouvoirs à une constitution imparfaite, dont aucun, nous devons en croire les réformateurs radicaux, ne vivait dans les cœurs, ne régnait sur les sentimens, ni ne commandait les respects de la nation; mais qui, méprisés comme ils l'étaient pendant leur état de séparation et d'inaction, ont, par une coopération seulement de quatre semaines, rétabli l'ordre, la confiance, le respect des lois et un juste sentiment de leur autorité légitime.

» Il est survenu un autre événement d'une nature bien triste sans doute en soi, mais qui a puissamment contribué à augmenter et à confirmer les impressions que la réunion et les actes du parlement étaient faits pour produire, je veux parler de la perte que la nation a

éprouvée par la mort d'un souverain, avec la personne duquel tout ce qui est vénérable dans la monarchie s'est identifié aux yeux des générations successives de ses sujets, d'un souverain dont la bonté, les mœurs, les chagrins et les souffrances doivent attendrir les cœurs des plus cruels ennemis de la puissance royale; dont les vertus actives, et le souvenir de ces vertus, quand il eut plu à la divine Providence qu'elles cessassent d'être actives, ont été les guides et les gardiens de son peuple pendant une carrière longue, pénible et orageuse, et n'ont pas moins été des guides et des gardiens dans les ténèbres qui ont couvert le soir de sa vie, que dans l'éclat de son midi même.

» Qu'une telle perte, les souvenirs et les réflexions qui en naissent naturellement, aient dû tendre à ranimer et à renouveler l'attachement à la monarchie, et à faire jeter à cet attachement de plus profondes racines dans les cœurs anglais, c'est ce qui pourrait facilement se démontrer par le raisonnement; mais un sentiment plus vrai que le raisonnement devance la conclusion et rend l'argument inutile : toute cette grande calamité a apporté avec elle sa propre compensation, et a contribué, avec les mesures adoptées par le parlement, au rétablissement de la paix dans tout le pays.

» Et, Messieurs, quel a été le caractère de ces mesures? Voici ce que je regarde comme la meilleure recommandation : on peut dire de ces mesures ce qui a été dit de quelques productions achevées de la littérature, que, bien qu'aucun homme ne les eût exactement imaginées d'avance, il n'en était aucun, quand elles étaient exposées devant lui, qui ne sentît qu'elles étaient telles qu'il eût voulu les avoir suggérées lui-même. Elles sont si parfaitement adaptées au cas pour lequel elles ont été prises, si exactement appropriées au degré et à la nature du mal qu'elles étaient destinées à arrêter, que, tandis que nous sentons tous

qu'elles ont produit leurs effets, je crois que personne ne dira qu'il y ait en ces mesures rien d'excessif ou de superflu.

» Les réformateurs nous assuraient hautement que l'épreuve à laquelle seraient soumis, dans tous les pays, ceux qui ambitionnaient de siéger au nouveau parlement, devait être *d'avoir réclamé l'établissement de ces mesures, ou de leur avoir donné leur consentement.* Je me suis enquis ici, avec toute la diligence compatible avec mes devoirs, de quelle manière on a procédé aux autres élections, et je proteste que je ne connais encore aucun autre lieu que les Hustings de Westminster et de Southwand où cette épreuve dont on nous menaçait, ait été appliquée à aucun candidat. Quant à moi, on ne l'a pas employée comme une épreuve à mon égard; mais on me l'a objectée comme une accusation dont le résultat a été une majorité en ma faveur de 1,309 votes sur 2,000 électeurs dont le Poll était composé.

» Cependant, Messieurs, quoique cette question n'ait pas été comme on nous en menaçait, le mot d'ordre des électeurs populaires, tous les autres moyens cependant ont été habilement mis en usage pour persuader aux habitans que leurs libertés ont été essentiellement compromises et restreintes par le règlement des assemblées populaires. C'est une des mesures adoptées par le parlement, contre laquelle les attaques des réformateurs radicaux ont été particulièrement dirigées. La première réponse, Messieurs à cette allégation, c'est que l'acte laisse intacts tous les modes constitutionnels d'assemblées, connus de la nation depuis qu'elle est devenue libre, car nous aimons à dater notre liberté de la révolution. Je serais bien aise de savoir à quelle époque, depuis cette révolution, (jusqu'à celle très-récente, que je vais préciser) à quelle époque, dis-je, de ces règnes nés de la revolution, c'est-à-dire des premiers règnes de la maison de Brunswick, il a pu en-

trer dans la tête d'un homme raisonnable qu'on pût tenir de telles assemblées, ou que la législature tolérât la tenue d'assemblées telles que celles qui ont affligé le pays pendant plusieurs mois, avant la dernière session du parlement. Lors donc qu'on soutient que de telles assemblées ne furent jamais défendues auparavant, la seule réponse est que jamais auparavant l'on ne tenta systématiquement d'en tenir de semblables.

» Je crois réellement que la première réunion de cette espèce qui ait jamais été tentée et tolérée, car je n'en connais aucune antérieure à celle-là, est celle qui fut convoquée par lord George Pordon, dans St.-George-Fields, et qui conduisit à la démolition des chapelles et des maisons habitées, à l'ouverture des prisons par la force, et enfin à l'incendie de Londres. L'Angleterre ne fut-elle donc jamais libre avant 1780 ? Sa liberté ou sa gloire sont-elles nées des cendres de la métropole ? Quoi ! n'y avait-t-il aucune liberté sous le règne de George second ? n'y en avait-il aucune sous celui de George premier ? aucune sous le règne de la reine Anne ou du roi Guillaume ? Je ne veux pas remonter au-delà de la révolution, mais j'ai toujours entendu dire que la liberté et la gloire de ce pays étaient établies long-temps avant le commencement du dernier règne ; bien plus, il est constant, d'après le témoignage des politiques les plus populaires, que sous le dernier règne elles s'affaiblirent un peu et rétrogradèrent, et cependant, jusqu'à ce règne, on n'a jamais rêvé, bien moins encore érigé en droit, un tel abus d'assemblées populaires, où les magistrats n'ont rien à dire, et où le pouvoir de la multitude est au-dessus du pouvoir du parlement.

» Est-ce que je nie par-là le droit général du peuple de s'assembler, de faire des pétitions, ou de délibérer sur ses griefs ? A Dieu ne plaise ! Mais le mot *droit* n'est pas un terme simple, absolu, positif, sans distinc-

tion. Les droits dans un individu doivent être comparés avec les devoirs, et les droits dans une personne doivent être pesés avec les droits des autres. Mais prenons le droit de s'assembler dans son acception la plus étendue : les personnes qui convoquèrent l'assemblée de Manchester nous disent qu'elles avaient le droit de réunir une multitude innombrable de gens pour discuter la question de la réforme parlementaire; de les réunir quand elles voulaient, et où elles voulaient, sans le consentement des magistrats ni le concours des habitans, sans égard à leur commodité et à leur convenance; or, le paisible, l'industrieux habitant de Manchester ne peut-il pas dire : « J'ai le droit de dormir tranquille dans ma maison, j'ai le droit de faire aller ma manufacture, d'où dépendent, non-seulement mon existence et celle de mes enfans, mais encore celle de mes ouvriers et de leurs nombreuses familles; j'ai le droit d'être protégé dans l'exercice de ma profession légale; j'ai le droit de l'être, non-seulement contre la violence et le pillage, contre le fer et le feu, mais encore contre la crainte de ces calamités, et contre le danger de ces fléaux; contre les moyens employés pour intimider ou séduire mes ouvriers; contre la distraction de cette application et l'interruption de cette industrie, sans lesquelles ni eux ni moi ne pouvons soutenir notre existence; j'en appelle aux lois pour obtenir cette protection, et si les lois de ce pays-ci ne peuvent me l'accorder, vous pouvez compter que moi et mes ouvriers nous émigrerons en quelque pays où elles aient ce pouvoir. » Voilà un conflit de droits; quelle est la décision à prendre? laquelle des deux prétentions doit céder à l'autre? Est-il aucun être raisonnable qui puisse balancer? aucun honnête homme qui puisse hésiter? Que la justice particulière ou l'intérêt public décide, la décision peut-elle jamais être autre que celle-ci, savoir,

que l'homme paisible et industrieux soit protégé, que l'homme turbulent et malfaisant soit réprimé ?

» Mais quel point de ressemblance y a-t-il entre des tumultes tels que ceux-là et une assemblée régulière, reconnue par la loi, réunie pour tous les objets légitimes de discussion ou de position ? A Dieu ne plaise qu'il n'y eût aucun mode d'assemblée par lequel toutes les classes de cette grande nation puissent se joindre ensemble pour délibérer sur toutes les matières liées à leurs intérêts et à leur liberté ! C'est, toutefois, renverser l'ordre naturel des choses, c'est intervertir la marche établie de la société, que de représenter la discussion comme étant tout, et les occupations ordinaires de la vie comme n'étant rien. Protéger les citoyens paisibles dans leurs occupations ordinaires n'est pas moins du ressort des lois, que de fournir des moyens de discussion sur tous les objets qui doivent nécessairement et convenablement être discutés. Les lois font également l'un et l'autre ; mais ce n'est nullement l'intention des lois qu'une multitude immense soit follement agglomérée, de mois en mois, et de jour en jour, lorsque l'agglomération même d'une multitude de gens est, en soi, une source de terreur et de dangers pour le plus grand nombre des citoyens.

» Ce n'est nullement le texte des lois, et ce n'est pas davantage leur esprit qu'une multitude semblable soit entassée, à la volonté de quelques individus, sans autorisation ni responsabilité, changeant le lieu de réunion suivant leur caprice ou leur convenance, et le fixant où ceux qui la composent n'ont ni propriétés, ni domicile, ni connaissances. L'esprit de la loi est dans un sens directement opposé ; c'est *éminemment*, si je puis m'exprimer ainsi, un esprit de corporation. Les comtés, les paroisses, les juridictions des villes, les compagnies, les professions, les divers genres de commerce, les états, forment autant de subdivisions locales et politiques, dans

lesquelles le peuple anglais se trouve distribué par la loi; et le principe dominant de toutes les parties est celui de la proximité ou du voisinage, par lequel chaque homme est tenu d'agir sous les yeux et l'inspection de ses voisins, de leur prêter son assistance, de leur demander la leur, de partager leurs conseils, leurs devoirs, leurs charges, et de prendre avec eux la part de responsabilité pour les actes de tout membre de la communauté dont il fait partie.

» Et observez que je ne parle pas ici seulement de cette loi parlementaire, avilie et décréditée, mais de cette vénérable *loi commune* (*common law*) à laquelle nos réformateurs sont si pressés d'en appeler en toute occasion, aussi bien que de la loi parlementaire par laquelle elle est modifiée, expliquée ou réformée. Guidé par l'esprit de l'une non moins que par la lettre de l'autre, quel est l'homme, dans ce pays, qui ne puisse désigner la portion de la société à laquelle il appartient? Si une injustice est commise, à qui la personne lésée a-t-elle expressément droit de s'adresser pour obtenir un redressement? c'est au canton ou à la division où il a essuyé l'injustice. Sur quel principe? sur le principe que, de même que l'individu est justiciable de la division de la communauté à laquelle il appartient spécialement, de même aussi les voisins sont responsables les uns pour les autres. Loi éminemment juste, vraiment; équité admirable! Si donc, un étranger rassemble une vile populace qu'il enverra brûler la moitié de Manchester, il faudra que cette moitié incendiée s'adresse à l'autre moitié pour obtenir une indemnité, tandis que l'étranger s'éloignera sans que les spectateurs lui adressent une seule question.

» Qui peut nier que telles furent la nature et la tendance, je dis plus, que tel aurait pu être le résultat de réunions semblables à celle du 16 août? Quel homme en

pesant tous les actes de cette journée, en les rapprochant des rumeurs et des menaces qui les précédèrent, contestera que tel eût pu être le résultat de l'assemblée de cette journée même, si cette assemblée, si légalement formée, n'avait pas été dispersée par l'heureuse quoiqu'illégale décision des magistrats.

» Ce n'est donc pas en conformité, mais en opposition à l'esprit de la loi, que de telles réunions ont été formées. La loi prescrit un caractère de corporation ; les auteurs de ces réunions l'ont toujours soigneusement évité : aucune sommation aux francs tenanciers, aucune aux bourgeois, aucune aux habitans des lieux ou des paroisses particulières, aucune reconnaissance de classification locale ou politique. C'était justement la même chose au commencement de la révolution française ; le premier ouvrage des réformateurs fut de relâcher tous les liens politiques existans, tout rapport légal d'homme à homme, de détruire toutes les corporations, de dissoudre toutes les classes subsistantes de la société, et de réduire la nation à des individus, pour les réunir ensuite en rassemblemens de populace.

» Que personne ne s'abuse donc par l'idée que ces choses furent faites sans dessein. Rassembler les habitans d'un canton particulier, ou des hommes qui jouissent des mêmes franchises, c'est former une assemblée dont les parties agissent avec quelque respect et quelque crainte les unes pour les autres. D'anciennes habitudes, que les réformateurs appelleraient préjugés, des attachemens préexistans, qu'ils appelleraient corruption, ce respect mutuel, qui fait que l'œil d'un voisin est une garantie de la bonne conduite de chaque homme, mais que les réformateurs flétriraient comme une considération du petit nombre pour dominer sur leurs égaux, tout cela rend très-difficile de pousser subitement les hommes à aucune entreprise absurde et violente ; mais

réunissez une multitude d'individus n'ayant entre eux aucun rapport permanent, aucun lien commun que ceux qui naissent de leur rapprochement comme membres de cette réunion, lien brisé du moment où la réunion est dissoute ; dans une pareille agrégation d'individus, il n'existe plus de respect mutuel, ce frein mis aux actions de chaque homme par la crainte d'encourir la désapprobation de ses voisins; et si jamais assemblée tumultueuse peut être formée pour le désordre, elle sera ainsi composée.

» Combien n'est-il pas monstrueux de confondre de pareilles réunions avec le mode naturel et reconnu de rassembler le peuple anglais? Fut-ce par des réunions pareilles à celles-ci que fut opérée la révolution, ce grand événement auquel nos antagonistes aiment tant à recourir? fut-ce par une assemblée à Saint-Georges-Fields, à Spa-Fields, à Smith-Fields? fut-ce par des multitudes innombrables entassées dans un village du nord? Non; ce fut par la réunion des corporations dans leur capacité de ce fait; par l'assemblée des corps de l'état reconnus, par la communication des opinions entre les parties de la communauté connues les unes des autres, et capables d'apprécier réciproquement leurs vues et leur caractère. Avons-nous besoin d'un mode plus imposant pour remédier à nos griefs? demandons-nous un exemple plus frappant? et n'a-t-il appartenu qu'aux réformateurs de nos jours de tracer la route que devait suivre la Grande-Bretagne pour établir et conserver sa liberté?

» Messieurs, tout pouvoir est ou doit être accompagné de responsabilité; *la tyrannie est le pouvoir non responsable.* Cette définition est également vraie, que le pouvoir soit confié à un seul ou à un grand nombre, à un despote, exempt par la forme du gouvernement du contrôle de la loi, à une populace, mise hors de la portée de la loi par la multitude d'individus dont elle

se compose. Il est donc oiseux et absurde de parler de liberté, là où une vile populace domine; il est donc oiseux et absurde de parler de liberté quand votre propriété, peut-être votre vie, dépendent non pas, il est vrai, d'un signe de tête d'un despote, mais de la volonté d'une populace volcanisée et rendue furieuse. Si donc, durant le règne de la terreur, à Manchester ou à Spa-Fields, il y avait des gens dans ce pays qui eussent droit de se plaindre de la tyrannie, c'étaient ceux qui aimaient la monarchie, mais qui n'osaient manifester leurs opinions avant que les portes fussent barricadées, et leurs enfans envoyés en lieu de sûreté. Voilà ce qui était de la tyrannie, et tant que la populace fut sous les ordres d'un chef, c'était du despotisme. Et c'est contre cette tyrannie, contre ce despotisme que le parlement étendit enfin son bras.

» Tout pouvoir, je le répète, est vicieux, s'il n'est pas accompagné d'une responsabilité proportionnée. La responsabilité personnelle prévient l'abus du pouvoir individuel; la responsabilité du caractère est la garantie contre l'abus du pouvoir collectif, quand il est exercé par des corps de citoyens dont l'existence est permanente et définie. Mais dépouillez ces corps de ces qualités, vous n'en faites plus que des multitudes; et alors, quelle sécurité avez-vous contre tout ce qu'elles peuvent faire ou résoudre, sachant bien qu'à l'instant où la réunion se dissout, il n'est pas d'être humain responsable de leurs actions? L'assemblée de Manchester, l'assemblée de Birmingham, l'assemblée de Spa-Fields, ou celle de Smith-Fields, quel gage pouvaient-elles donner à la nation de la profondeur ou de la sincérité de leurs desseins? Le caractère local de Manchester, le caractère local de Birmingham, ne présentaient aucun gage pour les opérations auxquelles leurs noms se trouvaient attachés. Un certain nombre de tribuns du peuple ambu-

lans, élevés par eux-mêmes à cette haute fonction, prenaient le nom et l'autorité du premier endroit qu'ils jugeaient à propos de choisir pour lieu de réunion ; leur tribune aux harangues était plantée, tantôt ici, tantôt là, selon la fantaisie de la populace ou la patience des magistrats ; mais la proposition, l'auteur, étaient partout à peu près les mêmes. Et lorsque, par une espèce de ventriloquisme politique, on avait fait sortir la même voix d'une demi-douzaine de différens coins du pays, on proclamait avec impudence que c'était un accord de sons harmonieux, composé des voix réunies du peuple d'Angleterre.

» Maintenant, Messieurs, examinons le grand tort qui a été fait à la liberté par l'abolition des réunions telles que celles que je viens de décrire. Demandons quelle autorité légale a été restreinte ? Demandons quelle communauté respectable a été lésée ? Demandons quelle forme d'institutions municipales a été abrogée par une loi qui fixe la plainte ambulante au lieu où elle déclare avoir pris naissance, et ordonne d'écouter les griefs de la bouche de ceux qui les ont soufferts ; qui laisse à Manchester comme Manchester, à Birmingham comme Birmingham, à Londres comme Londres, toute la liberté de parler dont ces villes ont joui dans tous les temps, pour faire connaître leurs besoins, leurs sentimens, leurs vœux, leurs remontrances ; qui laisse à chacun de ces arrondissemens son autorité séparée, à la réunion de tous ou de plusieurs entre eux l'autorité collective d'un tel consentement et d'une telle coopération ; mais qui refuse à un marchand colporteur de plaintes et de griefs le pouvoir d'empreindre leurs noms sur ces marchandises ; de prétendre, parce qu'il peut élever un cri à Manchester ou à Birmingham, qu'il exprime, dès lors, les sentimens de la ville qu'il trouble et qu'il met en danger ; ou, avec bien moins de raison

encore, parce qu'il a troublé et exposé une demi-douzaine de bourgs, les uns après les autres, qu'il est par cela seul leur organe à tous, et par eux, du peuple anglais tout entier.

» Telles sont les absurdes jongleries que la loi de la dernière session a détruites ; et tels sont l'objet et l'effet des mesures auxquelles, selon les orateurs du radicalisme, la liberté anglaise ne doit pas survivre !

» Pour remédier à la blessure profonde faite à cette liberté ; pour rendre au peuple ce que le peuple n'a point perdu ; pour donner une nouvelle impulsion à cet esprit de liberté, qu'on n'a rien fait pour embarrasser ni pour restreindre, nous sommes invités à altérer cette constitution par laquelle le peuple prend part à la législature ; en un mot, à faire une réforme radicale dans la chambre des communes.

» J'ai toujours été frappé, comme d'une chose extraordinaire, de voir qu'il y eût des personnes disposées à soutenir la question d'un changement dans une branche si importante de la constitution, sans considérer de quelle manière ce changement doit affecter les autres branches et l'action elle-même de cette constitution.

» Dans des occasions précédentes, j'ai posé ici et ailleurs, sur ce sujet, une question à laquelle je n'ai jamais jusqu'à ce moment reçu de réponse : « Vous qui voulez réformer la Chambre des communes, entendez-vous rétablir cette branche de la législature dans le même état où elle se trouvait à quelques époques antérieures, ou entendez-vous la reconstruire sur de nouveaux principes? »

» Peut-être un réformateur modéré, ou *whig* répondrait « qu'il ne veut que rétablir la Chambre des communes telle qu'elle était à quelque époque antérieure. » Qu'on me permette alors de faire une question, à laquelle il ne m'a été fait non plus de réponse en aucun temps « A quelle époque de notre histoire la Chambre

des communes a t-elle été dans l'état où vous la voulez rétablir ? »

» La Chambre des communes doit, par rapport à cet argument, être considérée sous deux points de vue : en premier lieu, relativement à son action comme troisième partie de la constitution ; en second lieu, relativement à sa composition, par rapport à ses principes constituans. Quant à son action comme partie de la constitution, j'ose avancer sans craindre, je crois, de m'exposer à être contredit, qu'il n'est aucune époque dans l'histoire de ce pays où l'on trouvera que la chambre des communes ait eu une part aussi large aux fonctions du gouvernement que dans le moment actuel. Quoiqu'on puisse dire d'ailleurs de la Chambre des communes, ce point du moins est incontestable, que, depuis le premier établissement de la constitution, le pouvoir de la chambre des communes a toujours été en s'accroissant, jusqu'à ce que, semblable à la verge d'Aaron, elle ait presque dévoré ses compagnes. Je ne dis pas si cela est ou n'est pas comme cela devrait être ; je veux dire seulement pourquoi je pense qu'on ne peut être fondé à se plaindre d'un manque de pouvoir et d'une juste part au gouvernement, comme d'un vice attaché à la chambre moderne des communes.

» J'admets cependant très-volontiers que plus la part de pouvoir de cette Chambre est large, plus nous devons être jaloux de sa composition, et je veux présumer que c'est sous ce rapport, et relativement à ses parties constituantes, qu'on soutient que l'état de la chambre des Communes a besoin de révision. Eh bien ! à quelle époque de notre histoire la corporation de la chambre des communes était-elle donc matériellement différente de ce qu'elle est aujourd'hui ? Est-il *une seule* époque de notre histoire où les droits d'élection aient été plus étendus ? où l'influence de la propriété ait été moins directe ? où les re-

commandations des candidats aient été moins puissantes? où quelques bourgs n'aient pas été aussi peu considérables qu'ils le sont maintenant? Je demande des renseignemens positifs sur ce point, mais ces renseignemens, quelque facile et quelque simple qu'il soit de les donner, et quoique fort nécessaires, à ce qu'il semble, à obtenir pour bien apprécier, et bien plus encore pour décider avec connaissance de cause le point important dont il s'agit, je n'ai jamais pu, malgré mes humbles sollicitations, l'obtenir d'aucun réformateur, whig ou radical.

» Le réformateur radical, il faut lui rendre justice, n'est pas dans le fait tenu à fournir une réponse à cette question, parce que, d'après sa manière d'envisager la matière, les précédens n'ont rien à faire ici, à l'exception d'un seul, dont je vais parler tout à l'heure. Le réformateur radical ferait probablement, à ma première interpellation, une réponse toute différente de celle que j'ai supposé que me ferait son frère plus modéré. Il me dirait ingénument qu'il n'entend pas simplement faire revenir la Chambre des communes, soit à la portion de pouvoir dont elle jouissait anciennement, soit aux modes d'élections d'après lesquels elle était renouvelée, mais en faire ce qu'elle doit être selon lui, c'est-à-dire une représentation directe et effective du peuple, son représentant et non son délégué, commis pour prendre soin de ses intérêts, enfin son député chargé d'énoncer sa volonté. Or, à cette manière d'envisager le sujet, je n'ai pas d'autre objection à faire que celle-ci, c'est que la constitution anglaise est une monarchie limitée; qu'une monarchie limitée est, par la nature même des choses, un gouvernement mixte; mais qu'une Chambre des communes, telle que le réformateur radical la veut, constituerait en effet une pure démocratie, qui, selon moi, serait incompatible avec tout système monarchique et ne pourrait recevoir aucune limite.

» Je puis avoir un grand respect pour celui qui, en théorie, préfère une république à une monarchie; mais, dans l'hypothèse même que je fusse d'accord avec lui sur cette préférence, je voudrais discuter préalablement une question dont il peut très-bien ne pas se sentir embarrassé ; c'est de savoir si, moi, né comme je le suis (et comme je crois avoir à m'en féliciter) sous une monarchie, je suis entièrement le maître de me considerer comme ayant le champ libre pour les expériences politiques; si je serais autorisé, en supposant que je fusse convaincu de l'avantage d'un pareil changement, à bannir tout-à-fait la monarchie de la constitution anglaise, et à substituer une démocratie vague et indéfinie; et si, quelques changemens que je désirasse introduire, je ne suis pas tenu de regarder la constitution que je trouve établie comme circonscrivant l'étendue de mes pouvoirs, et me prescrivant, jusqu'à un certain point, la nature des améliorations qu'il m'est permis d'y apporter.

» Pour moi, je suis prêt, sans balancer, à soutenir l'ancienne monarchie anglaise, par des argumens tirés de ce que je crois être les bienfaits dont nous avons joui sous cette constitution, et même par des argumens d'une autre sorte, si ces argumens d'une autre sorte étaient jamais employés contre elle. Mais tout ce que je veux prouver maintenant c'est que, quelque réforme qu'on propose, elle devrait être considérée sous ses rapports avec la constitution établie. Ce point m'étant accordé, je n'hésite pas à dire que je ne puis concevoir une constitution dont une troisième partie serait une assemblée déléguée par le peuple, non pour délibérer sur les intérêts de la nation, mais pour énoncer, jour par jour, la volonté du peuple ; et dont l'effet serait, après un petit nombre de séances, d'anéantir toute autre branche de la constitution qui tenterait de lui résister ou de blâmer ses décisions. Je ne puis concevoir comment

par le raisonnement le plus simple, aucune autre branche de la constitution pourrait résister à une puissance semblable. Si le gouvernement consiste dans la volonté publique, tout ce que nous avons à faire, c'est de recueillir cette volonté, et, après l'avoir recueillie par un organe convenable, de l'exécuter comme souveraine et absolue. Par quelle ombre de raisonnement la Chambre des lords pourrait-elle se maintenir dans une autorité et une juridiction égales à celle de la Chambre des communes, lorsqu'une fois cette Chambre serait devenue une simple députation exprimant la volonté du peuple, et que cette volonté serait la règle du gouvernement? La Chambre des pairs doit agir d'une manière ou d'une autre, si elle doit être encore une branche de la législature. Ou elle devra constamment adopter les mesures venant de la Chambre des communes, ou elle devra quelquefois prendre la liberté de les rejeter. Si elle les adopte constamment, c'est sans prétendre à l'autorité; mais oser rejeter un acte des députés de la nation entière! Par quelle usurpation de droits trois ou quatre cents grands propriétaires pourraient-ils s'élever contre la volonté nationale? Accordez donc aux réformateurs ce qu'ils demandent, d'après les principes sur lesquels ils le demandent, et il sera de toute impossibilité qu'après une telle réforme, la constitution ne soit pas bientôt réduite à un seul corps, et que ce seul corps soit lui-même autre chose qu'une assemblée populaire.

» Eh bien! Messieurs, est-ce là une théorie? ou cette théorie est-elle de moi? S'il est parmi ceux qui m'écoutent un seul homme qui ait été entraîné (comme dans le généreux enthousiasme de la jeunesse tout homme a pu l'être innocemment) par les doctrines de la nouvelle réforme, je le conjure, avant qu'il continue à s'avancer dans ces nouvelles doctrines, et à les embrasser dans toute leur extension radicale, de revenir à l'histoire

des affaires politiques de ce pays en l'année 1648, et d'examiner la teneur des décisions parlementaires sur la question même de la réforme radicale. Il verra, Messieurs, que la résolution suivante passa dans la Chambre des communes d'alors :

» Résolu que le peuple est, après Dieu, la source de tout pouvoir juste ! »

» Eh bien ! peut-il y avoir un sentiment plus juste, plus raisonnable ? N'est-ce pas là le fondement de toutes les libertés du genre humain ? Soit, mais avançons. La Chambre des communes fait suivre cette résolution d'une seconde, conçue à peu près en ces termes :

» Résolu que les communes d'Angleterre, assemblées en parlement, étant choisies par le peuple et le représentant, ont la *suprême autorité* de la nation.

» Dans cette résolution le pas est franchi. Les réformateurs radicaux diront-ils que c'est injustement, ayant un précédent si séduisant devant leurs yeux ? Non, sans doute ; mais la conséquence n'en resta pas là, et la Chambre des communes ne tarda pas à adopter la résolution suivante, sans qu'une seule voix s'élevât contre.

» Que tout ce qui est décidé et déclaré *loi* par les communes d'Angleterre, assemblées en parlement, a force de loi, et devient obligatoire pour tous les individus de la nation, *quoique fait sans le consentement et le concours du Roi et de la Chambre des Pairs.*

» Telle fut en 1648 la conséquence théorique de la Chambre des communes, et je serai charmé, je le répète, de voir qu'on peut prouver logiquement que cette conclusion ne découle pas de la proposition qui lui sert d'antécédent. Les conséquences pratiques ne tardèrent pas à venir après la théorie. Peu de semaines après, la Chambre des lords fut déclarée inutile, et peu de semaines après encore, nous savons ce que devint le trône.

» Telles étaient, dis-je, les doctrines radicales en 1648,

et telles furent les conséquences auxquelles elles conduisaient naturellement. Si nous nous laissons entraîner à admettre maintenant les mêmes prémisses, quel est celui, je voudrais le savoir, qui pourrait se porter garant contre le retour de conclusions semblables ?

» Voilà, Messieurs, les raisons qui me font regarder avec effroi la réforme parlementaire ; elle m'inspire des craintes d'autant plus vives que, dans l'une des deux classes d'hommes qui coopèrent à la défense de cette question, je n'ai pas encore rencontré deux individus qui professassent les mêmes doctrines ; je n'ai pas encore entendu expliquer une théorie intelligible et praticable de réforme, excepté, il est vrai, celle des réformateurs radicaux ; celle-là, certes, il est assez aisé de la comprendre ; mais j'avoue que quant à cette théorie, je n'y suis pas encore suffisamment préparé. Je ne consentirai jamais à faire un seul pas dans ces voies nouvelles sans bien connaître d'après quel principe je suis invité à le faire, et (ce qui est peut-être d'une plus grande conséquence) sans déclarer de mon côté sur quel principe je ne veux pas consentir qu'un seul pas soit fait, quelque innocent qu'il puisse paraître.

» Quoi de plus innocent, en effet, que d'ôter sa franchise à un bourg corrompu en Cornouailles, qui a mal usé de cette franchise, et qui s'est couvert de honte lui et le système dont il fait partie ? Rien sans doute. Je n'ai aucune espèce d'objection à faire à ce qu'on agisse comme le parlement a agi en pareil cas (en supposant toujours que ce cas soit prouvé) ; je ne m'opposerai point à ce qu'on ôte à un bourg sa franchise, et qu'on le mette dans l'impossibilité d'en abuser par la suite. Mais, bien que je ne m'oppose aucunement à une telle manière d'agir, je ne veux pas le faire cependant sur le principe d'un perfectionnement spéculatif. Je ne le ferai que sur le principe d'une punition spéciale pour une of-

fense commise, et j'aurai grand soin qu'on ne tire, dans ce cas particulier, aucune conséquence de mon consentement, pour établir une participation volontaire de ma part à un plan de changement général.

» Bien plus, il me semblerait extrêmement inconvenant et dangereux de laisser imaginer aux réformateurs radicaux qu'ils auraient gagné un pouce de terrain pour l'admission de leur théorie par un exemple semblable de punition particulière infligée pour une inconduite aussi manifestement coupable. Je consens à une juste privation des franchises, mais j'y consens, non dans la vue de propager le système radical, mais bien plutôt pour lui opposer une barrière. Si je suis bien aise d'effacer, mais prudemment et progressivement, toutes les taches qui peuvent se trouver dans le système actuel, c'est précisément parce que je veux que ce système soit maintenu. Je veux retirer une franchise parce qu'on en a fait un abus pratique, et non parce que je suis aucunement disposé à examiner l'origine ou à discuter l'utilité de ces franchises mêmes, pas plus que je ne veux, Messieurs, examiner vos titres à vos propriétés territoriales. En dépouillant Grand-Pound de sa franchise (si cela doit être), je veux conserver Old-Larum.

» J'espère, Messieurs, que j'en use loyalement avec les réformateurs radicaux, et plus loyalement que ceux qui voudraient laisser supposer que la suppression de la franchise de Grand-Pound doive être le commencement d'un système général de réforme, tandis qu'ils savent bien qu'il s'agit (ils en ont, j'espère, autant que moi l'intention) non pas de réformer, dans le sens de changer, mais de maintenir la constitution. Je ne voudrais pas tromper les réformateurs, quand même je le pourrais, et je sais qu'il serait tout-à-fait superflu de tenter de faire illusion à des personnes ayant tout autant de sagacité dans leur parti qu'aucun des réformateurs

modérés ou des anti-réformateurs en ont dans le leur. Ils savent du reste que les whigs n'ont pas plus envie que moi de se défaire des petits bourgs; non, certes, ils n'en ont pas envie. Une grande partie, et la plus grande partie peut-être de ces bourgs, est entre leurs mains. Dans l'assemblée où je suis envoyé par vous, Messieurs, quelques-uns de ceux qui siégent du même côté que moi représentent assurément des villes moins populeuses que Liverpool; mais sur le banc directement en face de moi, je découvre à peine une seule autre espèce de représentans que des membres envoyés par les petits bourgs, ou si vous voulez par les bourgs *pouris*. Ainsi, supposer que nos adversaires politiques songent le moins du monde à se défaire des petits bourgs, serait une illusion grossière, et je ne doute nullement qu'ils ne se montrent aussi francs et aussi sincères que moi sur ce point à l'égard des réformateurs.

» Et pourquoi, Messieurs, suis-je satisfait d'un système que ne peut, dit-on, supporter nul homme qui n'est pas ami de la corruption? Est-ce que je crains plus que tout autre homme de me présenter de front à une élection populaire? Vous pouvez répondre à la dernière question. Quant à la première, je vais y répondre moi-même. Je crois fermement, comme je l'ai déjà dit, qu'une représentation complétement et entièrement démocratique, telle que celle où tendent les réformateurs, ne saurait exister comme partie d'un gouvernement mixte. Elle peut exister (et je ne sais ni ne cherche à savoir pourquoi), elle peut exister avantageusement comme un tout. Mais je ne suis pas envoyé au parlement pour examiner si la démocratie ou la monarchie est la meilleure forme de gouvernement. Je suis né sous la monarchie anglaise; j'ai vécu sous elle; j'ai vu ma patrie florissante sous elle; je l'ai vue jouir sous elle d'une part aussi large de prospérité, de bonheur et de gloire, que

je crois aucune modification de la société humaine capable d'en procurer ; et je ne suis pas disposé à sacrifier ou à risquer le fruit de plusieurs siècles d'expérience, de plusieurs siècles de lutte, et de plus d'un siècle de liberté aussi parfaite que jamais aucun pays de la terre ait eu le bonheur d'en posséder, pour des plans visionnaires de perfectibilité idéale, ou des essais douteux d'amélioration même possible.

» Je suis donc pour la Chambre des communes comme étant une partie du gouvernement, et non comme le tout ; et comme une partie du gouvernement, je tiens qu'il est insensé de supposer que, par l'élection des membres du parlement, vous puissiez entièrement exclure, par une invention quelconque, même s'il était désirable d'agir ainsi, l'influence de la propriété, du rang, des talens, des liaisons de famille, et de tout ce qui, dans le langage radical du jour, est considéré comme terreur ou corruption. Je crois que, si l'on accordait une réforme avec toute l'extension que demandent les réformateurs radicaux, vous trouveriez avant qu'une élection annuelle eût fait le tour du pays, de nouvelles liaisons formées qu'il vous faudrait encore détruire ; une nouvelle influence acquise que vous devriez dépouiller de son autorité ; et que, dans ces vains efforts pour arriver à une pureté impossible à atteindre, vous travailleriez contre le cours naturel de la nature humaine.

» Je crois donc, quoi que vous puissiez imaginer, que quelques misérables motifs d'action de cette espèce trouveront moyen d'agir sur l'élection des membres du parlement. Je crois qu'il en doit être et qu'il en sera ainsi, à moins que vous ne vouliez exclure des affaires de la nation toute richesse inerte, tout talent inactif, l'homme retiré, l'homme âgé, l'homme infirme, et tous ceux qui manquent de l'énergie nécessaire pour prendre part aux délibérations orageuses des assemblées populaires ou

se livrer à une vie occupée, en un mot, à moins que vous n'ayez trouvé quelque expédient pour désarmer la propriété de toute influence, sans l'abolition de la propriété elle-même (chose pour laquelle j'espère que nous ne sommes pas encore mûrs).

» Je voudrais avoir par choix, s'il pouvait encore être fait un choix, je voudrais, dis-je, avoir dans la Chambre des communes une grande variété d'intérêts, et je voudrais qu'ils pussent y arriver par une grande variété de droits d'élection, persuadé que l'uniformité d'élection ne produirait rien moins qu'une juste représentation d'intérêts divers. Quant aux petits bourgs, je sais que par eux sont parvenus à la Chambre des communes des hommes dont les talens ont fait honneur à l'espèce humaine, et dont les noms sont mêlés à l'histoire de leur pays. Je ne puis croire totalement vicieux un système qui a produit de tels résultats. Je ne puis croire qu'il ne doive y avoir qu'une seule voie pour arriver à cette assemblée, ou qu'aucun homme ne doit être présumé propre aux délibérations d'un corps délibérant qui n'aurait pas eu auparavant la force d'affronter les tempêtes des hustings.

» Je n'ai pas besoin de dire, Messieurs, que je suis un des derniers hommes à vouloir rabaisser l'utilité et la dignité des élections populaires. J'ai une bonne raison pour parler d'une manière toute différente. Mais parmi les autres considérations sans nombre qui me rendent précieuses les faveurs que j'ai reçues de vous, je confesse que c'en est une particulière de pouvoir, comme votre représentant, exprimer mes véritables sentimens sur cette question (vitale à mon avis) de la réforme parlementaire, sans être accusé de m'éloigner du parti populaire, ou de chercher un refuge pour moi dans cette partie de la représentation que, comme élément entrant

dans la composition du parlement, je ne cesserai jamais de défendre.

» Au fait, Messieurs, bien que la question de la réforme soit le prétexte des personnes qui ont troublé le pays pendant quelques mois, je crois fortement qu'il en est très-peu, même parmi elles, qui aient confiance en leurs propres exagérations, ou qui se soucient beaucoup des améliorations qu'elles recommandent. Eh quoi! ne voyons-nous donc pas que les plus violens réformateurs du jour aspirent à obtenir de siéger dans cette assemblée, qu'ils auraient dû, suivant leurs propres théories, laisser se vautrer dans l'opprobre et se couvrir de confusion et de mépris? Il est vrai que s'ils eussent pu s'y glisser, ils auraient probablement essayé de nous faire sentir nos méfaits, et nous auraient privé de rétablir notre réputation par quelque acte dirigé contre nous-mêmes; mais l'autorité de leurs noms en qualité de vos collègues, n'aurait-elle pas plus que balancé la force de leur éloquence comme réformateurs?

» Messieurs, je suis pour la constitution tout entière. La liberté du sujet dépend autant du maintien des prérogatives de la couronne et de la reconnaissance du pouvoir légitime de l'autre Chambre du parlement, qu'elle dépend de la conservation de ce pouvoir suprême (car il l'est dans un des sens du mot, quoique non dans celui de la révolution de 1648), le pouvoir de la bourse, lequel réside dans la branche démocratique de la constitution. Tout ce qu'une partie gagnerait au-delà de cette juste proportion, serait gagné aux dépens du tout, et la balance est peut-être maintenant aussi près d'un équilibre parfait que peut l'établir la sagesse humaine. Je crains de toucher à cette balance, dont le dérangement doit jeter la confusion dans le royaume.

» Je suis persuadé, Messieurs, qu'il est peu, très-peu d'hommes raisonnables et éclairés, disposés à se prêter à

des projets de confusion et de désordre ; mais je confesse que je désire bien vivement que tous ceux qui ne sont pas disposés à agir ainsi, considèrent le mauvais effet que produirait tout appui donné, non publiquement ou par une union apparente, à ceux que leur cœur et leur esprit méprisent également. Je me rappelle que l'excellent et très-habile M. Wilberforce disait un jour dans la Chambre des communes « qu'il n'avait jamais cru qu'une opposition souhaitât absolument du mal au pays ; qu'elle n'en souhaitait que tout juste autant qu'il en fallait pour chasser ses adversaires et se mettre à leur place. » Or, Messieurs, je ne puis m'empêcher de penser qu'il y a des gens qui s'arrangent avec la question de la réforme à peu près de la même manière. Ils ne vont pas si loin que les réformateurs ; ils établissent même des différences inconciliables ; mais, jusqu'à un certain point, ils s'accordent et coopèrent avec eux. Ils travaillent avec eux à exciter le sentiment public, non-seulemement contre le gouvernement, mais contre l'appui prêté par le parlement à ce gouvernement, dans l'espoir sans doute, de s'attirer la popularité qu'ont perdue leurs antagonistes, et de se mettre ainsi en état de réparer les fautes d'une administration inhabile. Vaine et trompeuse entreprise, qui consiste à exciter d'abord une grande exaltation et de vouloir ensuite lui commander. Ils peuvent, sans doute, animer les coursiers et les mettre en fureur, jusqu'à ce que le char soit emporté sur le bord du précipice ; mais se flattent-ils qu'ils pourront alors s'élancer sur ce char, et, renversant de son siége l'impuissant conducteur, se rendre maîtres des rênes juste assez à temps pour s'éloigner du précipice et éviter d'y être entraînés ? Je craindrais qu'ils ne le tentassent en vain. L'impulsion une fois donnée, peut être trop rapide pour être modérée ; en voulant seulement changer la conduite de la

machine, ils peuvent la pousser, et eux avec elle, à une ruine inévitable.

» Puisse tout homme qui a quelque chose à craindre, dans ce pays, pour son état, sa réputation, sa fortune, sa famille, et pour les espérances de ses enfans; puisse tout homme qui a un sentiment des avantages précieux dont il est redevable à la forme du gouvernement sous lequel il vit, reconnaître que le temps est venu où il doit prendre un parti; et qu'une fois décidé sur ce parti, il doit le suivre invariablement, soit pour, soit contre les institutions de la monarchie anglaise. Le temps est venu où il n'y a plus d'autre ligne de démarcation. Pour nous, Messieurs, il y a long-temps que nous avons fait choix du côté de cette ligne vers lequel nous nous rangerons. En soutenant de tous mes efforts ce choix que nous avons fait en commun, je représenterai fidèlement vos sentimens, en même temps que je satisferai ma raison et ma conscience.[1] »

[1] Madame Canning a demandé au conseil communal de Liverpool d'être autorisée à adopter, comme l'un des supports de ses armes, le lion qui forme le cimier de la corporation de cette ville, afin de conserver la mémoire des relations que son mari a eues avec Liverpool, de l'approbation que cette cité a donnée à ses principes politiques, et de la gratitude dont elle a conservé le témoignage, en faisant élever une statue de bronze en son honneur.

La demande de madame Canning a été adoptée à l'unanimité. (Mars 1828).

1825.

TEXTE

De la réponse de Canning a la note de M. Zéa-Bermudez, ministre des affaires étrangères d'Espagne, relative a la reconnaissance de l'indépendance des nouveaux États de l'Amérique.[1]

« Une partie si considérable de la note officielle de M. Zéa était fondée sur la dénégation de faits dont il était fait rapport au gouvernement britanique, sur l'état des différens pays de l'Amérique espagnole, et sur la présupposition d'événemens que la cour d'Espagne s'attend à voir arriver dans ces contrées, et qui réfuteraient

[1] Cette note offre un si grand intérêt, qu'après en avoir donné l'extrait lorsqu'il s'est agi des affaires des nouveaux états de l'Amérique, nous croyons devoir la rétablir ici dans toute son étendue.

Rien de plus facile, sans doute, pour le nouveau chef du gouvernement britannique dont, au reste, *le talent oratoire*, *la puissante dialectique* et *la force de discussion* sont assez connus, que d'annoncer, dans quelques phrases ampoulées de tribune ou de protocole, que l'Angleterre est revenue à son ancienne politique (celle de Castlereagh et de la Sainte-Alliance); mais il serait moins facile de répondre aux raisonnemens contenus dans cette note, et qui, fondés sur les faits les plus notoires et les plus inconstestables, ne paraissent admettre aucune réplique. (Mars 1828.)

victorieusement les rapports qu'a reçus le gouvernement anglais, qu'on a jugé préférable d'attendre l'issue de ces événemens, plutôt que d'opposer apparence à apparence et d'éclaircir des vraisemblances et des conjectures.

» Pour ce qui concerne cette issue, quelque décisive qu'elle paraisse se présenter, le soussigné est chargé de se borner à dire que cela a été une satisfaction particulière pour le gouvernement anglais, qu'elle ait réellement eu lieu, avant qu'il eût fait connaître ses intentions aux autres pays de l'Amérique espagnole. Ainsi il n'est pas possible que ces intentions aient pu avoir la moindre influence sur la guerre du Pérou.

» Le soussigné est chargé de faire cette seule observation sur la partie de la note de M. Zéa, qui roule sur l'inexactitude supposée des renseignemens qui ont servi de base à la résolution du gouvernement britannique. Les questions qui sont encore à examiner sont : si La Grande-Bretagne, en négociant avec les gouvernemens de fait établis, qui sont à l'abri d'une attaque extérieure, a violé quelque principe du droit des gens ou quelque convention positive.

» Pour commencer par le dernier de ces points, comme étant le chef particulier d'accusation, M. Zéa nous reproche à plusieurs reprises l'infraction des traités en général. Mais comme il n'en cite que deux, celui de 1809 et celui de 1814, on peut bien admettre qu'il ne s'appuie que sur ceux-ci, pour établir essentiellement cette accusation. Voyons d'abord ce qui concerne le traité de 1809 :

» Ce traité fut conclu au commencement de la lutte de l'Espagne contre la France, il était dirigé entièrement contre les circonstances d'alors, et conçu dans des termes qu'il n'est pas possible d'interpréter autrement. C'était un traité de paix pour mettre fin à la guerre dans laquelle nous étions engagés en Espagne depuis 1804. Il est désigné expressément dans le premier article comme

un traité d'alliance pour la durée de la guerre dans laquelle nous nous trouvions impliqués en commun avec l'Espagne. Toutes les stipulations du traité avaient évidemment rapport à la résolution déclarée du dominateur de la France, de maintenir une branche de sa famille sur le trône de l'Espagne et des deux Indes, et elles nous obligeaient indubitablement à ne pas mettre bas les armes contre l'Espagne, avant que les projets sur ce pays n'eussent échoué, et que les prétentions concernant l'Amérique n'eussent été abandonnées; obligations dont l'Angleterre s'est, comme on ne saurait le nier, parfaitement acquittée. Ce but une fois atteint, les conditions du traité étaient accomplies, et les obligations qu'il imposait ont nécessairement cessé avec l'objet auquel elles se rapportaient.

» Venons à la deuxième accusation portée contre le gouvernement anglais, d'avoir violé le droit des gens. A-t-on jamais regardé comme un axiome, ou aucun gouvernemens a-t-il jamais mis en pratique cette maxime, qu'aucun temps ou aucune circonstance ne peuvent mettre en droit de reconnaître un gouvernement de *fait* (de facto)? ou autoriser à le reconnaître une troisième puissance, qui peut avoir un grand intérêt à nouer et assurer des relations avec ce gouvernement de *fait?*

» Une conduite précédente (*procedimiento*) à cet égard de la part d'une troisième puissance ne décide pas du tout indubitablement la question de droit vis-à-vis la mère-patrie.

» Les Pays-Bas se séparèrent de l'Espagne long-temps avant la fin du seizième siècle; mais l'Espagne ne renonça formellement à la souveraineté sur cet état qu'à la paix de Westphalie en 1648. Le Portugal déclara en 1640 son indépendance de la monarchie espagnole; mais ce ne fut qu'en 1668 que l'Espagne reconnut cette indépenpendance par un traité.

» Dans ces intervalles, les droits abstraits de l'Espagne restèrent inviolables et inextinguibles si l'on peut s'exprimer ainsi.

» Mais des puissances tièrces n'attendirent dans aucun de ces cas la lente conviction de l'Espagne, pour se croire en droit de nouer des relations immédiates et même de conclure des alliances avec la nouvelle république des Pays-Bas, ainsi qu'avec la nouvelle monarchie de la maison de Bragance.

» La séparation des colonies espagnoles d'avec leur mère-patrie n'a été ni notre ouvrage, ni l'objet de nos désirs. Elle a été décidée par des événemens auxquels le gouvernement anglais n'a eu aucune part; et nous croyons encore à présent qu'on aurait pu la prévenir, si l'on eût écouté à temps nos conseils.

» Mais cette séparation a amené un état de choses, sur lequel le gouvernement anglais a dû régler ses mesures comme son langage, suivant ce qu'exigeaient les véritables et légitimes intérêts de la nation dont le bien-être est confié à ses soins, et cela, non avec précipitation, mais avec réflexion et prudence. Nommer possession de l'Espagne un pays où, par le fait, toute occupation de ce gouvernement était anéantie, ne pouvait être d'aucune véritable utilité pour la mère-patrie, mais eût mis la paix du monde en danger. Car toutes les sociétés politiques sont responsables aux autres sociétés politiques de leur conduite; c'est-à-dire qu'elles sont tenues de suivre les obligations ordinaires imposées par le droit des gens, ainsi que de redresser et de réparer toute violation des droits des autres, commises par leurs citoyens ou leurs sujets.

» Ainsi, ou la mère-patrie aurait dû rester responsable pour des actions sur lesquelles elle ne pouvait pas même exercer une ombre de pouvoir, ou les habitans de ces pays, dont l'existence politique était fondée de fait, mais dont on ne voulait pas reconnaître l'indépendance,

auraient été mis dans une situation telle, qu'ils seraient entièrement responsables de toutes leurs actions, ou qu'on aurait pu les punir comme on punit les pirates et les proscrits pour celles qui auraient donné sujet de plainte à d'autres nations.

» Si la première partie de ces alternatives, c'est-à-dire, la non-responsabilité absolue des états non reconnus est trop peu solide pour être établie, et si la dernière, celle qui concerne le traitement de leurs habitans comme pirates ou bandits, est trop révoltante pour être appliquée pendant un temps illimité à une partie considérable des habitans du globe, il ne restait à la Grande-Bretagne, ainsi qu'à tout autre pays en relation de commerce avec les provinces de l'Amérique espagnole, que de reconnaître leur indépendance politique en qualité d'états, et de les placer ainsi dans la sphère des droits et des devoirs auxquels les nations civilisées sont mutuellement obligées d'avoir égard, et dont elles sont en droit d'exiger réciproquement l'observation.

» L'exemple de la dernière révolution de France, et l'heureux et final rétablissement de S. M. Louis XVIII sur son trône, est cité par M. Zéa à l'appui du principe des droits imprescriptibles d'un légitime souverain, et de l'obligation de toutes les puissances étrangères de respecter ce droit; et, en conséquence, ce ministre invite l'Angleterre à rester d'accord avec elle-même, en mettant dans sa conduite vis-à-vis des nouveaux états de l'Amérique espagnole la même réserve qu'elle a observée, d'une manière si honorable, envers la France révolutionnaire.

» Mais serait-il nécessaire de rappeler à M. Zéa, que toutes les puissances de l'Europe, et particulièrement l'Espagne, une des premières, ont non-seulement reconnu les différens gouvernemens de *fait*, qui se sont succédé, et qui ont d'abord renversé du trône de France la maison

de Bourbon, et l'ont ensuite privée de la possession de cette couronne pendant près d'un quart de siècle, mais que l'Espagne a en outre conclu des alliances étroites avec eux, et surtout avec celui que M. Zéa désigne avec raison comme gouvernement de *fait* dans le sens le plus strict, celui de Bonaparte, contre lequel son ambition effrénée, et non un principe de respect pour les droits de la monarchie légitime, a enfin fait liguer et entrer en lice toutes les puissances de l'Europe.

» Il est inutile qu'on s'efforce de donner une autre couleur à des faits qui sont déjà du domaine de l'histoire.

» Le soussigné est en conséquence obligé d'ajouter que la Grande-Bretagne elle-même ne peut avec justice accepter l'éloge que M. Zéa veut lui donner sous ce rapport, et qu'elle ne peut pas davantage prétendre à être exceptée de l'accusation générale d'avoir négocié avec les autorités de la révolution française.

» Il est vrai que jusqu'en 1796, l'Angleterre s'est abstenue de traiter avec la France révolutionnaire, longtemps après que les puissances de l'Europe lui en avaient donné l'exemple; mais les causes de cette réserve alléguées au parlement dans divers écrits, étaient l'état subordonné du gouvernement français, et l'on ne saurait nier que la Grande-Bretagne a deux fois, savoir en 1796 et 1797, entamé des négociations de paix avec le directoire français, dont la conclusion, si elles eussent réussi, aurait entraîné la reconnaissance de cette forme de gouvernement; qu'elle a conclu, en 1801, la paix avec le consulat; que si, en 1806 elle n'a pas effectivement conclu un traité avec Bonaparte, empereur de France, la négociation n'a été rompue qu'à cause d'un seul point des conditions; et que si elle se refusa, en 1808 et 1814, à prêter l'oreille à aucune ouverture de la part de la France, elle le fit, comme cela fut déclaré et bien connu, uniquement à cause de l'Espagne, que Bonaparte refu-

sait obstinément d'admettre comme partie contractante à cette négociation.

» On ne saurait nier en outre, que même encore en 1814, l'année à la fin de laquelle la dynastie des Bourbons fut rétablie, l'Angleterre n'eût conclu un traité de paix avec Bonaparte, si ses prétentions eussent été modérées; et l'Espagne ne peut ignorer que, même après qu'on eut mis de côté Bonaparte, il n'ait été question entre les alliés de placer un autre qu'un Bourbon sur le trône de France.

» En se référant à la conduite des puissances européennes relativement à la révolution de France, et même à celle de la Grande-Bretagne, on ne fait que rappeler nombre d'exemples de la reconnaissance des gouvernemens de *fait*, qui aurait eu lieu de la part de la Grande-Bretagne, peut-être plus tard et avec plus de répugnance que par d'autres gouvernemens, mais qu'elle aurait pourtant fini par adopter, malgré sa résistance, après que l'exemple en avait été donné par d'autres puissances européennes, et particulièrement par l'Espagne.

» Dans la note de M. Zéa se trouvent encore deux autres points, qui exigent une remarque particulière. M. Zéa déclare que le roi d'Espagne ne veut pas reconnaître les nouveaux états de l'Amérique espagnole, et que S. M. ne cessera pas d'employer la force des armes contre ses sujets rebelles de cette partie du monde.

» Nous n'avons ni la prétention ni le désir de contrôler la conduite de S. M. C.; mais cette déclaration de M. Zéa renferme un justification complète de notre conduite, ou que nous avons saisi l'occasion qui nous paraissait mûre pour mettre sur un pied fixe et solide nos relations avec les nouveaux États-Unis d'Amérique; car cette déclaration montre clairement que la plainte contre nous est uniquement dirigée contre le mode et l'époque de nos arrangemens avec ces nouveaux

états. Elle montre que la dispute de mots entre nous et l'Espagne, pour ce qui concerne la question de fait, ne roule pas sur ce point : si la situation intérieure de ces états est véritablement de nature à justifier des relations défensives avec eux ; ce qu'on demandait de nous n'était pas seulement un délai raisonnable, dans le but de vérifier les rapports contradictoires et de nous procurer l'occasion d'une négociation amicale ; les ménagemens même les plus prolongés n'auraient pas satisfait l'Espagne, et lors même que nous eussions différé aussi long-temps que possible nos arrangemens avec les états nouveaux, ils n'auraient jamais eu l'adhésion de l'Espagne, parce qu'elle s'est décidément prononcée contre tout arrangement, dans toutes les circonstances et en tout temps, et qu'elle est résolue à faire une guerre sans fin à ses anciennes colonies.

» M. Zéa termine par la déclaration, que S. M. C. protestera de la manière la plus solennelle contre les mesures annoncées par le gouvernement britannique, comme portant atteinte aux conventions existantes, et aux droits imprescriptibles du trône d'Espagne.

» Contre quoi l'Espagne veut-elle protester ? Il est prouvé que nous n'avons enfreint aucun traité, et nous accordons que, par notre reconnaissance des nouveaux états d'Amérique, aucune question de droit n'est décidée. Mais si l'argument, sur lequel cette déclaration se fonde, est vrai, il l'est pour toujours, et l'offense dont nous nous rendons coupables, en mettant sous la protection de traités nos relations avec ces pays, est d'une telle nature, que ni le temps, ni les circonstances, ni les vues de l'Espagne ne peuvent en adoucir le caractère.

» Après avoir ainsi discuté contre son gré et avec répugnance les principaux points de la note de M. Zéa, le soussigné est chargé d'exprimer, en finissant, une

espérance que son gouvernement a fort à cœur de voir réaliser; c'est qu'il lui soit permis de terminer une discussion qui est maintenant sans objet. Le soussigné est encore chargé de déclarer au ministre d'Espagne, que ce n'est ni un sentiment de malveillance, ni même l'indifférence envers les intérêts de S. M. C. qui ont dicté les démarches qu'a faites le gouvernement anglais; que S. M. B. ne cessera de faire les vœux les plus empressés pour la prospérité de l'Espagne, et qu'elle restera toujours dans les mêmes sentimens; enfin qu'elle a ordonné au soussigné de renouveler à S. M. C. l'offre d'employer ses bons offices pour opérer un arrangement amical, qui serait encore possible maintenant entre S. M. C. et les états qui se sont séparés de l'Espagne. Le sousssigné saisit cette occasion, etc.

» Au bureau des affaires étrangères, le 25 mars 1825.

» George Canning. »

1826.

PROTOCOLE

Des conférences de Saint-Pétersbourg, relativement aux affaires de la Grèce.

« S. M. B. ayant été priée par les Grecs d'interposer ses bons offices, à l'effet d'obtenir leur réconciliation avec la Porte Ottomane, ayant en conséquence offert sa médiation à cette puissance, et désirant à ce sujet concerter les mesures de son gouvernemeut avec S. M. l'empereur de toutes les Russies; et d'autre part S. M. I. étant animée du désir de mettre fin au conflit dont la Grèce et l'Archipel sont le théâtre, par un arrangement compatible avec les principes de religion, de justice et d'humanité, les soussignés sont convenus :

» 1°. Que l'arrangement à proposer à la Porte, si ce gouvernement acceptait la médiation proposée, aurait pour objet de placer les Grecs, à l'égard de la Porte Ottomane, dans la relation ci-après mentionnée.

» La Grèce serait une dépendance de cet empire, et les Grecs paieraient à la Porte un tribut annuel, dont le montant serait, de commun accord, fixé d'une manière permanente. Ils seraient exclusivement gouvernés par des autorités choisies et nommées par eux-mêmes,

mais dans la nomination desquelles la Porte aurait une certaine influence.

» Dans cet état, les Grecs jouiraient d'une liberté complète de conscience et de commerce, et dirigeraient exclusivement leur gouvernement intérieur.

» Afin d'effectuer une séparation complète entre les individus des deux nations, et prévenir les collisions qui seraient la conséquence d'une lutte aussi longue, les Grecs achèteraient les propriétés des Turcs situées sur le continent de la Grèce ou dans les Iles.

» 2°. Dans le cas où le principe d'une médiation entre les Turcs et les Grecs aurait été admis en conséquence des mesures prises dans cette vue par l'ambassadeur de S. M. B. à Constantinople, S. M. I. emploierait dans tous les cas son influence pour atteindre l'objet de cette médiation. Le mode et le temps où S. M. I. prendrait part aux négociations ultérieures avec la Porte Ottomane, qui peuvent être la conséquence de cette médiation, seraient ci-après déterminés du consentement commun du gouvernement de S. M. B. et de S. M. I.

» 3°. Si la médiation offerte par S. M. B. n'avait pas été acceptée par la Porte, et quelle que puisse être la nature des relations entre S. M. I. et le gouvernement turc, S. M. B. et S. M. I. n'en considèreront pas moins les termes de l'arrangement spécifié dans le numéro 1 du présent protocole, comme la base de toute réconciliation à effectuer par leur intervention, soit de concert, soit séparément, entre la Porte et les Grecs; et elles profiteront de toutes les occasions favorables pour employer leur influence auprès des deux parties, afin d'effectuer leur réconciliation sur la base ci-dessus mentionnée.

» 4°. Que S. M. B. et S. M. I. se réservent d'adopter, par la suite, les mesures nécessaires pour régler les

détails de l'arrangement en question, ainsi que les limites de territoire et les noms des îles de l'Archipel auxquelles il sera applicable, et qu'il sera proposé à la Porte de comprendre sous la dénomination de *Grèce*.

» 5°. Q'en outre, S. M. B. et S. M. I. ne chercheront dans cet arrangement aucun agrandissement de territoire, aucune influence exclusive, ni avantages commerciaux pour leurs sujets qui ne seraient pas également accessibles pour toutes les autres nations.

» 6°. Que S. M. B. et S. M. I., désirant que leurs alliés deviennent parties aux arrangemens définitifs dont le présent protocole contient l'esquisse, communiqueront confidentiellement cet instrument aux cours de Vienne, de Paris et de Berlin, et leur proposeront de garantir, de concert avec l'empereur de Russie, le traité au moyen duquel la réconciliation des Turcs et des Grecs sera effectuée, S. M. B. ne pouvant garantir un tel traité.

» *Signé* WELLINGTON, NESSELRODE et LIEVEN.

» Saint-Pétersbourg, le 4 avril (25 mars) 1826. »

1826.

DOCUMENS

RELATIFS AUX DISCUSSIONS ÉLEVÉES ENTRE L'ANGLETERRE ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, AU SUJET DU COMMERCE ENTRE LES COLONIES ANGLAISES ET LES ÉTATS-UNIS.

M. Gallatin à M. Canning.

(26 août.)

» LE soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique, n'avait pas connaissance de l'ordre du conseil, en date du 27 juillet dernier, lors de son entrevue avec M. Canning, premier secrétaire d'état de S. M. pour les affaires étrangères, le 17 courant.

« S'il avait connu alors le sens précis de l'ordre en question et des provisions des actes du parlement cités dans cet ordre, le soussigné aurait cru de son devoir de faire les observations sur lesquelles il demande maintenant la permission d'appeler l'attention de M. Canning.

» Il paraît que le gouvernement de S. M. est revêtu de deux pouvoirs distincts applicables au commerce entre les colonies de S. M. et les États-Unis.

» Par la quatrième section de l'acte du parlement, du 5 juillet 1825, il fut décrété que les priviléges accordés

aux vaisseaux étrangers, de commercer avec les possessions anglaises du dehors seraient limités, à l'égard des pays sans possessions coloniales, aux vaisseaux de ceux qui mettraient le commerce et la navigation de la Grande-Bretagne et de ses possessions du dehors, sur le pied de la nation la plus favorisée, à moins que S. M., par son ordre du conseil, ne jugeât convenable d'accorder tous ces priviléges ou une partie d'entre eux aux vaisseaux de quelque pays étranger, quand même ces conditions ne seraient pas remplies à tous les égards par ce pays.

» Par deux actes du parlement, passés dans les quatrième et cinquième années du règne de S. M. actuelle, on donna l'autorisation de lever des droits de tonnage additionnels et réciproques sur les marchandises importées ou exportées dans les vaisseaux appartenant à quelque pays étranger où l'on levait des droits sur les vaisseaux anglais, ou sur les marchandises importées ou exportées dans les vaisseaux anglais, plus forts que sur les vaisseaux de tel pays, ou sur des marchandises semblables, importées ou exportées dans les vaisseaux de tel pays.

» Dans l'ordre du conseil du 27 juillet dernier on a eu recours aux deux autorisations.

» Comme la condition citée dans l'acte du parlement du 5 juillet 1825 n'a pas été remplie à tous égards par le gouvernement des États-Unis, les vaisseaux de ces états ne peuvent jouir des priviléges ainsi accordés aux vaisseaux étrangers, à moins que ces priviléges ne soient spécialement accordés par S. M. en conseil. Ainsi, lesdits priviléges sont encore accordés par l'ordre du conseil, mais avec la condition expresse que lesdits priviléges, ou, en d'autres mots, les communications entre les États-Unis et les colonies anglaises sur les vaisseaux américains cesseront absolument le premier décembre prochain, pour l'Amérique du sud, les Indes-Occidentales, les îles de Bahama, Bermuda et Terre-Neuve, et quelques jours

plus tard, pour la côte occidentale de l'Afrique, le Cap de Bonne-Espérance, l'Isle de France, la Nouvelle-Hollande et la Terre de Van-Diémen.

» Et comme les vaisseaux anglais entrant dans les ports des États-Unis venant des colonies, sont frappés d'un droit de tonnage additionnel de 94 cents (5 francs), par tonneau, et d'une augmentation de dix pour cent pour le droit d'importation sur les mêmes marchandises importées dans les vaisseaux américains, on a imposé, par l'ordre du conseil, un droit contre-balançant, jugé équivalent, pendant le temps que les communications sont encore permises sur les vaisseaux américains et sur les marchandises importées dans les vaisseaux américains entrant dans les ports des possesions de S. M. dans l'Amérique du nord et du sud, et dans les Indes-Occidentales.

» Il n'y a pas, si le soussigné est bien informé, un seul acte du gouvernement des États-Unis que l'on puisse regarder, d'après la manière dont le sujet est envisagé par celui de S. M., comme ne remplissant pas la condition espérée par l'acte du parlement du 5 juillet 1825, comme ne plaçant pas le commerce et la navigation de la Grande-Bretagne et de ses possessions du dehors sur le pied de la nation la plus favorisée, excepté seulement la continuation du droit distinctif de tonnage de 94 cents par tonneau sur les vaisseaux anglais, et de l'addition de 10 pour cent sur le droit ordinaire frappé sur les marchandises importées dans les vaisseaux anglais, des colonies anglaises.

» Les deux mesures adoptées par l'ordre du conseil contre-balançant, et l'interdiction des communications, sont fondées sur un seul et même fait. La continuation des droits distinctifs des États-Unis et le droit contre-balançant, jugé équivalent, qui a été imposé par l'ordre du conseil, sur les vaisseaux américains, entrant dans

les ports des colonies anglaises, était seul suffisant pour mettre les vaisseaux anglais et américains, employés au commerce entre les colonies et les États-Unis, sur le pied de la plus parfaite égalité.

» Il n'appartient pas au soussigné de mettre en question la politique des mesures que la Grande-Bretagne peut juger à propos d'adopter à l'égard du commerce de ses colonies.

» Il conclut seulement, d'après les actes du parlement passés à ce sujet pendant les quatre dernières années, que les rapports entre les États-Unis et les colonies anglaises dans les Indes-Occidentales, dans l'Amérique du sud et dans d'autres endroits, à l'étendue autorisée par ces actes, sont regardés, par le gouvernement de Sa Majesté, comme utiles à ces colonies et à l'empire anglais en général.

» Avec cette conviction, et la seule inégalité qu'on supposait exister ayant été détruite par les droits contrebalançans, le soussigné n'a pas pu découvrir le motif qui portait à interdire tout-à-fait, à l'égard des possessions anglaises dans les Indes-Occidentales, dans l'Amérique du sud et dans plusieurs autres endroits, des rapports utiles aux deux parties, et qui auraient pu, conformément à l'acte du parlement, si on l'avait jugé nécessaire, être continués avec ces colonies, de la même manière qu'avec les possessions anglaises dans l'Amérique du nord.

» Dans l'impossibilité d'assigner une cause à la suspension qu'on espérait des rapports en question, le soussigné craint que, par la raison même que l'objet envisagé ne peut être compris, il ne soit mal interprété.

» N'ayant pas d'instruction pour un cas qui n'était pas prévu, il ne peut, quant à présent, qu'exprimer son regret de voir qu'une mesure qui ne peut être favorablement envisagée par son gouvernement, ait été adoptée

au moment où il était autorisé à renouveler les négociations à ce sujet, et avec l'espérance bien fondée, d'après la teneur libérale de ses instructions, qu'un arrangement basé sur des principes d'utilité mutuelle aux deux parties, pût être conclu.

» Il est bien connu que le délai à cet égard était dû à des causes que les États-Unis ne peuvent pas contrôler, surtout à l'état de la santé de M. King, qui nous a définitivement privés de ses services.

» Les raisons pour la préférence marquée donnée par le gouvernement des États-Unis à un arrangement par traité, plutôt qu'à des règlemens adoptés par les deux pays, sont assez frappantes.

» Il est très-important pour toutes les parties intéressées ; il est essentiel pour la sûreté des opérations du commerce et de l'agriculture, que les rapports soient placés sur un pied plus permanent et plus net qu'ils ne peuvent l'être par des lois réciproques, sujettes à être modifiées ou révoquées dans quelque temps que ce soit à la volonté de chaque partie, et qui ne sont pas toujours facilement comprises par ceux sur qui elles sont destinées à agir.

» On croit que l'on pourra facilement lever les obstacles qui ont empêché les États-Unis d'accepter les rapports attendus par l'acte du parlement, ce que l'on ne pourrait faire que *in toto*, et en se conformant à des termes à l'égard desquels on ne les avait pas consultés, par des modifications qui leur sont essentielles, et qui ne seront pas trouvées incompatibles avec l'intérêt de la Grande-Bretagne.

» Le soussigné n'a fait qu'examiner la teneur générale de l'ordre du conseil, et il ne croit pas nécessaire de l'examiner dans tous ses détails. Il croit purement accidentel l'oubli de nommer spécialement le commerce avec les provinces anglaises dans les Indes-Occidentales, dans

la clause qui fait une exception spéciale à l'égard des possessions anglaises en Europe, et il croit que l'on ne se propose pas d'étendre les droits réciproques au commerce par terre ou par navigation intérieure entre les États-Unis et les possessions anglaises dans l'Amérique du nord, dans le cas où l'on trouverait, comme le croit le soussigné, que les droits distinctifs des États-États-Unis ne s'appliquent pas à ce commerce.

» Le soussigné profite de cette occasion pour prier M. Canning d'agréer l'assurance de sa parfaite considération.

» ALBERT GALLATIN.

» *Au très-honorable George Canning.* »

—

M. CANNING A M. GALLATIN.

—

« LE soussigné, principal secrétaire d'état de S. M. pour les affaires étrangères, a l'honneur d'accuser réception de la note officielle du 26 du mois dernier qui lui a été adressée par M. Gallatin, envoyé extraordinaire, et ministre plénipotentiaire des états de l'Amérique, au sujet d'un ordre du conseil donné par Sa Majesté, le 27 juillet.

» Le soussigné sent qu'il doit beaucoup de reconnaissance à M. Gallatin pour l'exposé franc et complet que cette note contient de ses propres opinions, et de celles de son gouvernement, relativement à toute l'affaire à laquelle l'ordre du conseil se rapporte, et pour l'occasion donnée au soussigné d'entrer dans une explication également sincère des sentimens et des intentions du gouvernement de Sa Majesté sur cet objet.

» Il sera infiniment avantageux de prononcer tout d'un coup sur un sujet qui est distinct de tous les autres sujets importans que M. Gallatin est autorisé à discuter avec le gouvernement anglais, qui doit être débattu d'après des principes, et décidé d'après des considérations qui lui sont particulières.

» M. Gallatin permettra au soussigné de prendre la liberté de lui faire observer que ce caractère de spécialité semble avoir été méconnu par lui dans sa note du 29 août, et que cette note paraît fondée sur une erreur. M. Gallatin traite la question comme si elle consistait seulement en un seul point : « Quelles sont les conditions égales et réciproques sous lesquelles le commerce entre les États-Unis et les colonies anglaises de l'Amérique pourrait être fait ? établissant comme une sorte d'axiome que ce commerce doit être ouvert aux États-Unis, de même que tout autre commerce dans quelque partie du monde que ce soit, et ne s'inquiétant jamais si quelque compensation ne devrait pas être donnée par les États-Unis à la Grande-Bretagne, en retour d'une concession de privilége qu'elle a droit assurément d'accorder ou de refuser.

» Le soussigné est prêt à démontrer que, quand bien même la liberté de commercer avec les colonies anglaises de l'Amérique serait concédée gratuitement par l'Angleterre aux États-Unis, cependant le pied sur lequel le commerce, ainsi permis, est fait maintenant par les États-Unis, est inégal et injuste.

» Mais comme l'objection que le gouvernement anglais prétend opposer à la proposition d'une égalité partielle de conditions, que M. Gallatin paraît, d'après ses instructions, vouloir faire adopter, va plus loin que cette proposition, le soussigné pense qu'il est convenable d'exposer d'abord la nature et les bases de cette objection fondamentale.

» C'est, ainsi que l'a déjà dit le soussigné, un droit incontestable, et qui a été mis en pratique d'une manière invariable jusque dans ces dernières années par les pays ayant des colonies, de se départir du système de restriction seulement dans des circonstances spéciales et dans des occasions particulières. Lorsqu'une concession de cette nature est commandée et réglée par les besoins de la mère-patrie ou des colonies, les nations étrangères qui en profitent, peuvent dire avec justice qu'elles ne sont aucunement redevables aux états qui ont accordé cette concession. Elles ont même raison de se croire maîtresses de refuser une admission partielle dans les ports des colonies qui leur sont ouvertes, d'après des considérations aussi évidemment de convenance locale et temporaire, à moins qu'on ne leur accorde une liberté générale de commerce avec ces colonies, indépendamment de semblables considérations.

» L'interdiction que le gouvernement américain a ordonnée en 1820, de tout commerce avec les colonies anglaises de l'Amérique, jusqu'à ce que les navires américains fussent admis librement dans les ports des colonies anglaises, peut être justifiée d'après ce principe.

» Le moyen à opposer à cette interdiction de la part de la Grande-Bretagne, aurait été d'offrir aux autres nations commerciales et maritimes le commerce refusé par les États-Unis.

» Des circonstances, qu'il n'est point nécessaire de détailler ici, rendirent alors cet expédient impraticable.

» En 1822, le privilége de faire le commerce avec les colonies anglaises de l'Amérique fut concédé aux États-Unis moyennant certaines restrictions et limites auxquelles ils consentirent, et ce privilége ne s'étendit à aucune des nations de l'Europe.

» La concession faite aux États fut, si non en paroles, mais en fait, exclusive; car les nouvelles républiques de

l'Amérique n'étant point alors reconnues par S. M., leur commerce maritime ne pouvait en aucune manière rivaliser avec celui des États-Unis.

» On ne peut cependant supposer, et il n'est point allégué par M. Gallatin, qu'en accordant ce privilége, exclusif par le fait aux États-Unis, dans une première circonstance, la Grande-Bretagne se soit interdit à elle-même la faculté de l'étendre à d'autres nations toutes les fois que le cours des événemens amènera des occasions favorables pour le leur concéder. Les événemens survenus de 1822 à 1825 ont fait naître cette occasion.

» Il n'est pas possible de supposer non plus que la Grande-Bretagne, parce qu'elle s'est soumise momentanément et par nécessité à des conditions qui, bien qu'elles ne fussent pas injustes, n'étaient pas à sa convenance, s'est en même-temps obligée à continuer d'y rester soumise, lorsque cette nécessité n'existe plus.

» La rareté d'une chose peut justifier la demande d'un prix élevé, et le monopole peut donner les moyens d'en venir là; mais il n'intervient certainement dans cette occasion, entre l'acheteur et le vendeur, aucun pacte qui puisse empêcher le premier de faire ses efforts pour se dégager de la dépendance du second, en appelant une concurrence générale.

» Ces considérations sensibles et simples ont dicté l'acte du parlement de 1825.

» Notre droit d'ouvrir les ports de nos colonies ou de les tenir fermés ainsi qu'il pourrait être à notre convenance, notre droit d'accorder à des puissances étrangères la faveur de faire le commerce avec nos colonies, généralement ou particulièrement, avec ou sans conditions, ainsi que nous le jugeons à propos, était clair. Nous n'étions tenus par aucun engagement de perpétuer le monopole d'une telle faveur à une nation étrangère au préjudice d'une autre. Nous avions éprouvé pendant trois ans les incon-

véniens d'un semblable monopole. Nous devions en conséquence chercher dans les nouvelles mesures, à éviter le retour de ces inconvéniens, en rendant la faveur universelle; et afin d'être les maitres de régler cette faveur, nous l'avons accordée spontanément par un acte de la législature, et non par un traité positif.

» La question n'est donc plus maintenant, comme en 1820 et 1822, une question entre la Grande-Bretagne et les États-Unis; c'est une question entre la Grande-Bretagne et toutes les nations de l'ancien et du nouveau monde, auxquelles elle a offert l'entrée de ses colonies à des conditions que plusieurs d'entre elles on acceptées de fait, et qu'un plus grand nombre d'autres, peut-être, sont prêtes à accepter.

» Ayant ainsi mis, comme il espère, dans tout leur jour, les principes généraux du commerce colonial et les principes et les considérations sur lesquels la Grande-Bretagne a agi à l'égard de ses colonies des Indes-Occidentales, le soussigné continue maintenant à examiner les détails de la note de M. Gallatin du 26 août.

» Il a été déjà dit que, dans l'année 1822, nous accordâmes par un acte du parlement le commerce avec nos colonies des Indes-Occidentales aux vaisseaux américains sous certaines limitations et conditions.

» Les États-Unis étaient en pleine liberté d'accepter ou de refuser ces conditions.

» Les États-Unis en les acceptant imposèrent en même temps des charges et des restrictions onéreuses sur tous les vaisseaux anglais qui pourraient commercer entre les colonies anglaises des Indes-Occidentales et les États-Unis. Une de ces charges est un *alien duty*, droit sur les vaisseaux réputés étrangers, tant sur le vaisseau que sur sa cargaison.

» Après des efforts inutiles de notre part pour obtenir l'abolition de ce droit, nous fûmes forcés d'imposer un

droit réciproque sur les vaisseaux américains dans les ports de nos colonies.

» M. Gallatin dit « que par l'imposition de ce droit réciproque, les vaisseaux anglais et américains, employés dans le commerce entre les colonies anglaises et les Etats-Unis, *sont mis sur le pied de la plus parfaite égalité !* » et de plus « qu'il n'y a pas, s'il est bien informé, un seul acte du gouvernement des États-Unis que l'on puisse regarder, d'après la manière dont le sujet est envisagé par celui de S. M., comme ne remplissant pas la condition désirée par l'acte du parlement du 5 juillet 1825, comme ne plaçant pas le commerce et la navigation de la Grande-Bretagne et ses possessions du dehors, *sur le pied de la nation la plus favorisée*, excepté seulement la continuation du droit de tonnage distinctif de 94 p. 100 par tonneau sur les vaisseaux anglais, et de l'addition de dix p. 100 sur le droit ordinaire porté sur les marchandises importées dans les vaisseaux anglais entrant dans le ports des États-Unis venant des colonies anglaises. »

» Les argumens tirés de ces rapports par M. Gallatin se divisent en trois : 1°. que le droit du côté des États-Unis et le droit réciproque du côté de la Grande-Bretagne étant égaux, les vaisseaux anglais commerçant entre les colonies et les États-Unis sont aussi favorisés que les vaisseaux américains dans le même commerce ; 2°. que comme, à l'exception des droits distinctifs en Amérique, la Grande-Bretagne est traitée *à tout autre égard* comme la nation la plus favorisée, « il n'y a aucune cause juste pour l'exercice, de la part de la Grande-Bretagne, du pouvoir d'interdiction prévu par l'article de 1825 ; » 3°. qu'ayant entre nos mains deux remèdes pour le même grief, nous devrions nous contenter d'appliquer l'un ou l'autre, mais non pas tous les deux par le même ordre du conseil.

» Pour commencer par le dernier de ces trois points,

M. Gallatin dit qu'ayant entre nos mains deux remèdes pour le même grief, nous aurions dû nous contenter d'appliquer l'un ou l'autre par le même ordre du conseil.

» La seule mesure de l'ordre du conseil qui soit nouvelle, c'est l'interdiction du commerce entre les colonies anglaises dans les Indes-Occidentales et les États-Unis après une époque fixe. Les droits imposés par cet ordre sur les navires américains ne sont pas nouveaux; ils ont été imposés en 1823 et ont été levés depuis; on n'en parle dans l'ordre actuel uniquement que pour servir de guide aux officiers de la douane dans les Indes-Occidentales; car si les droits n'avaient pas été rapportés dans l'ordre du conseil comme existans, ces officiers auraient pu croire que ces droits avaient cessé. Voici l'histoire de ces droits: le 1er. mars 1823, les Etats-Unis ont adopté une loi qui imposait, sur les navires britanniques et leurs cargaisons venant des colonies anglaises des Indes britanniques les droits levés sur les navires réputés étrangers, jusqu'à ce qu'il soit prouvé au président des États-Unis d'une manière satisfaisante qu'on ne lève, dans les ports des colonies anglaises, sur les navires des États-Unis et sur les marchandises dont ils sont chargés, d'autres droits que ceux levés sur les navires britanniques entrant dans les mêmes ports, et sur les marchandises des autres pays importées sur ces navires.

Le gouvernement britannique a mal compris d'abord la valeur de l'expression *des autres pays*; il pensait qu'elle s'appliquait aux pays étrangers seuls et non pas aux possessions britanniques dans l'Amérique septentrionale; et ce n'a été qu'après l'échange de plusieurs notes officielles entre l'envoyé britannique à Washington et le secrétaire d'état des États-Unis, que le gouvernement britannique a enfin compris, ou plutôt a vu jusqu'à quel

point s'étendait la concession exigée par les États-Unis, c'est-à-dire que les produits des États-Unis importés dans les colonies anglaises des Indes-Occidentales ne paieraient que les mêmes droits que les produits de la mère-patrie et de ses dépendances.

» Quand on a su enfin que telle était la véritable signification de l'acte du congrès de 1823, ces droits réciproques ont été imposés sur le commerce des États-Unis par le gouvernement britannique; on les conserve maintenant en vigueur dans les colonies des Indes-Occidentales jusqu'au premier décembre, et dans l'Amérique septentrionale sans indiquer quand ils cesseront.

» Il est à observer que par l'acte du parlement de 1823 (George IV, chap. 44) le gouvernement britannique était autorisé à interdire le commerce entre les États-Unis et les colonies des Indes-Occidentales quand il se présenterait des circonstances pareilles à celles déjà existantes.

» On a préféré avoir recours à une mesure de représailles; 1°. parce que nous étions convaincus qu'une prétention aussi extraordinaire que celle mise en avant par l'interprétation donnée à l'acte du congrès de 1823 ne serait pas soutenue dans la suite; et 2°. on nous avait donné l'assurance que l'occasion de tout expliquer se présenterait dans la suite des négociations qui allaient s'etablir entre les deux pays relativement à ce point et à d'autres points qui regardaient leurs intérêts respectifs.

» Cette négociation a commencé à Londres en 1824. Le gouvernement britannique a offert d'arranger cette affaire à des conditions très-avantageuses pour les États-Unis; mais le plénipotentiaire américain s'est tenu à la lettre de la loi, et a déclaré inadmissible toute proposition qui ne serait pas accompagnée de la concession exigée par l'interprétation définitive de la loi.

» Les négociations étant dans cette position, et la proposition britannique ayant été soumise au gouvernement américain depuis neuf mois, sans qu'il y eût fait de réponse, l'acte du parlement de juillet 1823 a été adopté.

« La législature américaine avait connaissance de cet acte depuis le commencement de la dernière session. Elle connaissait aussi les propositions faites par le gouvernement britannique en 1824. Un de ses membres lui a même soumis une proposition pour l'abolition des droits distincts.

» Quant à ce qui touche l'allégation de M. Gallatin, que les droits distincts sont notre seul sujet de plainte, que, sous les autres rapports, la Grande-Bretagne est placée sur le même pied que les nations les plus favorisées dans les relations entre ses colonies et les Indes-Occidentales et les État-Unis;

» M. Gallatin, en s'exprimant ainsi, paraît oublier un autre acte compris dans celui du congrès, qui établissait les droits distincts, acte qui n'est guère moins préjudiciable au commerce et à la navigation de la Grande-Bretagne. Cet acte établit en substance qu'il ne sera permis à aucun navire anglais, venant du Royaume-Uni ou des autres possessions anglaises, les colonies des Indes-Occidentales exceptées, de charger dans aucun port des États-Unis pour ces mêmes colonies.

» Il est bien entendu que, par la raison que l'acte de l'Angleterre de 1822 permet seulement un commerce direct par vaisseaux américains entre nos colonies et les États-Unis, la prohibition du commerce entre la métropole et ses colonies par la voie des États-Unis, n'est, en conséquence, que parfaite réciprocité; que la question se décide en effet par le premier des trois argumens que présente la note de M. Gallatin, et que la

même réponse lui est applicable. Elle fournit une preuve éclatante de la fausse conception qu'il a déjà indiquée comme dominant cette note, sous le rapport du caractére du commerce avec les colonies.

» Permettre à un navire étranger d'entrer dans les ports d'une colonie et à certaines conditions, est une faveur; retirer au navire d'un pays qui a des colonies, et faisant le commerce de la métropole avec un pays étranger, aux termes d'un traité entre les deux pays, le droit de charger pour un autre port appartenant à la métropole dans une autre partie du monde, est un tort.

» Ce droit a été refusé à la Grande-Bretagne par les États-Unis; non peut-être en contradiction avec la lettre, mais sans contredit en déviation de l'esprit du traité de 1815. C'est un droit qui existait, et dont on jouissait avant que le traité fût conclu, même à une époque où les Etat-Unis n'élevaient pas la moindre prétention au commerce avec nos colonies : on ne pourrait raisonnablement pas le regarder comme lié à ce commerce et en dépendant; c'est un droit que des nations amies, trafiquant ensemble, sont tellement dans l'habitude de s'accorder l'une à l'autre, qu'on l'exerce comme un usage nécessaire, à moins qu'il ne soit spécialement aboli. Le commerce avec les colonies est, au contraire, suivant l'usage de toutes les nations qui ont des colonies, un commerce naturellement interdit, à moins qu'il ne soit permis d'une manière spéciale.

» Il ne faut pas oublier que cette loi, fondée sur les restrictions établies par l'acte du parlement de 1822, a été prolongée pour quatorze mois après l'adoption de l'acte britannique de 1825, par lequel les restrictions imposées en 1822 ont été abolies.

» Depuis le 5 janvier 1826, tout navire américain fai-

sant le commerce avec une colonie des Indes-Occidentales, pourra y charger et aller à un port quelconque, le Royaume-Uni et ses dépendances exceptés. Mais les navires britanniques entrant dans les ports américains, sont toujours sujets à toutes les restrictions de la loi américaine de 1823.

« M. Gallatin, dans sa note du 26 août, dit « qu'on sait très-bien que le retard apporté à reprendre les négociations provient de causes indépendantes de la volonté des États-Unis, et principalement de la mauvaise santé de M. King. »

» Quant à ce point, le soussigné fera observer qu'on n'a jamais notifié au gouvernement britannique que M. King avait reçu des instructions qui auraient pu le mettre à même de reprendre les négociations. Au contraire, la seule communication authentique, relative à cette affaire, qui soit parvenue au soussigné, était une dépêche de M. Vaugham, en date du 22 mars dernier, dans laquelle ce ministre dit que M. Clay lui avait fait savoir qu'il ne pourrait donner à M. King ses instructions pour le mettre en état de reprendre les négociations avant le mois de mai.

» Mais quelle que soit la date ou la tendance des instructions d'après lesquelles M. Gallatin se dirige, il aura appris par cette note que par suite de tout ce qui s'est passé au sujet du service colonial et surtout après que le gouvernement et la législation ont omis de prendre, comme l'ont fait d'autres nations, les mesures rendues convenables par les prévisions de l'acte de 1825, le gouvernement britannique ne peut consentir à entrer dans une nouvelle négociation relativement au commerce entre les États-Unis et les colonies britanniques, aussi long-temps que les prétentions de l'acte du congrès de 1823, par rapport aux colonies britanniques, formeront une partie de la loi des États-Unis.

» Mais le gouvernement britannique doit à l'esprit de franchise qu'il désire conserver dans toutes ses relations avec les Etats-Unis, de déclarer qu'après avoir été obligé d'appliquer à un pays quelconque l'interdit prononcé par l'acte de 1825, le gouvernement britannique ne peut pas se croire tenu de lever l'interdit dès qu'il conviendra au gouvernement étranger de revenir sur ses pas, et de révoquer les mesures qui auraient occasioné l'interdit. Le gouvernement britannique ne se plaint pas que les États-Unis aient refusé d'accepter des conditions que d'autres nations ont crues dignes d'être acceptées.

» D'un autre côté, ce n'est pas au gouvernement britannique qu'il faut en attribuer la faute, si les États-Unis ont laissé échapper l'occasion où il aurait été bien plus important à ce pays d'obtenir d'eux qu'ils accédassent à ses propositions.

» Les États-Unis ont agi librement, et ils ne peuvent se plaindre de ce que la Grande-Bretagne, après leur avoir laissé le temps suffisant pour arriver à une décision mûre, est disposée à se contenter de cette décision.

» Le soussigné prie M. Gallatin d'accepter les assurances de sa haute considération.

» George Canning.

» Bureau des affaires étrangères, 11 septembre 1826. »

» *P. S.* Le soussigné, en lisant les observations précédentes, trouve qu'il a oublié de prendre note d'un ou deux points subordonnés sur lesquels touche la note de M. Gallatin du 26 août.

» Le premier se rapporte au commerce entre les États-Unis et les possessions anglaises dans les Indes-Orientales ; le second, au commerce par navigation interne, entre les États-Unis et les possessions anglaises dans l'Amérique du nord.

» A l'égard du premier, il est seulement nécessaire de dire que le commerce avec les Indes-Orientales reste sur le pied sur lequel il fut établi par les conventions de 1815 et 1818, dans lesquelles conventions il est expressément dit, dans l'ordre du conseil, que les dispositions de cet ordre ne doivent faire aucun changement.

» A l'égard du second point, relatif au commerce par navigation interne entre les États-Unis et les provinces anglaises de l'Amérique du nord, le soussigné demande la permission d'informer M. Gallatin que ce commerce, en tant qu'il regarde le Canada, est réglé par l'acte du parlement de 1825, par lequel les mêmes droits sont expressément imposés sur les vaisseaux et bateaux des États-Unis important des marchandises dans une de ces provinces, qui sont ou qui peuvent être, pour le moment même, payables dans les États-Unis de l'Amérique sur les vaisseaux ou bateaux anglais entrant dans les ports de l'état, d'ou ces marchandises avaient été importées.

» Les droits distinctifs, de plus, s'appliquent seulement au commerce par mer; et si, dans aucun cas, on les a levés sur les marchandises américaines importées dans les possessions de S. M. par navigation interne, il n'y aura aucune difficulté à ordonner que le montant, ainsi levé, soit rendu, à moins qu'il ne paraisse que les mêmes droits aient été levés dans les ports américains sur la navigation interne et le commerce des provinces anglaises. »

1826.

EXTRAIT

De la note par laquelle le marquis de Palmella, ambassadeur de Portugal a Londres, réclame, en conformité des traités existans, les secours de l'Angleterre, contre l'invasion a main armée des frontières du Portugal, opérée par les émigrés portugais appuyés par l'Espagne.

. . . . . « Le gouvernement britannique a adopté le principe (et S. Exc. M. Canning l'a publiquement annoncé dans une occasion récente) de ne jamais s'immiscer dans les discordes des autres pays. Ce principe pourrait se trouver en contradiction avec quelques stipulations des anciens traités; mais évitant pour le présent toute discussion de cette question, le soussigné est persuadé qu'il peut démontrer que l'Espagne commet maintenant des actes hostiles contre le Portugal, et que ces actes sont assez flagrans pour constituer une agression réelle. Il affirmera de plus, que quand même on voudrait ne pas tenir compte de ces provocations et porter la modération aussi loin qu'elle peut être portée, comme le gouvernement portugais le fait (par le désir de la paix et par respect pour le vœu de toutes les autres puissances), il n'y aurait encore en cela rien qui prouvât que S. M. B. ne devrait pas envoyer, par précaution, et afin de prévenir la guerre, un corps de troupes auxiliaires au Portugal; car, au fait, si la guerre n'existe pas maintenant,

on ne peut pas se dissimuler que les chances de la voir éclater ne soient au moins que trop probables.

» Mais S. M. B. reconnaîtra sans doute que la tolérance que l'on oppose à l'agression et aux insultes, doit avoir de justes bornes, et que l'existence des états et l'honneur national exigent que ces limites ne soient pas dépassées. Maintenant, de quel droit une autre puissance européenne pourrait-elle blâmer et encore moins s'opposer au séjour temporaire d'un corps de troupes anglaises en Portugal, dont le but avoué serait d'y maintenir la paix ? De plus, il est évident qu'une telle assistance, étant stipulée par des traités antérieurs, ne doit pas (d'après les principes du droit des nations) placer l'Angleterre en état d'hostilité avec les ennemis du Portugal, quand bien même ses troupes seraient forcées de concourir à la défense de ce royaume. L'histoire moderne de l'Europe offre plus d'une preuve de cette assertion et plus particulièrement dans ce qui est relatif aux états composant primitivement l'empire germanique, qui étaient considérés comme en état de paix les uns avec les autres, quoiqu'ils fussent obligés de fournir leur contingent pour l'armée de l'empire.

» Il y a des preuves sans nombre de l'animosité du gouvernement espagnol contre celui de Portugal, et des actes hostiles commis par les autorités espagnoles, soit d'elles-mêmes, soit avec la sanction de leur gouvernement.

» Le soussigné se bornera à récapituler les faits suivans :

» 1°. La cour d'Espagne refuse encore de reconnaître explicitement S. M. le roi de Portugal comme successeur de son auguste père, S. A. R. l'Infante Dona Isabella Maria comme régente du royaume.

» 2°. Les réfugiés et déserteurs portugais ont été fort bien reçus en Espagne, où on leur a permis de rester en

corps, de conserver leurs armes, et de prêter publiquement un serment de fidélité à un autre prince ; et enfin on a souffert qu'ils rentrassent en Portugal, en armes.

» 3°. Aucune des promesses par lesquelles le cabinet de Madrid s'est engagé à redresser les torts susdits n'a été remplie.

» 4°. Le gouvernement et les autres autorités de la ville d'Ayamonte ont entretenu une correspondance officielle avec les révoltés portugais des Algarves.

» 5°. Des soldats espagnols sont entrés sur les territoires portugais et y ont commis des actes d'agression, et entre autres il faut compter des actes de spoliation exercés envers des sujets anglais.

» 6°. Des coups de feu de la rive espagnole du Minho, qui partage les deux pays, ont été dirigés contre des navires qui naviguaient paisiblemement sur cette rivière.

» Tous ces faits sont prouvés par des documens authentiques, qui ont été communiqués à l'ambassadeur de S. M. B. à Lisbonne, et le soussigné se borne à joindre la présente note des extraits de deux dépêches qu'il a reçues de S. Exc. le ministre des affaires étrangères de S. M. T. F. qui donnent en peu de mots l'idée de l'état de nos relations avec l'Espagne.

» Telles sont les provocations que le Portugal a éprouvées de la part du gouvernement espagnol, et quels reproches ce gouvernement pourrait-il, de son côté, adresser à la nation portugaise ?

» Est-ce qu'on lui fera un reproche d'avoir reconnu pour son souverain légitime, d'après les désirs de toute l'Europe, le fils aîné du feu roi ? Est-ce qu'on lui fera un reproche d'avoir reçu avec reconnaissance la charte accordée librement par ce souverain, et qui ne fait que rétablir les anciens droits et priviléges de la nation ?

» Est-ce qu'on lui reprochera d'avoir essayé de réfor-

mer son administration intérieure, d'avoir observé avec une bonne foi scrupuleuse tout ce qu'on doit au gouvernement d'un état voisin, et de n'avoir pas employé contre lui les armes qu'il emploie lui-même contre les autres ?

» Les faits parlent ici assez haut : toute l'Europe ne manquera pas d'en reconnaître la vérité, et le gouvernement britannique doit à la bonne foi des traités, à l'amour de la paix, à son propre honneur, et à l'intérêt que le sort du Portugal ne peut manquer d'exciter en Angleterre, de prendre des mesures promptes et décisives pour éloigner de son allié tout danger d'attaque étrangère, et pour terminer un état de choses qui doit conduire nécessairement à une crise violente, si l'on n'y intervient pas à temps.

» Le soussigné ajoutera quelques observations par rapport au principe de non-intervention dans les affaires intérieures des autres états adopté par l'Angleterre.

» Ce principe, dans le cas où il serait observé littéralement, et dans le cas où la guerre avec l'Espagne ne serait censée existante que quand l'armée espagnole aurait envahi le territoire portugais, indiquerait aux ennemis du Portugal un moyen facile d'exécuter leurs projets, puisqu'alors ils pourraient exciter impunément les soldats portugais à déserter, les réunir en corps sur les frontières, et commettre enfin toutes sortes d'hostilités, pourvu que ces hostilités ne fussent pas avouées, et le Portugal serait ainsi placé entre un ennemi auquel il serait permis d'avoir recours aux moyens les plus perfides pour lui faire tort, et un allié à qui il serait défendu de lui prêter des secours.

» D'ailleurs, on ne peut admettre que dans cette circonstance il existe en Portugal une véritable division dans les intérêts et les opinions.

« La nation portugaise, représentée par les deux chambres, dans lesquelles sont réunis le clergé et la noblesse,

agit d'accord avec le souverain, et poursuit avec modération la voie tracée par la volonté spontanée du roi.

» Les partis qui agitent ce pays, conduits par des hommes qu'on peut regarder comme déshonorant leur pays, ont osé proclamer roi un jeune prince qui, étant légitimement appelé à partager un jour le trône, a donné, en attendant, par des sermens et d'autres actes solennels, des garanties satisfaisantes de sa fidélité et de son dévouement aux autres ordres de son auguste frère, et dément ainsi l'usage qu'on a fait de son nom. Cependant quelle que soit l'opinion ou les désirs manifestés par la majorité de la nation portugaise, il n'est pas impossible que les étrangers en employant des moyens de séduction et d'intrigue, ne pussent réussir à soulever l'armée, et à produire une révolution totale dans le Portugal.

» Le soussigné termine cette note comme il l'a commencée, en réclamant au nom de S. A. R. l'Infante régente l'appui et les secours de S. M. B., en conformité avec les traités actuels.

» Il saisit cette occasion pour répéter à S. Exc. M. Canning les assurances de sa haute considération.

» *Signé*, le marquis de PALMELLA.

» Londres, 4 décembre. »

1827.

PREMIER

MANIFESTE DE LA PORTE-OTTOMANE.

La pièce qu'on va lire a été remise les 9 et 10 juin 1827, par le Reis Effendi, aux drogmans des légations Française, Russe, Anglaise, Autrichienne et Prussienne, à Constantinople. On peut la regarder comme le commentaire de tout ce que *l'Observateur autrichien*, rédigé par le secrétaire particulier du prince de Metternich, ne cesse d'imprimer, depuis six ans, contre la Grèce. Il n'y aurait donc pas lieu de s'étonner qu'elle eût été, ou envoyée toute faite, de Vienne à Constantinople, ou rédigée dans cette dernière ville par l'internonce autrichien. Elle inspira la plus vive indignation à Canning, lorsqu'elle fut transmise à ce ministre ; et nous pensons que M. de Metternich en sait quelque chose. Personne, après avoir lu ce document, ne s'étonnera plus que l'Autriche n'ait pas accédé à l'acte d'intervention. En se rappelant que c'est les 9 et 10 juin qu'il a été remis aux ambassadeurs ; qu'il a fallu 15 jours au moins avant qu'il fût parvenu à Londres, et que 15 autres jours ont été nécessaires pour que les deux ambassadeurs de France et de Russie se soient entendus entre eux et avec lord Dudley and Ward, secrétaire d'état des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, on verra que Canning n'avait pas perdu un moment pour répondre, *par le traité*

du 6 juillet, à ce manifeste, qu'il n'a jamais considéré autrement que comme l'œuvre immédiate de M. de Metternich. Une phrase de cet étrange document, passablement insultante pour les trois puissances alliées, parmi beaucoup d'autres qui ne le sont guère moins et qui, par malheur, portent sur des faits trop fondés [1], dénote surtout son origine : en parlant de l'intervention de ces puissances, le rédacteur, turc ou autrichien comme on voudra, s'exprime en ces termes : « Tous les efforts de la sublime Porte n'ont qu'un but, c'est le rétablissement de la tranquillité générale ; tandis que *l'intervention étrangère ne peut tendre qu'à prolonger la rébellion.* » Qu'aurait dit de mieux le prince de Metternich et son digne allié le duc de Wellington, qui, premier ministre d'Angleterre, déplore en termes si amers la *sinistre* victoire remportée à Navarin par l'escadre britannique, réunie à celles de France et de Russie! O Canning, n'as-tu pas frémi d'indignation dans ta tombe, en entendant les regrets sacriléges de ton implacable ennemi? Est-ce donc ainsi que tu parlais des triomphes de ta patrie? Mais qu'est un marin tel que Codrington, l'élève, l'ami et le digne successeur de Nelson, aux yeux de l'heureux vainqueur de Waterloo! .....

[1] Ceci s'applique aux déclarations faites par les puissances réunies au congrès de Vérone qui s'ouvrit le 20 octobre 1822. En détestant le principe d'après lequel la Porte se croit autorisée à l'extermination des Grecs insurgés contre elle, nous ne pouvons nous dispenser de reconnaître que l'inconséquence, la contradiction et la mauvaise foi ne sont pas de son côté, car elle a toujours agi selon les principes posés par elle, et approuvés alors par les puissances alliées. Au reste, ce reproche ne peut nullement atteindre Canning, qui, entré au ministère seulement depuis un mois, lorsque le congrès commença, ne pouvait s'écarter brusquement de la politique de son prédécesseur, sans s'exposer à rompre l'état de paix qu'il était alors si nécessaire à l'Angleterre de maintenir.

» Pour tout homme doué d'intelligence et de pénétration, il est évident que, conformément aux décrets de la divine Providence, l'état florissant de ce monde est dû à la réunion des hommes en société; que, par rapport à la diversité de leurs mœurs et de leurs caractères, cette réunion ne pouvait avoir lieu que par l'assujétissement des différentes nations ; que la sagesse du Tout-Puissant, en divisant l'univers en différentes contrées, a assigné à chacune un souverain, entre les mains duquel sont placées les rênes de l'autorité *absolue* sur les nations soumises à son empire, et que c'est de cette sage manière que le Créateur a établi et réglé l'ordre de l'univers.

» Si, d'un côté, la stabilité et la durée d'un tel état de choses dépendent principalement des monarques et souverains, qui doivent s'abstenir de toute espèce d'intervention dans les affaires particulières et intérieures les uns des autres, d'un autre côté, il n'est pas moins évident que le but essentiel des traités entre les empires est d'empêcher la violation d'un système admirable, et d'établir ainsi la sécurité des peuples et des royaumes. De cette manière, chaque puissance indépendante, outre les obligations que lui imposent ses traités et relations étrangères, possède encore des institutions et des relations qui n'intéressent qu'elle seule et son état intérieur, et sont le résultat de sa législation et de la forme de son gouvernement. Il n'appartient donc qu'à elle seule de juger ce qui lui est utile, et de s'en occuper exclusivement ; de plus, il est de notoriété publique que toutes les affaires de la sublime Porte ottomane ont pour base sa législation sacrée, et que tous ses règlemens, nationaux et politiques, s'enchaînent étroitement avec les préceptes de sa religion.

» Or, les Grecs, qui font partie des nations qui habitent les contrées conquises depuis des siècles par les armes ottomanes, et qui, de génération en génération, ont été

sujets tributaires de la sublime Porte, ont toujours joui d'une tranquillité et d'un repos parfaits sous l'égide de notre législation, comme les autres nations qui sont restées fidèles depuis l'origine de l'islamisme. Il est notoire que les Grecs ont été traités comme des musulmans, à tous égards et dans tout ce qui a rapport à leurs propriétés, à leur sécurité personnelle et à la défense de leur honneur; qu'ils ont été, surtout sous le glorieux règne du souverain actuel, chargés de bienfaits qui surpassent de beaucoup ceux dont jouissaient leurs ancêtres; mais c'est précisément ce grand degré de faveur, cette tranquillité, ce bonheur, portés au plus haut point, qui ont été la cause de la révolte excitée par des hommes mal intentionnés, incapables d'apprécier le prix de ces marques de bienveillance. Cédant aux illusions d'une imagination échauffée, ils ont osé lever l'étendard de la révolte, non-seulement contre leur bienfaiteur et souverain légitime, mais aussi contre tout le peuple musulman, en commettant les excès les plus horribles, en sacrifiant à leur vengeance des femmes sans défense, des enfans innocens, avec une atrocité sans exemple.

» Comme chaque puissance a son code pénal particulier et ses ordonnances politiques, dont la teneur forme la base de sa souveraineté, ainsi la sublime Porte, dans tout ce qui a rapport à l'exercice de sa souveraineté, s'appuie exclusivement sur sa législation sacrée, d'après laquelle les rebelles doivent être traités; mais en infligeant les châtimens nécessaires à quelques-uns, dans la seule intention de les corriger, la Porte n'a jamais refusé de pardonner à ceux qui implorent sa miséricorde, et de les remettre comme auparavant sous l'égide de sa protection. De la même manière la sublime Porte, toujours déterminée à se conformer aux ordonnances de sa loi sacrée, malgré l'attention qu'elle consacre à ses affaires intérieures, n'a jamais négligé de cultiver des relations

de bonne intelligence avec les puissances amies. La sublime Porte a toujours été disposée à exécuter tout ce que les traités et les devoirs de l'amitié prescrivent. Elle fait les prières les plus sincères pour cette paix et cette tranquillité qui, avec l'aide du Tout-Puissant, seront rétablies de la même manière que la sublime Porte a toujours étendu ses conquêtes, c'est-à-dire en séparant ses sujets fidèles des réfractaires et des malveillans, et en terminant les troubles actuels avec ses seules ressources, sans faire naître des discussions avec les puissances qui sont ses amies, et sans donner lieu à aucune demande de leur part.

» Tous les efforts de la sublime Porte n'ont qu'un but, c'est le rétablissement de la tranquillité générale, tandis que *l'intervention étrangère ne peut tendre qu'à prolonger la rébellion*. L'intention ferme et constante de la sublime Porte de s'occuper de ses principaux intérêts, laquelle résulte de sa loi sacrée, mérite l'approbation et le respect, tandis que toute intervention étrangère pourrait encourir le blâme et l'animadversion. Or, il est clair et évident, qu'en adhérant à ce principe, tout aurait pu être terminé depuis long-temps, sans les propositions mal fondées qui ont été avancées par la conformité de religion sur l'influence funeste que cet état de choses a peut-être exercée dans toute l'Europe, et le mal auquel le commerce maritime peut avoir été exposé. En même temps les espérances des mécontens ont été constamment encouragées par une conduite *inconvenante*, et en leur donnant des secours de toute espèce, ce qu'on aurait toujours dû réprouver, conformément à la loi des nations. D'ailleurs, il faut observer que les relations et les traités qui subsistent entre la sublime Porte et les puissances amies, ont été conclus avec les monarques et ministres de ces puissances seulement, et considérant l'obligation de chaque puissance indépendante de gouverner ses sujets

elle-même, la sublime Porte n'a pas manqué d'adresser des plaintes à quelques cours amies sur les secours donnés aux insurgés. La seule réponse faite à ces représentations a été de donner le nom de *liberté* à des machinations tendantes à renverser les lois et les traités, et d'interpréter une conduite contraire aux engagemens existans par l'expression de *neutralité*, alléguant l'insuffisance des moyens pour arrêter les peuples.

» En mettant de côté l'absence de sécurité réciproque qui doit, en définitive, résulter d'un pareil état de choses pour les sujets des puissances respectives, la sublime Porte ne peut laisser passer sous silence des transactions de cette nature. En conséquence, la sublime Porte n'a jamais omis de répondre aux différentes prétentions avancées, en faisant un appel à la justice et à l'équité des puissances qui sont ses amies; en réitérant ses plaintes sur les secours donnés aux insurgés, et en faisant les réponses nécessaires dans le cours des communications avec ses amis; en définitive, une médiation a été proposée. Le fait est cependant qu'une réponse restreinte à un seul objet ne peut être changée ni par le laps de temps ni par *l'innovation* des expressions. *La réponse que la sublime Porte a faite dès le principe sera toujours la même, c'est-à-dire, celle qu'elle a réitérée en face du monde entier, et qui est, en définitive, son sentiment sur la position des affaires.*

» Ceux qui sont instruits des circonstances et des détails des événemens, n'ignorent pas qu'au commencement de l'insurrection, quelques ministres des puissances amies, qui résidaient auprès de la sublime Porte, ont offert des secours efficaces pour punir les rebelles. Cependant, comme cette offre se rattachait à une affaire qui était particulièrement du ressort de la sublime Porte et conformément à des considérations importantes, tant à l'égard du présent que de l'avenir, la Porte se contenta

de répondre que, quoique une pareille offre eût pour but de donner des secours au gouvernement ottoman, il ne permettrait jamais une intervention étrangère. Bien plus, lorsque l'ambassadeur d'une puissance amie, à l'époque de son voyage au congrès de Vérone, entra en explication, dans des conférences avec le ministre ottoman, sur la médiation proposée, la sublime Porte déclara, de la manière la moins équivoque, qu'une telle proposition ne pouvait être écoutée, réitérant, toutes les fois que cette affaire revenait sur le tapis, l'assurance que des considérations politiques, nationales et religieuses, rendaient ce refus indispensable.

» En cédant à ce raisonnement, et en admettant plus d'une fois que le droit était du côté de la Porte, l'ambassadeur ci-dessus mentionné, à son retour de Vérone à Constantinople, déclara de nouveau clairement et officiellement, dans plusieurs conférences, par ordre de sa cour et au nom des autres puissances, qu'on reconnaissait que la question des Grecs appartenait aux affaires intérieures de la sublime Porte; que, comme telle, elle devait être résolue exclusivement par la Porte elle-même; qu'aucune autre puissance ne devait intervenir par la suite; et que si jamais aucune d'elles intervenait, toutes les autres agiraient conformément aux principes de la loi des nations.

» Les agens d'une grande puissance qui a récemment consolidé ses relations d'amitié et de bonne intelligence avec la sublime Porte, déclarèrent aussi officiellement et explicitement, dans leurs conférences avec les agens ottomans, qu'il n'y avait pas d'intervention à ce sujet. Cette déclaration ayant servi de base au résultat de ses conférences, il ne peut plus maintenant être question de cette affaire, que la sublime Porte a le droit de regarder comme complètement et radicalement terminée. Cependant la sublime Porte se croit encore autorisée à ajouter

ici les observations suivantes à l'appui des assertions précédentes.

» Les mesures que la sublime Porte a prises dès le principe, et qu'elle prend encore contre les insurgés grecs, ne doivent pas faire regarder cette guerre comme une guerre de religion. Ces mesures ne s'étendent pas à toute la nation en général, car elles ont pour but unique de réprimer la révolte, et de punir ceux des sujets de la sublime Porte qui, agissant comme de véritables chefs de brigands, ont commis des atrocités aussi sérieuses que répréhensibles. La sublime Porte n'a jamais refusé de pardonner à ceux qui se sont soumis; les portes de la clémence et de la miséricorde ont toujours été ouvertes. La sublime Porte l'a prouvé par les faits, et le prouve encore en accordant protection à ceux qui rentrent dans le devoir.

» Il faut chercher dans les différentes propositions faites à la Porte la cause réelle de la continuation de cette révolte. La sublime Porte a aussi éprouvé seule tout le mal résultant de cette guerre; car il est notoire que la navigation européenne n'a jamais été interrompue par cet état de choses, qui, loin d'être préjudiciable aux marchands européens, leur a procuré des avantages considérables.

» De plus, les troubles et la révolte n'existent que dans une seule contrée de l'empire ottoman, et parmi les partisans de la malveillance; car, grâces à Dieu, les autres provinces de ce vaste empire n'ont nullement souffert, et jouissent, ainsi que les habitans, du plus profond repos. Aussi n'est-il pas aisé de comprendre comment ces troubles peuvent se communiquer aux autres contrées; mais, en le supposant, comme chaque puissance est souveraine chez elle, elle doit connaître ceux de ses sujets, sur son propre territoire, qui manifestent des dispositions séditieuses; elle doit les punir

d'après ses propres lois et conformément aux devoirs inhérens à sa propre souveraineté. Il doit être superflu d'ajouter que la sublime Porte n'interviendra jamais dans de pareilles transactions.

» Considérant les points ci-dessus avancés, sous les rapports de justice et d'équité, chacun doit être convaincu que ces affaires ne présentent plus aucun motif de discussion. Cependant, quoiqu'il fût convenable que toute intervention ultérieure cessât, en dernier résultat, il a été fait une offre de médiation.

» Or, dans le langage politique, cette expression veut dire que s'il s'élève des différents ou des hostilités entre deux puissances indépendantes, une réconciliation peut être effectuée par l'intervention d'une troisième puissance amie. Il en est de même des armistices et des traités de paix, qui ne peuvent être conclus qu'entre des puissances reconnues; mais la sublime Porte étant occupée à punir sur son propre territoire et conformément à sa loi sacrée, ceux de ces sujets turbulens qui se sont révoltés, comment cette affaire peut-elle devenir l'objet d'une intervention? Le gouvernement ottoman ne doit-il pas attribuer à ceux qui font de telles propositions, des vues tendantes à donner de l'importance à une troupe de brigands? On parle d'un gouvernement grec qui doit être reconnu si la sublime Porte ne consent pas à quelque arrangement, et on a même proposé de conclure un traité avec les rebelles; la sublime Porte n'a-t-elle pas lieu d'être frappée d'étonnement en entendant tenir un pareil langage par des puissances? Car l'histoire n'offre pas d'exemple d'une conduite aussi opposée à tous égards, aux principes et aux devoirs des gouvernemens.

» En conséquence, la sublime Porte ne peut jamais écouter de pareilles propositions, propositions qu'elle n'écoutera ni ne comprendra, tant que la contrée ha-

bitée par les Grecs fera partie des états ottomans, et qu'ils seront sujets tributaires de la Porte, qui ne renoncera jamais à ses droits. Si, avec l'aide du Tout-Puissant, la sublime Porte reprend possession entière de cette contrée, elle agira alors, tant pour le présent que pour l'avenir, conformément aux règlemens que prescrit sa sainte loi à l'égard de ses sujets.

» En conséquence, la sublime Porte trouvant qu'à l'égard de cette affaire il lui est impossible de rien entendre que les préceptes de sa religion et le code de sa législation, elle se croit justifiée à déclarer que, par des considérations religieuses, politiques, administratives et nationales, elle ne peut donner le plus léger appui aux propositions qui ont été rédigées, et finalement présentées. Toujours disposée à remplir les devoirs que lui imposent les traités conclus avec les puissances amies, qui rendent maintenant cette réponse catégorique nécessaire, la sublime Porte déclare, par la présente, et *pour la dernière fois*, que tout ce qui a été rapporté ci-dessus s'accorde parfaitement avec les intentions souveraines de sa Hautesse, de ses ministres et de tout le peuple musulman.

» Dans l'espérance que cet exposé fidèle suffira pour convaincre ses amis équitables de la justice de sa cause, la sublime Porte saisit cette occasion de réitérer l'assurance de sa haute considération.

» Paix et santé à celui qui suit le sentier de l'équité. »

1827.

La note suivante, extraite du journal anglais le *Times*, du 15 février 1828, et qui cite les passages les plus importans de la lettre écrite par Canning au duc de Wellington, deux jours après que ce dernier eut déclaré dans la Chambre des pairs (2 mai) « qu'il ne se croyait nullement propre à être premier ministre ; » cette note, disons-nous, n'ayant été insérée ni dans les journaux français ni dans les journaux allemands, ni, à plus forte raison, dans ceux du Midi de l'Europe, et n'étant, par conséquent, connue en France que d'un très-petit nombre de personnes, nous avons cru devoir la joindre aux pièces justificatives. On y verra que les opinions de Canning sur les conditions du gouvernement *constitutionnel* étaient conformes en tout point à celles que nous avons exprimées nous-mêmes dans cet ouvrage, et l'on jugera ainsi quel immense pas rétrograde a fait l'Angleterre dans les voies de la liberté, par l'établissement de l'administration qui a succédé à celle de lord Goderich. Cette circonstance est surtout remarquable à l'instant où la France fait de rapides progrès dans son éducation constitutionnelle.

« Nous publions aujourd'hui une opinion de M. Canning, à laquelle beaucoup de personnes attacheront sans doute le plus grand prix, parce qu'elle se rapporte essentiellement à l'établissement du ministère Wellington, quels que soient les rapports et les modifications d'après lesquels on envisage ce ministère. C'est un extrait de la lettre écrite au duc de Wellington par M. Canning, au

sujet du discours prononcé par le duc à la Chambre des pairs, dans la séance du 2 mai 1827 (à la suite des intrigues auxquelles il avait pris une part si active pour empêcher M. Canning d'être élevé au premier ministère). La lettre de M. Canning est du 5 mai.

» Le peuple anglais verra que ce grand homme d'état considérait l'entière incapacité du duc de Wellington à remplir le poste du premier ministre, non pas comme reposant sur des circonstances particulières, ou pouvant être écartée, modifiée ou atténuée par des conditions ou des précautions quelconques, mais bien comme absolue, inhérente et immuable dans la personne de *sa grâce*. La parenthèse du troisième paragraphe de l'extrait qu'on va lire contient la quintessence de l'irrésistible objection que voici : « Votre caractère, comme premier ministre, ne vous aurait jamais, dans le fait, ôté votre influence sur l'armée. » M. Canning ajoute ensuite : « Une telle concentration d'influence donnerait, selon moi, un pouvoir trop grand à un sujet quel qu'il fût, et qui serait incompatible avec l'observation d'une constitution libre. » Plus bas M. Canning dit : « Au reste, rien ne pourrait jamais me décider à servir sous une telle forme de gouvernement. » Si donc M. Canning n'eût pas voulu servir sous un semblable gouvernement, quelques peines qu'on eût pu se donner pour ôter au duc *son influence sur l'armée*, combien moins notre pays doit-il l'endurer, quand les peines qu'on a prises tendent au but tout-à fait opposé, d'étendre et de perpétuer cette désastreuse influence ?

» Ces dernières paroles de M. Canning sont dignes, non-seulement du souvenir de son pays, mais de sa profonde reconnaissance, et peuvent, aujourd'hui même, donner une utile leçon à celui qui les a si évidemment méprisées. Voici l'extrait de cette lettre.

« Aucune autre partie du discours de votre grâce n'a

un droit plus spécial à une observation de ma part. Votre grâce déclare solennellement qu'il ne faut, en aucun cas, songer à la mettre à la tête du gouvernement. J'ai lu avec le plus sincère plaisir cette opinion de votre grâce; la réunion de tous les pouvoirs de l'état, tant civils que militaires, dans les mêmes mains (car votre grâce, comme premier ministre, ne pouvait point perdre en réalité son influence sur l'armée) aurait certainement, dans ma manière de voir, placé un sujet quelconque, quels que fussent son nom, son rang et ses services, dans une situation trop haute et incompatible, à tous égards, avec les principes et l'observation d'une constitution libre. Au reste, rien n'aurait pu me décider à servir sous une telle forme de gouvernement, et je me réjouis d'apprendre que l'opinion de votre grâce a toujours été contraire à un pareil arrangement. »

1828.

SECOND

MANIFESTE DE LA PORTE OTTOMANE.[1]

(12 janvier.)

« Pour peu qu'on ait d'intelligence, on sait que si tous les musulmans haïssent naturellement les infidèles, les infidèles de leur côté sont les ennemis des musulmans; que la Russie surtout porte une haine particu-

[1] L'authenticité de ce manifeste avait d'abord été contestée à Paris et surtout à Londres, où il a porté l'alarme dans la Cité; mais ces bruits avaient été répandus dans des intérêts de bourse qu'il est fort aisé de comprendre. On a dit ensuite, afin d'expliquer les démarches subséquentes par lesquelles cesdeux cabinets s'efforçaient de conjurer la guerre imminente qui menace l'Europe, et rendre ces démarches moins humiliantes (qu'on nous pardonne ce terme auquel nous ne trouvons pas d'équivalent pour rendre notre pensée) pour l'honneur des deux nations, que le manifeste n'avait eu, dans le principe, d'autre objet que de faire connaître aux agens du gouvernement ottoman les véritables sentimens de la Porte, l'ensemble de son système politique, et les motifs qui avaient dirigé toute sa conduite pendant les longues négociations ouvertes entre elle et les puissances chrétiennes. Reste à savoir, en ce cas, comment ce manifeste a acquis une publicité telle qu'il circule maintenant dans toute l'Europe. Nous concevons, nous approuvons même jusqu'à un certain point les considérations prises dans la protection due

culière à l'islamisme, et qu'elle est la principale ennemie de la sublime Porte.

» Depuis cinquante à soixante ans, jalouse de mettre à exécution ses coupables projets contre la nation musulmane et l'Empire ottoman, elle a toujours profité du moindre prétexte pour déclarer la guerre. Les désordres commis par les janissaires, qui grâce à Dieu sont anéantis, favorisaient ses progrès. Elle a peu à peu envahi nos provinces; son arrogance et ses prétentions n'ont fait qu'augmenter, et elle a cru trouver un moyen facile d'exécuter son ancien plan contre la sublime Porte, en soulevant les Grecs ses co-religionnaires. Ceux-ci, réunis au nom de la religion, se révoltèrent simultanément; ils firent aux musulmans tout le mal possible; et, de concert avec les Russes, qui, de leur côté, attaquèrent l'Empire ottoman, ils conspirèrent l'extermination de tous les fidèles et la ruine de la sublime Porte (dont Dieu nous préserve),

au commerce, aux nombreux établissemens chrétiens formés dans les Échelles, et à la sûreté des personnes qui déterminent les mesures des cabinets alliés; mais il résulte bien évidemment de l'état actuel des affaires d'Orient, que l'on a fait trop ou trop peu, et, dans les deux cas, le grand but du traité du 6 juillet 1827 ne sera pas atteint. On ne pouvait pas attendre un autre résultat de la nouvelle composition du ministère britannique; quoi qu'il en soit, ce second manifeste de la Porte ottomane est, par la franchise de sa perfidie et la gravité de ses conséquences probables, le document le plus important peut-être qui soit jamais sorti des archives de la diplomatie orientale. Bien qu'il soit postérieur de six mois à la mort de Canning, nous avons jugé indispensable de le rapporter ici comme se rattachant d'une manière particulière au traité du 6 juillet et à la glorieuse bataille de Navarin, première conséquence de ce traité. Au reste, ne craignons pas de le dire; si la Porte s'est affermie de plus en plus dans sa funeste résolution de ne point accorder l'émancipation de la Grèce; si elle soulève en ce moment toutes les résistances

» Grâce à l'assistance divine et à la protection de notre saint prophète, ce perfide complot fut découvert peu de temps avant d'être mis en exécution; les mesures prises dans la capitale, sans perte de temps, arrêtèrent, dès le principe, les coupables projets dont l'accomplissement avait paru si facile; l'épée fit justice d'un bon nombre des rebelles de Morée, de Négrepont, d'Acarnanie, de Missolonghi, d'Athènes et d'autres parties du continent. Les rebelles de la Morée et des îles foyer osèrent, dès le commencement des troubles, combattre les musulmans; ils en tuèrent une quantité; ils réduisirent en esclavage les femmes et les enfans; et sous le nom de *gouvernement de la Grèce*, ils se portèrent à des excès inouis

» Depuis plusieurs années, des armées considérables de terre et de mer ont été envoyées contre eux; mais nos

dans ses empires d'Europe et d'Asie; si une guerre, dont les conséquences sont impossibles à prévoir, menace l'Europe d'une conflagration générale; c'est à l'absurde autant qu'abominable politique suivie depuis les six dernières années par trois grands cabinets du continent, dont le plus criminel est celui d'Autriche; c'est aux barbares conseils donnés au divan contre des *chrétiens*, par les envoyés *chrétiens* des cabinets *chrétiens* des rois *chrétiens*: c'est à l'atroce abus de l'impraticable théorie de la légitimité dont la politique ou la force peuvent, à tout instant, rendre l'application impossible, qu'il faut attribuer le long avenir de calamités qui peut s'ouvrir devant nous. C'est enfin sur les têtes déjà chargées d'une effroyable responsabilité des Metternich, des Villèle et de celui des ministres britanniques qui a exprimé l'intention de modifier le traité du 6 juillet, que doit retomber tout le sang qui sera versé encore.

En dernier résultat, il ne manquait au document que nous rapportons ici qu'une dernière preuve d'authenticité, et il a reçu cette preuve de la déclaration faite par *l'Observateur autrichien* de M. de Metternich, « que cette pièce *n'a absolument rien de diplomatique*.

troupes de terre, découragées par le manque de paye, ne montrèrent pas l'ardeur nécessaire; notre flotte également ne put réussir, à cause de l'ancienne désorganisation de l'arsenal. L'affaire traînant ainsi en longueur, d'autres Européens que les Russes, animés par l'ambition, fournirent secrètement toutes sortes de secours aux rebelles, soit par promesses, soit de fait, et devinrent la cause particulière de la prolongation des troubles. Enfin, entraînées par les ruses et les insinuations de la Russie, l'Angleterre et la France s'unirent à elle, et, sous prétexte que leur commerce souffrait de la longue durée des troubles, elles firent entièrement renoncer les Grecs à leurs devoirs de *rayas* par toutes sortes d'artifices.

» Il fut, à différentes époques, proposé à la sublime Porte de ne plus se mêler des affaires des Grecs, en leur donnant une forme de gouvernement indépendant; de les séparer totalement des musulmans; d'établir chez eux un chef comme en Valachie et en Moldavie, et de leur accorder leur liberté moyennant un tribut annuel. Telles furent à peu près les vaines propositions qu'on lui fit. Comme il est évident que cette prétention de *liberté* ne tendait à rien moins (le ciel nous en préserve) qu'à faire tomber entre les mains des infidèles tous les pays d'Europe et d'Asie où les Grecs se trouvent mêlés avec les musulmans; à mettre insensiblement les rayas à la place des ottomans et les ottomans à la place des rayas; à convertir peut-être nos mosquées en églises, et à y faire résonner la cloche; en un mot, à anéantir facilement et promptement l'islamisme; ni la raison, ni la loi, ni la politique, ni la religion ne permirent d'accepter de semblables propositions. La sublime Porte donna maintes fois, soit par écrit, soit de vive voix, les réponses nécessaires avec toutes les formes officielles,

et suivant la teneur des traités. Quoique le but des Francs ait été pressenti dès le principe, et que tout annonçât qu'en définitive le sabre seul devait répondre à leurs propositions, néanmoins, pour ne pas troubler le repos des musulmans, et *d'un autre côté pour gagner le temps nécessaire aux préparatifs de guerre, la sublime Porte s'efforça de temporiser, autant que possible, avec des réponses satisfaisantes et des conférences officielles au sujet du déshonneur et du préjudice que les propositions des trois puissances causeraient à l'empire et à la nation.*

» C'est ici le cas d'observer que, quoique les demandes faites par les Russes à Ackerman, au sujet des indemnités, et surtout à l'égard des Serviens, ne fussent aucunement susceptibles d'être admises, néanmoins les circonstances étant pressantes, on y acquiesça bon gré malgré et par nécessité, afin de saisir l'occasion de conclure un traité pour le salut de la nation mahométane. Jusqu'à présent, la plupart des articles avaient obtenu leur exécution; on avait également entamé les conférences relatives aux indemnités et à la Servie, et quoique ces deux affaires aussi ne fussent pas de nature à être réglées de bonne grâce, elles furent cependant prises en considération comme des actes de violence.

» La Russie ne s'en tint pas encore là; les réformes militaires adoptées par la sublime Porte lui portèrent ombrage; elle sentit qu'un jour cette résignation pourrait faire retomber sur elle-même le mal qu'elle avait préparé à l'islamisme. Dès lors, elle résolut de ne plus laisser de relâche aux musulmans. La Russie, l'Angleterre et la France convinrent entr'elles d'établir forcément la liberté dont il a été question plus haut.

» Depuis un an, ces trois puissances ont demandé si-

multanément la liberté grecque, par l'entremise de leurs ambassadeurs, officiellement et ouvertement, comme une concession toute simple. La sublime Porte n'a pu y souscrire, ni suivant la loi, ni suivant la raison, ni selon la politique, ni selon la religion. La nation musulmane en a été indignée, et il est de toute impossibilité que jamais on y consente. Le gouvernement ottoman s'efforça de les faire renoncer à leurs prétentions par toutes sortes de réponses, mais son langage ne produisit aucun effet. Fières de leur force, elles persistèrent opiniâtrement et rigoureusement à faire accepter leurs demandes, et finirent par envoyer des flottes dans la Méditerranée. Elles empêchèrent ouvertement les escadres ottomanes et égyptiennes, destinées à punir les rebelles, d'attaquer les îles. Ces deux escadres, étant entrées dans le port de Navarin, attendaient tranquillement les ordres de la sublime Porte, lorsque les flottes russe, anglaise et française entrèrent inopinément comme amies dans le même port, commencèrent le feu toutes trois ensemble, et tout le monde sait la catastrophe qui en est résultée pour l'escadre impériale.

» Les trois puissances ayant ainsi rompu ouvertement les traités et déclaré la guerre, la sublime Porte avait plein droit d'user de représailles, et d'agir tout autrement, en premier lieu, avec les ambassadeurs, et ensuite avec les nationaux et les bâtimens qui se trouvaient ici. Mais les ministres de ces trois cours ayant cherché à se justifier en déclarant que c'étaient les commandans de la flotte impériale qui avaient donné lieu au combat, la *sublime Porte, eu égard aux circonstances, garda le silence, et usa de politique par un dernier effort. En même temps, elle invita les trois ambassadeurs à se désister de l'affaire grecque.* Sourds à la voix de l'équité, ces infidèles ne cessèrent d'exiger que leur demande fût admise telle quelle, relativement

à la liberté grecque ; on peut même dire que leurs instances devinrent encore plus pressantes. Enfin, les vues hostiles des Francs contre l'islamisme se virent à découvert. *Néanmoins, dans le but de gagner du temps, au moins jusqu'à l'été, on usa de tous les ménagemens possibles dans les conférences et les pourparlers qui eurent lieu il y a quelques semaines.* Il fut notifié à diverses reprises aux ambassadeurs, que, dès que les Grecs demanderaient leur pardon, leurs fautes seraient entièrement oubliées ; que leurs biens, leurs personnes, leurs terres deviendraient libres ; qu'ils jouiraient de la plus parfaite sécurité et tranquillité ; qu'il leur serait fait grâce de la capitation et des autres tributs qu'ils doivent depuis l'insurrection ; qu'il ne serait plus question des autres impôts ; qu'en outre, pour le bon plaisir des trois puissances, ils seraient exempts du tribut pendant un an ; qu'en un mot, tous les priviléges que comporte la qualité de rayas leur seraient accordés, mais que rien ne pourrait leur être concédé au-delà de cette limite.

» Dans le cours des conférences, la sublime Porte pria instamment les ambassadeurs de transmettre à leurs cours ses déclarations amicales et ses explications sincères, avec promesse que l'armistice, par eux-mêmes demandé, serait observé jusqu'à la réception de la réponse. Cette invitation ne servit qu'à augmenter leur orgueil et leurs prétentions. Finalement, ils déclarèrent qu'ils ne consentiraient à rien, tant qu'on n'accorderait pas les priviléges dont il s'agissait, aux Grecs habitant l'antique Grèce, c'est-à-dire la Morée, l'Attique et les îles de l'Archipel, et ils annoncèrent qu'ils partiraient tous trois ensemble.

» Les affaires en sont venues à ce point. Si maintenant, (Dieu nous en préserve), après avoir vu pareille conduite et une semblable condition, il nous fallait battre en re-

traite et céder à la demande en question, c'est-à-dire à celle de l'indépendance des Grecs, bientôt la contagion gagnerait tous les Grecs établis dans la Romélie et l'Anatolie, sans possibilité d'arrêter le mal; ils prétendraient tous à la même indépendance, renonceraient à leurs devoirs de rayas; et parvenant, dans l'espace d'un ou deux ans, à triompher de la généreuse nation musulmane, ils finiraient un jour pour nous dicter tout-à-coup la loi, et (le ciel nous en préserve) il en résulterait évidemment la ruine de notre religion et de notre empire. Tandis que, grâce à Dieu, les nombreuses provinces d'Europe et d'Asie sont à elles seules remplies d'une immense population musulmane, le livre sacré et la loi nous permettent-ils de laisser, par crainte de la guerre, fouler aux pieds notre religion, de livrer nous-mêmes aux infidèles, de main en main, notre pays, nos femmes, nos enfans, nos biens et nos propriétés?

» Quoique, dans le principe, le monde entier fût au pouvoir des infidèles, néanmoins, à l'apparition de la vraie religion, Dieu aidant les fidèles, les musulmans nos frères qui ont paru et disparu depuis le temps heureux de notre grand prophète jusqu'aujourd'hui, n'ont-jamais dans aucune guerre, par l'effet de leur sincère dévotion et de leur inébranlable courage, compté pour rien le nombre des infidèles. Mais, unis de cœur pour la défense de la religion, combien de milliers de fois n'ont ils pas passé au fil de l'épée des milliers d'infidèles? Combien n'ont-ils pas aussi conquis d'états et de provinces le sabre à la main? Toutes les fois que nous nous unirons comme eux, et que nous affronterons les combats pour la gloire de Dieu, le Try-Stant nous éclairera de ses inspirations, et notre saint législateur nous couvrira de son égide tutélaire, ses compagnons absens nous serviront de guides, et nul doute que, sous leurs auspices, nous ne remportions d'éclatantes victoires.

» Si les trois puissances, en nous voyant décidés à rejeter comme pour le passé leurs vaines demandes, admettent nos réponses et nos explications, et se désistent de l'affaire grecque, bien; si au contraire elles persistaient à vouloir faire accepter de force leur demande, lors même que (suivant la tradition, *tous les infidèles ne font qu'une nation*), elles se ligueraient toutes contre nous, nous nous recommanderions à Dieu, nous nous placerions sous la protection de notre saint prophète; et unis pour la défense de la religion et de l'empire, tous les *visirs*, les *ulémas*, les *ridjas*, peut-être même tous les musulmans ne formeraient qu'un corps.

« Cette guerre n'est point, à l'instar des précédentes, une guerre politique pour des provinces ou des frontières; le but des infidèles étant d'anéantir l'ilamisme et de fouler aux pieds la nation mahométane, cette guerre doit être considérée purement comme une guerre religieuse et nationale. Que tous les fidèles, riches ou pauvres, grands ou petits, sachent que le combat est un devoir pour nous; qu'ils se gardent donc bien de songer à une solde mensuelle ou à une paye quelconque; loin de là, sacrifions nos biens et nos personnes, remplissons avec zèle les devoirs que nous impose l'honneur de l'islamisme, unissons nos efforts, travaillons de corps et d'âme pour le maintien de la religion jusqu'au jour du jugement. Les musulmans n'ont pas d'autre moyen d'obtenir leur salut dans ce monde et dans l'autre.

» Nous espérons que le Très-Haut daignera confondre et disperser partout les infidèles, ennemis de notre religion et de notre empire; et qu'en tous temps, en tous lieux, en tous cas, il accordera aux fidèles la victoire et le triomphe. Notre vraie position étant ainsi connue de tous les musulmans, peut-on douter que, pour peu qu'ils aient de foi et de piété, ils ne reconnaissent leur devoir;

qu'ils ne s'unissent de cœur et d'âme pour le maintien de notre religion et de notre empire, ainsi que pour leur propre salut dans ce monde et dans l'autre ; qu'au besoin ils ne s'accordent tous à exécuter avec valeur et zèle les diverses fonctions de la guerre, et à remplir exactement les devoirs que nous impose notre sainte loi ? Le secours vient de Dieu. »

FIN.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES DEUX VOLUMES.

TOME PREMIER.

Pages.

INTRODUCTION. 1

Naissance de Canning; sa famille. 15

Son éducation à Julham et au collége d'Éton; sa première liaison avec lord Liverpool. . 17

Le *Microcosme*, ouvrage périodique, dont Canning, âgé seulement de quinze ans, est un des rédacteurs. 18

Premières productions littéraires de Canning. 19

Canning passe du collége d'Éton à Oxford; ses liaisons avec Sheridan, Fox et Pitt; il est porté à la candidature de Newport. . 21 à 24

Canning prononce son premier discours à la Chambre des communes (1794). 25

Réflexions sur la nature des sentimens de reconnaissance et d'affection de Canning pour W. Pitt. . . . . 31 à 39

Canning combat dans le parlement le com-

Pages.

merce des esclaves (1797). . . . . Idem.

Il épouse miss Scott (1799); enfans nés de ce mariage. 40

Inimitié irréconciliable de Canning contre la France; explications des principes qui déterminèrent le cabinet britannique à continuer la guerre d'extermination qui finit par la bataille de Waterloo. . . . . 40 à 45

Retraite de Pitt et de Canning du ministère (1801). 46

Pièce de vers composée par Canning en honneur de Pitt, intitulée *le Pilote surmontant la tempête*. . . . . Idem.

Rentrée de Pitt et de Canning au ministère (1802). 50

Canning sort du ministère à la mort de Pitt (15 janvier 1806), et est réélu au nouveau parlement dans l'île de Wight. 51

Il est appelé pour la troisième fois dans les conseils de la couronne comme ministre des affaires étrangères (27 mars 1807). . . 56

Politique de Canning après le traité de Tilsitt; bombardement de Copenhague par la flotte anglaise; conséquences de cet événement pour l'Angleterre. . . . . 57 à 62

Canning refuse la paix offerte par les empereurs Napoléon et Alexandre après le traité de Tilsitt. 63

Expédition sur l'île de Valcheren manquée. 65 à 67

Duel entre Canning et lord Castlereagh; tous deux quittent le ministère. . . . . 69 à 70

Canning est élu député par les habitans de Liverpool au parlement de 1814. Il y développe les principes les plus libéraux sur

Pages.

la question de l'émancipation des catholiques. . . . . Idem.
Canning est appelé à l'ambassade de Lisbonne. . . . . Idem.
De retour en Angleterre (1816), il est nommé président du bureau du contrôle : son passage en France. 80
Canning est élu pour la quatrième fois membre de la Chambre des communes. 81
Extrait des pamphlets publiés sur le discours prononcé par Canning en 1812 en faveur du bill d'indemnité, demandé à la Chambre par les ministres, pour approuver leurs actes relativement à la suppression de la loi d'*habeas corpus*; réponse de Canning à l'auteur anonyme d'un de ces libelles. . . . . 84 à 87
Proposition de M. Tierney tendant à ce que la Chambre se formât en comité pour examiner l'état de la nation, rejetée par l'habileté de Canning. . . . . 89 à 92
Troubles et massacres de Manchester. . . . 93
Extrait du discours prononcé par Canning contre le projet de réforme dans l'administration. 97
MM. Brougham et Wilson se prononcent contre les mesures oppressives du ministère britannique. 99
Mort de l'aîné des enfans de Canning; pièce de vers composée par lui, et placée comme épitaphe sur le tombeau de son fils. . . . 100
Conspiration ourdie à Londres contre les ministres de la couronne; cinq des conjurés sont exécutés. . . . . 102 à 107

Pages.

Canning refuse de prendre part au procès de la reine; il part pour Vienne. . . . . 111 à 113
Canning quitte le ministère et voyage en Italie et dans la Grèce. . . . . Idem.
Il est nommé au gouvernement des possessions anglaises dans les Indes orientales (16 mars 1822). 116
Mort de lord Londonderry. . . . . 118 à 124
État de la politique de la Grande-Bretagne, et principes sur lesquels était basé le système européen au moment où Canning reprit la direction des affaires étrangères de ce pays. . . . . 127 à 134
Canning conçoit le projet de rétablir l'Angleterre dans le degré de puissance, dont la précédente administration l'avait fait décheoir. . . . . 135 à 137
Guerre d'Espagne; instructions données par Canning à sir Charles Stuart, ambassadeur d'Angleterre à Paris. . . . . 139 à 157
Extrait du discours prononcé par Canning dans la séance du 14 avril 1823, en mettant sous les yeux de la Chambre des communes les documens relatifs à l'état des négociations entre l'Angleterre et la France au sujet de la guerre d'Espagne. . . . . 158 à 176
Altercation violente élevée entre Canning et M. Brougham dans la Chambre des communes, relativement à l'émancipation des catholiques. . . . . 179 à 186
Autre discours prononcé par Canning, sur la guerre d Espagne, en réponse à la proposition de M. Macdonald. . . . . 190 à 196
Autre discours en réponse à la proposition

Pages.

de M. Buxton sur l'abolition de l'esclavage dans les colonies des Indes orientales. . . . . 197 à 203
Réponse de Canning à M. Brougham sur les bruits répandus alors relativement au roi de Wurtemberg. . . . . 204 à 206
Canning nomme des agens près des nouvelles républiques américaines. . . . . 207 à 209
Note diplomatique, venant de Saint-Pétersbourg, et qui essaie d'établir une espèce d'identité entre le cabinet britannique et celui de Russie. . . . . 211 à 222
Réponse de Canning à la lettre de Victor Saez, ministre des affaires étrangères d'Espagne. 222
Intrigue de l'oligarchie anglaise pour écarter du cabinet lord Liverpool, Canning et M. Robinson (lord Goderich). 225
Voyage de Canning dans l'intérieur de l'Angleterre pour observer l'état des manufactures (août 1823). 228
Discours prononcé par Canning dans le dîner donné par la ville de Londres. . . . . 229 à 235
Autre discours prononcé dans un banquet donné par la société des armateurs de Londres. . . . . 243 à 245
Autre discours prononcé dans la première séance des communes pour la session de 1824. . . . . 245 à 248
Documens présentés par Canning au parlement, relatifs à l'Amérique du sud (séance du 4 mars). . . . . 255 à 257
Autres documens présentés par Canning à la Chambre des communes, et déclaration

Pages.

faite par lui des opinions du cabinet anglais sur les nouveaux états indépendans de l'Amérique. . . . . 257 à 262

Résolutions présentées par Canning à la Chambre des communes sur les mesures à prendre pour améliorer le sort des esclaves des colonies anglaises, et pour l'abolition de la traite des nègres. . . . . 264 à 268

Discussion sur l'évacuation de l'Espagne par les Français, et discours prononcé par Canning sur cet objet. . . . . 271 à 280

Dénonciation faite au ministre des affaires étrangères, contre certains projets attribués à des Espagnols constitutionnels résidant en Angleterre; discours de Canning et de M. Peel à la Chambre des communes, relativement à cette affaire. . . . . 283 à 289

Émancipation des catholiques d'Irlande, et réforme parlementaire, discutées par Canning dans les séances d'avril et mai. . . . 289 à 292

Extrait des discours prononcés par M. James Mackintosh et Canning dans la Chambre des communes à l'occasion d'une pétition du commerce de la Cité, qui demandait la reconnaissance des nouveaux états américains. . . . . 294 à 304

Voyage de Canning en Irlande. 308

Reconnaissance de l'indépendance des nouveaux états de l'Amérique par l'Angleterre (1er. janvier 1825), et réponse de Canning à la note de M. Zéa-Bermudez, ministre des affaires étrangères d'Espagne. . . . . 315 à 322

Extrait de la correspondance entre M. Rhodios, secrétaire général du gouvernement

Pages.

grec, et Canning sur les affaires de la Grèce. . . . . 324 à 329
Voyage de Canning à Bristol; le droit de bourgeoisie lui est offert par cette ville. . 331
Discours prononcé par Canning, dans la séance du 4 février 1825, sur la reconnaissance des états de l'Amérique du sud. 335 à 339
Discussion sur l'émancipation des catholiques d'Irlande, et discours prononcé par Canning dans la séance du 20 avril, fixée pour la seconde lecture du bill. . . . . 342 à 353
Voyage du prince de Metternich à Paris; extrait des trois notes transmises au gouvernement britannique par les cabinets de la sainte-alliance, sur l'émancipation de l'Amérique, les affaires du Portugal et celles de la Grèce; réponse de Canning à ces notes. . . . . 355 à 359
PIÈCES JUSTIFICATIVES. . . . . 361 à 392

TOME SECOND.

Question adressée par lord John Russel au ministère sur les indemnités réclamées du gouvernement espagnol par des sujets anglais : explication donnée par Canning, et accueillie par la Chambre des communes. 1 à 2
Lord Cochrane, amiral du Brésil, débarque à Portsmouth; bruit des journaux sur les projets de cet amiral en faveur des Hellè-

Pages.

nes : alarmes du corps diplomatique résidant à Londres, et réponse de Canning à ses demandes. . . . . 5 à 7

Proclamation du roi d'Angleterre du 30 septembre 1825, qui prohibe l'exportation hors du royaume des armes et munitions de guerre durant l'espace de six mois. . . 7 à 10

Canning se rend à Welbech chez le duc de Portland, son beau-frère, et il passe tout le reste de l'année 1825 à la campagne, visitant alternativement M. Huskisson, lord Liverpool et M. Ellis. . . . . 12 à 15

Les ratifications du traité conclu entre l'Angleterre et la Colombie, échangées à Londres le 7 novembre 1825 : M. Hurtado, ministre de cette république, est présenté au roi par Canning. . . . . 16 à 17

Premières discussions dans la Chambre des communes (session de 1826) sur la crise commerciale en Angleterre, les traités avec les États indépendans de l'Amérique, et celui conclu avec le Brésil : réponses de Canning à ces questions. . . . . 21 à 22

Les affaires d'Orient changent d'aspect par la mort de l'empereur Alexandre : mission du duc de Wellington à St.-Pétersbourg (3 février), et but de ce voyage : conflit d'intrigues politiques entre le comte de Nesselrode et le prince de Metternich. . . . 22 à 24

Canning fait reconnaître par Jean VI, roi de Portugal, l'indépendance du Brésil. . . . 24 à 25

Retour du duc de Wellington de St.-Pétersbourg : résultats de sa mission. . . . . 27 à 28

Motion annoncée par Canning dans la Chambre

Pages.

des communes, tendante à ce que les blés existans en magasin soient livrés à la consommation, et à demander pour les ministres, l'autorisation d'admettre les grains étrangers. Extrait de son discours sur ce dernier point. . . . . 29 à 31

Attaques portées au ministère par sir Thomas-Lethbridge, et la faction oligarchique (séances des Communes des 3 et 5 mai), sur la question des céréales. Réponses de Canning aux objections de ses adversaires; et son triomphe complet. . . . . 32 à 42

Le duc de Devonshire est nommé ambassadeur extraordinaire de la Grande-Bretagne pour assister au couronnement du nouvel empereur de Russie. Considérations d'une politique élevée qui avaient donné lieu à cette mission. 42

Dissolution du parlement britannique prononcée par la proclamation royale du 2 juin 1826. Canning est élu député dans la ville de Newport, où, à trente-trois ans de distance, il avait commencé sa carrière parlementaire sous le patronage de W. Pitt. . . . . 43 à 44

Canning se rend à Paris (16 septembre 1826), bruits sur les motifs de son voyage : il a des conférences assidues avec le président du ministère français. Il quitte la capitale de la France dans la nuit du 25 au 26 octobre. . . . . 46 à 55

Autres bruits qui circulèrent en France sur les motifs du voyage de Canning à Paris après son retour à Londres. . . . . 51 à 59

Pages.

Discussion importante dans la séance des Communes du 22 novembre concernant l'affaire des céréales, les événemens du Portugal, et le système d'économie de la Grande-Bretagne. Extrait du discours prononcé par Canning dans cette circonstance. . . . . 61 à 67

Attaque à main armée, dirigée par l'Espagne contre le Portugal (19 novembre 1826); conduite tenue par le ministère britannique dans cette affaire : message du roi d'Angleterre au parlement relativement à l'expédition des troupes anglaises à Lisbonne (séance du 11 décembre); discours prononcé par Canning dans la séance du jour suivant, et impression profonde que produisit ce discours en Angleterre et sur le continent. . . . . 74 à 105

Esprit d'opposition qui se manifeste en Irlande depuis que le message royal, relativement à l'expédition des troupes en Portugal, est connu dans ce pays. . . . . 111 à 112

Le cabinet des Tuileries accède à toutes les demandes faites par l'Angleterre relativement aux affaires de la péninsule. . . . . 113 à 114

Question de l'émancipation des catholiques agitée de nouveau dans les séances des communes des 5 et 6 mars 1827. Discours prononcé par Canning en réponse aux orateurs qui prennent part à la discussion. . 116 à 124

Canning apporte à la Chambre des communes (séance du 26 mars) les traités conclus entre le Brésil et la Grande-Bretagne, et en-

Pages.

tre cette dernière puissance et les États-Unis de l'Amérique. 125

Proposition M. Tierney, tendant à faire ajourner le rapport sur certains subsides demandé à la chambre par le ministère; et réponse de Canning à cette proposition qui est écartée à une grande majorité. . . 126 à 129

Intrigues ministérielles ayant pour but de remplir dans le conseil la place que la maladie du comte de Liverpool venait d'y laisser vacante. . . . . 130 à 131

Canning est nommé premier lord de la trésorerie (21 avril 1827.) Il organise une administration nouvelle. . . . . 131 à 135

Canning assiste à la séance des communes du 1er. mai en sa nouvelle qualité de premier ministre. Discours de MM. Peel et de Canning, expliquant la conduite qu'ils ont respectivement tenue lors de la composition du nouveau ministère. . . . . 136 à 146

Discours de lord Ellenborough à la chambre des pairs (séance du 3 mai) sur la situation où se trouvait Canning à l'égard des cabinets étrangers et de son propre pays. . . 147 à 153

Correspondance entre Canning et le duc de Wellington relativement aux arrangemens ministériels. . . . . 153 à 158

Noms des membres de la nouvelle administration, constituée définitivement le 27 avril 1827. . . . . 159 à 161

Discours prononcé par Canning dans la chambre des communes (1er. juin) formée en comité de subsides, contenant les aperçus

Pages.

les plus importans sur les besoins, et les ressources de l'Angleterre. . . . . 165 à 171

Amendement proposé par le duc de Wellington au bill des céréales, présenté par le gouvernement à la chambre des pairs, et adopté par elle à une faible majorité. Conséquences de cet amendement, et intrigues de la faction pour mieux constater sa victoire. . . . . 171 à 175

Nouvelle délibération provoquée par le ministère dans la chambre des communes (séance du 18 juin), sur la question des céréales. Résolution proposée par Canning comme amendement à la loi, et son discours en réponse à plusieurs orateurs de l'opposition. . . . . 176 à 197

Accusations absurdes contre Canning par le marquis de Londonderry, et combattues par le ministre de la guerre . . . . . 200 à 201

Canning poursuit l'exécution de ses plans économiques : il adresse aux chefs des diverses administrations des circulaires, en leur demandant l'état le plus circonstancié de leurs dépenses, et leurs avis sur les réductions qui pourraient y être faites. . . . . 202 à 203

Résultats du système libéral adopté par Canning, qui réconcilie tous les peuples avec la politique anglaise, et relève la Grande-Bretagne de l'état d'humiliation où l'avait placée l'alliance du nord. . . . . 204 à 206

Traité du 6 juillet 1827, entre l'Angleterre, la France et la Russie, pour la pacification de la Grèce. . . . . 207 à 214

Maladie de Canning ; sa mort (8 août 1827),

Pages.

et derniers honneurs rendus à sa mémoire. . . . . 215 à 237
Effets produits sur les continens d'Europe et d'Amérique par la mort de Canning. . . 238 à 244
Vertus sociales de Canning; son caractère; son érudition. 244
Parallèle entre Burcke et Canning. Opinion constante de ce dernier sur les trois grandes questions du droit public anglais : la réforme parlementaire, l'abolition de l'esclavage, et l'émancipation des catholiques d'Irlande. . . . . 245 à 255
Qualités morales et intellectuelles de Canning; genre de son éloquence : sa conduite dans la vie privée. . . . . 255 à 260
Aperçu rapide de la position des deux nouveaux ministères français et anglais; et résultats de ces révolutions ministérielles, opérées simultanément, et en sens opposé, dans les deux états de l'Europe qui influent le plus puissamment sur les destinées du monde. . . . . 260 à 280

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Discours prononcé par Canning, à la suite du dîner qui fut donné le 2 avril 1816, par les négocians anglais, résidant à Lisbonne, à l'instant de son départ du Portugal. . . 281 à 286
Discours prononcé par G. Canning, au dîner qui lui a été donné en 1820, par les électeurs de Liverpool, pour célébrer sa troisième réélection comme député de cette ville au parlement. 287

Pages.

Réponse de Canning à la note de M. Zéa-Bermudez, ministre des affaires étrangères d'Espagne, relative à la reconnaissance de l'indépendance des nouveaux États-Unis de l'Amérique (1825.) 316

Protocole des conférences de Saint-Pétersbourg, relativement aux affaires de la Grèce (1826.) 325

Documens relatifs aux discussions élevées entre l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique, au sujet du commerce entre les colonies anglaise et les Etats-Unis (1826.) . 328

Extrait de la note par laquelle le marquis de Palmella, ambassadeur de Portugal à Londres, réclame, en conformité des traités existans, les secours de l'Angleterre, contre l'invasion à main armée des frontières du Portugal, opérée par les émigrés portugais appuyés par l'Espagne (1826.) 346

Premier manifeste de la Porte-Ottomane (1827.) 351

Second manifeste de la Porte-Ottomane. (12 janvier 1828.) 364
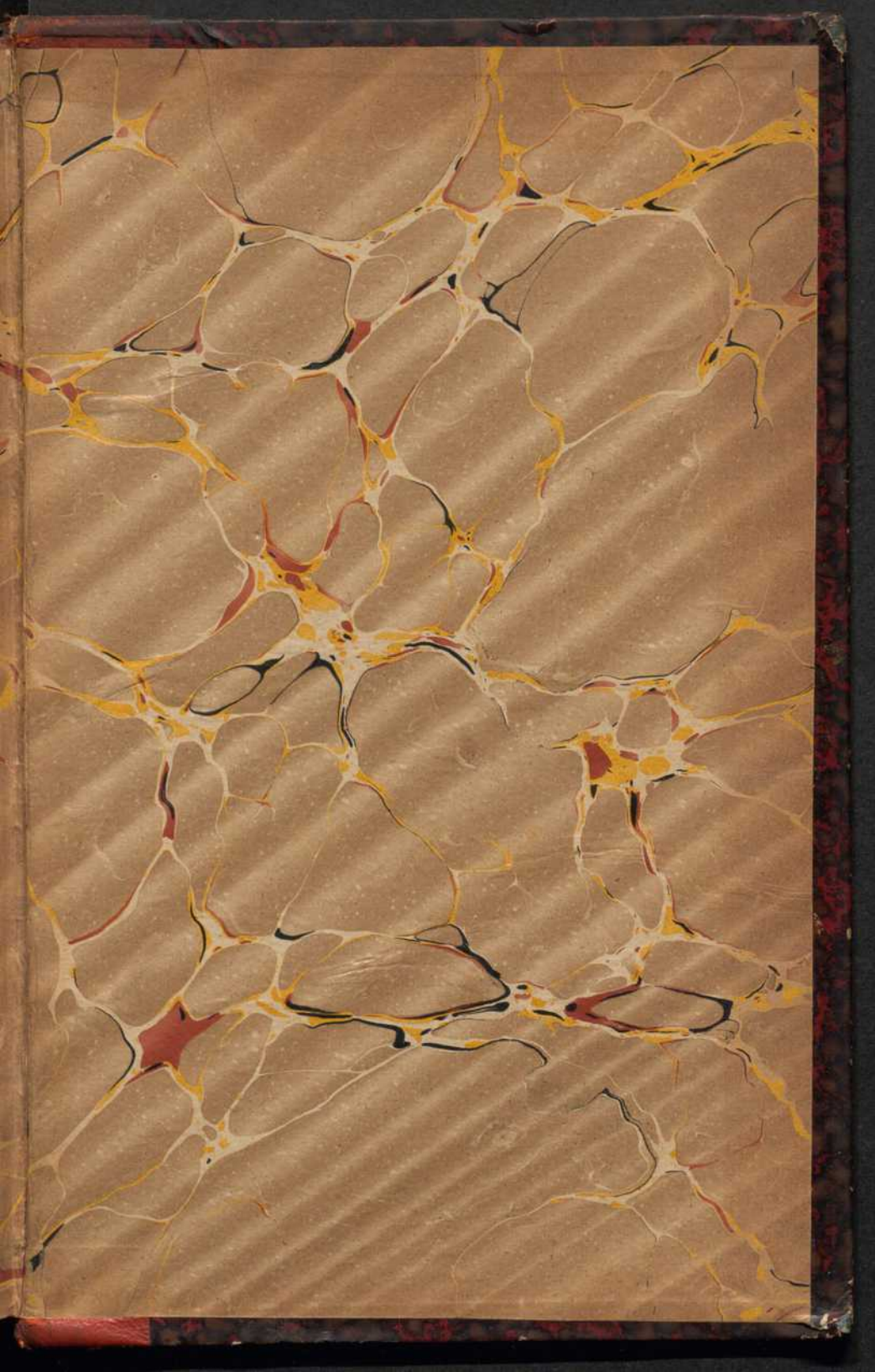
FIN DE LA TABLE DES DEUX VOLUMES.